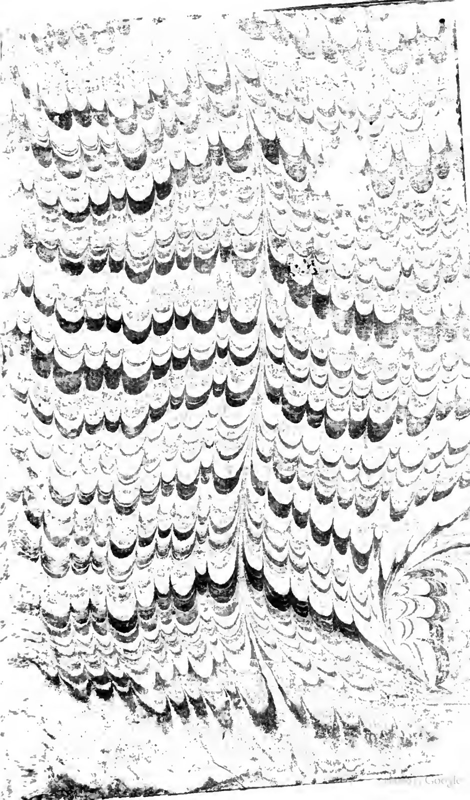

6
7 I
24


EE-2.




BIBLIOTECA NAZIONALE V.E.


R.P. D. Aug. Calmet
Abb. Senon. aetat. obiit. 85
Des Oracles Sacrés que Dieu daigna nous rendre,
Son travail assidu perça l'obscurité :
Il fit plus; il les crut avec Simplicité;
Et sut par ses Vertus digne de les entendre.
Voltaire.

LA VIE

DU TRÉS-RÉVÉREND PERE

D. AUGUSTIN CALMET,



ABBÉ DE SENONES;

AVEC

Un Catalogue raiſonné de tous ſes Ouvrages, tant imprimés que manuſcrits, auquel on a joint pluſieurs Pieces, qui ont rapport à cètte Vie.

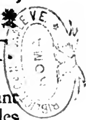


A SENONES,

Chez JOSEPH PARISET Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXII.





AVERTISSEMENT.

DEs personnes respectables m'ayant témoigné souhaiter d'être instruites des particularités de la vie du R. P. D. Calmet, j'ai cru que je ne pouvois me refuser à leur desir. La grande réputation que ce savant écrivain s'est acquise, principalement chez les étrangers, sembloit demander que l'on fît passer à la postérité le détail de tout ce qui regarde sa personne & ses écrits. C'est dans cette vue que l'on s'est proposé de donner cet ouvrage au public, dans la confiance que l'on verroit avec plaisir la vie d'un savant modeste, qui a toujours affecté de se dérober au grand jour. J'avoue que cette vie ne fournit aucune de ces brillantes circonstances, qui font un si bel effet dans l'histoire; & les personnes qui n'aiment dans cette sorte d'ouvrage que les grands événemens, jugeront peut-être que dans celui-ci on s'est quelquefois arrêté à de trop petites choses.

Cette crainte auroit pu m'arrêter; mais j'ai cru devoir me rassurer par cette réflexion, que souvent la maniere peu com-



mune de faire des actions, qui d'elles-mêmes paroissent assez communes, en releve le prix, & leur donne un mérite qui excite l'admiration. J'ai lieu d'espérer que les personnes judicieuses qui liront cet écrit, porteront de celles qui y sont rapportées le même jugement.

Il est assez ordinaire à ceux qui composent l'histoire des grands hommes, de vouloir les faire paroître grands dans toutes leurs vues & dans toute la suite de leurs actions, & par ce moyen intéresser & occuper agréablement leurs lecteurs. Dans celle-ci on a plus consulté ce qui pouvoit être utile, que ce qui seroit seulement agréable & amusant. On conviendra sans peine que les faits les plus éclatans ne sont pas toujours ceux dont l'exemple est le plus d'usage. Peu de personnes se trouvent dans la nécessité ou dans l'occasion de les imiter. Les moyens de pratiquer les devoirs communs de la piété chrétienne sont également importans à tout le monde. Savoir concilier des études sérieuses & solides avec une fidelle & exacte observance des exercices de la vie religieuse, est une connoissance, ce me semble, d'une bien plus grande conséquence que celle des révolutions des Empires, des entreprises ou des aventures singulieres.

Tout le monde ſait qu'il eſt rare que la vie d'un homme de lettres, qui les cultive par goût, & dont elles ſont preſque l'unique occupation & les ſeules délices, fourniſſe une grande variété d'événemens, ſurtout lorſqu'il a embraſſé une profeſſion, qui par elle-même l'engage à mener une vie tranquille & dans le ſilence de la retraite, & que d'ailleurs il n'a été excité ni par l'ambition, ni par l'inquiétude de ſon caractere, à ſe répandre beaucoup au dehors. L'hiſtoire de ſa vie ſe borne preſque à celle de ſes études & de ſes écrits; car tel eſt le ſort de la plûpart de ceux qui ſe ſont diſtingués par la profondeur du ſavoir. Uniquement occupés de l'étude, & renfermés dans la ſphere étroite de leur retraite, ils ont à peine été connus des hommes que leurs ouvrages éclairent & inſtruiſent. De là vient que preſque tous leurs jours ſe reſſemblent, & il en réſulte un tout ſimple, uniforme, & qui préſente une ample matiere à l'éloquence d'un panégyriſte, & fournit peu de détail au récit d'un hiſtorien.

Cependant, ſi l'on y fait attention, cette uniformité, ſoutenue pendant un grand nombre d'années, mérite autant de fixer nos regards, qu'une ſuite faſtueuſe de faits,

éblouiſſans, qui jettent tant de variétés dans la vie d'un politique ou d'un guerrier. Le ſpectacle eſt moins brillant, je l'avoue; mais il ſatisfait davantage des obſervateurs capables d'apprétier les objets. L'éloge d'un ſavant, d'un écrivain célebre, n'eſt proprement que l'hiſtoire de ſon eſprit, comme le récit de ſes vertus eſt l'hiſtoire de ſon cœur. Des écrits ſavans, ſolides & utiles, des vérités découvertes, l'hiſtoire & l'antiquité éclaircies, voilà les exploits & les monumens des héros de la littérature. C'eſt donc parler d'eux que de faire connoître leurs ouvrages.

On ne doit donc pas s'attendre de trouver dans la vie de D. Calmet des actions brillantes par la grandeur des événemens, par la variété des circonſtances & l'éclat des ſuccès; mais on y verra le fonds de vertu qui produit les actions éclatantes dans l'occaſion. Dieu ſeul, en qui il ſe plaiſoit, & à qui ſeul il vouloit être connu, lui accorda ce qu'il deſiroit, en le cachant dans le ſecret de ſa face. La plus grande partie de ſa vie s'eſt paſſée dans le ſilence & dans le repos de la ſolitude. Il s'y ſanctifia par une vie pure, ſimple, occupée, laborieuſe, pénitente, réglée & uniforme; caractere particulier & ordinaire de la vie des ſaints.

Voici le plan de cet ouvrage. La premiere partie contient le détail de la vie de D. Calmet, & la ſuite de ſes actions juſqu'à ſa mort. C'eſt le récit ſimple, mais ſincere, d'une vie dont la ſimplicité fait le caractere principal. Dans la ſeconde partie, qui eſt, à proprement parler, l'hiſtoire de ſon eſprit & de ſon cœur, on le repréſente, non ſeulement comme un ſavant, principalement occupé à enrichir la république des lettres par ſes doctes écrits, mais comme un ſavant & un homme de lettres, qui ı ſu réunir une exacte piété à une ſcience ›rofonde; comme un parfait chrétien & ın vrai religieux, toujours appliqué à une delle obſervance des devoirs de cette 'ouble profeſſion.

On a cru devoir ajouter à la vie de dom 'almet le catalogue raiſonné de tous ſes ıvrages. Ce détail nous a paru intéreſſer public, qui voit toujours avec plaiſir ıiſtoire & la liſte exacte des ouvrages d'un rivain célebre. Par là nous acquitterons, tant qu'il eſt en nous, les obligations ıe les lettres ont eues à ce ſavant & pieux ›bé. Nous devons d'autant plus d'honur à ſa mémoire, qu'il a témoigné pen-ɔt ſa vie plus d'éloignement pour les nneurs & la célébrité. L'hiſtoire de ſes

écrits eſt le plus beau monument que nous puiſſions lui conſacrer.

Au catalogue des ouvrages de D. Calmet on a ajouté quelques pieces & quelques lettres, qui ont du rapport à ſa vie & à ſes écrits. On auroit pu y en ajouter un bien plus grand nombre; mais outre que le volume ſe trouvoit déja trop enflé, on a cru que le peu que l'on a rapporté, ſuffira pour faire voir en quelle eſtime & en quelle conſidération ce docte & pieux Abbé a été pendant ſa vie.



LA VIE





LA VIE

DU TRÈS-RÉVÉREND PERE

D. AUGUSTIN CALMET

ABBÉ DE SENONES;

Avec un Catalogue raiſonné de tous ſes Ouvrages, tant imprimés que manuſcrits.

LIVRE PREMIER.



OM AUGUSTIN CALMET bénédictin de la congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, naquit à Meſnil-la-Horgne le 26 février 1672. Ce lieu eſt un village du diocese de Toul, terre & principauté de Commercy. Il fut baptiſé le 29 du même mois, & eut pour parrain M. Antoine du Laurens conſeiller en la cour ſouveraine de Lorraine, & pour marraine madame de Réance dame d'Au- I. Naiſſance de D. Calmet.

A



ranville. Il reçut au baptême le nom d'Antoine. Quoiqu'on lui ait fait quitter ce nom en entrant en religion, pour prendre celui d'Augustin, il conserva toujours une tendre dévotion envers son premier patron. Son pere se nommoit Barthelemy Calmet, & sa mere Anne François. Ils étoient d'une condition médiocre, mais pleins d'honneur & de religion.

II. Ses premieres études. Le peu de fortune de ses parens ne les empêcha pas de faire ce qui dépendoit d'eux pour lui donner une bonne éducation, & pour lui procurer les moyens de satisfaire le goût & l'inclination qu'il avoit naturellement pour les lettres. Le jeune Calmet fit ses premieres études au prieuré de Breuil, près de Commercy. Il conçut au milieu des religieux bénédictins reformés de ce monastere, le dessein d'entrer dans cet ordre; ce qu'il exécuta quelque tems après.

Dès que le jeune Calmet fut capable de montrer des inclinations, il fut aisé de s'appercevoir qu'il les avoit toutes portées au bien. Dans un âge où les enfans ne sont occupés que d'amusemens frivoles, & se livrent tout entiers à la dissipation, on remarquoit en lui cette gravité & cet amour pour les exercices sérieux & utiles, qui ont formé toute la suite de sa vie. Ses amusemens

ordinaires pendant le tems qu'il resta dans la maison paternelle, jusqu'à ce qu'il entra au college, étoient de parer une petite chapelle. Il s'exerçoit déja aux emplois de la cléricature, avant que d'en avoir le caractere. Il avoit suspendu près de son lit une petite clochette; & lorsqu'il s'éveilloit, il la sonnoit, pour s'exciter par ce moyen à se lever, & à prier Dieu devant son petit oratoire.

III. Il etudie au College de Pont-à-Mousson.

Dès que Calmet eut fini le cours de ses humanités au college de Breuil, on l'envoya en 1687. étudier en rhétorique dans l'université de Pont-à-Mousson. Il y eut pour maître le R. P. Ignace l'Aubrussel, qui a été depuis confesseur de la Reine d'Espagne. Sa douceur, son esprit naturel, une exactitude singuliere à remplir ses devoirs, lui gagnerent l'affection de ses maîtres. Ces mêmes qualités, soutenues de la mémoire la plus heureuse & d'une ardeur extrême pour le travail, lui donnerent en peu de tems une supériorité marquée sur ses condisciples. Il étoit en possession des premieres places, & remportoit presque tous les prix. Sa modestie étoit telle dès lors, qu'il cachoit même à ses parens le progrès qu'il faisoit dans les sciences, & les récompenses que lui méritoient de la part de ses maîtres son assi-

duité au travail & ſon ardeur pour l'étude, juſques-là même qu'ils auroient ignoré le progrès de leur fils, ſi un étranger, qui en avoit été témoin, & qui paſſoit chez eux par haſard, ne les en avoit avertis, ſans ſavoir que Calmet fût leur fils.

IV. On veut l'attirer dans la Société. Pendant que le jeune Calmet étudioit à Pont-à-Mouſſon, le R. P. de Beauveau jéſuite, fils d'Anne-François marquis de Beauveau, auſſi jéſuite, y vint voir madame la comteſſe & maréchale de Viange ſa ſœur, qui s'étoit retirée dans le monaſtere des religieuſes de la Viſitation de cette ville, où elle eſt morte en 1725. après y avoir pris l'habit de religieuſe. Madame la marquiſe de Beauveau dame de Vignot, qui faiſoit alors ſa réſidence en ce lieu, bien informée des progrès que le jeune Calmet faiſoit dans ſes études, & de ſes talens, témoigna à ſon pere, qui étoit venu s'établir à Vignot, le deſir qu'elle avoit que ſon fils entrât dans la compagnie de JÉSUS. Elle-même en parla au P. de Beauveau ſon fils, & lui recommanda fortement le jeune Calmet: mais la providence, qui le deſtinoit à être un jour un des grands ornemens de la congrégation de ſaint Vanne, ne permit pas qu'il parlât au R. P. de Beauveau, qui auroit pu ſans peine le porter à entrer dans la ſociété, par

l'estime dont il étoit prévenu en faveur des peres de la compagnie de JÉSUS.

Après son cours de rhétorique, Calmet prit l'habit de l'ordre de S. Benoit dans l'abbaye de S. Mansuy, située au fauxbourg de la ville de Toul, le 17 octobre 1688. Il y fit profession le 23 octobre de l'année suivante, entre les mains du R. P. dom Humbert Belhomme, qui fut depuis abbé de Moyenmoutier. On lui changea à sa profession le nom d'Antoine, qu'il avoit reçu au baptême, & on lui donna celui d'Augustin. Il fit ses études de philosophie dans l'abbaye de S. Evre-les-Toul, sous dom Ambroise Borain. Le cours de philosophie ayant été transféré dans l'abbaye de Munster, au val de Saint Grégoire en Alsace, diocese de Basle, il y continua sa philosophie, & fit une partie de sa théologie sous le même dom Ambroise Borain; il en acheva le cours sous dom Emilien Maugras. V. Il se fait Bénédictin.

Ce fut là que la rencontre fortuite d'une petite grammaire hébraïque de Buxtorff & de quelques livres hébreux, lui fit naître l'envie d'étudier cette langue. Il le fit d'abord secrettement & sans maître, & par conséquent avec beaucoup de peine; mais avec un travail assidu il surmonta les premieres difficultés de cette étude. Ayant ensuite ob- VI. Il étudie les Langues Hébraïque & Grecque.

tenu, avec aſſez de peine, la permiſſion de voir & de conſulter M. Fabre miniſtre Luthérien de la ville & de la vallée de Munſter, aſſez habile en langue hébraïque, qui lui prêta un *Lexicon*, une bible de Hutter, & lui donna quelques leçons, il fit d'aſſez grands progrès dans cette langue, pour pouvoir lire & entendre le texte ſacré de l'ancien teſtament dans ſa langue originale.

Il cultiva en même tems la langue grecque, dont il avoit pris quelque teinture au college. Il reçut l'ordre de la prêtriſe le 17 mars 1696. des mains du Suffragant de Baſle, à Harlesheim, où réſide le chapitre de la cathédrale de Baſle, & célébra ſa premiere meſſe le 24 avril ſuivant dans l'abbaye de Munſter.

La même année dom Calmet fut envoyé, avec quelques autres de ſes confreres, en l'abbaye de Moyenmoutier, pour y étudier les ſaintes écritures, dans une eſpece d'académie, dont le R. P. dom Hyacinthe Alliot neveu du T. R. P. Abbé de Moyenmoutier, du même nom, étoit directeur.

VII. Il vient à Toul. M. Henri de Thiard de Biſſy évêque de Toul ayant formé le deſſein en 1697. d'établir en ſon palais épiſcopal une étude du droit canonique & de l'écriture ſainte, il attira auprès de lui dom Hyacinthe Alliot,

pour le mettre à la tête de cet établissement. Il se rendit à Toul dans l'abbaye de S. Mansuy, avec deux de ses diciples, dom Sébastien Mourot, mort depuis quelques années abbé de S. Avold, & dom Augustin Calmet. A peine les conférences, qui se tenoient à l'évêché, en présence des principaux ecclésiastiques de la ville, furent-elles commencées, que M. de Bissy fut nommé par le Roi à l'archevêché de Bordeaux.

Cet incident l'obligea de suspendre les conférences pour se rendre à Paris. A son retour à Toul, le Prélat reprit son premier dessein, qui fut interrompu de nouveau par sa nomination à l'archevêché de Narbonne, qu'il n'accepta pas, non plus que celui de Bordeaux. Enfin ces projets d'études furent entierement dissipés par sa translation de l'évêché de Toul à celui de Meaux en 1704.

VIII. D. Calmet enseigne la Philosophie & la Theologie.

Dès l'année 1698. dom Calmet étoit retourné à Moyenmoutier, où il fut chargé d'enseigner la philosophie & la théologie aux jeunes religieux de ce monastere. Il s'acquitta de cet emploi depuis l'an 1698. jusqu'en 1704. Le travail que lui donnoit son cours de philosophie & de théologie, ne l'occcupoit pas tellement, qu'il ne se livrât à d'autres études. Il continua celle de l'écriture sainte, & composa même pendant ce

tems-là des commentaires ſur preſque tous les livres de l'ancien teſtament, avec quelques diſſertations, ſans autre deſſein que de s'occuper & de s'inſtruire.

En 1704. il fut de nouveau envoyé, en qualité de ſous-prieur, en l'abbaye de Munſter, où il fut chef d'une académie, compoſée de huit ou dix religieux, avec leſquels il continua ſes études ſur les livres ſaints, & retoucha ſes commentaires ſur la geneſe & ſur les pſeaumes. Il écrivit auſſi l'hiſtoire de l'abbaye de Munſter: cet ouvrage eſt demeuré manuſcrit. Il y en a cependant une bonne partie imprimée dans un recueil, intitulé: *Continuatio Spicilegii eccleſiaſtici* de Lunig, imprimé à Leipſic, *in-folio*, en 1720.

IX. Il va à Paris pour imprimer ſon Commentaire ſur la Bible. 1706.

Dom Calmet étoit encore incertain ſi les ouvrages qu'il avoit juſqu'alors compoſés ſur l'écriture ſainte, & qui groſſiſſoient tous les jours, méritoient de paroître en public, & s'il devoit les continuer, ou les abandonner entierement pour prendre quelque autre occupation. Il ſavoit d'ailleurs qu'un homme de lettres, qui entreprend un ouvrage d'auſſi grande conſéquence que celui auquel il travailloit, eſt preſque toujours déplacé hors de la capitale d'un grand royaume, que l'on peut regarder comme le centre & la ſource de la ſcience & des beaux arts.

Il ſentoit que le commerce avec les perſonnes habiles dans tous les genres, qui s'y raſſemblent de toutes parts, eſt abſolument néceſſaire pour étendre & pour perfectionner les connoiſſances qu'on peut acquérir par une étude particuliere, & que pour ces études même la capitale fournit des ſecours qu'on cherche inutilement ailleurs.

Ces réflexions déterminerent dom Calmet à ſolliciter auprès de ſes ſupérieurs la permiſſion d'aller à Paris: il étoit alors ſous-prieur à Munſter. Le chapitre général de la congrégation de S. Vanne, aſſemblé dans l'abbaye de Saint Mihiel en 1706. lui accorda cette permiſſion, à condition qu'il demeureroit à S. Germain des Prés ou aux Blancs-Manteaux. D. Calmet arriva à Paris le lendemain de la Pentecôte, & choiſit la maiſon des Blancs-Manteaux pour ſa demeure. Le R. P. dom Denis de Sainte Marthe, qui eſt mort général de la congrégation de ſaint Maur, en étoit alors prieur.

Il fut aſſez long-tems flottant dans l'irréſolution parmi les différens ſentimens de ceux qu'il conſultoit. Les uns lui conſeilloient d'écrire en latin, d'autres en françois, les autres le diſſuadant de faire imprimer un nouveau commentaire ſur l'écriture. *Les bibliotheques*, diſoient ces derniers, *ſont*

remplies de ces ſortes d'ouvrages, qu'on lit peu, & dont la plûpart ne méritent gueres d'être lus.

Enfin ſur la fin de la même année 1706. le R. P. dom Jean Mabillon, à qui le P. Calmet étoit ſpécialement recommandé, lui conſeilla de conſulter le célebre abbé Duguet. Ce grand homme fixa ſes doutes & ſes incertitudes, en lui perſuadant de faire imprimer ſon commentaire en françois. Ses ſupérieurs, dans une diete tenue à Saint Mihiel le 26 octobre de la même année, lui permirent de faire imprimer ſon commentaire ſur la bible, après en avoir obtenu l'approbation du cenſeur royal.

Le premier volume parut en 1707. *in*-4°. imprimé chez Pierre Emery, ſous ce titre : *Commentaire littéral ſur tous les livres de l'ancien & du nouveau teſtament.* Il eſt dédié à ſon alteſſe royale Leopold I. duc de Lorraine & de Bar. Ce premier volume eſt ſur la geneſe. Le ſecond & le troiſieme, qui contiennent le pentateuque, ont été imprimés les deux années ſuivantes.

Vers la fin de l'année 1707. dom Calmet fit un voyage en Lorraine. Il y reſta une partie de l'hiver, juſqu'à ce que la diete tenue en l'abbaye de ſaint Arnoû de Metz le 18 décembre lui permit de retourner à Paris pour continuer l'impreſſion de ſon commen-

taire. Il partit vers la fin de février 1708. pour retourner à Paris.

Disons un mot du dessein que se proposa dom Calmet dans un travail aussi étendu. Il nous apprend lui-même dans la préface qui est à la tête de tout le commentaire, que le principal motif qui l'a engagé à entreprendre cet ouvrage, étoit le desir de ranimer, autant qu'il a été en lui, l'amour de l'étude des saintes écritures dans les ecclésiastiques, comme dans les simples fideles, non pas d'une étude superficielle, mais d'une étude exacte, solide & profonde, & de leur applanir les difficultés qui rebutent plusieurs de cette étude. En effet on trouve en raccourci dans ce commentaire ce qu'on ne trouveroit que très-difficilement dans un grand nombre de gros volumes, que tout le monde ne peut avoir, & qu'il est rare qu'on veuille lire.

Dom Calmet reconnoît que son ouvrage n'est pas de lui seul, qu'il n'en a eu proprement que la direction, c'est-à-dire, qu'il fut aidé dans les deux ou trois premiers tomes, sur les pseaumes & sur saint Matthieu, de quelques-uns de ses confreres, qui lisoient avec lui les meilleurs commentaires sur chaque livre de l'écriture, & qui en faisoient des extraits, conformément au plan qu'on

s'étoit propofé. L'auteur choififfoit dans tout cela ce qui lui paroiffoit de plus propre à entrer dans fon ouvrage; en forte que l'on peut regarder les premiers tomes du commentaire comme le fruit des recherches de l'académie établie dans l'abbaye de Moyenmoutier. L'auteur du commentaire joignit à ces recueils diverfes remarques tirées des écrivains qui ont traité à part quelque point particulier du livre fur lequel on travailloit. Il avoit lu la plûpart des anciens auteurs Grecs & Latins, & plufieurs nouveaux voyageurs, dans la vue de s'inftruire des mœurs des anciens peuples de l'Orient, & de trouver dans leurs loix, dans leurs coutumes, dans leurs expreffions, de quoi éclaircir les livres de l'écriture.

X. Son retour en Lorraine. 1709.

En 1709. cette année fi renommée par le froid exceffif qui caufa tant de maux dans prefque toute l'Europe, D. Calmet fut obligé d'interrompre l'impreffion de fon commentaire. La cherté des vivres ayant fait ceffer les imprimeries, il fortit une feconde fois de Paris pour venir en Lorraine, dans l'abbaye de S. Mihiel, dont il étoit religieux. Pendant le féjour qu'il y fit, il travailla à la revifion du commentaire, en attendant que fon imprimeur pût en continuer l'impreffion.

XI. Critique du Commentaire par MM. Simon & Fourmont.

Pendant cet intervalle M. Fourmont l'aîné, depuis profeſſeur en arabe au college royal à Paris, attaqua l'ouvrage de D. Calmet par deux lettres qu'il fit imprimer, où il examinoit quelques endroits du commentaire ſur la geneſe. Il y plaidoit la cauſe des interpretes Juifs, & entreprenoit de montrer qu'on n'étoit pas en droit de mépriſer les rabins en général, à cauſe des rêveries débitées par quelques-uns d'entre eux : *Parce que*, diſoit-il, *cette injuſtice ſeroit auſſi grande que celle des critiques qui jugeroient de tous les écrivains eccléſiaſtiques, par quelques légendaires très-mépriſables, qui ſe rencontrent parmi eux.* Il y avoit encore quelques autres points que M. Fourmont attaquoit dans le commentaire.

Dom Calmet ne demeura qu'environ un an en Lorraine, & retourna à Paris vers la fête de l'Aſcenſion de l'an 1710. Il fit d'abord imprimer quatre lettres en réponſes à celles de M. Fourmont. Comme la diſpute s'échauffoit, & pouvoit donner lieu à des diſcuſſions ſur des points qu'il eſt toujours dangereux de traiter d'une façon polémique, les amis de M. Fourmont l'obligerent d'en reſter là. Le roi Louis XIV. & M. le cardinal de Noailles archevêque de Paris impoſerent ſilence à l'aggreſſeur, qui n'a pas pourſuivi ſa critique.

Quelque tems après, c'est-à-dire, en 1711. dom Calmet eut part à la mauvaise humeur du fameux M. Simon, autrefois prêtre de l'Oratoire, & auteur des histoires critiques de l'ancien & du nouveau testament. Il écrivit quelques lettres contre le commentaire de dom Calmet, qu'il adressa au P. Souciet jésuite, & à quelques autres. M. Pinsonat professeur en hébreu, & censeur royal des livres, communiqua ces lettres à notre auteur. Le nom de ce redoutable critique effraya d'abord dom Calmet; mais ayant lu cet ouvrage, il y trouva peu de solidité, qu'il rouloit sur les mêmes difficultés que les lettres de M. Fourmont, sur le mépris que ce pere faisoit des rabins & de quelques-unes de leurs explications. M. Pinsonat ne voulut pas les approuver, non plus que M. Anquetille bibliothécaire de M. le Tellier archevêque de Reims. Ces lettres n'ont été imprimées que dix-huit ou vingt ans après, & encore les censeurs en ont-ils poliment retranché plusieurs traits passionnés, mordans & envenimés de M. Simon. L'auteur des lettres sérieuses & badines, *tom. III. part.* 1. *pag.* 155. nous apprend que ce n'étoit là que l'ébauche d'un ouvrage bien plus complet & bien plus vif. Ce devoient être des dissertations, où M. Simon suivoit

dom Calmet pied à pied, & où il relevoit tout ce qu'il jugeoit repréhenſible dans ſon vaſte commentaire. A meſure qu'il les compoſoit, il les envoyoit à M. de Précelles & à un autre ſavant; mais ſa mort prévint la publication de cet ouvrage. Dom Calmet n'a pas jugé à propos de répondre à ces lettres de M. Simon.

XII. D. Calmet demande quelques Religieux pour l'aider. 1711.

Dom Calmet, ſentant que l'ouvrage auquel il travailloit, demandoit des ſecours, témoigna à ſes ſupérieurs le beſoin qu'il avoit de quelqu'un pour l'aider dans ſon travail. On jetta les yeux pour cela ſur le R. P. dom Henri Fauque, jeune religieux de beaucoup d'eſprit, qui ſe rendit à Paris en 1711. & y reſta pendant trois ans. Il eſt mort depuis en 1752. abbé de Longeville. Les ſervices que ce religieux rendoit à dom Calmet, ne l'occuperent pas tellement, qu'il ne s'appliquât encore à d'autres études. Dom Calmet lui inſpira le deſſein de travailler à une théologie poſitive. Il lui fit lire pendant ſon ſéjour à Paris les peres des trois premiers ſiecles, dont il a fait des extraits. Dom Henri Fauque retourna en Lorraine en 1713.

On envoya, pour le remplacer auprès de dom Calmet, dom Placide Oudenot profès de l'abbaye de Moyenmoutier, qui fit un ſéjour à Paris de plus d'un an & demi. Dom

Calmet lui avoit persuadé d'entreprendre la vie des Saints. A dom Placide Oudenot succéda dom Ildefonse Catelinot, qui ne resta à Paris qu'environ sept mois.

XIII. *Le bruit se répand qu'il est élu Abbé de Saint Mihiel.*

Vers l'an 1711. le bruit se répandit en Lorraine que dom Calmet avoit été élu abbé de Saint Mihiel. Ce qui donna occasion à ce bruit, étoit le procès suscité au R. P. dom Gabriel Maillet, élu abbé de Saint Mihiel en 1699. On lui disputoit la légitime possession, parce qu'il n'avoit point été confirmé par le saint siege, qui ne vouloit pas lui donner des bulles, à moins qu'il ne renonçât à son élection. M. l'abbé de Lenoncourt avoit jetté un dévolut sur cette abbaye, & obtenu des bulles en 1711. du pape Clement XI. Les religieux de Saint Mihiel formerent opposition à la prise de possession & aux bulles de M. de Lenoncourt. Dans l'intervalle de cette procédure on avoit persuadé à dom Maillet de renoncer à son droit, & en conséquence les religieux devoient procéder à une nouvelle élection. La plûpart de ceux qui composoient pour lors la communauté de S. Mihiel, avoient jetté les yeux sur dom Calmet, pour l'élire leur abbé: quelques-uns même lui en écrivirent pour lui témoigner leurs dispositions à cet égard. Le bruit se répandit jusqu'à

qu'à Lunéville & à la cour que l'élection étoit faite. Je trouve une lettre, par laquelle on mandoit que S. A. R. elle-même avoit fait part de cette nouvelle à toute sa cour, en disant tout haut que *dom Calmet étoit élu abbé de Saint Mihiel* : ceci se passoit en 1712. Le même bruit se renouvella encore en 1715. mais la difficulté au sujet du dévolut ayant été terminée par un arrêt du conseil du Prince, l'abbé de Lenoncourt demeura paisible possesseur de l'abbaye.

Tandis que dom Calmet étoit tout occupé de son ouvrage, on lui écrivit de Lunéville que S. A. R. le Duc de Lorraine avoit dit que les peres jésuites arrêtoient à Paris l'impression de son commentaire: on ajoutoit que l'on crioit beaucoup contre les peres bénédictins de la province de Lorraine, que l'on accusoit de jansénisme. Pour détruire ces faux bruits, dom Calmet écrivit en ces termes au R. P. dom Gabriel Maillet abbé de Saint Mihiel: *Je ne sais ce qui se passe dans la province, & je ne dois pas m'en intriguer, mon T. R. P. Je vous prie d'être très-persuadé que je vis avec les peres jésuites dans les plus exacts ménagemens. Je les vois, je les consulte, j'évite tout ce qui pourroit leur donner de l'ombrage, & il est si peu vrai qu'ils travaillent à nuire à mon ouvrage, que personne ne paroît s'intéresser plus*

XIV. Faux bruit contre l'impression de son Commentaire.

qu'eux à ce qu'il s'imprime promptement, & je puis dire que j'ai trouvé dans eux toutes sortes d'honnêtetés, & que personne n'a plus contribué à donner à notre commentaire un peu de crédit, que la maniere avantageuse dont ils en ont parlé. Il n'est pas mauvais que S. A. R. en soit informée, puisqu'elle veut bien nous donner une partie de son attention. Cette lettre est du 29 avril 1711. Dom Calmet en écrivit de même le 4 mai de cette année au R. P. dom Matthieu Petitdidier abbé de saint Leopold de Nancy, & visiteur de la congrégation.

Dom Calmet a toujours su se ménager l'amitié & l'estime des savans de la société. Pendant le long séjour qu'il a fait à Paris, il voyoit entre autres le savant P. Tournemine; il le consultoit sur ses doutes, & a entretenu commerce de lettres avec lui. On doit aussi rendre cette justice à dom Calmet, qu'il s'est toujours appliqué à n'entrer dans aucune des disputes qui se sont élevées dans l'Eglise de son tems. Son amour pour la paix & la charité chrétienne avoit tellement affermi en lui ces sentimens, qu'il ne parloit jamais des contestations excitées, soit au sujet de l'affaire de Jansénius, soit à l'occasion de la bulle *Unigenitus*, qu'avec une extrême réserve, & s'efforçoit en toute occasion à porter ses religieux à observer à cet

égard la même retenue. Enfant soumis & obéissant à l'Eglise, il en respectoit partout les décisions, & on lui doit rendre cette justice, que jamais on n'a pu former aucun soupçon contre sa foi.

Le travail de dom Calmet sur l'écriture sainte, quoiqu'immense, n'étoit pas le seul qui l'occupât : il fut aussi chargé de différentes commissions de la part de plusieurs supérieurs de sa congrégation, dont il s'acquittoit avec tout le zele que lui inspiroit le sincere attachement qu'il a toujours eu pour elle. De toutes ces commissions, celle dont il s'acquittoit avec le plus de plaisir, étoit d'acheter des livres pour divers monasteres : il ne cessoit d'exhorter les supérieurs à faire cette dépense, persuadé que rien ne contribue plus efficacement à maintenr le bon ordre & la régularité dans un ordre, que l'amour des études sérieuses & utiles. C'est à dom Calmet que la plûpart des nombreuses bibliotheques de la congrégation de S. Vanne ont obligation d'être si bien remplies de bons livres. On s'adressoit à lui pour le choix des livres qui devoient faire le fonds des bibliotheques. Peu de tems après qu'il eut obtenu en titre le prieuré de Lay, il acheta pour cette maison des livres pour une somme d'environ deux mille livres, qu'il

XV. Il est chargé d'acheter des livres.

avoit ménagées par ses épargnes. Les supérieurs des autres ordres ont eu recours à lui pour le même sujet. C'est à ses soins que la bibliotheque de l'abbaye de Pairis en Alsace, ordre de Cîteaux, est redevable des meilleurs livres qu'elle renferme : de sorte que plusieurs personnes à Paris murmuroient de voir transporter tant de livres en province.

XVI. Les Libraires de Lyon veulent imprimer le Commentaire. Quoique l'impression du commentaire sur la bible semblât aller assez rapidement, on trouvoit néanmoins qu'elle n'alloit pas encore assez vîte. Les libraires de Lyon en écrivirent cette année 1711. au P. Prieur de l'abbaye de saint Vanne de Verdun, qu'ils supposoient être le supérieur de D. Calmet, pour demander cet ouvrage. Ils se plaignoient de la lenteur & de la cherté de l'imprimeur de Paris : ils promettoient d'en donner quatre ou cinq volumes par année, si on vouloit leur en céder la copie. Mais on n'eut aucun égard à leur proposition, & Pierre Emery continua d'imprimer la suite du commentaire.

XVII. Projet d'un Dictionaire sur la Bible. Dès l'année 1711. quelques personnes de considération proposerent à dom Calmet d'entreprendre l'édition d'un dictionnaire de la bible, qui devoit être comme le précis de son commentaire, & une table géné-

rale raisonnée. Son imprimeur fit relier à cet effet le dictionnaire de la bible, composé par M. Richard Simon, avec des feuilles de papier blanc, afin que dom Calmet y pût jetter ses remarques; mais l'ouvrage ne parut que quelques années après. Nous en parlerons plus au long en son lieu.

Dom Calmet avoit poussé son travail jusqu'au XI. volume *in*-4°. qui est le commentaire sur les pseaumes, lorsqu'on lui suscita une affaire à laquelle il ne s'attendoit pas. Guillaume Desprez imprimeur de la bible de M. de Sacy prétendit qu'ayant obtenu le privilege d'imprimer cette bible en françois, ce privilege étoit réservé à lui seul, & que nul autre imprimeur que lui n'avoit le droit d'employer cette traduction. Il attaqua Pierre Emery imprimeur de dom Calmet, qui avoit adopté cette traduction dans son commentaire. Emery, pour se soustraire à toute chicane, s'étoit accommodé avec Desprez, & à cette condition, qu'après le commentaire sur les pseaumes il emploieroit une autre traduction que celle de Sacy. Dom Calmet s'opposa à cet accord : il fit un mémoire pour soutenir son droit, s'appuyant principalement sur la possession où il étoit.

XVIII. On chicane sur la version de M. de Sacy. 1712.

Cette affaire n'eut pas de suite, & se termina par un accord entre les parties. M. le

cardinal de Noailles archevêque de Paris, M. le Chancelier de France & M. l'abbé Bignon, qui étoit alors à la tête de la librairie, déclarerent qu'ils ne vouloient point de nouvelle traduction. Emery convint de donner quelques exemplaires de l'histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury à Desprez, & l'affaire en resta là.

XIX. Son voyage en Normandie. 1712. Pour se délasser de la grande application que lui donnoient ses ouvrages, D. Calmet se détermina en 1712. à faire un voyage en Normandie, pour y visiter les célebres abbayes de son ordre, qui sont en cette province. Il partit de Paris le 13 septembre de cette année. Ce voyage fut pour lui moins un amusement qu'un nouveau genre d'étude. Dans toutes les maisons qu'il parcourut dans ce voyage, après s'être acquitté envers ses hôtes des devoirs que la bienséance en exigeoit, il se livroit ensuite tout entier à son penchant pour la respectable antiquité. Il visitoit les bibliotheques, examinoit les anciens monumens. Souvent il eut le plaisir de découvrir des choses qui étoient échapées à la sagacité de ceux qui avoient fait des recherches avant lui. Il a recueilli toutes les remarques curieuses qu'il avoit faites dans ce voyage & dans ceux qu'il fit dans la suite.

Dès l'année 1713. dom Calmet conçut le projet de travailler à une histoire générale de la Lorraine, à l'occasion d'un manuscrit conservé en l'abbaye de S. Evre-les-Toul, qui contenoit l'histoire de la guerre du duc René II. contre Charles le hardi duc de Bourgogne. Il en écrivit alors au R. P. D. Matthieu Petitdidier abbé de S. Leopold de Nancy. M. de Barrois envoyé extraordinaire du Duc de Lorraine en cour de France, avec lequel il étoit lié d'une étroite amitié, lui proposa cette entreprise, dont il regardoit l'exécution comme une chose qui devoit être avantageuse & honorable à la congrégation. Il la regardoit comme seule capable d'entreprendre cette histoire. Deux choses arrêtoient notre auteur dans ce dessein. La premiere, qu'il sembloit que le R. P. Louis Hugo prémontré avoit ordre exprès de S. A. R. de travailler à une histoire de Lorraine, & que le bruit couroit que cette histoire étoit déja bien avancée. *Il ne seroit pas juste*, disoit-il, *de mettre la faucille dans la moisson d'un autre.* La seconde, que pour bien faire il falloit un ordre de S. A. R. mais sans parler de pension, ni de rien qui en approchât. Ce projet n'eut alors point d'exécution. Dom Calmet se contenta d'amasser des mémoires pour servir à l'his-

XX. Projet d'une Histoire de Lorraine. 1713.

toire de Lorraine, qui ne parut qu'en 1728.

XXI. Son Commentaire eſtapprouvé à Rome.

Le commentaire ſur la bible alloit toujours grand train. Le commentaire ſur les livres des Rois parut en 1711. en deux tomes. Les paralipomenes ſuivirent de près, de même qu'Eſdras & Néhémie, Tobie, Judith & Eſther, en deux volumes; les livres des Machabées, auſſi en deux tomes. Le commentaire ſur les pſeaumes fut rendu public en 1713. en deux tomes. Les autres livres de l'ancien teſtament ſe ſuccéderent de même ſans interruption juſqu'au nouveau teſtament, qui commença à paroître en 1714. Dom Calmet eut la ſatisfaction d'apprendre que ſon ouvrage, loin d'être deſapprouvé à Rome, ainſi que quelques-uns le diſoient, y étoit au contraire très-connu & approuvé. C'eſt ainſi qu'il en écrivit à D. Matthieu Petitdidier le 18 novembre 1713. *Notre ouvrage eſt fort connu, & peut-être même un peu eſtimé à Rome, comme je l'ai appris par des perſonnes venues ici de ce pays-là, & perſonnes non ſuſpectes; un capucin, un carme, un minime, que je n'ai point vus, que je ne connois point, mais qui en ont dit du bien dans les abbayes de ſaint Germain & de ſaint Denis. C'eſt ce capucin, ce carme, qui ſont venus en divers tems, envoyés, diſoit-on, du Pape pour des affaires ſecrettes. Je ne puis m'imaginer que l'on ait aucune mauvaiſe*

intention contre moi. Quand on en auroit, votre révérence le dit fort judicieusement, pourrions-nous l'empêcher, puisqu'il est certain que l'ouvrage y est, & qu'il y est fort connu? Je vous dirai aussi que je sais certainement que M. le cardinal de Noailles en fait passer des exemplaires à quelques cardinaux à Rome, & j'en fis présent des huit premiers volumes au nonce Cusani par les ordres du R. P. Président, il y a deux ans.

Il écrivit au même à peu près sur le même ton l'année suivante. *Je n'entends personne qui s'élève contre*, disoit-il. *Ceux qui sembleroient devoir nous être opposés, ne nous sont point contraires. Tout le monde demande la continuation avec empressement. Mon examinateur nouveau en use très-bien avec moi. Je m'étudie à demeurer dans une parfaite neutralité entre les divers partis. Je ne vois aucun sujet de crainte. J'ai expliqué saint Paul comme les peres Grecs, comme Estius, comme Pererius & Tolet l'ont expliqué. Je ne marche qu'en bonne compagnie. J'espere que Dieu, qui jusqu'ici nous a donné sa bénédiction, continuera à favoriser la droiture de nos intentions.* La crainte que l'on avoit qu'on ne lui suscitât quelque chagrin au sujet de son commentaire sur les épîtres de saint Paul, engagea quelques-uns de ses amis à lui persuader de mettre quelque intervalle entre la suite de son ouvrage, & d'attendre que les disputes occasionnées par



la bulle *Unigenitus* fussent appaisées ; mais il répondit avec assurance que cette précaution suffiroit au contraire pour le rendre suspect.

XXII. Il fait un voyage en Flandre.

La grande application que dom Calmet donnoit à son ouvrage, fit craindre qu'un travail aussi assidu ne nuisît à sa santé, & porta ses supérieurs à l'exhorter de se donner quelque relâche. *Je vous exhorte très-fort*, lui écrivoit le R. P. Abbé de Moyenmoutier, *de prendre quelque délassement dans ce printems. Votre conservation nous devient tous les jours plus prétieuse. Elle nous l'est infiniment par l'endroit de l'honneur que vous nous faites par vos études*. Il lui conseille de faire quelque voyage pour se délasser : ces remontrances eurent leur effet. Dom Calmet, pour mettre quelque intervalle entre son travail, fit un voyage en Flandre. Il vit les célebres abbayes de ce beau pays, & les bibliotheques ; mais il n'eut pas la satisfaction de trouver en cette province la science commune & les lettres bien cultivées. Il y vit en particulier les savans auteurs du grand recueil des actes des Saints, que l'on nomme ordinairement *Bollandistes*. Il en fut accueilli comme les savans qui s'estiment réciproquement, ont coutume de se recevoir. Ce voyage ne fut que d'un mois & quelques jours.

XXIII. Faux

En 1715 le bruit se répandit en France

& en Lorraine que le commentaire de dom Calmet sur les épîtres de saint Paul avoit été déféré au saint office, ou à la congrégation de l'*indice* à Rome, pour cela seul qu'il contenoit une traduction vulgaire de l'écriture sainte. Ses amis lui en écrivirent à Paris, pour lui faire part de leur crainte sur ce sujet : on disoit même qu'il y avoit des commissaires nommés pour examiner le livre même. Mais il fut bientôt rassuré par des lettres de Rome, d'où on lui marquoit que M. Bianchini, à qui S. A. R. de Lorraine avoit fait présent du commentaire, l'avoit fait voir au pape Clement XI, qui l'avoit lu & gardé long-tems, lui avoit donné de grands éloges, & l'avoit fort approuvé.

bruit que le commentaire etoit mis à l'*Index*. 1715.

Une lettre du R. P. D. Philippe Raffier procureur général de la congrégation de saint Maur, écrite de Rome le 16 juillet de cette année, nous apprend ce que l'on doit penser de ces bruits répandus à Paris & en Lorraine. D. Calmet avoit écrit à D. Raffier, pour savoir à quoi il devoit s'en tenir au sujet de ces bruits. Nous donnons ici la lettre en entier.

» Mon R. P. aussi-tôt que j'eus reçu votre
» lettre, je parlai à M. le marquis de Litta,
» que vous avez vu ci-devant en habit verd

» à la cour du Duc de Lorraine, & qui eſt
» préſentement prêtre & un modele de ver-
» tus dans Rome, où il a l'intendance des
» affaires de ce Duc. Je lui communiquai
» ce que vous me mandez, & lui dis que
» M. le Duc de Lorraine étoit intéreſſé dans
» un livre qui lui étoit dédié, dont il faiſoit
» état, & dont il avoit régalé des perſonnes
» de conſidération; que M. l'Abbé de Lor-
» raine, qui étoit le principal approbateur
» du livre, y étoit encore plus intéreſſé. Il
» me répondit que monſignor Bianchini, à
» qui le Duc avoit fait préſent de ce livre,
» l'avoit fait voir au Pape, qui l'avoit lu &
» gardé long-tems, lui avoit donné beau-
» coup d'éloges, & l'avoit fort approuvé;
» que cependant il avoit ouï dire il y a quel-
» ques mois, mais légerement, qu'on pour-
» roit le cenſurer, ſeulement à cauſe qu'il
» contenoit une traduction vulgaire de l'é-
» criture ſainte. Nous convinmes enſemble
» de faire ce que nous pourrions pour ſavoir
» ſi ce livre avoit été déféré à la congréga-
» tion de l'indice ou au ſaint office. Il eſt
» difficile, pour ne pas dire impoſſible, de
» le découvrir, ſi ceux qui l'ont déféré n'en
» parlent eux-mêmes : car pour les officiers
» de ces congrégations, ils ont le ſecret,
» ſous peine d'excommunication, & ceux

» qui les interrogeroient là-dessus, encou-
» reroient les mêmes peines. En cas que
» nous ne puissions pas le découvrir, nous
» présenterons des mémoriaux à ces congré-
» gations, pour offrir d'expliquer, si l'on
» trouve quelque difficulté, & de corriger,
» s'il y avoit quelques fautes qui s'y trouvas-
» sent contre l'intention de l'auteur. Les rai-
» sons que vous m'apportez pour ne pas
» croire que certaines gens ne l'ont pas dé-
» féré, me prouvent tout le contraire. Je
» ne crois pas que votre livre ait été dé-
» féré : mais supposé qu'il l'ait été, cela ne
» peut être que par les personnes que vous
» ne croyez pas l'avoir fait. M. de Litta est
» un honnête homme, porté à vous rendre
» service, non seulement en considération
» de M. le Duc de Lorraine, dont il prend
» les intérêts, mais parce qu'il vous estime
» personnellement, & m'a chargé de vous
» faire ses complimens. Vous pouvez vous
» assurer que nous n'oublierons rien de ce
» qui nous sera possible pour vous rendre
» service. Votre ouvrage est fort rare ici,
» & je ne sais que le seul M. Bianchini qui
» le possede. «

Le marquis de Litta écrivit à une personne de la cour de Lorraine qu'un cardinal, qu'il nomme, ayant apporté de France

à Rome le commentaire ſur la bible, & qu'ayant été vu des autres cardinaux, ils avoient témoigné un grand deſir de l'avoir. Ce cardinal étoit le nonce Cuſani, à qui dom Calmet avoit fait préſent de ſon ouvrage avant ſon départ de Paris. *Lettre de dom Petitdidier abbé de Senones.*

XXIV. On lui donne le choix d'un Cenſeur pour ſon Ouvrage. 1715.

Si les faux bruits qui ſe répandoient que le commentaire alloit être cenſuré à Rome, donnerent quelque inquiétude à D. Calmet, il reçut en même tems des preuves de l'eſtime qu'on faiſoit de ſa perſonne & de ſon ouvrage à Paris. Cette même année 1715. lorſqu'on révoqua les cenſeurs royaux des livres, & qu'on en créa de nouveaux, on laiſſa à D. Calmet la liberté de choiſir celui des huit qu'il jugeroit à propos. M. de Rochepot beau-frere de M. d'Argenſon chancelier de France, qui étoit alors à la tête de la librairie, ajouta à cette politeſſe celle de lui demander ſon amitié, lui faiſant offre de lui rendre ſervice. M. de Rochepot vint lui-même l'en aſſurer; & après lui avoir dit que M. de Trudaine gendre de M. Voiſin lui demandoit une viſite, & vouloit être de ſes amis, il l'invita à dîner de la part de M. l'Archevêque de Narbonne ſon oncle.

XXV. Il eſt fait Prieur

Tandis que notre auteur étoit tout occupé à Paris de l'édition de ſon commentaire ſur

la bible, M. François-Philippe Morel aumônier du Roi T. C. chanoine de l'église cathédrale de Paris, & conseiller-clerc au parlement de la même ville, lui résigna son prieuré de Lay, sous une pension de trois mille livres, que D. Calmet devoit lui faire toucher toutes les années à Paris, & dont l'abbaye d'Hautviller voulut bien se rendre caution. Il reçut ses bulles au mois de février 1715. & prit possession par le R. P. dom Michel Laurent son procureur le 12 juin de la même année. Titulaire de Lay. 1715.

Dans une audience que le R. P. dom Belhomme abbé de Moyenmoutier eut de son altesse royale le Duc de Lorraine, il lui demanda son agrément pour poursuivre la résignation du prieuré de Lay en faveur de D. Calmet. Ce Prince l'accorda très-gracieusement, & ajouta obligeamment que *ce seroit à condition que D. Calmet n'iroit point se renfermer. C'est*, dit-il, *un trop petit endroit.*

Lay-Saint-Christophe est un village du diocese de Toul, situé à une lieue de Nancy vers le nord. Ce prieuré fut fondé par la comtesse Eve veuve de Hugues comte de Chaumontois. Vers l'an 950. cette Dame donna son château de Lay & la seigneurie qui en dépendoit, à l'abbaye de saint Arnoû de Metz. Ce fut au château de Lay que saint

Arnoû évêque de Metz prit naiſſance, & on y montre encore aujourd'hui dans l'égliſe du prieuré la chambre où il eſt né.

Dom Calmet trouva le prieuré de Lay dans un aſſez mauvais état. L'égliſe eſt une des plus anciennes du pays : elle eſt belle & grande pour ce tems-là, & remarquable pour ſa ſtructure gothique ; mais elle étoit aſſez en deſordre par le peu de ſoin des titulaires, qui avoient négligé de l'entretenir, & d'y faire les réparations convenables. Dom Calmet conſacra le peu de revenus qui lui reſtoient, le paiement de la penſion annuelle de trois mille livres qu'il faiſoit à l'ancien Titulaire, acquitté, pour la mettre en l'état de décence où elle eſt aujourd'hui. Il n'y a de vouté que le chœur & le croiſon. La nef n'avoit qu'un ſimple plancher: il y fit faire un plat-fond, fit renouveller le pavé, y fit faire des nouvelles cloches, & les deux grands tableaux qui rempliſſent le fond de chaqué côté du croiſon, dont l'un repréſente ſaint Arnoû évêque de Metz, à qui un pêcheur préſente un gros poiſſon, dans le ventre duquel étoit l'anneau de ce ſaint Prélat ; l'autre, la tranſlation du corps de ſaint Cloud ou Clodulphe fils de ſaint Arnoû évêque de Metz, & patron du prieuré, dont la comteſſe Eve accompagne le cercueil.

Les

Les bâtimens du monaſtere étoient de même dans un mauvais état : dom Calmet en fit conſtruire de nouveaux. Il a enrichi la ſacriſtie d'ornemens. On ſera ſans doute ſurpris que le prieuré de Lay étant alors d'un rapport peu conſidérable, & qu'étant d'ailleurs chargé d'une penſion de trois mille livres, qui abſorboit plus de la moitié des revenus, dom Calmet ait pu y faire des bâtimens, qui, de ſon aveu, ont coûté près de quatre-vingt mille livres, ſans parler des charges ordinaires & extraordinaires attachées à ce prieuré, qu'il ait pu, dis-je, fournir à tant de dépenſes : mais il eſt bon d'obſerver qu'il y a employé preſque tout le profit qui lui revenoit de ſes ouvrages, de ſes petites épargnes, & qu'il deſtinoit à ces uſages tout le revenu de ſon bénéfice.

Le prieuré de Lay eſt aujourd'hui en regle, poſſédé par le R. P. D. Hyacinthe la Fauche, à qui D. Calmet le remit en 1728. lorſqu'il fut transféré de ce prieuré à l'abbaye de Senones.

XXVI. Il projette de faire imprimer le traité des devoirs d'un Evêque. 1716.

Il y avoit près de dix ans que D. Calmet étoit à Paris, occupé à publier ſon commentaire ſur l'écriture ſainte, lorſqu'il ſongea ſérieuſement à quitter le ſéjour de cette capitale pour retourner dans ſa congrégation. Il faiſoit déja les préparatifs pour ſon

retour, lorſque *le traité des devoirs d'un évêque*, composé par M. l'abbé Duguet, tomba entre ſes mains. Il penſa à le faire imprimer, croyant par là rendre quelque ſervice au public de lui donner cet ouvrage ; mais il deſira préalablement avoir ſur cela l'avis & le conſentement de cet Abbé pour l'impreſſion de ſon livre. Il en écrivit à D. Edmond Duret religieux de la congrégation de ſaint Maur, ami particulier de M. Duguet, qui lui répondit de ſa part qu'il ne trouvoit pas bon que l'on imprimât cet ouvrage. Ce traité avoit été d'abord imprimé à Caen en 1710. ſans l'aveu de l'auteur, & ſur une copie fort défectueuſe. Il a depuis été réimprimé plus exactement avec quelques autres opuſcules de M. Duguet, à Utrecht en 1737. Ce traité fut fait à la priere de M. de Mailly évêque de Lavaur. Nous apprenons par la lettre de dom Duret que la copie qui étoit entre les mains de dom Calmet, étoit auſſi imparfaite que celle de l'édition de Caen, & qu'elle ne contenoit pas la dixieme partie de l'ouvrage, qui n'a jamais été entierement achevé. M. Duguet l'avoit pouſſé plus avant ; mais cette augmentation avoit été égarée « depuis. Cet Abbé craignoit que les vérités ſolides que contient cet ouvrage, n'aigriſſent les eſprits contre lui. Il jugeoit, diſoit-

il, qu'il étoit important pour lui de ne point réveiller la mauvaiſe volonté de ſes ennemis par l'impreſſion d'aucun de ſes ouvrages.

XXVII. Projet d'une Hiſtoire générale Eccléſiaſtique 1716.

Avant ſon départ de Paris dom Calmet avoit compoſé l'hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament, qui parut d'abord en deux volumes *in*-4°. à Paris en 1718. chez Pierre Emery, réimprimée enſuite en quatre volumes de la même forme par Mariette & conſorts. Pendant qu'il travailloit à cet ouvrage, il conçut le deſſein de donner une hiſtoire eccléſiaſtique complette. Elle devoit comprendre celle de l'ancien & du nouveau teſtament, de la ſynagogue & de l'Egliſe. A la tête de chaque volume on devoit mettre un nombre de diſſertations ſur tous les endroits importans & difficiles, & réunir dans un même corps d'hiſtoire tout ce qu'il y a dans les Salien, les Torniel, les Baronius, les Marsham, les Uſſerius, pour le vieux teſtament; dans les Pagi, les Tillemont, les Dupin, les Alexandre, les Fleury & autres, pour le nouveau. Il en écrivit en ces termes à dom Matthieu Petitdidier abbé de ſaint Leopold le 8 février 1716. » Ce ſeroit la matiere d'un grand ouvrage, » mais fort digne d'un corps comme le nô» tre. « Cet ouvrage étoit au deſſus des forces d'un ſeul homme : on auroit partagé la

besogne entre plusieurs personnes. D. Calmet s'offroit volontiers à diriger cette entreprise : il en avoit déja saisi pour l'ancien testament une bonne partie dans les dissertations qui sont répandues dans le commentaire : on avoit de même le récit de l'histoire de l'ancien testament, & presque tout le premier siecle du nouveau dans l'ouvrage qu'il venoit de donner au public. Avec les grands secours que l'on a dans les auteurs que l'on vient de nommer, & dans beaucoup d'autres, on pouvoit en assez peu de tems faire beaucoup de chemin, & rendre un grand service à l'Eglise. Elle a besoin d'une histoire qui renferme tout ce qu'il faut. *Nous avons*, disoit-il, *de la jeunesse & des livres ; il ne s'agiroit que de mettre tout cela en train.*

Le projet d'une histoire générale ecclésiastique étoit du goût du R. P. dom Belhomme abbé de Moyenmoutier. Il conseilla à dom Calmet de ne point faire imprimer son histoire du vieux testament, sans en avoir entierement réglé le plan, & sans avoir préalablement mis cette histoire particuliere sur le même pied qu'il prétendoit mettre l'histoire générale, dont elle devoit faire partie. D. Petitdidier pensoit à peu près de même, & s'offroit d'y travailler. *Lettres de D. Belhomme & de D. Petitdidier.*

Ce projet n'eut point d'exécution. L'histoire de Lorraine, à laquelle dom Calmet fut obligé de se livrer tout entier depuis ce tems, ne lui permit pas de suivre cette idée. Elle a eu cependant son exécution, au moins en partie, quelques années après, lorsqu'il fit imprimer à Strasbourg en 1735. l'histoire universelle sacrée & profane. On voit par une de ses lettres, écrite en ce tems-là, qu'il travailloit à ramasser des matériaux pour servir à l'histoire de Lorraine; mais il n'y travailloit qu'autant qu'il croyoit le devoir faire sans s'engager à une dépense inutile, & sans trop s'avancer. Il avoit déja fait un abrégé chronologique des Ducs de Lorraine: il avoit pris le précis de tous les titres & monumens imprimés & épars çà & là sur cette matiere: il avoit recueilli un catalogue par ordre alphabétique de tous les auteurs, tant imprimés que manuscrits, qui ont traité cette histoire, ou qui y ont rapport.

Dom Calmet & les supérieurs de sa congrégation étoient encore incertains si on le laisseroit à Paris pour y continuer ses ouvrages, ou si on le rappelleroit en province pour l'appeller à la supériorité. Dans la supposition qu'il quitteroit Paris, tout le monde jettoit les yeux sur lui, comme sur le sujet le plus propre pour remplir la place de dom XXVIII. Il est rappellé de Paris. 1716.

Petitdidier abbé de S. Leopold de Nancy, qui finissoit alors le tems de sa supériorité. On avoit pour cela besoin d'un homme qui fût en état de faire honneur à la congrégation. La proximité de son prieuré de Lay paroissoit une convenance ; mais d'un autre côté cette place sembloit un poste de grande distraction, parce qu'outre le soin de la maison, les visites fréquentes qu'un Abbé de saint Leopold est obligé de recevoir & de rendre, les affaires de toutes les autres maisons de la province, tout cela paroissoit peu propre pour un homme occupé d'études sérieuses : d'ailleurs la bibliotheque de saint Leopold manquoit alors de livres nécessaires pour la composition de ses ouvrages.

On pensoit aussi à le faire prieur de l'abbaye de Saint Mihiel ; mais les mêmes inconvéniens, ou à peu près semblables, se rencontroient dans cette place. Cette grande maison avoit de grandes affaires, & demandoit l'application toute entiere d'un supérieur. Ces considérations faisoient pencher dom Belhomme abbé de Moyenmoutier à laisser dom Calmet sans supériorité, dans la crainte qu'il avoit que les soins qu'elle demande, ne nuisissent à ses études. Cependant, comme il paroissoit convenable de le mettre en place, on pensoit à le mettre

à Saint Mihiel pour l'en faire abbé. Le grand âge de dom Maillet abbé de Saint Mihiel faisoit présumer que cette dignité seroit bientôt vacante. On jettoit les yeux sur dom Calmet, comme sur le sujet le plus propre pour remplir cette place, & pour applanir les difficultés qui pourroient se rencontrer dans l'élection d'un successeur à D. Maillet, à cause de l'estime que le Prince & la congrégation avoient conçue de lui. C'étoit ainsi que s'en expliquoient les RR. PP. dom Belhomme & dom Petitdidier alors abbé de Senones. L'Abbé de Moyenmoutier souhaitoit l'avoir chez lui, pour le mettre à la tête d'un nombre de jeunes religieux, en qui il remarquoit des talens & du goût pour les sciences. La situation de cette maison dans un coin des Vôges procuroit à dom Calmet une parfaite tranquilité & beaucoup d'aisances pour continuer ses ouvrages.

Le R. P. dom Belhomme, qui lui écrivoit à cœur ouvert, trouvoit que sa maison lui convenoit mieux que toute autre ; il lui en offroit même le régime, supposé qu'on voulût consentir à ce qu'il renonçât à la supériorité. » Je sais bien, lui disoit-il, que » vous êtes très-éloigné de demander au» cune supériorité ni aucun emploi ; je ne » doute pas même que votre résolution ne

» ſoit de les éviter toute votre vie, autant
» qu'il vous ſera poſſible: mais comme vous
» êtes bon à tout, nous aurions été ravis
» de pouvoir profiter en même tems de tous
» vos talens, & d'allier en votre perſonne
» la qualité de ſupérieur avec celle d'auteur.
» Je reconnois de bonne foi que la choſe
» n'eſt gueres poſſible, dans l'état où ſe trou-
» vent les maiſons de notre province; ainſi
» je donne les mains à ce que vous deſirez;
» & comme votre plus forte inclination &
» votre plus grand talent ſont pour l'étude,
» je crois qu'il ne faut pas vous y traverſer,
» & que la congrégation retirera plus d'a-
» vantage d'en uſer ainſi, que de faire au-
» trement. Je perſiſterai dans ce ſentiment,
» & tâcherai d'en convenir avec le R. P.
» dom Matthieu Petitdidier, d'ici au cha-
» pitre général. «

Il reſtoit à décider ſi on le laiſſeroit à Paris pour y continuer ſes études, ou ſi on le rappelleroit en province. Il y avoit des raiſons pour & contre. On ſe perſuadoit, 1°. Que les ouvrages qu'il composeroit dans une maiſon de la province, ne contribueroient pas moins à la gloire de la congrégation, & ne lui feroient pas moins d'honneur, que s'ils étoient faits à Paris. 2°. On pouvoit lui donner plus aiſément des reli-

gieux & en plus grand nombre pour l'aider dans ſon travail. 3o. On eſpéroit que ſon exemple & ſa préſence donneroient plus d'émulation, & ſerviroient mieux à inſpirer le goût des bonnes études. 4o. Qu'il pourroit par ſes inſtructions former pluſieurs jeunes religieux, qui deviendroient dans la ſuite comme un ſéminaire d'habiles gens, capables de perpétuer les ſciences ſolides dans la congrégation. C'eſt ainſi que penſoit D. Belhomme abbé de Moyenmoutier.

XXIX. Ses diſpoſitions à l'egard de la ſupériorité. 1716.

Tandis que les ſupérieurs de la congrégation délibéroient ſur la deſtination que l'on vouloit faire de dom Calmet, il étoit lui-même dans une parfaite tranquilité à cet égard. Préparé à tout événement, il témoignoit une égale diſpoſition à retourner dans ſa province, ou à reſter à Paris.. A l'égard de la ſupériorité, il s'en explique ainſi, écrivant à dom Petitdidier : » Puiſque je ſuis » ſur l'article de mon retour, vous voulez » bien que je vous diſe un bruit que l'on » fait courir, & auquel vous devez croire » que je n'ai point de part : j'ai même lieu » de croire que l'on ſe moque de moi, & » que ſi j'ai des ennemis, ce ſont ceux qui » le répandent exprès, pour me rendre ri- » dicule, comme ſi j'étois capable de pen- » ſer à occuper le poſte que votre révérence

» occupe à Nancy. Je n'ai, graces à Dieu, » aucune ambition pour la ſupériorité : mais » quand j'en aurois, je ne ſuis pas aſſez aveu» gle ſur mon ſujet, pour croire que l'on » feroit l'eſſai d'un homme qui n'a jamais » gouverné, en le plaçant dans la maiſon de » la province qui demande le plus d'acquit. » Mon objet, mon R. P. eſt, après l'im» preſſion de mon commentaire, de m'en » aller à Moyenmoutier ou à Saint Mihiel » paſſer tranquilement ma vie dans l'exer» cice des obſervances de ma profeſſion, & » dans la lecture des bons livres qui ſont » dans ces maiſons. Je me ſuis fait religieux » dans l'intention d'éviter les charges d'a» mes. J'ai embraſſé la vie de l'étude dans » le même deſſein. Je ſoutiendrai cette ré» ſolution tout auſſi long-tems que je pour» rai. Tous mes amis, qui ſavent ce que c'eſt » que la ſupériorité, m'en détournent, & je » ſuis très-perſuadé de tout ce qu'ils m'en » diſent. Ainſi, mon R. P. loin de ſouhai» ter que l'on penſe à moi pour cela, on me » fera vraiment plaiſir de m'oublier.

» Bien des gens & des amis même de la » congrégation me conſeillent de ne point » ſortir de Paris, diſant qu'il eſt de notre » intérêt & de notre réputation d'avoir tou» jours ici quelque homme d'étude, & de

» donner de tems en tems quelque chofe » au public. Si l'on croyoit que je puffe être » ici plus utile qu'ailleurs, j'y demeurerois » encore, quelque peu d'agrément que j'y » rencontre. « Cette lettre eft du 16 février 1716. Dom Calmet travailloit alors depuis fept ou huit mois à l'hiftoire de l'ancien teftament, qui étoit déja bien avancée.

Cet éloignement que dom Calmet témoignoit d'une maniere auffi fincere pour la fupériorité, venoit de ce fond de modeftie & d'humilité, qui lui faifoit préférer la tranquilité de l'état de fimple religieux à l'honneur des premieres places : mais cet éloignement fut toujours fubordonné en lui à la difpofition de fe foumettre en tout à la volonté de fes fupérieurs. Rien ne nous marque mieux quelles étoient à cet égard fes difpofitions, qu'une lettre qu'il écrivit la même année à D. Petitdidier. » J'apprends, » lui dit-il, par une lettre du R. P. Abbé de » Moyenmoutier que je vous ai des obliga- » tions que je ne favois pas, & que votre » révérence a pour moi des attentions que » je ne mérite point. Je dois lui en rendre » de très-humbles actions de graces. Je ne » puis douter que la charité & l'amour du » bien n'en foient le principe : mais je ne » dois pas m'en réjouir, parce que je dois

» me faire justice, & n'oublier jamais ce que
» je suis. Je ne me dédis pas de ce que j'ai
» eu l'honneur de vous dire, que je m'en
» tiendrois à ce que votre révérence & le
» T. R. P. Abbé de Moyenmoutier déci-
» deroient sur mon sort; & je ne me dé-
» fends pas même, de peur que l'on ne s'i-
» magine que je veux me faire prier, com-
» me si l'on devoit m'avoir obligation, si
» j'entre dans la supériorité. Je sais que l'o-
» béissance vaut mieux que les victimes:
» mais je vous prie d'être très-persuadé que
» mon inclination est toujours pour la vie
» privée, & que je la préfere à tous les em-
» plois & les dignités de la religion: c'est
» ma confession dans la plus exacte sincé-
» rité. «

XXX. Son départ de Paris. 1716.

D. Calmet comprit par les lettres qu'on lui écrivoit de Lorraine que c'étoit l'intention de ses supérieurs qu'il quittât le séjour de Paris pour retourner en province. Il témoigna sur cela une parfaite soumission. » Je
» ne délibere plus, écrivoit-il à D. Petit-
» didier abbé de Senones, sur mon retour:
» je comprends par votre lettre & par celle
» du R. P. Abbé de Moyenmoutier que c'est
» là votre avis, & qu'il ne s'agit plus que
» de voir laquelle des deux maisons de Saint
» Mihiel ou de Moyenmoutier convient le

» mieux à mes études. Je m'en rapporterai
» volontiers à ce que vous en aurez ordon-
» né ensemble. Je vous enverrai quelque
» jour mon projet d'étude. «

Quoique son rappel fût arrêté, il n'y avoit encore rien de décidé sur la maison qu'on lui assigneroit pour retraite. On avoit d'abord pensé à le mettre à Saint Mihiel, pour y être le chef d'une académie que l'on vouloit former ; mais la circonstance d'un noviciat nombreux, que l'on avoit jugé à propos d'établir dans cette maison, & d'autres raisons encore firent changer cette résolution. Le R. P. Abbé de Moyenmoutier lui offrit sa maison, qu'il accepta.

D. Calmet employa tout le reste du tems de son séjour à Paris à revoir son commentaire. Il y fit des additions & des corrections considérables. Il nous apprend lui-même dans une lettre adressée à D. Petitdidier, du 4 avril 1716. en quoi consistoit cet ouvrage. » Je travaille depuis près de
» deux mois à un supplément, qui sera im-
» primé à la fin de l'apocalypse, où je met-
» trai ce que j'ai pu reconnoître par moi ou
» par mes amis de fautes d'omissions & de
» négligences dans notre commentaire, &
» ce que j'ai pu y ajouter de corrections &
» d'additions, afin que ceux qui ont la pre-

» miere édition de notre commentaire, ne » ſoient pas dans la peine d'acheter la ſe- » conde, & qu'on ne puiſſe pas m'attaquer » ſur un grand nombre de fautes qui ſe ſont » gliſſées dans un ſi long ouvrage. C'eſt com- » me un *errata* général, mais raiſonné. «

Dom Calmet partit de Paris au mois de juillet 1716. avec D. Ildefonſe Catelinot, qui étoit reſté avec lui pendant ſix ou ſept mois, & vint faire ſa demeure à Moyenmoutier. Il s'occupa pendant les deux années de ſéjour qu'il fit en cette maiſon, à ranger la bibliotheque, qui étoit déja conſidérable, & qui a beaucoup été augmentée depuis. Ce fut auſſi à Moyenmoutier qu'il compoſa ſon dictionnaire ſur la bible, qui fut d'abord imprimé à Paris en deux volumes *in-folio*; mais comme les libraires voulurent enrichir cet ouvrage de pluſieurs figures en taille douce, le dictionnaire ne put paroître qu'en 1720. Ce fut auſſi pendant ce ſéjour à Moyenmoutier qu'il fit imprimer l'hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament. Emery ſon imprimeur lui envoyoit de Paris par la poſte les épreuves pour les corriger, & il les lui renvoyoit de même. Il y compoſa auſſi dix-neuf nouvelles diſſertations, que l'on ajouta à celles qu'il avoit faites auparavant, & qui ſont

répandues dans les volumes de son commentaire. Les libraires de Paris entreprirent de les donner à part en trois volumes *in*-4°. Dom Calmet se détermina à donner cette édition de ses dissertations en particulier, à l'occasion d'une autre édition de ces mêmes dissertations faite à Avignon dès 1715. mais qui étoit très-défectueuse.

XXXI. D. Calmet est fait Abbé de S. Leopold. 1718.

On ne laissa pas long-tems goûter à dom Calmet les charmes du repos dont il jouissoit à Moyenmoutier. Les supérieurs jugerent à propos de l'appeller au gouvernement de la congrégation. Il étoit prêt à retourner à Paris pour y veiller à l'impression du dictionnaire de la bible, lorsque le chapitre général de la congrégation le nomma abbé de saint Leopold de Nancy en 1718. L'abbaye de saint Leopold n'étoit ci-devant qu'une abbaye manuelle, c'est-à-dire, gouvernée par un prieur amovible, nommé par le chapitre général, à qui on donnoit la qualité d'abbé, sans aucune mense séparée, jusqu'en 1742. qu'il plut au Roi de Pologne duc de Lorraine & de Bar de l'ériger en titre, & de la donner en commende au R. P. dom Benoit Bellefoy. Ce fut dans l'intervalle de sa supériorité que D. Calmet corrigea les épreuves de son dictionnaire de la bible, qu'on lui envoyoit de Paris par la

poste, & qu'il renvoyoit par la même voie.

XXXII. Le Duc Leopold veut ériger S. Leopold en titre en faveur de Dom Calmet.

A peine D. Calmet étoit-il nommé abbé de saint Leopold, que S. A. R. Leopold I. duc de Lorraine, pour lui donner des marques éclatantes de l'estime qu'il en faisoit, voulut ériger cette abbaye en titre en sa faveur. Lorsque dom Calmet eut l'honneur en 1719. de présenter à S. A. R. & au prince royal Leopold-Clement le dictionnaire de la bible, à qui il étoit dédié, ce Prince lui en fit faire la proposition par M. l'abbé de Vence.

Comme dom Calmet étoit alors sur son départ pour faire la visite de la congrégation, ayant été nommé visiteur au chapitre général de cette année, il ne put voir S. A. R. ni savoir précisément son intention sur cette affaire. Mais à son retour il trouva que les premiers & les plus anciens supérieurs de la Lorraine, craignant les suites de cette érection, & qu'elle ne donnât lieu au démembrement de ce monastere, pour former une mense abbatiale au nouvel Abbé, ne paroissoient pas disposés à y concourir, sinon sous certaines conditions assez difficiles à exécuter. Il se contenta de témoigner sa reconnoissance au duc Leopold, sans entrer dans aucune explication sur la maniere de l'exécution, qui ne pouvoit se faire, à moins

moins que le Prince ne donnât de ses épargnes un fonds d'environ six mille livres de revenu annuel, pour former la mense de l'Abbé, tout autre démembrement qu'il auroit pu faire de son domaine, ne pouvant avoir assez de solidité pour assurer un établissement de cette nature. Ainsi ce projet demeura sans exécution.

XXXIII. Ses scrupules sur sa non-résidence en son Prieuré de Lay.

Tandis que D. Calmet exerçoit la charge de supérieur dans l'abbaye de S. Leopold, il eut quelques scrupules au sujet de sa non-résidence dans son prieuré de Lay; il craignoit même qu'elle ne donnât lieu à un dévolut sur ce prieuré. Il consulta le R. P. dom Belhomme abbé de Moyenmoutier, qui le rassura, en lui disant que, soit que l'on consultât l'ancien droit canonique, renouvellé par le concile de Trente, ou le nouveau établi par ce concile, il n'y avoit nul danger, parce qu'on ne trouve nulle part que la non-résidence soit un motif qui rende un bénéfice vacant *ipso jure*; ce qui est nécessaire pour autoriser un dévolut. Il avouoit que l'on pouvoit procéder contre un bénéficier non-résident jusqu'à privation d'un bénéfice, mais qu'il falloit préalablement l'avertir de résider; que cet avertissement devoit lui être fait par l'évêque diocésain, ou par le procureur général du parlement, ou

enfin par les ſujets qui ſouffrent de cette non-réſidence, tels que ſeroient les religieux du prieuré de Lay. Or, diſoit-on, on n'avoit encore fait aucun avertiſſement, & au cas qu'on en feroit, il étoit aiſé d'en prévenir les ſuites, en prenant le parti de réſider. On ajoutoit à ces motifs les privileges de la congrégation du Mont-Caſſin, communs à celle de S. Vanne. Un de ces privileges autoriſe cette non-réſidence, lorſque le chapitre général en diſpoſe autrement. Voyez *Bullarium Caſſin. tom.* I. *conſtitut.* 72. *n.* 3. Enfin pour diſſiper tous ſes ſcrupules on lui conſeilloit de demander au ſaint ſiege une diſpenſe de réſider, lorſqu'il plairoit à ſes ſupérieurs de l'employer ailleurs. Cette demande étoit fondée, 1°. En ce que le chapitre général établiſſoit toujours un prieur clauſtral, qui a le régime du couvent & des religieux de ſon prieuré, & que par conſéquent la réſidence n'étoit point néceſſaire par rapport à la charge d'ames : 2°. Qu'il paroiſſoit plus expédient au bien de la congrégation qu'il fût employé ailleurs que dans ſon prieuré. *Lettre de dom Belhomme du* 29 *mars* 1720.

XXXIV. On veut le rendre ſuſpect au S. A. R. Leopold I. prévoyant que l'affaire de la conſtitution *Unigenitus*, qui condamne le nouveau teſtament & les réfle-

xions morales du pere Quesnel, auroit de grandes suites, prit toutes les précautions que sa sagesse & sa prudence purent lui suggérer pour maintenir la paix & la tranquilité dans ses Etats. Il défendit à tous ses sujets d'entrer dans cette dispute. Les ecclésiastiques & les religieux de la province demeurerent à cet égard dans la soumission & le silence : il n'y eut que le chapitre de Saint Diez qui, voulant signaler son zele, dressa de sa propre autorité un formulaire, dont il exigea la signature de tous ses chanoines. M. l'abbé de Circourt membre de ce chapitre fit quelque résistance, & fut obligé de quitter son bénéfice, & de se retirer à Paris, où il est mort depuis quelques années.

Sujet de la Constitution 1718.

Les liaisons d'amitié qui étoient entre M. de Circourt, M. l'abbé de Vence précepteur des jeunes Princes de Lorraine, le R. P. dom Anselme Bavais abbé de Beaupré & dom Calmet, donnerent lieu à quelque soupçon qu'ils étoient dans les mêmes sentimens que ce Chanoine de Saint Diez. Quelques personnes mal intentionnées les rendirent suspects à S. A. R. lui faisant entendre qu'ils étoient en commerce de lettres, & qu'ils travailloient de concert à exciter quelque mouvement au sujet de la bulle. La chose alla si loin, que le Prince fit ou-

vrir les lettres qu'ils écrivoient : on fût même depuis que S. A. R. avoit donné ordre au premier président du parlement de Nancy d'examiner de près la conduite de D. Calmet ; mais on découvrit ensuite que ces soupçons étoient mal fondés, & qu'il ne s'agissoit entre eux que d'un commerce d'amitié ou de littérature. Cependant S. A. R. fit avertir dom Calmet par le R. P. dom Belhomme président de la congrégation, » que » desirant conserver la paix & la tranquilité » dans ses Etats, & voulant prévenir tout » trouble & toute brouillerie qui pourroient » s'y élever au sujet de cette bulle, il l'avoit » chargé, lui président, de lui recommander très-expressément, tant de sa part que » de la sienne, de ne faire aucun mouvement » ni demande là-dessus, mais de demeurer » en repos, & de garder dans la conjoncture » présente tout le silence & le respect possibles, & de faire observer la même chose » à ses religieux. «

XXXV. Il travaille à l'Histoire de Lorraine.

Les cinq années de supériorité en l'abbaye de S. Leopold étant expirées, dom Calmet quitta le séjour de Nancy, & alla résider en son prieuré de Lay-Saint-Christophe. Il reçut vers ce même tems ordre du feû duc Leopold de travailler à l'histoire ecclésiastique & civile de Lorraine. Il en

donna le *prospectus* en 1724. Cette histoire paroissoit d'autant plus nécessaire, que jusqu'à cette époque il n'avoit paru que des extraits imparfaits de l'histoire de cette province, & que ceux qui avoient écrit avant dom Calmet sur ce sujet, avoient donné dans le douteux, dans le merveilleux, dans des généalogies sans fin & souvent sans fondement; en sorte qu'au lieu d'une histoire, quelques-uns n'avoient écrit que des romans. Dom Calmet, voulant éviter ces défauts, s'appliqua à la recherche des monumens les plus autentiques. Il n'oublia rien pour répondre à la confiance de son Souverain & à l'attente du public. Il parcourut la plus grande partie de la Lorraine, & visita avec soin les archives, qui lui furent ouvertes par ordre du Prince, & celles des chapitres & des abbayes, qui voulurent bien se prêter à ses desirs & à ses vues. Il amassa de tous côtés des matériaux pour composer son histoire. Ses amis, tant de Paris que de la province, s'empresserent à lui communiquer les mémoires dont il avoit besoin pour l'exécution de son dessein. Il consulta les écrivains les plus exacts & les plus éclairés, anciens & modernes, soit imprimés, soit manuscrits. Cette histoire parut en 1728. en quatre gros volumes *in-folio*.

D iij

Pendant que dom Calmet travailloit à l'hiſtoire de Lorraine, M. Hugo abbé d'Etival, ordre de Prémontré, fit imprimer en 1725. à Etival un recueil d'anciens monumens, en deux volumes *in-folio*, ſous le titre de *ſacræ antiquitatis Monumenta.* Il inſéra dans le ſecond tome l'hiſtoire de l'égliſe de S. Diez, compoſée en latin par un chanoine de cette égliſe, nommé *Herculanus*, mort vers l'an 1541. On prétendit que M. Hugo avoit un peu altéré le texte original de cet auteur en quelques endroits ; ce qui donna lieu à quelques lettres adreſſées à dom Calmet, tant de la part de ceux qui attaquoient l'abbé Hugo, que de la part de cet Abbé. Ces lettres ſont écrites avec beaucoup de vivacité. Dans les unes & dans les autres on déféroit le jugement de la queſtion à dom Calmet : mais l'eſtime & l'amitié dont il étoit prévenu pour l'abbé Hugo & pour ſes adverſaires, le porterent à ne point prononcer ni pour l'un ni pour l'autre parti ; il ſe contenta de faire imprimer dans l'hiſtoire de Lorraine le texte même d'Herculanus, ſur un manuſcrit plus correct, & la diſpute en reſta là.

XXXVI. Il eſt fait Préſident de la Con-

D. Calmet ne demeura dans ſon prieuré de Lay que juſqu'en 1727. qu'il fut nommé dans le chapitre général, tenu à Saint Mi-

hiel cette même année, président ou supérieur général de la congrégation de saint Vanne, & abbé de saint Leopold pour la seconde fois. Il exerça la charge de président avec l'applaudissement de tout son corps.

grégation. 1727.

XXXVII. Dom Calmet Abbé de Senones 1728.

Dom Matthieu Petitdidier abbé de Senones & évêque de Macra *in partibus Infidelium*, étant mort le 15 juin 1728. D. Calmet fut élu pour lui succéder d'un consentement unanime de la communauté de Senones. L'élection se fit le 9 juillet suivant. La nouvelle en fut portée à Lunéville à S. A. R. qui s'étoit intéressée d'une maniere particuliere au choix que l'on venoit de faire de dom Calmet. S. A. R. donna ordre au Prince de Craon d'en annoncer le premier la nouvelle à dom Calmet. Ce Seigneur, qui a toujours honoré notre Abbé d'une estime singuliere & d'une tendre amitié, lui écrivit le soir même en ces termes: » S. A. R. a bien voulu, » Monsieur, me laisser le plaisir de vous an» noncer votre élection à l'abbaye de Se» nones. Je vous en fais mon compliment » de tout mon cœur, & j'en féliciterois de » même votre abbaye, si les religieux qui » la composent, étoient de ma connois» sance; car rien ne doit leur faire plus de » plaisir que d'avoir à leur tête un homme

» de votre mérite. On ne peut, Monſieur,
» vous être dévoué avec plus de vénération,
» ni vous honorer plus parfaitement que je
» fais. « *Le Prince de Craon.*

Le pape Benoit XIII. dans une congrégation conſiſtoriale particuliere, agréa & confirma ſon élection, & dans la même congrégation les cardinaux, à la perſuaſion de M. Paſſionei, alors nonce en Suiſſe, le propoſerent à ſa Sainteté pour le titre d'un évêché *in partibus*, avec pouvoir d'exercer les fonctions épiſcopales dans les lieux de la province qui ſont exempts de la juriſdiction de l'ordinaire. Notre nouvel Abbé, à la recommandation de S. A. R. réſigna ſon prieuré de Lay au R. P. dom Hyacinthe la Fauche le 24 ſeptembre ſuivant.

XXXVIII. Il eſt propoſé pour l'Epiſcopat.

S. A. R. Leopold I. qui avoit été d'abord informé de la réſolution du Pape d'honorer l'Abbé de Senones d'un titre épiſcopal, eut la bonté de lui donner le premier avis de cette délibération de la ſacrée congrégation. Dom Calmet témoigna à ce Prince la répugnance qu'il avoit à accepter l'épiſcopat. Il approuva ſa diſpoſition, & lui dit obligeamment qu'*étant encore en âge & en état de ſervir ſa congrégation, il ne devoit lui refuſer ni ſes ſecours ni ſes ſervices*. En conſéquence de cette réſolution dom Calmet eut l'honneur

d'écrire à sa Sainteté, à M. le cardinal Lercari ministre d'Etat, & à M. Riviera secrétaire de la congrégation consistoriale, pour les remercier de l'honneur qu'on vouloit lui faire, & les prier d'agréer ses excuses.

Les bulles de confirmation de l'Abbé de Senones furent adressées à M. l'Evêque de Basle, comme commissaire apostolique, pour les fulminer. Dom Calmet se transporta à cet effet à Porentru, lieu de la résidence de ce Prélat. M. l'Evêque de Basle refusa de le faire, sous prétexte que ces bulles étoient falsifiées ou altérées. On avoit effectivement effacé l'endroit où il étoit question de l'évêché *in partibus*. D. Calmet eut recours à M. le nonce Passionei, qui l'aida dans cette occasion de sa protection & de ses conseils. Il fut obligé de produire une attestation légalisée que les ratures qui se trouvoient dans les bulles, avoient été faites à Rome, & que les bulles lui avoient été remises en cet état. Cette difficulté fut enfin levée par les soins de M. Hauff grand-vicaire & depuis suffragant de l'évêché de Basle. XXXIX. Difficulté sur ses Bulles.

Cette affaire étant ainsi terminée, dom Calmet prit possession de l'abbaye de Senones le 3 janvier 1729. & reçut la bénédiction abbatiale des mains de M. Somier

archevêque de Césarée & grand-prevôt de Saint-Diez le 24 avril suivant.

XL. On le presse d'accepter l'Episcopat.

Revenons à l'épiscopat. Dom Calmet se persuadoit que les lettres qu'il avoit eu l'honneur d'écrire à sa Sainteté & au cardinal Lercari, pour s'excuser d'accepter l'épiscopat, avoient fait changer la disposition du Pape à cet égard. Il fut bien surpris lorsqu'au mois de janvier de la même année il reçut une lettre de M. le nonce Passionei, qui l'exhortoit en termes très-pressans d'accepter l'épiscopat. Cette lettre mérite d'être transcrite ici tout au long. » Quant à l'acceptation de la dignité épiscopale, bien » loin de retracter à présent le conseil que » je vous ai donné de plier le cou, & d'obéir aux intentions de sa Sainteté, je vous » ajouterai dans toute la confidence de notre amitié que je suis informé que vous » avez écrit à sa Sainteté & au Cardinal secrétaire d'Etat pour refuser le titre sublime dont le saint siege veut vous honorer; » que vos refus, en faisant connoître votre » rare humilité, n'ont fait que confirmer sa » Sainteté dans sa premiere résolution, & » n'ont produit d'autre impression sur l'esprit de son Eminence, que d'ajouter de » nouveaux motifs à l'estime qu'elle a de » votre mérite; que l'on ne vous a point

» fait de réponſe, dans l'aſſurance où l'on
» eſt que moi, qui connois autant que per-
» ſonne au monde votre piété & votre ſcien-
» ce, je vous ferai réſoudre à vous ſoumet-
» tre entierement aux volontés de ſa Sain-
» teté. Vous le devez, T. R. P. au ſaint
» ſiege, qui ayant beſoin d'un évêque en
» Lorraine, où il y a une grande quantité
» de lieux exempts, n'a pu jetter les yeux
» ſur un homme plus digne que vous l'êtes.
» Vous le devez à toute l'Egliſe, à laquelle
» il ſera toujours très-glorieux de voir en-
» core aujourd'hui choiſis pour évêques des
» ſujets méritans, ainſi que chacun vous
» connoît. Vous le devez à vous-même,
» puiſque l'obéiſſance jointe au ſacrifice vous
» ſera auſſi avantageuſe que ſalutaire. Vous
» le devez enfin à votre ordre; car tant s'en
» faut que la dignité épiſcopale vous mette
» hors d'état de ſervir votre congrégation,
» qu'au contraire elle vous fournira les
» moyens de lui rendre de plus grands ſer-
» vices : elle ne vous éloignera nullement,
» comme vous penſez, du régime du corps
» où vous êtes utile ; mais elle contribuera
» à ſes avantages : ſi même vous croyiez
» qu'il fût beſoin que ſa Sainteté fît dreſ-
» ſer un bref à cet effet, vous n'avez qu'à
» m'en informer. En un mot j'attends de

» votre obéiſſance au ſaint ſiege, de votre
» zele pour votre congrégation, & de votre
» amitié pour moi, que vous prendrez in-
» ceſſamment le parti de la ſoumiſſion, &
» je vous proteſte qu'à Rome on en ſera au
» moins autant édifié qu'on l'a été de votre
» refus. De plus longues excuſes paſſeroient
» pour obſtination & pour deſobéiſſance.
» Faites-y réflexion, je vous prie, & ſongez
» que ſa Sainteté eſt diſpoſée à lever tous les
» obſtacles que vous ſemblez craindre. Je
» vous embraſſe tendrement, T. R. P. &
» vous priant de vous ſouvenir toujours de
» moi dans vos prieres, je ſuis inviolable-
» ment & ſans réſerve. « Cette lettre eſt datée d'Altorff le 10 janvier 1729.

Une lettre auſſi preſſante ſembloit avoir ébranlé l'Abbé de Senones, & il paroiſſoit diſpoſé à ſe ſoumettre à la volonté de ſa Sainteté. Il en écrivit à M. le Nonce, qui lui répondit, pour l'en féliciter : » Vous
» avez pris, lui dit-il, le meilleur parti, de
» ſuivre mes conſeils, en vous réſignant à
» la volonté de ſa Sainteté. Bien loin que
» l'épiſcopat vous empêche de veiller au
» gouvernement de votre abbaye, il vous
» mettra en état d'être encore plus utile à
» vos religieux. Quoique je ne doute point
» que vous n'ayiez déja informé Rome de

» votre soumission, je ne laisserai point,
» samedi prochain, dans mes dépêches,
» d'en écrire particulierement à M. le car-
» dinal Lercari. Lorsqu'on vous aura confé-
» ré cette dignité, le plaisir que j'aurois de
» vous voir, m'oblige de vous dire en toute
» confidence que si vous vouliez vous transf-
» porter ici, je serois ravi de vous consa-
» crer. Nous avons ici deux abbés dans le
» voisinage; & vous trouverez pour vous
» un logement dans ma maison. « *Lettre de M. le nonce Passionei du 24 janvier* 1729.

On voit la même chose dans une autre lettre du même, du 7 mars suivant. Dom Calmet, informé que le Pape persistoit dans la résolution de l'élever à l'épiscopat, malgré sa répugnance & les motifs qu'il avoit eu l'honneur de lui exposer, témoigna enfin qu'il se soumettoit aux intentions du saint Pere. Mais il y trouvoit un obstacle, dans la bulle de Paul IV. de l'an 1559. qui défend expressément, & sous peine d'excommunication, de donner à un religieux promu à l'épiscopat aucun emploi, dignité ou office, soit dans la conduite de son monastere, ou pour le gouvernement de sa congrégation. Les termes de cette bulle arrêtoient dom Calmet. Par sa promotion à la dignité épiscopale, il ne pou-

voit plus être utile à sa congrégation, puisque la bulle l'excluoit absolument des charges & des emplois ausquels on auroit pu le destiner. Il fit part de ses scrupules à M. Passionei, qui de son côté en rendit compte à Rome, demandant que l'on assemblât à cet effet une congrégation, pour examiner la teneur de cette bulle de Paul IV. & pour en solliciter la dispense en faveur de notre Abbé.

M. Passionei rendit un compte exact à sa Sainteté des frayeurs de dom Calmet, & de sa répugnance pour la dignité épiscopale. Il ajoutoit que, malgré tant d'inconvéniens qu'il rencontroit dans l'acceptation de cette dignité, pour montrer le respect qu'il avoit pour les ordres du saint siege, il se soumettroit, & qu'il regardoit la volonté de sa Sainteté comme un oracle, auquel il ne lui étoit pas permis de refuser l'obéissance qui lui est due en pareil cas.

Tout le monde croyoit que D. Calmet seroit enfin obligé de se soumettre à l'intention du saint Pere, qui témoignoit vouloir exiger de lui ce sacrifice : mais ne voulant rien faire en cette affaire que de concert & avec le consentement de son Souverain, il envoya la lettre de M. Passionei à S. A. R. qui lui fit faire réponse par le

R. P. Guinther son confesseur, qu'elle lui laissoit une entiere liberté d'accepter ou de ne pas accepter cette dignité; mais qu'au cas qu'il l'acceptât, ce fût toujours en se réservant le droit d'entrer dans tous les emplois & les charges de sa congrégation. La lettre du Prince fut envoyée à M. le Nonce, qui la fit passer à Rome.

XLI. Sés excuses pour ne point accepter l'Episcopat sont reçues.

Mais la santé du Pape, qui devenoit de jour en jour plus chancelante, ralentit les instances qu'on faisoit à dom Calmet pour accepter l'épiscopat. M. le nonce Passionei se rendit aux raisons que notre Abbé alléguoit pour ne point accepter cette sublime dignité, & écrivit lui-même à Rome pour les faire agréer, comme il le marque dans une lettre à D. Calmet du 25 juillet 1729. » Vous me rendez justice d'être persuadé que » je suis véritablement votre ami, & que je » m'intéresse plus que personne au monde à » votre gloire & à vos avantages, parce que » je connois mieux que personne tout le mé» rite de votre science & de votre piété. » Vous verrez par la lettre ci-jointe de M. » le cardinal Lercari que l'on a eu égard à » tous les motifs que j'ai amplement détail» lés touchant le refus que vous faites de » l'épiscopat; que dans la premiere congré» gation on examinera ces raisons, & qu'on

» y prendra enſuite des meſures pour vous » témoigner, comme il ſe dit, l'eſtime que » l'on a pour vous. «

En conſéquence M. le cardinal Lercari récrivit que *puiſque dom Calmet avoit des raiſons pour ne pas accepter l'épiſcopat, on ferait de maniere que par quelque inſigne document on manifeſteroit pour toujours & l'intention qu'avoit eue ſa Sainteté de le récompenſer, & la modération de ſon refus.* En effet le 12 ſeptembre ſuivant ſa Sainteté lui adreſſa un bref, par lequel elle témoignoit agréer ſes excuſes. On trouvera ce bref imprimé à la fin de cette vie.

Ses amis le féliciterent de toute part de la conſtance qu'il avoit témoignée à refuſer une dignité qui le réduiſoit à la néceſſité de ne plus être utile à ſa congrégation, & qui le tiroit de cet état de ſimplicité qui a toujours fait ſes délices. Ils craignoient que ce nouveau degré d'élevation ne lui fît plus trouver dans ſa propre maiſon les conſolations qui naiſſent du concert entre le chef & les membres, de l'union des cœurs & des eſprits. On appréhendoit que la célebre congrégation dont il étoit pour lors un des plus beaux ornemens, ne fût privée d'un excellent ſujet, qui travailloit ſi utilement à ſon édification par ſes ſoins, ſa vigilance,

ſa

sa conduite, son exemple, & par la sagesse de ses conseils. C'est ainsi que lui écrivoit dans le tems un saint abbé son ami.

» Nous appuyons sur-tout, lui écrivoit » un autre de ses amis, sur le refus que vous » avez fait de l'évêché *in partibus Infidelium*: » il est digne de vous, & soutient par mer- » veille le caractere de religion & d'humi- » lité, qui a toujours été le vôtre, & que » tous les applaudissemens du public depuis » un grand nombre d'années n'ont pu ébran- » ler. Je vous fais sur-tout un gré infini des » marques d'attachement que vous donnez » par là à votre congrégation, & de ce que » vous préférez de continuer à lui faire hon- » neur, & à lui être utile, à ce qu'il y a de » plus brillant dans l'Eglise. « *Lettre de dom Laigneau*, 12 *novembre* 1728.

XLII. Faux bruit sur sa promotion au Cardinalat.

La résolution que sembloit avoir prise le pape Benoit XIII. d'élever dom Calmet à l'épiscopat, faisoit juger à plusieurs personnes que ce saint Pontife n'en resteroit pas là; que tôt ou tard dom Calmet seroit enfin obligé à se soumettre aux intentions du saint siege, & que cette dignité dont on vouloit l'honorer, n'étoit qu'un premier degré pour l'élever à une plus grande; c'est ce qui donna lieu aux bruits qui se répandirent en Lorraine, qu'il alloit être honoré

de la pourpre. Au mois de mars de l'année 1729. peu après la mort de S. A. R. Leopold I. D. Calmet reçut des lettres de dom Benoit Bellefoy abbé de Saint Mihiel, qui étoit alors à Rome, & d'un officier des troupes de ſa Sainteté, que MM. les cardinaux Lercari & Corradini travailloient à lui procurer le chapeau de cardinal. Il en écrivit à M. le nonce Paſſionei, qui lui manda que ces bruits étoient prématurés ; que cet officier n'avoit pas aſſez de crédit pour faire réuſſir cette entrepriſe, comme il s'en flattoit. Dom Calmet n'en fit ouverture qu'à une ſeule perſonne, qui étoit un des premiers ſeigneurs de la cour de Lorraine, & qui a laiſſé tomber la choſe dans l'oubli. Sa grande modeſtie & ſon éloignement des grandeurs l'empêcherent de faire aucune démarche relative à ſa promotion à cette ſublime dignité. Nous ſavons d'ailleurs que dans une autre circonſtance il auroit pu ſe frayer un chemin au cardinalat, s'il avoit voulu ſe prêter aux vues des cardinaux Albani, qui lui firent l'honneur de lui propoſer d'écrire l'hiſtoire du pontificat du feû pape Clement XI. Mais quelque reſpect qu'il ait eu pour la mémoire de ce grand Pontife, des raiſons particulieres ne lui permirent pas d'accepter cette propoſition.

En cette année 1729. il fut élu pour la seconde fois président ou supérieur général de sa congrégation. Il travailloit alors à donner une nouvelle édition de son dictionnaire de la bible. Il la méditoit depuis quelque tems, & il y travailloit même depuis que le supplément de la premiere édition avoit commencé à paroître.

XLIII. Nouvelle édition du Dictionnaire de la Bible. 1729.

Vers la fin de cette année dom Calmet se proposa de faire un voyage en Suisse. Le principal motif de ce voyage étoit de rendre sa visite à M. le nonce Passionei, qui lui avoit donné en plusieurs occasions tant de preuves de sa bienveillance & de la plus tendre amitié. Ce digne Prélat l'y invitoit d'une maniere très-pressante. Il l'engageoit en même tems d'entreprendre le voyage de Rome, pour avoir l'honneur de présenter lui-même son dictionnaire de la bible à sa Sainteté, lui faisant envisager les avantages & une espece de nécessité de ce voyage. M. Passionei dans une de ses lettres lui marque qu'il l'attend chez lui à son passage, qu'il se prépare à venir à sa rencontre, & qu'il le gardera quelques jours chez lui. Rien ne marque mieux l'extrême bonté & la tendresse dont ce Prélat honoroit notre Abbé, que ces mots, qui finissent sa lettre : *Rien n'égale l'ardeur que j'ai de vous embrasser, & de*

vous dire que l'Archevêque d'Ephese est plus à l'Abbé de Senones qu'à soi-même.

XLIV. Il médite le voyage de Rome.

Les grandes obligations que dom Calmet avoit au pape Benoit XIII. & les témoignages de bonté qu'il en avoit reçus, le déterminerent à entreprendre le voyage de Rome pour l'en remercier. Les sollicitations de M. le Nonce étoient un puissant motif pour l'y engager. Dans la vue de donner au souverain Pontife un témoignage public de sa reconnoissance, il se proposa de lui dédier la nouvelle édition de son dictionnaire de la bible. Au commencement de l'année suivante, 1730. il envoya à Rome au cardinal Lercari l'épître dédicatoire au Pape, qui devoit être mise à la tête de cette édition. Cette Eminence en fit lecture au saint Pere, qui en fut si satisfait, que non seulement il consentit que l'ouvrage lui fût dédié, mais qu'il ordonna sur le champ qu'on envoyât à dom Calmet à ses frais jusqu'à Senones tous les ouvrages qu'il avoit composés, & qui avoient été imprimés depuis peu à Rome, en trois volumes *in-folio* : à quoi il ajouta son dernier concile de Bénévent, tenu en 1729. ce qui fut annoncé à dom Calmet par une lettre très-obligeante de M. le cardinal Lercari. Ces ouvrges ne sont parvenus à Senones qu'après la mort du

pape Benoit XIII. Mais comme D. Calmet se disposoit à partir avec le T. R. P. dom Humbert Barrois abbé de Moyenmoutier, & que l'on préparoit les premiers tomes du dictionnaire de la bible, pour les présenter au pape Benoit XIII. on reçut la nouvelle que ce saint Pontife étoit décédé le 21 du mois de février 1730. Ainsi tous ces projets s'évanouirent.

XLV. Ses bâtimens.

Dès que dom Calmet eut donné ses premiers soins à régler le spirituel de sa maison, il s'appliqua à l'embellir. Dom Pierre Alliot abbé de Senones avoit renouvellé les lieux réguliers. Les difficultés qui furent suscitées à dom Matthieu Petitdidier son prédécesseur, par le dévolut que M. l'abbé de Bouzey jetta sur son abbaye en 1719. & qui ne furent terminées que quelque tems avant sa mort, ne lui permirent pas de faire dans son abbaye tout le bien qu'il auroit desiré. Cette gloire étoit réservée à dom Calmet. Il commença par la maison abbatiale. Elle étoit trop petite & peu commode : il l'augmenta de la moitié, y ajouta des cours, des écuries, des remises. Il en fit de même des bâtimens de la basse-cour des religieux, qu'il augmenta, ou plutôt qu'il renouvella. Le potager du monastere, qui jusques-là avoit été fort resserré, fut

augmenté du double, & terminé par une belle gallerie, longue de près de cinq cens pieds. La belle porte d'entrée de l'abbaye, qu'il fit conſtruire du côté de la ville de Senones, eſt un ouvrage eſtimé des connoiſſeurs, pour la régularité de ſon architecture, de même que le grand eſcalier, placé à l'entrée de la maiſon.

Tel fut l'uſage que notre nouvel Abbé fit des revenus de ſa menſe abbatiale. Tout fut employé à l'embelliſſement de ſon monaſtere, à procurer à ſes religieux les commodités qui conviennent à leur état. Il ne ſe réſerva rien pour lui-même. Content de vivre au milieu de ſes confreres, comme le dernier d'entre eux, il ne ſe prévalut de l'autorité & des moyens que lui donnoient ſa dignité & ſa menſe ſéparée, que pour ſe procurer l'avantage de les employer à leur utilité ou à leur commodité.

Dom Calmet ne conçut le deſſein de la plûpart de ces bâtimens, qu'à la vue de la miſere où la diſette avoit réduit les ouvriers. Ce qui dans ſon principe étoit une œuvre de charité, devenoit aiſément entre ſes mains un ouvrage de magnificence.

La bibliotheque de l'abbaye paſſoit déja pour une des plus riches & des plus belles de la province & des environs. Dom Pierre

Alliot & dom Matthieu Petitdidier ſes deux derniers prédéceſſeurs s'étoient appliqués à la former & à la remplir de bons livres ; mais notre ſavant Abbé l'augmenta de beaucoup. Il deſtinoit chaque année une certaine ſomme à cet uſage, & il n'a pas ceſſé pendant toute ſa vie d'enrichir ſa bibliotheque d'excellens livres, qu'il faiſoit venir de Paris, d'Italie & d'Allemagne. Comme le vaiſſeau qui renferme cette bibliotheque, ne ſe trouvoit plus aſſez vaſte pour contenir le grand nombre de livres dont il l'enrichiſſoit tous les jours, il ſe trouva dans la néceſſité en 1749. de l'augmenter d'un tiers dans ſa longueur ; en ſorte qu'elle eſt regardée aujourd'hui pour la plus belle de la province.

Le goût décidé de D. Calmet pour l'antiquité & ſon amour pour les ſciences ne ſe bornerent pas à remplir la bibliotheque de Senones d'excellens livres ; il s'appliqua à y raſſembler tout ce qu'il put trouver d'anciens monûmens, inſcriptions, médailles, antiques, livres rares, manuſcrits, curioſités naturelles, qu'il acheta à grands frais, dont il forma un cabinet, qui, même dans une capitale, eût attiré l'attention des gens de lettres. Auſſi la bibliotheque de l'abbaye de Senones & le cabinet qui l'accompagne,

ont-ils mérité l'éloge de plus d'un savant. Son amour pour toutes ces choses ne venoit pas d'une curiosité vaine & stérile. Il connoissoit l'usage que l'on pouvoit faire de toutes les raretés qu'il ramassoit. Il se proposoit en cela de procurer par là à quelques-uns de ses religieux la facilité & les moyens de cultiver leur goût pour la belle antiquité, & étudier les merveilles de la nature : lui-même s'en est souvent servi utilement dans la composition de ses ouvrages. Il se faisoit un plaisir de faire voir ce cabinet aux curieux, de le communiquer à ceux qui en avoient besoin, & même d'en enrichir les collections de ses amis. Plusieurs savans ont eu souvent occasion de le citer dans leurs ouvrages.

Ses soins ne se bornerent pas à réparer les édifices déja construits de son monastere & des lieux qui en dépendent, & à y en ajouter de nouveaux ; il se fit principalement un devoir de renouveller les églises de la campagne, qui sont du patronage ou de la collation de l'abbaye de Senones. On compte plus de vingt de ces églises, qu'il a rebâties tout à neuf, ou réparées & mises dans un état très-décent.

Toutes ces grandes dépenses auroient dû l'épuiser ; mais il trouva dans son œconomie & dans sa maniere de vie, simple, mo-

deste & religieuse, des ressources qui lui fournirent les moyens d'enrichir la sacristie de Senones d'ornemens prétieux & d'une belle argenterie, qui rendent cette sacristie une des plus riches & des mieux assorties de toute la province & des environs.

XLVI. Il fonde un Hô-pital à Senones

Au milieu de tous ces édifices & de tant d'entreprises notre pieux Abbé n'oublioit pas les pauvres. Sa charité, pour soulager leur misere, & pourvoir à leurs besoins après sa mort, lui suggéra le dessein d'ériger un hôpital au lieu même de Senones. Il venoit de bâtir de fond en comble la paroisse de ce lieu, située sur une hauteur à quelque distance de Senones. Cette dépense s'étoit faite à ses frais, à la réserve de quelques contrats, que la communauté de cette ville lui avoit cédés, & qui appartenoient à la fabrique de leur église. Dom Calmet, qui auroit pu attacher à sa mense abbatiale ces contrats, comme un fonds qu'il avoit acquis, préféra de les rétrocéder aux habitans pour commencer la dotation d'un hôpital, qu'il se proposa de fonder pour le soulagement des pauvres malades de la principauté de Salm. Le contrat de cession fut passé le 4 février 1741.

Par cet acte notre Abbé ne se réserve pour lui & ses successeurs Abbés, &, à leur défaut,

aux Prieurs de Senones, que le droit d'assister à la reddition des comptes des revenus dudit hôpital, & de donner des mandemens pour la distribution des aumônes. Non content de cette donation, qui montoit à plus de six mille livres, il fit bâtir à ses frais une belle maison, très-commode, sur le penchant de la petite montagne sur laquelle est bâtie la paroisse, pour y recevoir les malades, & y loger ceux qui seroient chargés du soin de ces malades.

XLVII. Fait la visite du District de Senones. L'abbaye de Senones, ainsi que celles de Moyenmoutier & d'Etival, jouit des droits quasi-épiscopaux, exerçant la jurisdiction ordinaire sur le district qui en dépend, composé de quatre paroisses & de deux vicairies, desservies par des vicaires résidens. D. Calmet, voulant commencer les fonctions de sa nouvelle dignité par le spirituel, entreprit la visite épiscopale des églises de son territoire, & fit de sages réglemens pour y maintenir le bon ordre & la discipline ecclésiastique. Il fit une seconde visite en 1749.

XLVIII. Il fonde le Prieuré du Ménil-les-Luneville. 1734. Dom Calmet, toujours attentif à procurer les avantages de sa congrégation, songea sérieusement aux moyens de l'étendre, en lui donnant un nouvel établissement. Une autre considération, qui regardoit en particulier l'intérêt de sa maison, le confirma

dans ce deſſein. Il ſavoit que ſon abbaye paſſoit pour une des plus riches de la province, & que cette réputation l'expoſoit plus que toute autre aux inconvéniens de la commende. Il ſe perſuada qu'une diſtraction conſidérable de ſa menſe abbatiale la feroit moins rechercher, ou au moins que par ce démembrement il procureroit à ſa congrégation une eſpece de dedommagement.

Nous avons dit plus haut que D. Calmet fut élu abbé de Senones le 18 juillet 1728. Dès le lendemain on le preſſa de donner au duc Leopold la ſatisfaction de faire un établiſſement de religieux de ſa congrégation à Lunéville. Il promit d'y penſer ſérieuſement dès qu'il auroit mis ordre aux affaires & aux réparations des bâtimens qui ſe trouveroient à faire dans ſon abbaye. Pour mieux entendre ce qui eſt dit ici du deſir qu'avoit témoigné S. A. R. de Lorraine d'avoir une maiſon de bénédictins dans la ville de ſa réſidence, il faut reprendre les choſes de plus haut.

Le duc Leopold dès le commencement de ſon regne avoit témoigné dans pluſieurs occaſions cette diſpoſition; il en avoit même fait la propoſition, & formé le projet plus d'une fois, promettant de favoriſer cet

établiſſement, & de donner l'emplacement pour y bâtir un monaſtere. Ce Prince en 1698. ayant formé le deſſein d'illuſtrer la ville de Nancy capitale de ſes Etats, par l'établiſſement de quatre abbayes, une de chacun des quatre ordres rentés du pays, les ſupérieurs de la congrégation de S. Vanne, pour entrer dans les vues de S. A. R. réſolurent, du conſentement du R. P. D. Pierre Alliot abbé de Senones, de transférer ſa menſe abbatiale à Nancy, & de l'unir à perpétuité à la maiſon de ſainte Croix, que la congrégation poſſédoit déja dans la même ville, afin de la rendre plus conſidérable & plus puiſſante, & par conſéquent plus en état de répondre aux intentions de S. A. R. Les religieux de Senones aſſemblés capitulairement y donnerent leur conſentement le 30 juin 1698. néanmoins avec certaines modifications exprimées dans l'acte de leur conſentement.

Ce projet d'union n'eut point alors ſon effet; mais dans le chapitre général de la congrégation tenu dans l'abbaye de Luxeuil en 1701. il fut ordonné qu'en exécution des bulles de Paul V. les abbés & prieurs titulaires des maiſons de la congrégation ſituées en Lorraine feroient quelques démembremens des biens-fonds de leurs menſes, pour

les unir à la maiſon de ſainte Croix de Nancy, qui fut dès lors érigée en abbaye. Le R. P. dom Pierre Alliot abbé de Senones donna pour ſa part la maiſon & les biens qu'il poſſédoit à Art ſur Meurthe, près de Nancy.

En 1709. le même Prince conçut le deſſein d'ériger une abbaye dans ſa ville de Lunéville. Il propoſa d'y transférer la menſe abbatiale de Senones, au moins en partie. Il ſouhaitoit cet établiſſement avec tant d'ardeur, qu'il témoigna qu'il étoit prêt de payer de ſon argent le bâtiment qu'on avoit commencé à Senones, afin que l'Abbé pût plus aiſément commencer à bâtir à Lunéville. L'abbé Alliot propoſa la choſe aux religieux de Senones, qui s'y oppoſerent fortement, diſant qu'ils ne pourroient conſentir à l'extinction du titre abbatial d'un monaſtere auſſi ancien & auſſi célebre qu'étoit celui de Senones.

En 1716. S. A. R. renouvella ſes inſtances pour l'établiſſement d'une maiſon de bénédictins à Lunéville. Ce Prince propoſa au R. P. dom Humbert Belhomme abbé de Moyenmoutier & préſident de la congrégation, de raſſembler à Lunéville quelques prieurés ſimples, pour former une abbaye avec le revenu de ces prieurés. Ces prieurés

étoient Insming, Chatenoy, Lay, Merva-ville, S. Thiebaut & quelques autres : mais dom Belhomme lui ayant fait remarquer que la chose souffriroit de grandes difficultés par rapport à la France & aux évêques, dans la souveraineté & dans les dioceses desquels ces prieurés, ou les abbayes dont ils dépendoient, sont situés, S. A. R. sur ces remontrances ne jugea pas à propos d'insister sur ce projet, ni d'en poursuivre l'exécution.

L'honneur de cet établissement étoit réservé au desintéressement de notre Abbé. Dès qu'il se vit paisible dans son abbaye, il se proposa, sans toucher au titre abbatial, d'en démembrer le fonds d'un revenu d'environ douze mille livres, pour fonder un monastere de son ordre à Lunéville. Il communiqua son dessein au conseil de régence établi après le décès du duc Leopold, arrivé en 1729. Le projet fut agréé & applaudi, & on en sollicita les bulles en cour de Rome. Elles furent expédiées le 6 des ides du mois de juin 1734. & confirmées par arrêt de la cour souveraine de Nancy le 24 juillet suivant, & ensuite par un arrêt du conseil d'Etat du 30 janvier 1735.

Certains incidens imprévus ayant empêché l'exécution du premier dessein, qui étoit

de faire cet établiſſement dans la ville de Lunéville, S. A. R. madame la Ducheſſe de Lorraine régente des Etats conſentit qu'il ſe fît au prieuré de Léomont, qui n'en eſt éloigné que d'une lieue, ſitué ſur une éminence, à droite de la route de Lunéville à Nancy. Il y ſubſiſta pendant quelque tems: mais comme l'endroit ne parut pas propre pour une communauté religieuſe, tant à cauſe du défaut des eaux, que pour d'autres inconvéniens, qui en rendoient le ſéjour peu commode, il fut réſolu de transférer le nouveau monaſtere au Ménil près Lunéville, où il ſubſiſte aujourd'hui. On acheta donc de M. le Prince de Craon, pour une ſomme de cent mille livres, la maiſon, la ferme, le grand jardin & les autres appartenances de ce lieu, provenant de M. de la Tour du Ménil de Saint Mihiel. On obtint pour cela le conſentement de S. A. R. madame la Régente. Cette tranſlation fut confirmée par de nouvelles bulles de ſa Sainteté, en date de l'an 1737. Comme la communauté de Senones n'avoit donné ſon conſentement à ce démembrement de l'abbaye, qu'à condition qu'on lui donneroit quelque indemnité, dom Calmet lui céda huit jours de terre ſitués au bas de la vigne de Léomont, pour y planter une nouvelle vigne;

ce qui s'eſt exécuté du conſentement des religieux du Ménil, & a été confirmé au chapitre général de l'an 1735. Depuis ce temslà dom Calmet a encore bâti une chapelle au lieu du Ménil, dans laquelle les religieux font l'office. Tels ont été les commencemens de ce petit monaſtere, qui eſt dédié à la ſainte Vierge en ſon annonciation.

Le Ménil eſt une eſpece de fauxbourg de Lunéville, vers le midi, où il y a une chapelle dédiée à ſaint Maur abbé, autrefois hôpital. Cette chapelle eſt deſſervie par les chanoines réguliers, qui ſont curés de Lunéville.

XLIX. Il compoſe ſon Abrégé de l'Hiſtoire de Lorraine. Commentaire ſur la Regle de ſaint Benoit.

Tous les ouvrages dont nous venons de parler, & les autres entrepriſes qu'il faiſoit pour le bien & l'avantage de ſa congrégation & de ſon abbaye, ne firent pas perdre de vue à dom Calmet ſes études, & ne l'empêchoient pas de compoſer de nouveaux ouvrages. Il fit imprimer vers ce tems l'abrégé de l'hiſtoire de Lorraine. En 1734. il donna le commentaire littéral, hiſtorique & moral ſur la regle de ſaint Benoit. L'hiſtoire univerſelle, ſacrée & profane, en pluſieurs volumes *in*-4°. fut commencée vers le même tems.

L'hiſtoire généalogique de l'auguſte maiſon d'Autriche, compoſée par le R. P. Marquard

quard Hergott célérier de l'abbaye de ſaint Blaiſe dans la forêt noire, excita quelques murmures à la cour de Vienne. Cette hiſtoire parut en 1737. imprimée magnifiquement à Vienne en Autriche, en trois volumes *in-folio*, dédiée à l'empereur Charles VI. cette hiſtoire, dis-je, excita quelques murmures de la part des perſonnes attachées à la maiſon de Lorraine. Le pere Hergott y donnoit une nouvelle généalogie de la maiſon d'Autriche, différente de celles qu'avoient données le pere Viguier de l'Oratoire, M. Eckard & dom Calmet. Celui-ci fut vivement ſollicité de réfuter le nouveau ſyſteme du pere Hergott; mais il ne voulut point ſe prêter à l'amertume du zele que certaines perſonnes témoignerent dans cette occaſion.

On lui envoya même de Vienne une liſte de pluſieurs paragraphes de l'hiſtoire généalogique, ſur leſquels on le prioit de faire quelques obſervations. Dom Calmet, qui connoiſſoit déja le pere Hergott, qui lui avoit écrit deux fois pour le conſulter ſur le plan de ſon ouvrage, ne jugea pas à propos d'entrer en diſpute avec ce ſavant religieux, ni de critiquer un ouvrage très-eſtimable d'ailleurs, rempli d'érudition & de recherches. Il ſe contenta ſeulement dans la

seconde édition de son histoire de Lorraine de répondre modestement aux preuves sur lesquelles le pere Hergott appuyoit son nouveau systeme. Il en fit voir le foible & l'incertitude. On peut voir la nouvelle histoire de Lorraine, *tom. I. p. CLXXXIV. Origine de la maison de Lorraine.*

L. Il choisit un Coadjuteur.

Dom Calmet, après avoir achevé les bâtimens qu'il avoit jugés nécessaires pour la commodité de ses religieux, après avoir augmenté le nombre des maisons de sa congrégation en Lorraine par la fondation du prieuré du Ménil, & employé des sommes très-considérables pour enrichir la bibliotheque & la sacristie de son abbaye, voulut encore assurer son abbaye, & empêcher qu'après sa mort elle n'eût le sort de la plûpart de celles de la province, qui sont aujourd'hui presque toutes en commende, en se donnant un coadjuteur qui pût l'aider dans l'exercice de ses fonctions, & lui succéder après son décès. L'exemple du R. P. dom Matthieu Petitdidier son prédécesseur, qui s'étoit vu dépouillé de son abbaye par un dévolutaire pendant plusieurs années, lui faisoit craindre qu'elle ne fût exposée aux mêmes inconvéniens.

L'abbaye de Senones, par sa situation dans la principauté de Salm, terre immédiate de

l'Empire, devoit jouir du droit d'élire ſes abbés, ainſi qu'il ſe pratique dans les pays où le concordat Germanique eſt en uſage ; mais on avoit tenté en plus d'une occaſion d'y donner atteinte : enfin dom Matthieu Petitdidier prédéceſſeur de D. Calmet avoit fixé l'état de l'abbaye, en obtenant du pape Benoit XIII. un indult pour le droit d'élection à perpétuïté dans ſon abbaye. Cet indult avoit mis fin à toutes les difficultés qu'on avoit faites juſqu'alors, & qu'on pourroit faire à l'avenir ſur les élections des abbés réguliers : il y a ſeulement cette exception, que l'élection ſe devra faire dans les trois mois qui ſuivront la vacance de l'abbaye. Dom Petitdidier n'obtint cet indult qu'après avoir été contraint de renoncer à ſa propre élection.

En conſéquence dom Calmet en écrivit à S. A. R. le duc François III. aujourd'hui empereur, qui étoit alors à la cour de Vienne, pour lui demander permiſſion d'élire un coadjuteur, & de nommer un commiſſaire de ſa part pour aſſiſter à cette élection, & y maintenir le bon ordre & la liberté des ſuffrages. Dom Calmet propoſa ſon deſſein à ſa communauté, qui s'aſſembla à cet effet le 6 du mois de ſeptembre 1735. & choiſit d'une voix unanime le R. P. D. Auguſtin

Fangé son neveu, fils de sa sœur, qui professoit pour lors la philosophie dans l'abbaye de Senones. Les bulles de coadjutorie furent expédiées le 17 octobre de la même année. Dom Fangé reçut la bénédiction abbatiale le 10 mai de l'année suivante, le jour de l'Ascension, des mains de M. Somier archevêque de Césarée & grand-prevôt du chapitre de Saint Diez.

LI. On lui envoie des Religieux des pays etrangers.

Le mérite & la réputation que notre Abbé s'étoit acquise par ses savans ouvrages & par tant de belles choses qu'il avoit faites, tant pour sa congrégation que pour son abbaye, se répandirent dans presque toute l'Europe, & lui attirerent l'estime & la considération de la plûpart des savans & des gens de lettres de son tems. Plusieurs abbés d'Allemagne de son ordre lui écrivirent pour le prier de recevoir dans son abbaye quelques-uns de leurs religieux, pour les former dans la discipline réguliere, leur donner le goût pour les bonnes études, & apprendre sous lui la méthode de se conduire dans la carriere des sciences.

Dès l'année 1732. M. l'Abbé de Gengenbach, abbaye située au delà du Rhin, du cercle de Suabe, lui envoya deux de ses religieux prêtres. L'exemple de cet Abbé porta celui de S. Blaise dans la forêt noire à en

faire de même. Il écrivit à D. Calmet pour lui demander la même grace pour deux de ses religieux, l'un prêtre, & l'autre seulement diacre. Le premier, nommé D. Romain Endel, fut choisi en 1741. pour aller enseigner la théologie dans l'université de Saltzbourg, & s'y fit distinguer par sa science. Le fruit du séjour que ces deux religieux firent dans l'abbaye de Senones, fut qu'après leur retour ils reformerent dans l'abbaye de S. Blaise la méthode d'étudier la théologie, qui y avoit été observée jusques-là : on s'y étoit plutôt attaché à des questions subtiles & purement scholastiques, qu'à la bonne théologie. Ils y introduisirent celle des maisons de l'ordre de saint Benoit en France, où l'on étudie l'écriture sainte, les conciles, les saints peres, &c. méthode qui a pris aussi racine dans d'autres maisons bénédictines d'Allemagne.

M. l'Abbé de Marmoutier en Alsace, près de Saverne, envoya deux de ses religieux à Senones dans la même vue. Quatre jeunes religieux de l'abbaye d'Ebersmunster en Alsace furent envoyés à Senones pour y faire une partie de leurs études. Un religieux de l'abbaye d'Elchingen en Suabe, à deux lieues au dessus de la ville d'Ulm, sur le bord du Danube, vint en 1747. se mettre sous la dis-

cipline de D. Calmet. Un autre de l'abbaye de Rhinau en Suisse étoit prêt à partir pour se rendre à Senones, lorsque la mort de son Abbé, qui survint, l'empêcha d'exécuter son dessein. M. l'Abbé de Schwarzach écrivit de même en 1747. à dom Calmet en faveur de deux de ses religieux, qu'il se proposoit de lui envoyer; mais ce voyage n'eut point de lieu. Il en seroit encore venu bien d'autres, si l'éloignement des lieux, les circonstances de la guerre ou d'autres raisons n'avoient été des obstacles à leur procurer cet avantage.

LII. L'Université de Saltzbourg lui demande du secours. 1736.

C'est à cette même réputation de dom Calmet que l'on doit rapporter la démarche que fit en 1736. l'université de Saltzbourg pour l'intéresser dans sa cause, & pour lui demander du secours dans le besoin où elle se trouvoit. Pour mettre le lecteur au fait de cette démarche, il est à propos de remonter jusqu'à l'origine de cette université. Le college de Saltzbourg, érigé en université en 1622. fut donné aux peres bénédictins par l'Archevêque de Saltzbourg, Marc *Sitticus*, en 1619. Les bénédictins depuis l'époque de leur établissement se sont acquittés de cette charge avec beaucoup de gloire, & au grand contentement de la province. Cette université a produit plusieurs

grands hommes, célebres par leur ſcience & leur érudition.

Mais vers l'an 1736. les peres jéſuites obtinrent de l'Archevêque de Saltzbourg la permiſſion d'ériger un college en cette ville, en récompenſe des travaux qu'ils avoient eſſuyés pour ramener à l'Egliſe pluſieurs milliers d'habitans de l'archevêché de Saltzbourg, qui s'étoient laiſſés ſéduire par les miniſtres Proteſtans. A cette premiere grace M. l'Archevêque réſolut de leur accorder celle de leur permettre d'ériger une maiſon de miſſion à perpétuité, que ces peres devoient fonder par le ſecours des perſonnes bien intentionnées, au cas que les peres bénédictins ne ſeroient pas en état de fonder eux-mêmes cette maiſon de miſſion. On ne leur donnoit que juſqu'à la Nativité de la ſainte Vierge, huitieme ſeptembre, pour conſtituer une certaine ſomme, exempte de toute charge, qui devoit aider à faire le fonds de cette maiſon de miſſion.

Les bénédictins appréhendoient avec raiſon que le refus d'exécuter cette propoſition ne ſervît de prétexte pour leur ôter dans la ſuite l'univerſité, pour la donner aux peres de la ſociété. Dans cette circonſtance ils s'adreſſerent à pluſieurs abbés de l'ordre, pour en recevoir quelques ſecours. Quel-

ques-uns donnerent une ſomme ; d'autres s'engagerent par écrit à contribuer. Dans cette preſſante néceſſité le Recteur, au nom de l'univerſité, écrivit à dom Calmet, qui étoit pour lors préſident de ſa congrégation pour la cinquieme fois, une grande lettre, très-patétique, que nous donnerons à la fin de cet ouvrage. Ils le ſollicitoient à contribuer de ſes propres revenus, & tâchoient d'intéreſſer la congrégation de ſaint Vanne dans leur cauſe, & à faire quelque effort pour les ſecourir dans un beſoin auſſi preſſant. D. Calmet répondit par une lettre, où il tâchoit de les conſoler, & leur promettoit de leur procurer quelque aſſiſtance.

Non contente de cette premiere démarche, l'univerſité députa deux religieux profeſſeurs en théologie, qui arriverent à Senones, & allerent trouver D. Calmet à Raon-l'Etape, qu'une fievre violente & preſque continue tourmentoit depuis pluſieurs ſemaines, & avoit obligé de ſe tranſporter en ce lieu, diſtant de trois lieues de ſon abbaye, chez un chirurgien habile dans la guériſon de cette ſorte de maladie. Ces deux religieux lui expoſerent le ſujet de leur voyage. La ſituation où ſe trouvoit l'Abbé de Senones, ne lui permettant pas de leur

fournir les ſecours dont ils avoient beſoin, il leur donna des lettres de recommandation pour les ſupérieurs de la congrégation de ſaint Maur, & leur promit de les recommander à ceux de la congrégation de ſaint Vanne, dont ils imploroient également l'aſſiſtance. Ces députés allerent à Paris, parcoururent pluſieurs maiſons de la congrégation de S. Maur, mais ne retirerent que très-peu de profit de leur long voyage. On leur répondoit partout que vu l'état où ſe trouvoient preſque toutes les abbayes de France & de Lorraine, dont la commende abſorboit la plus grande partie des revenus, l'autre ſuffiſant à peine à l'entretien des religieux & aux charges des maiſons, il ne leur étoit gueres poſſible de leur procurer des ſecours abondans. On ajoutoit que les abbayes d'Allemagne, ſi riches & ſi puiſſantes, & qui preſque toutes jouiſſoient de l'avantage d'être poſſédées en régle, étoient bien plus en état de les aider ; que l'univerſité de Saltzbourg, quoique glorieuſe à tout l'ordre de ſaint Benoit, n'étoit qu'un établiſſement particulier, dont l'utilité ne pouvoit réjaillir que ſur les maiſons de l'ordre ſituées en Allemagne, & dont celles de France & de Lorraine ne pouvoient tirer aucun avantage.

L'année ſuivante l'univerſité de Saltzbourg fit une nouvelle tentative, & écrivit une ſeconde lettre, très-preſſante, à l'Abbé de Senones, qui étoit ſur la fin de ſa préſidence. Il s'acquitta au chapitre général de 1737. de ſa commiſſion; mais les mêmes raiſons d'impuiſſance, qui ſubſiſtoient toujours, ne permirent pas aux ſupérieurs de la congrégation de donner du ſecours à l'univerſité de Saltzbourg. Dans une circonſtance plus favorable que celle où l'Abbé de Senones ſe trouvoit alors, il ſe feroit porté avec joie à aſſiſter ſes confreres de Saltzbourg.

LIII. Il travaille à l'Hiſtoire univerſelle.

Les ſoins que D. Calmet ſe donnoit pour maintenir la paix dans ſa congrégation, & concilier les eſprits, ne l'empêchoient pas de donner une partie de ſon tems à la compoſition de nouveaux ouvrages : nous rapportons à ce tems-là l'époque de ſon hiſtoire univerſelle, dont voici l'occaſion. D. Calmet ſe trouvant à Straſbourg pour les affaires de ſa maiſon, viſita la boutique de Jean-Reinold Dulſecker imprimeur-libraire de cette ville, qui lui demanda un ouvrage de ſa façon, eſpérant que la réputation de l'auteur lui en procureroit un grand débit, & lui aſſureroit un profit conſidérable. Il lui inſinua qu'une hiſtoire univerſelle, ſortie de

ſa plume, ſeroit bien reçue du public. L'Abbé de Senones lui demanda quelque tems pour délibérer ſur le plan & la méthode de cette hiſtoire. Nous avons obſervé ci-devant que dès l'année 1716. lorſque D. Calmet étoit encore à Paris, occupé à faire imprimer ſon commentaire ſur la bible, il avoit déja formé le projet de travailler à une hiſtoire générale eccléſiaſtique : celui d'une hiſtoire univerſelle étoit beaucoup plus vaſte, puiſqu'il embraſſoit l'eccléſiaſtique & le civile. Après avoir réfléchi ſur la propoſition du libraire de Straſbourg, il ſe détermina à entreprendre cet ouvrage : il en donna le projet en 1733. où il rend compte au public de ſon deſſein. Le premier volume parut déja en 1735. Cette hiſtoire devoit être d'abord renfermée dans ſix volumes *in-quarto* : mais ſur les remontrances que l'on fit à l'auteur qu'une auſſi grande abondance de faits ne pourroient être contenus dans un auſſi petit nombre de volumes ; que ces faits ne pourroient y être rapportés qu'en raccourci, & d'une maniere peu inſtructive ; que ſon hiſtoire ne ſeroit qu'un petit abrégé & une ſimple eſquiſſe ; que l'on ſe plaignoit déja du trop grand nombre d'abrégés, qui n'apprenoient que des dates & des faits mal circonſtanciés : ces conſidérations obligerent

dom Calmet à augmenter le nombre des volumes, & au lieu de six volumes, ausquels il s'étoit d'abord restreint, il a poussé cette histoire jusqu'à près de quatorze volumes.

LIV. Histoire de la Maison du Châtelet. 1741.

La maison du Châtelet est une des plus illustres de la Lorraine : elle a été revêtue dans tous les tems des premieres charges à la cour & dans les armées des Ducs de Lorraine. Les alliances de cette maison répondent à la grandeur de son origine. D. Calmet, attaché depuis long-tems à cette maison par les marques de considération & de bienveillance qu'il en avoit reçues en plusieurs occasions, & principalement de feû M. le marquis du Châtelet de Cirey en Lorraine & de madame son épouse, avec lesquels il étoit lié d'amitié, entreprit, à leurs prieres, de travailler à l'histoire généalogique de leur maison. L'histoire de Lorraine, qu'il venoit de donner au public depuis quelques années, & dont il méditoit dès lors une nouvelle édition, le mettoit plus à portée qu'on ne l'avoit été avant lui d'éclaircir parfaitement ce qui regarde l'origine de la maison du Châtelet; & ne doutant pas qu'elle ne fût effectivement une branche de celle de Lorraine, il crut devoir se charger d'en publier l'histoire, comme étant une

ſuite naturelle & une dépendance de celle de Lorraine. Cette hiſtoire parut en 1741.

On a remarqué ci-deſſus, en parlant de l'hiſtoire de Lorraine, que dom Calmet n'avoit pas éu toute la liberté dont il auroit dû jouir pour compoſer cette hiſtoire, & qu'on l'avoit obligé d'y faire des retranchemens très-conſidérables. La révolution arrivée dans cet Etat depuis la premiere édition, & qui a réuni la Lorraine à la couronne de France, lui fournit une occaſion favorable de rétablir dans une nouvelle édition tout ce qui avoit été ſouſtrait de la premiere, & d'y faire les augmentations & les corrections que le public ſouhaitoit qu'il y fît.

Dès que l'on fut averti que dom Calmet ſongeoit à donner une nouvelle édition de ſon hiſtoire de Lorraine, quelques perſonnes s'aviſerent d'inſinuer à cette auguſte maiſon que dom Calmet avoit oublié les ſentimens que l'on avoit toujours remarqués en lui pour les Princes de Lorraine : on chargea même une perſonne de conſidération, qui ſe trouvoir alors à Vienne, de rendre un compte exact des diſpoſitions de notre Abbé. Cette perſonne lui écrivit qu'on ne préſumoit pas qu'en rétabliſſant les cartons de la premiere édition de l'hiſtoire de Lor-

raine, il dût inférer dans la nouvelle ce que l'on avoit retranché dans la premiere, par considération pour la France; qu'en ce qui concernoit la nature du duché de Lorraine & les actes ou voies de fait, qu'on l'obligeroit de donner au public, on ne voyoit pas qu'il pût s'en défendre; mais que ces sortes de choses devoient être regardées comme indifférentes, puisque dans bien des Etats on voyoit souvent des révolutions, qui en ont changé pour un tems la nature, que des circonstances plus favorables ont rétablie.

D. Calmet n'eut pas de peine à dissiper ces soupçons. Il avoit donné en tout tems des preuves si précises de son respect & de son attachement à la sérénissime maison de Lorraine, que l'on ne devoit pas le croire capable de manquer à ses premiers sentimens, ni de rien avancer qui pût intéresser la gloire & les droits de ses anciens Souverains.

Aussi eut-il grand soin, avant de commencer son supplément à l'histoire de Lorraine, de pressentir S. A. R. le duc François sur cette entreprise, & de lui demander son agrément pour l'impression de cet ouvrage. Il pria M. le comte de Richecourt ministre de ce Prince en Toscane de solliciter ce consentement.

S. A. R. étoit si persuadée de l'attachement de dom Calmet à son auguste maison, que desirant avoir un monument du regne de S. A. R. madame la Duchesse douairiere de Lorraine sa mere, à Commercy, elle lui fit écrire en 1740. pour lui demander le sujet d'une médaille.

C'étoit peu pour dom Calmet de s'être justifié des soupçons qu'on auroit pu inspirer sur le changement de ses dispositions : il envoya à Vienne un essai sur l'origine & la généalogie de la maison d'Autriche, qui fut très-bien reçu de cette cour. Voici les termes de la lettre que M. de Charvet conseiller & chancelier de S. A. R. le duc Charles de Lorraine lui écrivit à ce sujet. » J'ai » reçu réponse de Vienne au sujet de l'essai » que vous m'aviez confié sur l'origine & la » généalogie de la maison d'Autriche. La » Reine est très-sensible au zele que vous lui » témoignez en toute occasion. Elle se repose sur vos sentimens, comme sur vos » lumieres, dont elle a connoissance.

» J'ai vu le *prospectus* de votre nouvelle » édition. Il annonce des choses extrêmement curieuses & intéressantes. Permettez-» moi seulement de vous observer que vous » aurez besoin de votre délicatesse pour tou-» cher les devoirs du duché de Bar : les ter-

» mes du traité de Bruges, & ce qui s'est pra-
» tiqué jusqu'à nos deux derniers Ducs, ne
» seroient peut-être pas du goût du gouver-
» nement, & un systeme contraire pourroit
» dans la suite déplaire à la maison de Lor-
» raine. J'espere, Monsieur, que vous re-
» cevrez cette foible réflexion comme une
» preuve de l'attachement sincere & du res-
» pect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c. «
Cette lettre est du 8 juin 1743. Dans une autre lettre M. Charvet dit qu'il a été chargé de la cour de Vienne de lui renouveller qu'on a été sensible à son attention & à son zele. *Lettre du 13 septembre 1743.*

En même tems un auteur Saxon, nommé Chrétien Wienner, composa un écrit très-satyrique & mordant contre l'ouvrage du R. P. Marquard Hergott, qu'il apporta lui-même à Vienne. Cet aventurier se glorifioit d'être en commerce très-intime avec l'Abbé de Senones, se vantant que cet Abbé desiroit de l'attirer auprès de lui pour le soulager dans ses travaux littéraires. Il espéroit par ce moyen se concilier la bienveillance de S. A. R. & obtenir une bonne pension de la cour de Vienne, en qualité d'historiographe. On écrivit à dom Calmet pour savoir la vérité de ce que cet homme avançoit. Il répondit qu'il ne connoissoit ni cet auteur

auteur ni ſon ouvrage, & qu'il n'avoit jamais eu aucune relation avec lui. *Lettre de M. de S. Urbain*, 16 *août* 1741.

Quatre ans après, c'eſt-à-dire, en 1745. ſa Majeſté Impériale ordonna que l'on fît tenir à dom Calmet un ouvrage ſur l'origine des maiſons d'Autriche & de Lorraine, compoſé par un ſavant Allemand, qui prend le titre d'hiſtoriographe & de conſeiller de leurs Majeſtés Impériales, pour en dire ſon ſentiment, ſans lui en faire connoître l'auteur. Le jugement que notre Abbé porta de cet ouvrage, fut bien reçu & applaudi à Vienne. Ce même auteur a encore fait imprimer en un volume *in-quarto* les alliances des maiſons d'Autriche & de Lorraine.

LV. On lui demande des Religieux pour Prague. 1743.

Quoique dom Calmet ne fût point ſupérieur général de ſa congrégation, néanmoins la grande réputation qu'il s'étoit acquiſe, faiſoit que l'on s'adreſſoit à lui, même des pays étrangers, quand il s'agiſſoit de procurer le bien & la gloire de ſon ordre. En 1743. M. l'Abbé de Breunow ou de ſainte Marguerite près de Prague capitale du royaume de Boheme, préſident & viſiteur général de la congrégation de Boheme, de l'ordre de ſaint Benoit, conçut le deſſein d'établir à Prague un college pour la jeune no-

bleſſe de ce royaume, dans lequel des religieux bénédictins devoient enſeigner les ſciences qui conviennent à des perſonnes de condition. Le pere Olivier Legipont, qui ſe trouvoit alors à Vienne, eut occaſion d'y voir M. l'Abbé de Breunow, qui lui communiqua ſon projet : le pere Legipont lui fit entendre qu'il ne pourroit mieux faire que de s'adreſſer à notre Abbé. L'Abbé de Breunow dônna commiſſion à ce religieux d'en écrire de ſa part à dom Calmet, & de le prier de ſeconder ſes vues dans l'entrepriſe qu'il méditoit. Il demandoit qu'on lui envoyât quelques religieux habiles de la congrégation de ſaint Vanne, pour préſider aux études que l'on devoit établir dans ce college, & apprendre aux religieux de l'abbaye de Breunow, que l'on deſtinoit pour profeſſeurs dans ce nouvel établiſſement, la bonne méthode d'étudier la théologie, l'écriture ſainte, les ſaints peres, les conciles, l'hiſtoire eccléſiaſtique, &c.

D. Calmet, qui ne reſpiroit que la gloire & l'utilité de ſon ordre, & le grand bien que devoit produire un établiſſement de cette nature, ſe prêta volontiers aux vues de M. l'Abbé de Breunow, charmé de trouver cette occaſion de faire honneur à ſa congrégation. Il jetta les yeux ſur les RR. PP.

dom Leopold Poirel & dom Placide Pierſon, tous les deux anciens profeſſeurs de théologie, & l'un & l'autre d'un mérite diſtingué : mais la guerre qui ſurvint ſur ces entrefaites entre la maiſon d'Autriche & le Roi de Pruſſe, fit évanouir ce beau projet, & échouer cettre entrepriſe. *Lettre du pere Legipont du mois de décembre* 1743.

Pendant preſque tout le cours de l'année 1743. notre Abbé fut tourmenté d'une ſciatique, qui lui cauſoit des douleurs très-aiguës, & le mit preſque hors d'état de ſe ſoutenir. Cette ſituation fâcheuſe n'interrompit point ſon aſſiduité au travail ni ſes exercices de religion. Ses religieux, qui voyoient avec peine qu'il négligeoit les remedes qui auroient pu apporter quelque ſoulagement à ſes douleurs, qui craignoient que cette incommodité ne le réduisît à l'impuiſſance de continuer ſes ouvrages, & n'eût peut-être pour eux des ſuites encore plus fâcheuſes, le ſolliciterent de ſe faire tranſporter aux eaux de Plombieres : il céda à leurs inſtances & à celles de ſes amis. Le peu de confiance qu'il avoit en cette ſorte de remede, l'aſſujettiſſement qu'occaſionnent néceſſairement les exercices que l'on doit faire en prenant ces eaux chaudes, l'air de diſſipation que l'on reſpire en ce lieu, où ſe ren-

LVI. Il va à Plombieres. 1743.

dent à chaque faifon des perfonnes de tout fexe & de toute condition, lui en donnoient beaucoup d'éloignement. Il y alla néanmoins; & quoiqu'il ait reffenti enfuite quelque foulagement dans les douleurs de fon mal, il ne voulut jamais convenir que la vertu des bains de Plombieres avoit produit en lui ce bon effet, aimant mieux l'attribuer à la bonté de fon tempérament & à la nature elle-même, qui, felon lui, diminue à la longue toutes les douleurs aiguës. Il a toujours témoigné beaucoup d'éloignement des remedes qui n'étoient pas conformes à la fimplicité de fon état, & fe contentoit de ceux qui font vils, communs, & qui peuvent convenir à des perfonnes qui font profeffion de vivre dans une exacte pauvreté.

Si dom Calmet eut lieu de s'ennuyer une partie du tems qu'il refta à Plombieres, il en fut dédommagé par l'honneur qu'il eut d'y trouver M. le cardinal de Rohan & M. le maréchal de Belleifle, dont il reçut des marques particulieres d'eftime & de bonté. Il arriva même pendant fon féjour en ce lieu une affaire qui auroit pu avoir des fuites pour fa maifon, fi ces deux grands hommes ne s'y fuffent intéreffés. Un religieux d'une abbaye voifine, qui n'eft point de l'ordre

de ſaint Benoit, s'étoit aviſé, à l'inſçu de ſon Supérieur & des Abbés de Senones & de Moyenmoutier, de paſſer dans le camp du prince Charles de Lorraine, qui étoit alors au delà du Rhin à la tête de l'armée ennemie, & de demander à S. A. R. des lettres de ſauvegarde pour les trois abbayes. Ce religieux fut arrêté à ſon retour ; on lui ſaiſit ſes lettres de ſauvegarde, & on le retint priſonnier pendant quelque tems. Dom Calmet, à qui on fit ſavoir l'aventure, en parla à MM. le cardinal de Rohan & le maréchal de Belleiſle, en leur proteſtant de ſon innocence, & de l'ignorance où il étoit de la démarche de ce religieux. Ces Seigneurs le raſſurerent, en lui promettant d'en écrire en cour, & cette affaire n'eut aucune ſuite.

Quoique le ſéjour de Plombieres ne ſoit rien moins que propre aux ſciences & aux belles lettres, dom Calmet, qui trouvoit preſque partout des ſujets de s'inſtruire, & de faire des remarques, qui lui ſervoient enſuite à enrichir la république des lettres, employa l'intervalle de ſes exercices à faire des obſervations ſur les ſources des eaux chaudes, ſur les étuves, le bourg & les environs de Plombieres, ſur la nature & les effets des bains, principalement ſur l'anti-

quité du lieu & des bains de Plombieres, ſur les monumens anciens que l'on y remarque encore. Il eut plusieurs entretiens ſur tout cela avec M. Maire ſavant médecin de Remiremont, qui étoit auſſi médecin de Plombieres. Dom Calmet ſe ſervit quelque tems après de ſes obſervations, pour compoſer un ouvrage exprès ſur ce ſujet. Il parut en 1748, ſous le titre de *Traité hiſtorique des eaux & bains de Plombieres, &c.*

LVII. Il publie de ſuite plu-ſieurs Ouvrages.

De retour de Plombieres dom Calmet, rendu à lui-même & à ſes études, publia pluſieurs ouvrages, qui ſe ſont ſuccédés avec tant de rapidité, qu'ils ſembloient naître ſous ſa plume. Il donna la nouvelle édition de l'hiſtoire de Lorraine en ſix volumes, dont le premier parut en 1745. les autres ſuivirent de près. Il publia des diſſertations ſur les apparitions des eſprits & ſur les revenans de Hongrie & de Moravie, en un volume *in-douze*. Il donna ſon traité hiſtorique des eaux de Plombieres en 1748. Il entreprit en même tems l'hiſtoire des hommes illuſtres qui ont fleuri en Lorraine & dans les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun, qui parut en 1751. Cet ouvrage eſt un monument que la main patriotique de l'auteur a élevé aux muſes & aux beaux arts, cultivés par ſes compatriotes. Cette

bibliotheque eſt extrêmement curieuſe, & met au fait de la vie & des ouvrages des ſavans & illuſtres Lorrains.

Dom Calmet étoit à peine ſorti de ce travail, que ſon amour pour ſon pays le porta à en donner un autre, qui n'eſt pas moins intéreſſant & curieux : c'eſt une notice de la Lorraine, qui comprend les duchés de Bar & de Luxembourg, l'électorat de Trêves, les trois évêchés, les villes principales & autres lieux les plus célebres. Notre ſavant Abbé, en compoſant l'hiſtoire de Lorraine, avoit eu ſoin de ramaſſer beaucoup de faits & d'anecdotes concernant la plûpart des villes, bourgs, villages, châteaux, égliſes & monaſteres, qui n'ont pu entrer dans l'hiſtoire. Pour ne point priver le public du fruit de ſes collections & des découvertes curieuſes qu'il avoit faites ſur bien des lieux de Lorraine, autrefois conſidérables, mais aujourd'hui enſevelis dans l'obſcurité de leur état actuel, il s'imagina rendre ſervice à ſa province de tirer ces lieux de la pouſſiere, en donnant l'hiſtoire ancienne & moderne de ces mêmes lieux. La notice de la Lorraine n'a commencé à paroître qu'en 1756.

Il ſembloit que notre Abbé, après ſes ouvrages immenſes ſur l'écriture ſainte, n'avoit plus rien à ajouter aux travaux qu'il avoit

employés à cette étude : mais comme l'écriture ſainte eſt elle-même un fonds inépuiſable, où il y aura toujours à défricher (plus on le cultive, plus l'on trouve de nouvelles recherches & de nouvelles découvertes), D. Calmet fut invité par les imprimeurs de Paris de leur faire part de ce qu'il auroit de nouveau à ajouter à ſon commentaire ſur la bible & aux diſſertations qui l'accompagnent, pour enrichir la nouvelle bible en latin & en françois, qu'ils ſe propoſoient de donner au public. Le premier volume de cet ouvrage parut en 1748. ſous ce titre : *La bible en latin & en françois, avec des préfaces, des diſſertations & des notes littérales, critiques & hiſtoriques, &c.* D. Calmet compoſa encore dix nouvelles diſſertations, qui ont été imprimées dans cette nouvelle bible. L'auteur de cette bible y fit entrer le commentaire de dom Calmet, réduit en notes littérales, critiques & hiſtoriques, placées ſous les verſets auſquels elles ont rapport, & propres à faire voir la différence de l'original, & à applanir les difficultés. On y trouve auſſi toutes les diſſertations répandues dans ſon commentaire, & placées au commencement de chaque livre de la bible. Cet ouvrage contient quatorze volumes *in-quarto.*

LVIII. Son

Dom Calmet, pour mettre quelque inter-

valle entre la composition de ces différens ouvrages, entreprit en 1748. de visiter une partie de la Suisse. Il y avoit long-tems qu'il avoit formé ce projet. Nous avons remarqué ci-devant qu'en 1730. M. le cardinal Passionei, alors nonce à Lucerne, l'avoit invité avec beaucoup d'instance à faire ce voyage; mais les bâtimens que D. Calmet avoit déja commencés dans son abbaye, la multitude d'autres affaires qui lui étoient survenues, en avoient suspendu l'exécution. Se voyant donc plus libre cette année, il se détermina à l'entreprendre. Il y étoit invité principalement par MM. les Abbés d'Einsidlen ou Notre-Dame des Hermites & de Moury. Il y étoit encore excité par l'exemple du P. Mabillon, dont il se flattoit de suivre les traces, & de visiter une contrée où ce grand homme avoit recueilli une si abondante moisson pour la république des lettres. voyage en Suisse 1748.

Dom Calmet partit de son abbaye de Senones le 14 juin de cette année, accompagné du R. P. dom Augustin Fangé son coadjuteur & son neveu, & du R. P. dom Maximin Knepler, qui savoit la langue allemande, & qui connoissoit déja le pays, pour y avoir fait un voyage. Ils arriverent ce jour-là même au val de Viller. D. Calmet, qui

ne négligeoit rien de ce qui pouvoit l'inſtruire dans ſes recherches d'anciens monumens, s'arrêta en ce lieu pour y examiner les reſtes d'une ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoit, aujourd'hui preſque entierement détruite, & dont les biens ſont unis à celle d'Andlau. Cette abbaye ſe nomme Honcourt, *Hugonis-Curia*. Il n'y a en ce lieu que quelques veſtiges de l'ancien monaſtere, & une égliſe en forme de rotonde, d'une ſtructure ſinguliere.

Le 15 juin nos voyageurs arriverent à Gebwiller, petite ville de la haute Alſace, de la dépendance de l'abbaye de Mourbach, & où les religieux de cette ancienne abbaye ſe ſont retirés dans une très-belle maiſon qu'ils ont en ce lieu, depuis que leur égliſe de Mourbach a été démolie. Ils y furent reçus avec toutes les démonſtrations d'amitié par M. de Ratshamhauſen, alors coadjuteur, aujourd'hui abbé-prince de Mourbach. Ils n'y ſéjournerent qu'autant de tems qu'il fallut pour viſiter la bibliotheque, qui n'eſt recommandable que par pluſieurs manuſcrits très-prétieux.

Le 17 du même mois, au lieu d'aller droit à Baſle, ils ſe détournerent de quelques lieues de la route ordinaire pour voir l'abbaye d'Othmarsheim. Cette abbaye étoit

autrefois un monaſtere de filles de l'ordre de S. Benoit, converti aujourd'hui en un chapitre de chanoineſſes, qui font, pour y entrer, preuve de pluſieurs quartiers de nobleſſe. Elles ſont au nombre de dix, non compris l'Abbeſſe. Il n'y a de remarquable dans cette maiſon que l'égliſe, d'un goût & d'une architecture toute ſinguliere. Ces dames chanoineſſes vivent en commun, & exercent chez elles l'hoſpitalité avec beaucoup de décence. La ſeule curioſité de voir l'égliſe de ce lieu y avoit attiré l'Abbé de Senones. On croit que cette égliſe a ſervi autrefois de temple, dédié au dieu Mars, qui depuis aura été changé en une égliſe de chrétiens.

Nos voyageurs arriverent à Baſle le 18 juin vers dix heures du matin. Le premier ſoin de dom Calmet, après le dîner, fut de viſiter de nouveau la bibliotheque publique de cette ville, célebre par ſes manuſcrits grecs & latins, & par d'autres monumens d'antiquité ; mais on lui répondit qu'il ne pourroit y entrer que vers les ſix heures du ſoir. En attendant nos voyageurs viſiterent le palais du Margrave de Bade-Dourlach, riche en tableaux & par un cabinet de médailles d'or, d'argent & de bronze. La bibliotheque, qui n'eſt pas nombreuſe, ren-

ferme néanmoins des morceaux dignes d'être remarqués.

Dès que l'on fut informé que D. Calmet étoit arrivé à Basle, M. le Recteur magnifique & MM. les Professeurs, qui étoient assemblés en consistoire, rompirent l'assemblée, & se transporterent à la bibliotheque. Ils députerent au palais de Dourlach pour dire à dom Calmet qu'ils l'attendoient à la bibliotheque publique. On ne peut assez exprimer le gracieux accueil que ces Messieurs firent à notre Abbé, sur-tout les savans MM. Bernoully, dignes fils d'un pere qui s'est rendu si célebre dans toute l'Europe, & M. le professeur Iselin, ami de D. Calmet depuis long-tems. Ces Messieurs s'empresserent de faire voir tout ce que cette riche bibliotheque renferme de plus prétieux, & dom Calmet eut toute la commodité de satisfaire de nouveau sa curiosité. Ils l'accompagnerent partout par honneur, & le reconduisirent jusqu'à son auberge.

De Basle nos voyageurs arriverent à Seckingen, une des quatre villes forêtieres, située sur le bord du Rhin, à cinq lieues de Basle. Il y a en cette ville un chapitre de dames chanoinesses. Tandis que D. Calmet & ses compagnons visitoient leur église, qui est belle & bien ornée, les dames, averties

de ſon arrivée, l'inviterent à dîner chez elles, & lui firent toute ſorte d'honnêtetés. Madame l'Abbeſſe, qui eſt princeſſe du ſaint Empire, témoigna pluſieurs fois qu'elle étoit fâchée de ne pas ſavoir la langue françoiſe, principalement pour entretenir D. Calmet. Ces dames preſſerent beaucoup nos voyageurs de ſéjourner chez elles; mais D. Calmet, qui vouloit arriver le lendemain à Moury, ne jugea pas à propos de ſe rendre à leurs inſtances. Un accident qui arriva le ſoir même, mit notre Abbé en danger de périr. La chaleur exceſſive qu'il faiſoit ce jour-là, avoit obligé de faire rafraîchir les chevaux dans un petit village. Dom Calmet s'aviſa de continuer la route à pied; & ſans s'appercevoir qu'il s'expoſoit ainſi à s'égarer, ne ſachant pas le chemin, il monta ſeul une montagne d'un difficile accès, & impraticable à une voiture. Ses compagnons, inquiets de ſavoir ce qu'il étoit devenu, s'informerent exactement de la route qu'il avoit ſuivie. Ils l'atteignirent enfin au ſommet de cette montagne dans un bois aſſez épais: il étoit preſque nuit. La laſſitude dont il étoit accablé, & la grande chaleur qu'il avoit eſſuyée, l'avoient preſque mis hors d'état d'aller plus loin. Ceux qui l'accompagnoient, lui expoſerent la néceſſité de retourner ſur

ſes pas, & de gagner un village qui étoit au pied de la montagne, en même tems l'impoſſibilité de faire monter la voiture pour l'y tranſporter. Il répondit que, fatigué comme il étoit, il lui étoit impoſſible de deſcendre. Il ne ſe rendit qu'avec peine. On craignit que cet accident n'eût des ſuites fâcheuſes, & ne le mît dans l'impuiſſance de continuer ſon voyage; mais heureuſement il ſe trouva le lendemain en état de partir.

Brouk eſt une petite ville de Suiſſe, ſituée ſur la riviere d'Are, *Arula*, où nos voyageurs arriverent le lendemain matin. Ils ne trouverent rien en ce lieu qui pût exciter leur curioſité. Ils viſiterent en paſſant Kœnigsfeld, lieu célebre en ces quartiers-là. C'étoit autrefois un palais appartenant à la maiſon d'Autriche, converti depuis en un monaſtere double de religieux de l'ordre de ſaint François & de religieuſes de ſainte Claire, qui a été ſupprimé depuis la reforme. Les biens de ce monaſtere ont ſervi à y fonder un hôpital. C'eſt en ce lieu que mourut l'empereur Albert d'Autriche, qui fut tué par ſon neveu Jean d'autriche ou de Suabe en 1308. Nos voyageurs s'y arrêterent pour y voir l'égliſe, qui ſubſiſte encore, & où ſont enterrés pluſieurs Princes & Princeſſes de la maiſon d'Autriche, & quelques autres veſtiges d'antiquité.

Ils arriverent à Moury le 21 juin. Cette célebre abbaye est située dans la province d'Argau, au comté de Rore. M. l'Abbé de Moury, qui est prince du saint Empire, reçut D. Calmet avec toutes les démonstrations imaginables d'estime & d'amitié; & pendant le séjour qu'il fit en cette abbaye, ce Prélat, respectable par sa douceur & la régularité de ses mœurs, s'empressa à lui donner des marques de la considération qu'il avoit pour son mérite. Ses religieux ne lui témoignerent pas moins d'attention. Dom Calmet employa les quatre jours de séjour qu'il fit en cette belle maison, à visiter le trésor, la sacristie, qui est très-riche, & la bibliotheque, qui est considérable par les livres imprimés & par plusieurs manuscrits, que le P. Mabillon décrit dans son voyage d'Allemagne. Dom Calmet y examina en particulier plusieurs anciens livres liturgiques, dont il fit des extraits, qui devoient lui servir dans la composition d'un grand ouvrage sur les sacremens, qu'il se proposoit de donner quelque jour au public.

Pendant qu'il étoit à Moury, on le pria d'examiner l'original des actes de cette abbaye, devenus fameux par l'histoire généalogique de la maison d'Hasbourg, aujourd'hui Autriche, que l'on a prétendu tirer

principalement de ces actes de Moury. D. Calmet les examina très-attentivement, & en les comparant avec l'édition qu'en avoit donnée en dernier lieu le R. P. Marquard Hergott dans son histoire généalogique de la maison d'Autriche, il reconnut que ce savant religieux en avoit un peu altéré le texte, & qu'il y avoit quelques mots mis en abrégé dans ces actes, qu'il avoit lus autrement qu'ils ne le devoient être. Notre Abbé jugea que la leçon des actes de Moury, donnée par M. de Peiresc, étoit la meilleure.

C'est dans cette même abbaye qu'on lui fit voir une figure de bronze antique, singuliere, qui avoit été trouvée dans la terre aux environs de Moury. Cette antique représente une figure d'homme assez mal faite, de la hauteur d'environ six pouces. Elle a la tête élevée, le visage en haut, comme regardant le ciel, les cheveux fort courts, la barbe longue, les bras étendus en croix, sans figure de mains ni de coudes. On n'y remarque point de genoux. Les jambes, qui sont tout d'une venue, ne sont terminées ni par des pieds ni par aucune chose qui y ait rapport; il semble qu'on les lui a coupés. La poitrine est sans figure de mamelles ni de côté. On ne sait si elle est vêtue ou nue. Cette figure singuliere donna à D. Calmet occasion

occaſion de compoſer ſur cela une diſſertation en françois, qui a été traduite en latin, & inſérée dans ſon itinéraire de Suiſſe. Il trouva une ſemblable figure dans l'abbaye de Rhinau, & nous en avons vu une troiſieme dans le cabinet de la bibliotheque publique de Zuric.

On montra à notre Abbé une autre figure en bronze, de bien meilleur goût que la précédente. Elle repréſente une dame très-bien faite, aſſiſe ſur deux lions couchés ſur le ventre, & préſentant leurs dos pour ſervir de ſiege à la Déeſſe, qui eſt bien vêtue, & tient ſur ſes genoux un grand panier, plein de fleurs & de fruits. Dom Calmet conjecture que cette figure repréſente *la déeſſe Cybele, la mere des Dieux*; ce qu'il établit par une petite diſſertation, qui eſt reſtée manuſcrite. On lui fit voir auſſi une figure en bronze du dieu Silene, qui avoit été trouvée près de Moury par un payſan en labourant ſon champ.

M. l'Abbé-Prince de Moury, pour témoigner à dom Calmet combien il l'eſtimoit, voulut avoir ſon portrait. Il fit venir un habile peintre, qui en fit un très-reſſemblant. Il ajouta à cette politeſſe celle d'en faire faire une copie, qu'il a envoyée depuis à Senones. Ce portrait eſt le meilleur

de ceux que l'on a faits de dom Calmet.

Après un séjour de quatre jours en l'abbaye de Moury nos voyageurs se disposerent à partir, & prirent la route de Lucerne. Dom Calmet crut que se trouvant si près de la résidence de M. le Nonce, avec lequel il étoit en relation à cause de la jurisdiction spirituelle que les Abbés de Senones exercent dans leur district, & qui est du ressort de cette nonciature, il étoit de son devoir de venir le saluer.

En partant de Moury dom Calmet reçut une nouvelle marque de politesse de M. l'Abbé. Comme les chemins sont très-étroits dans l'intérieur de la Suisse, il n'est gueres possible de se servir en ce pays-là de nos carosses, dont la voie pour l'ordinaire est fort large. On fut donc obligé de laisser à Moury la voiture & les chevaux. M. l'Abbé de Moury donna sa litiere à dom Calmet pour le transporter jusqu'à Notre-Dame des Hermites, fournit des chevaux à ses compagnons de voyage, & leur donna pour guide le R. P. Leger Mayer doyen ou prieur de sa maison, qui devoit les accompagner jusqu'à Einsidlen. Le R. P. Mayer étoit un religieux sage, pieux, très-éclairé, & savant sur-tout dans les rits ecclésiastiques, dont il a donné un traité curieux.

La ville de Lucerne n'eſt éloignée de Moury que de cinq lieues. Dès que nos voyageurs y furent arrivés, dom Calmet envoya donner avis à M. le Nonce de ſon arrivée, & lui demander l'heure de ſon audience. Son Excellence lui députa un de ſes eccléſiaſtiques, pour lui annoncer qu'il ne pourroit lui donner audience qu'à quatre heures du ſoir, lui faiſant en même tems l'honneur de l'inviter à dîner pour le lendemain. Cette circonſtance l'obligea à ſéjourner à Lucerne. Le tems qui reſtoit après le dîner, fut employé à viſiter les principales égliſes de la ville, la maiſon & la bibliotheque des RR. PP. jéſuites, & l'hôtel de ville, où l'on fit voir à nos voyageurs pluſieurs choſes remarquables, entre autres quelques oſſemens d'un géant, que l'on croit avoir eu environ dix-neuf pieds de hauteur; ces oſſemens furent trouvés en 1577. près de la ville, ſous un vieux chêne; l'anneau de Charles le hardi duc de Bourgogne; grand nombre de lettres & d'autres titres très-utiles pour l'hiſtoire des XIV. & XV. ſiecles. De l'hôtel de ville on les conduiſit à l'arſenal, très-bien fourni de toutes ſortes d'armes.

A quatre heures dom Calmet & ceux de ſa ſuite allerent à l'audience de M. le Nonce, qui lui fit l'honneur de venir le recevoir

au bas de l'escalier de son appartement. La conversation dura plus d'une heure. Son Excellence donna à notre Abbé des témoignages de la plus haute considération, l'invita de nouveau à dîner pour le lendemain; mais dom Calmet s'en excusa sur l'arrangement pris pour son départ.

Le lendemain nos voyageurs s'embarquerent sur le lac de Lucerne, à l'extrémité duquel ayant mis pied à terre, ils allerent à pied jusqu'au lac de Zug, qui n'est éloigné de celui de Lucerne que d'une demi-lieue. Ils trouverent à *Art*, petite ville située à l'extrémité méridionale du lac de Zug, la litiere & un équipage envoyés de la part de M. l'Abbé de Notre-Dame des Hermites, qui avoit été averti du voyage de dom Calmet en Suisse par M. l'Abbé de Moury.

On arriva à Einsidlen vers les sept heures du soir. M. l'Abbé de cette célebre maison, qui est décoré du titre de prince du saint Empire, n'oublia rien pour témoigner la joie qu'il avoit de voir dans sa maison le célebre dom Calmet : ses religieux seconderent les desirs de leur Prélat. Je ne rapporterai pas en détail les honneurs qu'on lui rendit dans cette maison. Il suffit d'observer que pendant les quatre jours qu'il y séjourna, on lui donna toutes les démonstra-

tions d'estime & de cordialité que l'on put.

Le premier soin de notre Abbé, après son arrivée à Einsidlen, fut de satisfaire sa dévotion envers la sainte Vierge dans la sainte chapelle dédiée en son honneur, & si célebre par la dévotion des fideles, qui y accourent en foule de toutes les parties de l'Europe, & par les fréquens miracles qui s'y operent. Il eut la consolation d'y célébrer deux fois la messe avec cette piété qui lui étoit ordinaire, & qui augmenta encore par la joie de célébrer dans un lieu dont on publie tant de merveilles. On lui fit voir ensuite le trésor ou la sacristie, remplie d'une prodigieuse quantité de reliques très-prétieuses.

Tout le tems de son séjour en ce lieu, après avoir rempli ses exercices de dévotion ordinaires, fut employé à visiter la bibliotheque. Outre un très-grand nombre de livres imprimés, que contient cette bibliotheque, elle renferme encore beaucoup de manuscrits. D. Calmet les parcourut presque tous, & en fit plusieurs extraits.

A quelque distance de Notre-Dame des Hermites il y a un petit monastere de religieuses bénédictines, qui n'ont pour tout bien que les secours qu'elles reçoivent de l'abbaye, & ce qu'elles peuvent gagner de

leurs ouvrages. Elles confervent chez elles dans une croix d'argent l'image d'un crucifix formé naturellement d'une racine haute d'un pied, qu'elles montrent aux curieux. Ces bonnes filles ayant fu le defir qu'avoit notre Abbé de les venir vifiter, & de voir cette curiofité, la Supérieure députa deux de fes religieufes à Einfidlen pour lui faire voir cette racine finguliere.

Le premier jour de juillet fut fixé pour le départ de nos voyageurs. M. l'Abbé-Prince d'Einfidlen donna fa litiere à dom Calmet, & des chevaux à ceux de fa fuite, qui devoient les conduire jufques fur les terres de l'abbaye de Saint Gal. Il leur donna pour compagnon un religieux de fa maifon, qui parloit françois, nommé le R. P. Placide Beurret curé de la paroiffe d'Einfidlen, qui devoit les accompagner jufqu'à Liecktenfteig, petite ville, capitale du comté de Tokkembourg, qui eft de la fouveraineté de l'Abbé de Saint Gal. Il fallut féjourner en cette ville, parce que M. l'Abbé de Saint Gal, qui étoit abfent de fon abbaye, ne put envoyer fa litiere que le jour fuivant.

A leur arrivée à Saint Gal nos voyageurs furent reçus, en l'abfence de l'Abbé, par le R. P. Doyen, accompagné des princi-

paux religieux de la maison. Dom Calmet étoit au comble de ses desirs de se trouver en un lieu si célebre dans tous les tems, par l'antiquité de son origine, par la demeure de tant de grands hommes, qui avoient illustré cette maison par la sainteté de leur vie & par leurs savans écrits. On le conduisit d'abord à l'église, & on lui fit voir les reliques qu'elle renferme, le trésor & la sacristie. De là il fut conduit à la bibliotheque, qu'il trouva trop petite pour la quantité de livres qu'elle contient. Les livres manuscrits sont au nombre de plus de mille : ils sont pour la plûpart très-anciens & en vélin. Ceux qui traitent des matieres liturgiques, exciterent sur-tout l'attention de D. Calmet. Toujours occupé du dessein de travailler sur la matiere des sacremens, il se livra tout entier à parcourir les manuscrits où il pouvoit trouver quelques vestiges de l'ancienne liturgie, & il eut la satisfaction de faire plusieurs découvertes considérables.

Tandis qu'il étoit occupé à feuilleter ces prétieux restes de l'antiquité, on lui fit voir quatre volumes *in-folio*, composés & écrits en hébreu par le P. Honoré Peyer religieux de Saint Gal, dont le premier contient les éloges historiques des Abbés de Saint Gal jusqu'à celui d'aujourd'hui ; le second, des

prieres adreſſées à la ſainte Vierge, pour obtenir par ſon interceſſion la grace de bien mourir, ou *la ſemaine d'une ame qui ſoupire vers la ſainte Vierge*; c'eſt la traduction d'un ouvrage qui porte ce titre. Le pere Peyer compoſa cet ouvrage en 1734. Le troiſieme eſt une traduction en hébreu de l'office de la ſainte Vierge, faite en 1735. Le quatrieme enfin contient l'office de l'immaculée conception de la Vierge. Tous ces ouvrages ſont en ſtyle hébraïque, écrits avec la derniere propreté. Les lettres griſes ſont faites avec la même élégance que celles de nos livres françois ou latins. On n'auroit jamais cru que les caracteres hébreux ſeroient ſuſceptibles d'une telle élégance. Notre ſavant Abbé ne put refuſer ſon admiration pour un religieux ſi habile en ce genre d'érudition. Rien ne prouve mieux que l'amour des ſciences, & ſur-tout des langues ſavantes, ſe perpétue dans cette célebre maiſon, que cette connoiſſance parfaite de la langue hébraïque de ce religieux, qui n'eſt pas le ſeul de cette maiſon qui cultive la langue de Moyſe. La langue grecque n'y eſt pas moins cultivée : pluſieurs religieux non ſeulement entendent cette langue, mais peuvent encore la parler facilement.

Quoique la ville de Saint Gal, qui eſt toute

Zuinglienne, touche à l'abbaye de ce nom, les bourgeois n'ont aucune communication ni avec l'Abbé ni avec les religieux. Le Médecin de la ville ayant appris que le célebre dom Calmet étoit arrivé à Saint Gal, il lui fit offrir obligeamment de lui faire voir la bibliotheque publique de la ville : D. Calmet accepta volontiers ses offres. Il se rendit à cette bibliotheque le 5 juillet, accompagné de deux religieux & des officiers de la maison de l'Abbé de Saint Gal. Plusieurs des principaux de la ville s'y étoient rendus pour lui faire honneur. Ils s'empresserent à lui montrer tout ce que cette bibliotheque a de plus curieux. On y voit plusieurs beaux manuscrits en vélin, des XIV. & XV. siecles, très-bien conservés. On y garde aussi un recueil considérable des lettres originales de Vadianus, de Luther, de Melanchton, de Zuingle & des autres chefs de la reforme, qui pourroient servir utilement à l'histoire de la prétendue reforme. Ce recueil contient treize volumes *in-folio*. Cette bibliotheque est placée dans l'ancien monastere des religieuses de sainte Claire, où se tiennent aujourd'hui les écoles publiques. Elle est composée principalement de celle de Joachim Vadianus, un des plus savans hommes de son tems, & qui a composé

grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs se conservent dans le grand recueil dont nous avons parlé. Cette bibliotheque occupe deux salles. Celle d'en haut, outre les livres qu'elle contient, est accompagnée d'un riche cabinet d'histoire naturelle.

M. l'Abbé de Saint Gal, qui est prince d'Empire, souverain dans les Etats qui dépendent de son abbaye, pressoit D. Calmet de séjourner quelques jours chez lui : mais celui-ci, craignant de se rendre incommode à ses hôtes, partit de Saint Gal le troisieme jour depuis son arrivée en cette célebre maison, comblé des témoignages d'estime & d'amitié qu'il avoit reçus de M. l'Abbé-Prince de Saint Gal & de ses religieux. Il arriva le même jour à Roschach, petite ville, située sur le bord du lac de Constance, de la dépendance de Saint Gal, & où il y a un monastere, qui n'est habité que par trois religieux de cette abbaye, dont l'un est curé du lieu. Le lendemain, après avoir dit la messe, nos voyageurs s'embarquerent sur le lac, & arriverent à Constance après sept heures de navigation.

Ils allerent descendre à l'abbaye de Petershausen, de l'ordre de S. Benoit, dans un fauxbourg de la ville de Constance. M. l'Abbé de Petershausen les y retint pendant

deux jours. Cette abbaye ayant été brûléé en 1548. par les Espagnols, qui assiégeoient la ville de Constance, il n'est pas surprenant si notre Abbé y trouva si peu de choses propres à satisfaire son amour pour les anciens monumens. Il n'y trouva presque rien de remarquable que la figure en relief de saint Grégoire le grand, qui est au dessus du portail de l'église. Elle a sur sa tête un bonnet à peu près semblable au bonnet électoral. La bibliotheque est assez bonne; mais les manuscrits, qui étoient en grand nombre, ayant été presque tous consumés par les flammes, on n'y trouve de remarquable qu'un sacramentaire très-ancien.

Le jour suivant fut employé à visiter l'église cathédrale de Constance. M. le baron de Beroldingen chanoine de cette église, averti du voyage de dom Calmet par son frere religieux de Mourbach, lui fit voir le trésor, qui est très-riche, & lui expliqua toutes les pieces qui le composent.

Le R. P. Prieur de l'abbaye de Reichenau ou d'Augie-la-riche, prévenu de l'arrivée de dom Calmet à Petershausen, envoya au devant de lui un de ses religieux & un bateau, pour le conduire avec ses compagnons à Reichenau, qui n'est éloigné de Constance que d'environ deux lieues. Ce

bon Prieur, pour marquer la joie qu'il avoit de l'arrivée de notre illuſtre Abbé, l'attendoit pour le recevoir au ſortir du bateau avec toute ſa communauté ſur le bord du lac. On ne peut aſſez exprimer l'empreſſement avec lequel il fut reçu, & les démonſtrations d'amitié & d'honneur qu'il lui donna pendant ſon ſéjour à Reichenau.

Quel fut l'étonnement de dom Calmet, qui s'étoit flatté de trouver en ce lieu les reſtes magnifiques d'une abbaye autrefois ſi opulente, ſi célebre, qui avoit été pendant pluſieurs ſiecles une pépiniere, d'où l'on avoit tiré tant de grands hommes, pour les placer ſur les premiers ſieges d'Allemagne; on compte parmi ce nombre treize archevêques & juſqu'à trente-quatre évêques; qui nourriſſoit juſqu'à cinq cens religieux, occupés à chanter alternativement les louanges de Dieu: quel fut, dis-je, ſon étonnement de ne trouver qu'un chétif monaſtere, dont les bâtimens ſont fort bas & aſſez petits; une communauté compoſée ſeulement de douze religieux, qui ne ſont que penſionnaires de l'Evêque de Conſtance, ne jouiſſant d'aucun fonds, tous les biens de l'abbaye ayant été unis, au ſeizieme ſiecle, à la menſe épiſcopale de Conſtance; ſous un prieur amovible à la volonté de l'évê-

que. L'église ne se ressent pas moins des révolutions malheureuses qu'a essuyées ce monastere. Il en est de même de la sacristie: nos voyageurs n'y trouverent rien de remarquable qu'une cruche d'albâtre, que l'on prétend être une de celles qui servirent aux nôces de Cana, & la chasse qui renferme les reliques de saint Marc l'évangéliste. Cette chasse, qui est de vermeil, longue de quatre pieds & demi, est très-ancienne. D. Calmet croit qu'elle contient une bonne partie du corps du saint Evangéliste, qui a été transporté de Venise en l'abbaye de Reichenau au neuvieme siecle. On peut voir ce qu'il en dit dans la relation de son voyage de Suisse.

La relique la plus prétieuse de Reichenau est sans contredit celle des gouttes de sang du Sauveur, qu'une dame, nommée *Suanihilda*, apporta autrefois en ce monastere. Le P. Mabillon en fait l'histoire dans ses annales bénédictines, *lib.* 42. *n.* 48. tirée d'un ancien manuscrit, que l'on fit voir à dom Calmet. Il l'a insérée de nouveau dans son voyage. Cette prétieuse relique est conservée dans une croix d'or, ornée de pierreries; & la goutte de sang est enfermée dans un onyx. Ce reliquaire avoit été perdu pendant quelque tems; enfin, après bien des

recherches, le R. P. Maur Hummel prieur actuel de Reichenau eut le bonheur de le recouvrer en 1738.

La piece la plus remarquable du trésor de Reichenau est la belle émeraude que l'on fit voir à nos voyageurs. Elle a deux pieds de longueur & un pied de largeur : son épaisseur est de près de trois pouces. Après l'avoir bien examinée, D. Calmet jugea qu'elle étoit véritable. On peut voir dans la relation de son voyage ses conjectures sur ce morceau inestimable de production naturelle.

Pour ce qui est de la bibliotheque de cette abbaye, si on ne fait attention qu'aux livres imprimés, elle est très-peu de chose. On y trouve encore quelques manuscrits, qui ne sont que les prétieux restes de ce grand nombre qu'elle possédoit autrefois. Ceux qui restent, sont au nombre de quatre cens cinquante. Notre Abbé s'occupa pendant presque tout le tems qu'il séjourna à Reichenau, à les examiner, & il en fit des extraits.

Le lendemain de son arrivée à Reichenau dom Calmet ayant été informé que le Prince-Evêque de Constance n'étoit qu'à une demi-lieue de là dans un de ses châteaux, nommé *Hegnen*, situé de l'autre côté du lac, il jugea qu'il étoit de la bienséance

de l'aller ſaluer. Le Prince, prévenu lui-même de ſon intention, envoya ſon bateau pour le prendre à Reichenau, & le conduire chez lui. Il trouva ſur le bord du lac le caroſſe de M. l'Evêque, qui le conduiſit juſqu'à la tente où le Prince prenoit les eaux, & qu'il avoit fait tendre au milieu du jardin. Ce Prélat eut la bonté de venir le recevoir au ſortir du caroſſe, & de l'inviter à dîner avec ſa compagnie. On remarqua que le Prince témoigna pendant tout le repas une gaieté qui ne lui étoit pas ordinaire, & qu'il y avoit long-tems qu'il n'avoit été de ſi bonne humeur. Ses officiers n'obſerverent cette circonſtance que pour faire ſentir le cas que ce Prélat faiſoit de la viſite de dom Calmet. Ce Prince étoit de la maiſon de Seckinguen, illuſtre & très-ancienne en Allemagne. Il vouloit retenir plus long-tems notre Abbé, & lui offrit de lui procurer les commodités néceſſaires pour voir les principales abbayes de Suabe; mais dom Calmet, qui commençoit à reſſentir les incommodités de ce long voyage, l'en remercia. Il prit congé de S. A. qui le fit reconduire à Reichenau dans la même voiture & le même bateau.

M. le Prince-Evêque de Conſtance ne borna pas là ſon attention pour dom Cal-

met; il voulut encore qu'il se servît de son bateau & de ses bateliers pour le conduire jusqu'à Schaffouse. Il partit le lendemain, 10 de juillet, accompagné du R. P. Hummel prieur de Reichenau & d'un de ses religieux. Ils visiterent en passant l'abbaye d'Œningen, de l'ordre des chanoines réguliers de saint Augustin. Cette abbaye a essuyé le même sort que celle de Reichenau; c'est-à-dire, que les biens de cette maison ont été réunis en 1534. à l'évêché de Constance. Ils y furent reçus avec toute la cordialité imaginable par le R. P. Charles Loder prevôt ou prieur de cette abbaye. Après le dîner ce respectable Prieur & tous ses religieux accompagnerent nos voyageurs jusqu'à leur bateau.

Lorsqu'ils furent arrivés à Schaffouse, ville capitale d'un canton Suisse de même nom, ils renvoyerent leur bateau, parce que la grande cataracte du Rhin, qui est à quelque distance au dessous de la ville, ne permet point aux bateaux de descendre plus bas. On fut obligé de se servir d'une voiture de poste pour se rendre à Rhinau, qui n'est éloigné de Schaffouse que de deux lieues.

M. l'Abbé de Rhinau, qui étoit averti de l'arrivée de D. Calmet, le reçut avec toutes les

les marques de diſtinction imaginables. Ce prélat ſe nommoit dom Bernard Ruſconi: il étoit de la noble famille des *Ruſconi* en Italie. Dom Calmet & ſes compagnons furent enchantés de la ſituation de ce lieu. L'abbaye eſt dans une iſle au milieu du Rhin, qui en fait pluſieurs fois le tour. On y ſéjourna pendant trois jours. Cette abbaye eſt une des plus belles & des mieux bâties de la Suiſſe. M. l'Abbé de Rhinau n'épargna rien pendant ces trois jours de ce qui pouvoit exprimer la joie de poſſéder un hôte auſſi illuſtre dans ſa maiſon. Il eut la complaiſance de lui montrer les principaux titres des archives de ſon abbaye, la bibliotheque, qui eſt aſſez conſidérable, & près de deux cens volumes manuſcrits, que l'on y conſerve avec beaucoup de ſoin, dont la plûpart ſont dignes d'attention. Il lui fit voir le catalogue hiſtorique des Abbés de Rhinau ſes prédéceſſeurs, qu'il avoit compoſé lui-même, avec le cartulaire de tous les titres de cette maiſon.

Nos voyageurs étoient prêts à quitter le ſéjour de Rhinau, lorſque dom Jerôme Vogel religieux de Gengenbach, qui avoit autrefois demeuré à Senones, arriva à Rhinau. Il avoit été informé de l'arrivée de dom Calmet en Suiſſe, & il venoit exprès

pour l'inviter à venir faire la révérence au Prince & à la Princesse de Furstemberg, nouvellement arrivés de Boheme en la petite ville de Donaschin ou *Donau-Eschingen*, de leur souveraineté. Madame la Princesse, qui ne connoissoit l'Abbé de Senones que par la réputation que lui avoient acquise ses ouvrages, avoit témoigné quelque desir de connoître plus particulierement un si grand homme. Elle sut qu'il étoit dans le voisinage; ce qui fit qu'elle envoya ce religieux, qui lui servoit d'aumônier, pour l'engager à lui procurer cette satisfaction. Dom Calmet, quoique déja fatigué de la longueur de son voyage, se rendit néanmoins aisément aux desirs de la Princesse. Donaschin est à huit lieues de l'abbaye de Rhinau. On ne peut assez exprimer les témoignages d'estime & d'honneur que l'Abbé de Senones reçut de leurs Altesses sérénissimes, qui lui firent l'honneur de l'admettre à leur table. Le lendemain, qui étoit dimanche, la Princesse fit prier dom Calmet de lui dire la messe. La grande opinion qu'elle avoit conçue de sa piété, lui inspiroit une sainte confiance en ses prieres. Les jeunes Princesses filles de leurs Altesses sérénissimes ne s'empresserent pas moins à témoigner à dom Calmet & à son neveu, qui

l'avoit accompagné dans ce voyage, leur eſtime & leur politeſſe. La plus jeune d'entre elles lui fit l'honneur de le haranguer à ſon arrivée en beau latin. Cette jeune Princeſſe, qui n'avoit pas encore atteint ſa douzieme année, ſavoit très-bien l'allemand, le latin, le françois & l'italien. D. Calmet ne reçut pas moins de politeſſes du jeune Prince héréditaire & de M. le Landgrave de Furſtemberg. Après avoir ſéjourné deux jours à Donaſchin, dom Calmet, comblé d'honneur & d'amitié de leurs Alteſſes ſéréniſſimes, retourna à Rhinau dans une des voitures du Prince.

Le départ de cette abbaye, pour prendre la route de la Lorraine, fut fixé au 16 juillet. M. l'Abbé de Rhinau avoit fait préparer deux petites nacelles, qui étoient jointes enſemble. Elles devoient tranſporter nos voyageurs juſqu'à Lauffenbourg, où ils eſpéroient trouver leur équipage, qu'ils avoient laiſſé à Moury. Etant arrivés à Zurzach, village très-conſidérable, & célebre par des foires qui s'y tiennent chaque année, D. Calmet, qui avoit été informé qu'il ſe voyoit encore en ce lieu quelques reſtes d'antiquité, ſe fit mettre à terre. Il alla ſaluer le Prevôt de la collégiale de ſainte Verene, qui le reçut très-bien. On ne put lui montrer que

deux inſcriptions anciennes : les autres reſtes d'antiquité ont été ou enlevés ou détruits. Un autre motif qui excitoit ſa curioſité en cet endroit, étoit celle des petits dez à jouer, qu'il avoit appris que l'on découvroit à Zurzach dans le jardin d'un chanoine, nommé le baron de Pappus. Ce Chanoine ſe prêta volontiers aux deſirs de notre Abbé, lui permit obligeamment de fouiller dans ſon jardin, & avec le ſecours d'un domeſtique qu'il lui donna, il eut la ſatisfaction d'en trouver un tout ſemblable à ceux que l'on conſerve dans le cabinet de Senones. Ces dez, qui n'excedent pas ordinairement la groſſeur d'un gros pois, ſont parfaitement marqués des mêmes points que nos dez ordinaires. Leur petiteſſe & l'uſage qu'on en faiſoit autrefois, ſont ce qui les rend curieux. Ces petits dez, dont la matiere pour l'ordinaire eſt oſſeuſe, ſe trouvent plus communément & en plus grande quantité près de Bade en Suiſſe.

Nos voyageurs arriverent ce jour-là même au ſoir à Lauffenbourg. Ils s'attendoient à y trouver la voiture & les chevaux qu'ils avoient laiſſés à Moury lors de leur paſſage par cette abbaye ; mais ne les y ayant pas rencontrés, ils furent obligés de ſe ſervir de la voie de la poſte pour les conduire juſ-

qu'à Basle, où ils arriverent le 17 juillet. Ils y resterent jusqu'au retour de la voiture.

Tandis qu'ils y étoient, D. Calmet reçut la visite de M. Roques fils de M. Pierre Roques, mort pasteur de l'église françoise de Basle, qui lui fit présent des ouvrages de son pere. C'est le même M. Roques conseiller ecclésiastique de S. A. S. madame la Princesse de Hesse-Hombourg, qui en 1752. écrivit de Friderichsdorff près de Francfort sur le Mein, à notre Abbé, pour le prier d'examiner les ouvrages de son pere, & d'en porter son jugement, se proposant d'en faire une nouvelle édition. Dom Calmet, qui aimoit les lettres & les sciences pour elles-mêmes, & devenoit l'ami de tous ceux qui les cultivoient, ou qui les aimoient, se rendit volontiers aux desirs de M. Roques. Il fit examiner ces ouvrages par un religieux de sa maison, & sur le rapport qu'il lui en fit, & après les avoir lui-même parcourus, il leur donna son approbation. Il ne trouva à redire à ces différens traités que quelques endroits, où l'auteur, trop attaché aux préjugés de sa secte, blâmoit avec trop d'affectation les dogmes & quelques usages de l'Eglise catholique. Le reste de ces ouvrages, qui ne traitent que de quelques points de morale, contient des principes & des ma-

ximes très-judicieuſes. On donnera les lettres de M. Roques avec la réponſe de dom Calmet à la fin de cet ouvrage.

LIX. Affaire du Cardinal d'Alſace. 1750.

Dom Calmet, après ſon retour de ſon voyage de Suiſſe, ne s'occupa plus que de la compoſition de ſes ouvrages. Depuis ce tems-là il ne ſortit preſque plus de ſa maiſon. Une incommodité dont il fut attaqué pendant ce voyage, ne lui permit plus d'en entreprendre d'autres, & l'obligea même d'accélérer celui qu'il venoit de faire. Il s'apperçut que les mouvemens d'une voiture lui occaſionnoient un piſſement de ſang, qui auroit pu avoir des ſuites plus fâcheuſes, s'il n'en avoit prévenu les inconvéniens, par la réſolution qu'il prit de ne plus ſortir de ſa maiſon.

La réputation de régularité que l'Abbé de Senones s'étoit acquiſe, excita M. le cardinal de Boſſu d'Alſace archevêque de Malines, à le conſulter ſur un point de diſcipline monaſtique. En voici l'occaſion. L'abbaye d'Afflighem dans le Brabant fut unie au ſeizieme ſiecle à la menſe archiépiſcopale de Malines. En 1628. cette abbaye prit la reforme de la congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe. Pendant la guerre qui déſola la Flandre ſur la fin du dernier ſiecle, l'Archevêque de Malines ſupérieur né de

l'abbaye d'Afflighem permit à ses religieux en 1690. de manger de la viande certains jours de la semaine, mais seulement pour un tems, *ad tempus, & ob defectum annonæ.* Cette dispense fut révoquée dix ans après en 1700. Deux ans après les religieux d'Afflighem, de leur autorité particuliere & sans autre permission, reprirent l'usage de la viande. M. le cardinal d'Alsace, ayant été nommé archevêque de Malines, & en cette qualité abbé d'Afflighem, toléra cet usage pendant quelques années, parce, disoit-il, qu'il ne trouvoit point que le saint siege eût approuvé la reforme introduite dans son abbaye : mais depuis ayant été mieux informé, & ayant vu la formule de profession de ces religieux, qui est, *secundùm regulam & constitutiones hìc receptas*, & le serment qu'ils font avant la profession, par lequel ils s'engagent *à ne jamais rien faire contre la reforme & l'observance des constitutions de la congrégation de saint Vanne, imprimées à Toul en 1625. chez Belgrand*, il pensa sérieusement à faire revivre à Afflighem l'usage de l'abstinence de la viande. Pour ne rien faire en cette affaire qu'avec toute la maturité possible, ce Prélat consulta encore six théologiens, qui étoient ses examinateurs synodaux & des docteurs de l'université de Louvain, qui

déciderent que son Eminence étoit obligée à rétablir l'abstinence de la viande dans son abbaye; ce qu'elle exécuta. Les religieux de leur côté consulterent un docteur de Louvain & d'autres docteurs de ses amis. Ils opinerent au contraire, qu'ils n'avoient besoin d'aucune nouvelle dispense pour reprendre l'usage de la viande : ce docteur rendit même publique sa décision, au mépris de la défense de M. le cardinal d'Alsace, qui ne voulut point sévir contre lui, ni condamner cette piece, parce qu'elle étoit contre sa personne, & qu'il aimoit mieux attendre sur cette affaire la décision du saint siege. On avançoit dans cet écrit plusieurs faussetés, entre autres que les constitutions de 1625. avoient été condamnées à Rome.

D. Calmet fut ravi de trouver cette occasion de signaler son amour pour l'observance exacte de la regle de saint Benoit, qui interdit d'une maniere si précise l'usage de la viande à ses religieux, excepté les cas de maladie ou de foiblesse, & il auroit souhaité pouvoir rétablir à cet égard la regle de saint Benoit dans toute sa vigueur. Il répondit à M. le Cardinal d'Alsace, que bien loin que les constitutions dont il s'agissoit, eussent été desapprouvées ou condamnées à Rome, les mêmes avoient été réimpri-

mées depuis en 1640. & en 1674. à quelques termes près; que ces changemens ne touchoient point à la rigueur de l'abstinence de la viande, qui avoit toujours été, comme elle étoit encore, exactement observée dans toute la congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe, excepté les cas où la regle permet de dispenser de cette rigueur: que dans les cas, où une maladie épidémique ou quelque autre semblable & pressante oblige à accorder dispense de cette abstinence à quelques monasteres, cette dispense n'étoit que pour un tems, & qu'elle ne dépendoit pas des supérieurs particuliers de ces monasteres, mais qu'il falloit s'adresser pour cela aux premiers supérieurs de la congrégation, c'est-à-dire, au Président ou aux Visiteurs. C'est ainsi qu'il a été déclaré dans une diete, tenue le 15 de novembre 1636.

C'est pourquoi je suis d'avis, ajoute dom Calmet, que les religieux d'Afflighem, qui ont embrassé la reforme de la congrégation de saint Vanne & les constitutions de 1625. sont obligés d'observer l'abstinence de la viande, sur-tout depuis que la cause pour laquelle ils en avoient été dispensés, a cessé. Cette réponse est du 20 mai 1750. & signée de D. Calmet & de D. Fangé son coadjuteur.

M. le cardinal d'Alſace, outre l'avis de D. Calmet ſur cette queſtion, lui demandoit encore un religieux de ſa congrégation, homme ſage, éclairé, zélé pour l'obſervance réguliere, & capable d'enſeigner dans l'abbaye d'Afflighem. Notre Abbé, qui étoit toujours diſpoſé à obliger, ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit de l'avantage de ſon ordre & du bien des ames, ſe prêta avec zele aux deſirs de ſon Eminence. Il avoit déja jetté les yeux ſur un religieux très-propre à remplir cette commiſſion ; mais le Prevôt ou Prieur de l'abbaye d'Afflighem, vicaire de ſon Eminence pour la diſcipline réguliere dans ſon abbaye, eut l'imprudence de découvrir à ſes confreres l'intention du Prélat, leſquels témoignerent qu'ils ne recevroient jamais pour profeſſeur dans leur maiſon un religieux de la congrégation de S. Vanne. Cette réſiſtance fit échouer à cet égard la bonne volonté du zélé Cardinal.

Cet illuſtre Prélat ne put parvenir à rétablir l'abſtinence de la viande dans ſon abbaye. L'affaire fut portée à Rome. Les religieux exciperent que la réforme n'avoit été introduite dans leur monaſtere que par l'autorité du Prevôt ou Prieur, ſans le conſentement de la communauté, & malgré ſes oppoſitions. Il intervint un décret de Ro-

me, qui, en louant le zele du Cardinal pour le rétablissement de la reforme dans son abbaye, maintient les religieux dans leur usage de manger de la viande, & les condamne aux frais, qui étoient très-considérables.

LX. Bibliotheque Lorraine. Notice de Lorraine.

L'histoire des hommes illustres qui ont fleuri en Lorraine, sembloit manquer à la littérature & à ceux qui ont la premiere édition de l'histoire de Lorraine. Un citoyen, qui ne respire que la gloire de sa patrie, se proposa de tirer des ténebres de l'obscurité un très-grand nombre de ses compatriotes, qui se sont rendus célebres en différens tems dans les sciences & les beaux arts, mais que le tems, ce grand destructeur, avoit presque ensevelis dans un fatal oubli.

En composant cette histoire D. Calmet se proposa principalement de détruire le préjugé peu avantageux où l'on avoit été jusques-là, que la Lorraine n'a jamais été féconde en hommes doctes, & à faire voir que cette province, qui, par sa situation entre la France & l'Empire, a été si souvent le théâtre de la guerre, & dont les peuples sont principalement occupés au travail ou au commerce, n'a pas été moins pour cela le séjour des muses, & fertile en hommes distingués par leurs talens, leur

érudition & leur capacité dans les beaux arts. Cette bibliotheque ou histoire des hommes illustres de la Lorraine & des trois Evêchés fut imprimée en 1751. en un volume *in-folio*.

Cet ouvrage ne pouvoit paroître dans des circonstances plus heureuses que celles où Stanislas I. roi de Pologne, duc de Lorraine, par l'établissement d'une bibliotheque publique & d'une société littéraire dans la capitale de ses Etats, y faisoit renaître les lettres, excitoit les génies, les savans & les artistes de tous les ordres à mériter les couronnes qu'il leur destinoit.

Je ne dois pas omettre ici, à l'occasion de l'établissement d'une bibliotheque publique à Nancy, que sa Majesté Polonoise ayant témoigné quelque envie de la placer en l'abbaye de saint Leopold de cette ville, & d'en confier le soin à un religieux de cette maison, dom Calmet déclara plus d'une fois qu'il se feroit un plaisir de concourir avec sa Majesté à l'honneur qu'elle vouloit faire à son ordre, & qu'il contribueroit de ses revenus, soit à la construction des bâtimens nécessaires pour cette bibliotheque, soit à l'achat des livres. Il étoit même sur le point d'aller à Lunéville pour en faire la proposition au Roi de Pologne, lorsqu'il apprit

que sa Majesté avoit jugé à propos de la placer dans une des salles de la vieille cour de Nancy. Dom Calmet vouloit donner cette preuve de son amour patriotique pour le progrès des sciences dans sa province.

La notice de la Lorraine, à laquelle travailloit alors notre Abbé, est encore un nouveau témoignage de son zele à produire tout ce qui pouvoit contribuer à illustrer l'histoire de son pays. En composant son histoire de Lorraine il avoit eu soin de ramasser beaucoup de faits & d'anecdotes concernant la plûpart des villes, des bourgs, des villages, des châteaux, des églises & monasteres, qui n'avoient pu entrer dans le corps de l'histoire. Pour ne point priver le public du fruit de ses recherches & des découvertes curieuses & intéressantes sur les principaux lieux de la Lorraine & des trois Evêchés, il entreprit de donner en particulier l'histoire ancienne & moderne de ces lieux. Le premier tome de cette histoire ou notice de la Lorraine ne parut qu'en 1756. Le second tome n'a été imprimé qu'après sa mort.

La notice de Lorraine n'occupoit pas tellement dom Calmet, qu'il ne travaillât en même tems à donner l'histoire générale de la congrégation de saint Vanne & de saint

Hydulphe, sur les mémoires qu'en avoit faits D. Pierre Munier, un de ses confreres. Il en avoit déja composé presque deux volumes, lorsqu'il fut attaqué au commencement de l'année 1757. d'une violente fluxion de poitrine, qui le mit à deux doigts de la mort. Il se rétablit néanmoins; mais il lui resta une foiblesse & une langueur qui ne lui permirent plus de s'appliquer au travail, en sorte que cet ouvrage est demeuré imparfait.

LXI. Il est visité par M. de Voltaire. 1755.

En 1755. dom Calmet reçut la visite de M. de Voltaire. Ce savant homme, que son bel esprit, son érudition & ses ouvrages ont rendu si célebre dans toute l'Europe, avoit conçu depuis long-tems une singuliere estime pour l'Abbé de Senones, & il lui en avoit donné des preuves par plusieurs lettres qu'il lui avoit écrites. Dès l'année 1748. M. de Voltaire, qui étoit alors à la cour de Lunéville, avoit témoigné beaucoup d'empressement de voir & de converser avec dom Calmet dans son abbaye : il lui écrivit même de Lunéville qu'il avoit envie de venir passer quelques semaines de retraite avec lui. » Je veux, disoit» il, m'instruire avec celui dont les livres » m'ont formé, & aller puiser à la source. » Je vous en demande la permission. Je se» rai un de vos moines. Ce sera Paul qui ira

» visiter Antoine. Mandez-moi si vous vou» drez bien me recevoir en solitaire. En ce » cas je profiterai de la premiere occasion » que je trouverai ici, pour venir dans le sé» jour de la science & de la sagesse. «

M. de Voltaire ne put alors accomplir sa promesse, & ne vint à Senones qu'en 1755. Il y passa environ trois semaines. Il y employa tout ce tems-là, ou à converser avec dom Calmet, ou à travailler dans la bibliotheque de cette abbaye. Ces deux savans hommes se témoignerent une estime réciproque; & si dom Calmet admira le grand savoir & le bel esprit de M. de Voltaire, celui-ci à son tour ne put refuser à D. Calmet le respect que sa vertu, l'étendue de ses lumieres & sa rare modestie méritoient.

La conduite que tint M. de Voltaire tout le tems qu'il séjourna en l'abbaye de Senones, rend témoignage à la vénération qu'il avoit pour le chef qui la gouvernoit, & à sa considération pour ceux qui l'habitent. Il y vécut en quelque sorte en religieux, n'ayant voulu pendant tout ce tems-là manger qu'avec la communauté au réfectoire, & ne converser qu'avec les religieux. Il assista le jour de la Fête-Dieu à la procession & à tout l'office, qui se fait ce jour-là à Senones avec beaucoup de pompe & de majesté, ayant

témoigné être très-édifié de cette cérémonie.

M. de Voltaire fut si satisfait de son séjour à Senones, à cause principalement des grands secours qu'il y avoit trouvés dans la nombreuse & belle bibliotheque de cette maison, qu'il forma le dessein de s'y fixer pour le reste de ses jours. Il en fit écrire de Colmar, où il résidoit alors, au Coadjuteur de dom Calmet, demandant qu'on lui louât la maison abbatiale, ayant résolu de s'y retirer; mais d'autres affaires l'ayant appellé ailleurs, ce projet n'eut point de lieu. M. de Voltaire a témoigné depuis dans plusieurs lettres écrites ou à dom Calmet ou à son neveu, qu'il se souvenoit toujours avec plaisir du séjour qu'il avoit fait à Senones, & dans toutes les occasions il n'a cessé de marquer une singuliere estime pour D. Calmet. C'est ainsi qu'il s'exprime dans une de ses lettres, écrite des délices près de Geneve le 14 juin 1757. adressée au neveu de dom Calmet: » J'admire la force du tempé-
» rament de M. votre oncle: elle est égale
» à celle de son esprit. Il a résisté en der-
» nier lieu à une maladie à laquelle toute
» autre constitution eût succombé. Personne
» au monde n'est plus digne d'une longue
» vie. Il a employé la sienne à nous fournir
» les

» les meilleurs fecours pour la connoiffance
» de l'antiquité. La plûpart de fes ouvrages
» ne font pas feulement de bons livres ; ce
» font des livres dont on ne peut fe paffer.
» Je vous prie, Monfieur, de vouloir bien
» lui dire qu'il n'y a perfonne au monde qui
» ait pour lui plus d'eftime que moi. «

Nous donnerons à la fin de cette vie quelques lettres de M. de Voltaire à D. Calmet. Je ne dois pas omettre qu'après fa mort il n'a rien diminué des fentimens d'eftime qu'il lui avoit marqués pendant fa vie ; & en dernier lieu fon neveu lui ayant demandé quatre vers pour mettre au bas de l'eftampe de dom Calmet, M. de Voltaire fe prêta obligeamment à fes defirs, & lui écrivit en ces termes, en lui envoyant les vers que nous rapportons ici : » Il feroit difficile, Mon-
» fieur, de faire une infcription digne de
» l'oncle & du neveu. Au défaut de talens,
» je vous offre ce que me dicte mon zele :

Des oracles facrés que Dieu daigna nous rendre,
Son travail affidu perça l'obfcurité :
Il fit plus ; il les crut avec fimplicité,
Et fut par fes vertus digne de les entendre.

» Il me femble au moins que je rends juftice
» à la fcience, à la foi, à la modeftie, à la

» vertu de feû M. dom Calmet ; mais je ne » pourrai jamais célébrer, ainsi que je le » voudrois, sa mémoire, qui me sera infiniment chere. «

LXII. Derniere maladie de D. Calmet. Dom Calmet jouissoit depuis quelques années d'une santé assez bonne, que le grand nombre des ouvrages qu'il avoit donnés au public, son assiduité à remplir ses exercices de religieux & son grand âge n'avoient presque point altérée. Parvenu à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, il avoit conservé toute la vivacité de son esprit ; sa mémoire lui rappelloit fidelement le souvenir de tout ce qu'il avoit vu ou lu dans sa jeunesse ; sa vue, après tant de lectures, ne s'étoit point épaissie, quoiqu'il ne se fût jamais servi de lunettes ou de conserves, lorsqu'au commencement de l'année 1757. il se sentit attaqué d'un rhume assez violent, qu'il négligea d'abord, ainsi qu'il avoit fait souvent, regardant même cette sorte d'indisposition comme un signe de santé, disant toujours à ceux qui lui conseilloient de se précautionner contre ce mal, qu'il seroit très-fâché qu'il ne le ressentît de tems en tems ; au commencement, dis-je, de 1757. ce rhume dégénéra en une fluxion de poitrine. Elle devint si violente, que l'on crut qu'il touchoit au dernier moment de sa vie. On lui adminis-

tra les ſacremens le 17 janvier, & on avoit preſque perdu toute eſpérance, lorſque la force de ſon tempérament l'emporta ſur la violence de la maladie. Il ſe rétablit peu à peu ; mais il lui reſta une telle foibleſſe & une telle langueur, qu'il ne lui fut plus poſſible de s'appliquer à l'étude.

Dans cet état de langueur dom Calmet ne s'occupoit plus que du paſſage à l'éternité. Il lui ſurvint encore une démangeaiſon très-incommode, qui ne ceſſoit de le tourmenter jour & nuit. Il en chercha lui-même la cauſe, & s'imagina l'avoir trouvée dans la petite vérole, qu'il ſe ſouvint n'avoir jamais eue. Il conſulta ſur cela quelques habiles médecins de Nancy, qui penſerent comme lui que cette démangeaiſon ne procédoit peut-être que d'une trop grande acreté de ſon ſang & d'humeurs excitées par ce défaut de la petite vérole.

Dans les momens de relâche que lui donnoit ſa maladie, il ne ceſſa de s'occuper de la lecture de quelques livres de piété, principalement de ceux qui traitent du bon uſage que l'on doit faire des maladies, & de la préparation à la mort. Il s'étoit trop bien précautionné contre le relâchement ſi ordinaire dans les maladies de langueur, pour s'y laiſſer ſurprendre, & perdre à la fin de



ſa courſe le mérite d'une vie laborieuſe & pénitente. Il ne ſe relâcha point de la pratique de ſes exercices de religieux. Son état ne lui permettant plus d'aſſiſter aux offices de la nuit, il ne put jamais ſe réſoudre à ſe diſpenſer des offices de la journée, & il n'y eut que l'abattement cauſé par le redoublement de ſon mal, qui put arrêter ſon zele à cet égard. Quelques jours avant ſa mort les forces lui manquant pour marcher, il ſe fit porter au chœur par des domeſtiques, ſouffrant avec peine d'être privé tout d'un coup de la conſolation de rendre à ſon Créateur en la compagnie de ſes freres le tribut de ſes hommages. Dans cet état il diſoit encore preſque tous les jours la meſſe, & il ne ceſſa de le faire que lorſque ſes forces épuiſées ne lui permirent plus de ſatisfaire en cela ſa dévotion.

Comme il avoit toujours vécu dans un parfait détachement des biens & des richeſſes temporelles, & quoique jouiſſant de revenus aſſez conſidérables à cauſe de ſon abbaye, il ait pratiqué une exacte pauvreté, n'employant ces revenus que pour le bien de ſa maiſon ou pour les pauvres, il voulut mourir dans cette même pauvreté. C'eſt pourquoi quelque tems avant ſa mort ſon Coadjuteur ſe trouvant ſeul auprès de ſon

lit, il se souvint qu'il lui restoit encore dans une armoire quelque argent : il lui ordonna de l'emporter hors de sa chambre. *Je ne veux pas*, ajouta-t-il, *qu'il soit dit que je possede quelque chose en ce monde.* On lui a souvent ouï dire qu'*il seroit très-fâché que l'on trouvât seulement un sol dans sa chambre après sa mort.* Il lui recommanda sur-tout d'avoir soin des pauvres, & de brûler après sa mort les promesses de plusieurs, à qui il avoit avancé quelque argent dans leurs besoins.

L'estime & le respect qu'il avoit pour M. l'Evêque de Toul, Claude Drouas de Boussay, le porterent à recommander à son neveu de prier ce Prélat de faire ses obseques. Cette priere étoit une suite de sa confiance pour l'estime que M. de Toul lui avoit témoignée.

Il y avoit déja quelque tems que D. Calmet avoit composé lui-même son épitaphe. Il recommanda très-fortement à son Coadjuteur de n'en faire graver aucune autre sur son tombeau. *Celle-ci*, dit-il, *me suffit.* On trouvera cette épitaphe à la fin de cette histoire, telle qu'elle a été gravée sur une table de marbre placée au dessus de la tombe, & prise sur l'original, écrit de la main de ce grand homme. Celle que l'on trouve imprimée dans le mercure de France au mois de

juillet 1758. & dans la clef du cabinet des princes, imprimée à Luxembourg au mois de décembre 1757. eſt très-défectueuſe. Un religieux de la maiſon, ayant ouï faire lecture de cette épitaphe, s'aviſa de la réciter de mémoire, en tronquant la moitié des mots, & changeant le ſens, à quelqu'un, qui la fit imprimer ſur cette mauvaiſe diction. Rien ne caractériſe mieux à la fois la candeur, l'humilité & la piété de D. Calmet, que cette épitaphe ſi modeſte.

La maladie de notre vertueux Abbé alloit toujours en augmentant; il ſentoit ſes forces diminuer à chaque inſtant: la ſituation où il ſe tint preſque toujours, étoit celle d'une victime qui, frapée du coup de la mort, expire lentement. Quatre jours avant ſa mort il lui ſurvint une attaque de paralyſie ſur la langue, telle, qu'il ne pouvoit prononcer un ſeul mot qu'avec une peine extrême. Cette difficulté augmenta peu à peu juſqu'à un tel point, qu'à la fin on ne ſut plus ce qu'il vouloit dire, & ne s'exprimoit plus que par ſignes: on s'appercevoit néanmoins par ces ſignes qu'il n'étoit occupé que de Dieu & de l'éternité. Il avoit témoigné un grand deſir de recevoir encore les ſacremens une fois avant ſa mort; mais la ſituation où il ſe trouvoit alors, ne permit point de lui

donner cette derniere consolation. Il avoit eu le bonheur de dire la messe quelques jours auparavant ce dernier accident ; ce qui rassuroit sur la nécessité de lui administrer le saint viatique : on lui donna néanmoins l'extrême-onction. Enfin le vingt-cinquieme jour du mois d'octobre de cette année 1757. il expira doucement vers les six heures du soir.



LIVRE II.

CE que nous avons rapporté jusqu'ici de la vie & des actions de dom Calmet, sembleroit suffire pour remplir le but que nous nous sommes proposé dans cet ouvrage, qui étoit de donner l'abrégé de la vie de ce savant & pieux Abbé; mais il manqueroit quelque chose à son portrait, si nous nous bornions au peu que nous en avons dit, & si nous n'entrions dans un détail plus circonstancié de sa maniere de vivre & de ses vertus. Nous ne l'avons représenté jusqu'à présent presque que comme un savant, principalement occupé à enrichir la république des lettres par les savantes & solides productions de son esprit. Il est tems de le montrer comme un parfait chrétien & un vrai religieux, appliqué à remplir scrupuleusement les devoirs de cette double qualité. Ce livre contiendra donc l'histoire de son esprit & de son cœur.

Le soin que dom Calmet a toujours pris de tenir caché tout ce qui pouvoit le rendre recommandable, fait que l'on sait très-peu de chose de ses premieres années. Ce que nous pouvons assurer, c'est que dès sa

tendre jeunesse on vit éclorre en lui les semences de vertu que la foi & une éducation chrétienne avoient jettées dans le cœur du jeune Calmet. Il apporta en naissant des dispositions pour le bien, qui procurerent à ses parens & à ses maîtres la joie de travailler sur un fonds qui ne leur laissoit presque rien à faire pour le cultiver. Sa raison, éclairée des lumieres de la grace, lui fit sentir le prix du dépôt de l'innocence qu'il avoit reçue dans le baptême, & prévoyant déja dans un âge aussi tendre la difficulté de la conserver au milieu des écueils du siecle, il résolut de confier à la sureté d'un asyle ce trésor qu'il portoit dans un vase, dont il avoit de justes sujets de craindre la fragilité. A peine sorti de l'enfance, on remarquoit en lui un esprit vif, une imagination féconde, une grande pénétration, une mémoire très-heureuse, une docilité raisonnable, & tous les autres talens nécessaires pour réussir dans les sciences.

Ces avantages sembloient s'unir pour former des obstacles à la retraite que le jeune Calmet méditoit. A ne juger des choses que par les vûes du monde, qui regrette souvent de prétieuses offrandes que l'on fait à Dieu, des talens rares, si propres à devenir l'appui de justes espérances pour une famille, pa-

roissoient devoir l'attacher au monde : mais ces avantages mêmes, il les regarda comme un appas, dont la séduction étoit à craindre, & les mit au nombre des pieges qu'il devoit éviter. Guidé par les impressions d'une foi vive & lumineuse, il quitte tout pour se donner à Dieu. L'ordre de S. Benoit fut l'asyle que l'esprit de Dieu lui suggéra, & il s'y engagea à son service, ainsi que nous l'avons dit, le 23 octobre de l'année 1689. Nous ne répéterons pas ici ce qu'il fit pendant les premieres années depuis sa profession.

La ferveur qu'il montra les premieres années de sa vocation, fit que ses supérieurs le regarderent dès lors comme un sujet propre à remplir les plus hautes espérances de la congrégation. Ses talens & son exactitude à pratiquer jusqu'aux moindres exercices de son état, en étoient de bons garans : mais une maladie dangereuse qu'il fit au sortir du cours de ses études de théologie, qui le réduisit à deux doigts de la mort, jointe à la délicatesse de sa complexion, faillirent à faire évanouir ces belles espérances, & à l'obliger lui-même à renoncer à toute application aux sciences sérieuses : on ne croyoit pas même qu'il dût vivre long-tems. Dans cette situation D. Calmet,

craignant que la foibleſſe de ſon tempérament ne le mît dans un état peu propre à rendre dans la ſuite quelques ſervices à ſa congrégation, & deſirant cependant lui être utile en quelque choſe, forma le deſſein d'apprendre à toucher de l'orgue. *Ce ſera*, diſoit-il, *au moins un moyen de n'être pas tout-à-fait à charge.* Il en prit même quelques leçons : mais ſes ſupérieurs, jugeant que des talens qu'ils remarquoient en lui, ſi propres à faire de grands progrès dans les ſciences, ne devoient pas être négligés, l'engagerent à renoncer à cette réſolution. Les efforts qu'il fit alors, le travail aſſidu, la vie dure qu'il ſe propoſa de mener, & qu'il a toujours ſuivie, fortifierent dans la ſuite tellement ſon tempérament, que, contre ſon attente, il ſe vit bientôt en état de tout entreprendre. Il nous a lui-même avoué plus d'une fois que s'il s'en étoit tenu à ſon premier deſſein, & qu'il eût mené une vie plus tranquille & moins laborieuſe, il n'auroit pas vécu ſi long-tems. On étoit étonné de voir qu'un homme, dont la ſanté paroiſſoit ſi chancelante, ait pu fournir une auſſi longue & pénible carriere. *Il ne s'agit*, diſoit-il ſouvent, *que d'entreprendre, & de ne pas trop écouter la nature : avec de la patience & un peu de travail on vient à bout de tout.*

Sa modestie lui persuadoit que tout autre que lui étoit capable des mêmes choses, s'il vouloit s'en donner la peine. C'est ce qu'il disoit aux jeunes religieux en qui il remarquoit quelques talens, en les exhortant à l'application à l'étude, & à ne point se rebuter des commencemens, qui paroissent presque toujours difficiles, & qu'une trop grande timidité fait envisager comme tels. *Il n'y a qu'à vouloir*, leur disoit-il; *en travaillant les difficultés s'applanissent, & on est surpris au bout d'un tems que ce que l'on regardoit comme insurmontable, n'est rien moins que difficile.* C'est par de semblables discours qu'il s'efforçoit d'inspirer aux jeunes gens de l'amour pour les sciences, sur-tout pour l'étude de l'écriture sainte, qu'il regardoit comme un fonds inépuisable, où l'on fait tous les jours des nouvelles découvertes.

L'amour que dom Calmet avoit pour les sciences solides, & les avantages qui en résultent pour le maintien du bon ordre dans les communautés religieuses, le portoient à saisir toutes les occasions d'exciter ses religieux à s'y appliquer. Nous avons parlé ci-devant des académies qu'on avoit établies dans quelques maisons de la congrégation de saint Vanne. Ces établissemens, souvent projettés ou commencés, & presque tou-

jours ſans exécution, ou diſſipés peu de tems après leur origine, lui tenoient fort à cœur, & il auroit ardemment ſouhaité que les ſupérieurs ſe fuſſent déterminés à les maintenir. » Nos amis me parlent tous les jours de » nos académies anciennes, dont le P. Mabillon a parlé dans ſon traité des études » monaſtiques, & on me demande ſi nous » n'en avons plus. Ne pourroit-on pas les » rétablir ? Voilà des livres que l'on achete » de toutes parts. Tout le monde veut faire » des bibliotheques ; ne faudroit-il pas auſſi » s'intéreſſer à former des ſujets pour faire » uſage de ces livres pour le ſervice de la » religion & de l'Egliſe ? Il n'y a que votre » Révérence & le T. R. P. Préſident qui » puiſſiez faire cela. Je prends la liberté de » vous y exhorter de tout mon cœur l'un & » l'autre, & ſi mes ſervices pouvoient quelque choſe, je les offrirois de même ; mais » je ſuis trop embarqué. Vous connoiſſez la » capacité de nos ſujets. N'en ſauroit-on » trouver qui puſſent être mis à la tête de » quatre ou cinq jeunes religieux ? On leur » fourniroit aiſément les plans, la matiere » & les livres. « C'eſt ainſi qu'il s'en expliquoit, écrivant à dom Matthieu Petitdidier abbé de ſaint Leopold, le 12 février 1713. Je pourrois rapporter pluſieurs autres lettres, où il s'exprime de même.

Dom Calmet ne s'en tint pas aux ſimples exhortations pour ranimer dans ſes confreres l'amour des ſciences ſolides : il ſaiſiſſoit avec joie tous les moyens qui ſe préſentoient, ou que d'autres lui ſuggéroient pour l'exécution de ſes deſſeins. C'eſt dans cette vue que nous avons vu qu'en 1716. après avoir donné au public ſon ſavant commentaire ſur l'écriture ſainte, il écrivit aux ſupérieurs de la congrégation pour leur propoſer le plan d'une hiſtoire eccléſiaſtique complette, qui devoit commencer depuis celle de la création du monde, & être continuée juſqu'à nos jours, accompagnée de diſſertations ſur les endroits difficiles de cette hiſtoire : il offroit même, pour l'exécution d'un ouvrage auſſi vaſte, ſes ſervices & ſon travail pour en diriger l'entrepriſe.

C'eſt dans la même vue qu'ayant apperçu dans quelques jeunes religieux, qui faiſoient leur cours de théologie dans l'abbaye de Senones, des diſpoſitions pour apprendre l'hébreu, il prit lui-même la peine de leur donner des leçons, pour les mettre en état de faire du progrès dans l'étude de cette langue, dérobant ainſi à ſes autres études des momens qu'il ménageoit pour toute autre conſidération. Comme ce genre d'étude n'a rien que de rebutant pour ceux

qui commencent, il tâchoit de leur en applanir les difficultés, en se proportionnant à leur portée.

Dom Calmet, qui saisissoit toutes les occasions de procurer le progrès des sciences dans son ordre, se prêta en 1745. à l'établissement d'une académie dans son abbaye, où l'on étudioit le droit canon. Dom Ambroise Collin religieux de beaucoup d'esprit en eut la principale direction, & on choisit, pour former cette académie, un nombre de jeunes religieux, en qui on reconnoissoit des talens propres à réussir dans cette science. Cette académie ne dura qu'environ deux ans. Il auroit été à souhaiter que cette étude fût plus persévérante; mais des raisons particulieres en interrompirent le cours. On a formé depuis ce tems-là plusieurs projets de rétablir ces écoles communes; mais jusqu'ici ces projets se sont évanouis.

En 1754. un jeune religieux de la congrégation de saint Vanne, de la province de Lorraine, forma le dessein d'établir dans les trois provinces qui composent cette congrégation, une correspondance littéraire entre un certain nombre de religieux choisis; par exemple, de quarante, que l'on nommeroit *les quarante correspondans*, ou *la correspondance*

des quarante, à l'*inſtar* des quarante de l'académie françoiſe. L'objet de cette correſpondance ou ſociété littéraire devoit être l'étude du dogme & de la morale contenus dans l'écriture ſainte, la théologie dans toutes ſes parties, l'éloquence de la chaire, l'hiſtoire eccléſiaſtique & civile, le droit canon, les mathématiques, la philoſophie & les belles lettres. Ce religieux en écrivit à notre Abbé, lui expoſant le plan & le deſſein de cette ſociété.

Une des loix de cette ſociété devoit être que chaque correſpondant produiroit chaque année un diſcours, ou une diſſertation, ou quelque autre piece en françois ou en latin, au moins d'une heure de lecture. Cette idée étoit beaucoup du goût de D. Calmet; mais comme il n'étoit point alors en place pour en procurer l'exécution, n'étant point ſupérieur majeur de la congrégation, ce beau projet, ainſi que bien d'autres de cette nature, s'eſt évanoui. Le religieux qui avoit propoſé le plan de cette ſociété littéraire bénédictine, ſe nommoit D. Louis Haxo, qui avoit du talent : il mourut quelques années après. Il s'étoit propoſé de donner au public une notice de l'Alſace.

Par une ſuite du même zele à procurer l'avancement & le progrès des ſciences dans ſon

ſon ordre, dom Calmet ſe livra volontiers à un autre projet bien plus étendu & plus conſidérable, qu'un religieux Allemand avoit conçu, qui auroit fait un honneur infini à tout l'ordre de ſaint Benoit, & auroit produit de très-grands avantages à l'Egliſe & à la république des lettres. Pour bien entendre ceci, il faut reprendre les choſes de plus haut.

Ce religieux, nommé le P. Olivier Legipont ſous-prieur de l'abbaye de S. Martin de Cologne, plein d'ardeur de faire revivre dans l'ordre de S. Benoit l'amour des bonnes études, entreprit d'établir dans tout cet ordre une ſociété littéraire bénédictine. Il en fit imprimer le ſyſteme dès l'an 1752. dans l'abbaye de Kempten, ſous ce titre: *Syſtema ſocietatis litterariæ germano-benedictinæ.* Le P. Legipont y expoſe fort au long & d'une maniere très-méthodique les avantages qui devoient réſulter de cette ſociété. Il en donne le plan; il en établit les réglemens touchant les chefs & les membres; il détermine même les ſujets ſur leſquels les académiciens devoient s'exercer. On peut voir toutes ces choſes, traitées fort au long & avec beaucoup d'érudition, au tome I. de la bibliotheque bénédictine, compoſée par le même P. Legipont, *p.* 140 & *ſeq.* & im-

primée en quatre volumes *in-folio* à Aufbourg en 1754.

Quoique cette société bénédictine dans le systeme du P. Legipont semble ne comprendre que l'ordre de saint Benoit répandu en Allemagne, il devoit néanmoins s'étendre à toutes les maisons de l'ordre en général, répandues dans toutes les provinces de l'Europe, par les correspondances que les savans bénédictins Allemands devoient entretenir avec leurs confreres des autres nations. C'est pourquoi un des statuts de cette société littéraire portoit que l'on établiroit dans le sénat académique des personnes habiles, qui seroient chargées de cette correspondance avec les étrangers; par exemple, l'un devoit entretenir un commerce littéraire avec les bénédictins Italiens, un autre avec ceux d'Espagne, un troisieme avec ceux de France, & ainsi des autres, lesquels devoient ensuite rendre compte à l'académie des lettres & des ouvrages qu'on leur enverroit, qui seroient après insérés dans les registres de l'académie. On devoit inviter toutes les maisons bénédictines d'Allemagne à s'unir pour toujours à cette société, & à s'engager à fournir des religieux habiles, à qui on donneroit les secours nécessaires pour soutenir les frais d'une telle entreprise.

Un des fondemens de la société littéraire bénédictine étoit que l'on devoit s'adresser à quelque personne puissante à la cour Impériale, qui pût en être le protecteur, & lui procurer les privileges nécessaires pour la mettre à couvert des traits de la jalousie, & y maintenir la tranquilité & le bon ordre. Dès l'année 1752. le P. Olivier Legipont avoit communiqué son dessein d'ériger cette société littéraire à M. le cardinal Quirini, qui avoit été bénédictin, & qui s'intéressoit particulierement à la gloire d'un ordre dont il étoit lui-même un grand ornement : cette Eminence non seulement l'avoit approuvé, mais avoit accepté la qualité de protecteur, qu'on lui avoit déférée. Etant mort en 1755. le P. Legipont, qui ne quittoit point de vue son entreprise, s'adressa à S. A. R. le duc Charles de Lorraine gouverneur des Pays-Bas, pour le prier de s'en déclarer le protecteur. Ce Prince agréa la proposition, & promit d'en faire expédier les lettres patentes; mais il voulut préalablement avoir le sentiment de l'Abbé de Senones sur cette société littéraire. Il ordonna à M. Charvet son conseiller & chancelier, & à dom Thomas Mangeart religieux de la congrégation de S. Vanne, résidant auprès de S. A. R. en qualité de son anti-

quaire, d'en écrire à dom Calmet, pour lui demander si cette société étoit bien établie, si elle étoit bien accréditée, quels en étoient les chefs, si lui-même en étoit un membre, &c. Dom Calmet répondit sur tous ces chefs; mais le départ de S. A. R. pour Vienne rompit toutes les mesures du pere Legipont. Ce religieux jetta les yeux sur M. l'Abbé-Prince de Kempten pour être président de la société bénédictine, & choisit l'abbaye de Kempten pour être le centre de l'académie. Grand nombre d'abbés d'Allemagne, de Boheme, d'Autriche, &c. & d'autres savans bénédictins de différentes provinces & Etats & d'autres personnes distinguées s'étoient fait inscrire dans la nouvelle société. On envoya un diplome à dom Calmet pour y inscrire son nom, & plusieurs autres à divers savans de Lorraine & de France.

Mais le défaut de fonds nécessaires à une telle entreprise, l'éloignement des monasteres & d'autres raisons rompirent toutes les mesures du P. Legipont, & rendirent tous ses efforts inutiles. Ce savant religieux vint à Senones pour concerter avec D. Calmet les moyens de parvenir à l'exécution de son vaste projet. Dom Calmet, qui étoit alors attaqué de la maladie dont il mourut, ne

put que lui témoigner son ardent desir de voir l'exécution d'un établissement aussi avantageux à tout l'ordre de saint Benoit ; mais son état de langueur ne lui permettoit gueres d'y travailler lui-même : ainsi le P. Legipont ne put avoir la satisfaction de goûter les fruits de ses travaux, étant mort lui-même l'année suivante, c'est-à-dire, en 1758.

Ce n'est point que notre Abbé ait prétendu, par ce zele ardent à porter ses confreres à l'étude, faire des monasteres de son ordre des écoles ou des académies publiques, où l'on feroit profession d'enseigner les sciences humaines, ou d'acquérir des connoissances qui ne servent qu'à nourrir la vanité, pour paroître, pour se distinguer, pour surprendre & étonner les ignorans, pour satisfaire une curiosité inquiete, qui fait passer d'objets en objets, sans s'arrêter à aucun, & courir de vérités en vérités avec une rapidité incroyable ; vérités qui ne servent à l'esprit que d'un spectacle passager, dont il ne demeure rien dans le cœur. Il savoit trop bien que si le grand Apôtre faisoit gloire de n'avoir point d'autre science que celle de Jésus-Christ crucifié, les personnes religieuses ne devoient point aussi se proposer d'autre but dans leurs études que celui de Jésus-Christ & de Jésus crucifié. Il savoit qu'elles

devoient ſe borner à former dans elles cet homme nouveau, dont notre Sauveur nous a donné le modele en ſa perſonne ſacrée, & que toute ſcience qui ne ſe termine pas à ce grand deſſein, eſt plus nuiſible qu'avantageuſe. Il ſavoit auſſi que l'ordre de S. Benoit ne s'eſt maintenu dans la pureté de ſon inſtitut, que lorſqu'il a joint l'application à l'étude aux autres obſervances de ſa regle, & que s'il eſt tombé, en certains ſiecles, dans le relâchement, ce n'a été que lorſque l'on a ceſſé d'y cultiver les ſciences. Auſſi avoit-il coutume de dire que l'ordre n'a jamais été plus floriſſant, que lorſqu'il a formé dans les ſciences ces grands hommes, qui ont ſoutenu la religion par leurs écrits, qui l'ont portée aux nations encore barbares par leurs prédications, & qui ont été élevés par leur mérite aux premieres dignités de l'Egliſe. Dom Calmet avoit, ſur l'article de l'utilité & de la néceſſité des bonnes études dans les monaſteres, les mêmes ſentimens que le ſavant pere Mabillon, qu'il avoit connu particulierement, & qu'il s'étoit propoſé comme le modele de ſa conduite & de ſes études, comme il paroît par la ſuite de ſa vie, ſi on la compare avec celle de ce grand homme.

Voici comment dom Calmet s'explique

lui-même dans son commentaire sur la regle de S. Benoit, *chap.* 47. » Dans le tems » que la plûpart des religieux étoient de sim- » ples laïcs, sans études, sans lettres, sans » ordres sacrés, occupés la plus grande par- » tie du jour au travail des mains, que toute » leur science étoit celle de la croix de Jésus- » Christ & de l'humilité, & qu'ils ne lisoient » gueres que pour s'édifier & se former à la » vertu, en sorte que quelques-uns ne sa- » voient pas même lire, « la regle ne permettoit à aucun religieux de chanter ou de lire publiquement, à moins qu'il n'ait pu s'acquitter de cet office avec édification; ce qu'il ne devoit faire qu'avec la permission ou par les ordres de l'Abbé, *& cui jusserit Abbas.* » Mais à présent, ajoute-t-il, qu'on » ne reçoit aucun religieux pour le chœur & » pour la cléricature, qui n'ait fait quelque » étude, on n'en dispense aucun des fonc- » tions du chœur, & on ne néglige rien » pour les rendre capables de s'en acquitter » d'une maniere édifiante, soit en lisant, en » chantant, ou en officiant. On leur montre » le chant, les cérémonies, les belles let- » tres, la quantité. On les instruit des ques- » tions les plus relevées de la philosophie » & de la théologie, & rien n'est plus re- » commandé que ces exercices, rien n'est

» pratiqué avec plus d'exactitude dans les » congrégations reformées. On y est persuadé que les études sont un des moyens » les plus efficaces pour maintenir l'observance, & pour prévenir le relâchement. » L'ignorance étant une des plus dangereuses plaies qu'ait faites en nous le péché » originel, nous ne saurions travailler avec » trop de soin à la détruire, & à en prévenir les mauvais effets. «

Tome II. Préface, p. 64. Ailleurs il dit que » les études, qui ont » tant fait d'honneur à l'ordre de S. Benoit, » & qui ont été si utiles à l'Eglise, furent » cultivées dès les commencemens par les » disciples de ce grand Saint : les conciles, » les Papes, les Princes même se sont intéressés à les faire fleurir & à les entretenir » dans les cloîtres. C'est un moyen louable » & avantageux d'éviter l'oisiveté. L'Eglise » dans les tems de trouble & d'ignorance a » trouvé dans l'érudition des solitaires de » grands secours contre les hérétiques & les » perturbateurs du repos des fideles. « Mais il ne dissimule pas les inconvéniens de ces études tumultueuses, où les passions se remuent & s'entretiennent, où la curiosité, la vanité, l'envie de paroître & de se distinguer par quelques sentimens particuliers & hardis, ont souvent causé de grands desordres.

Le vif intérêt que notre Abbé prenoit à rétablir la néceſſité des bonnes études, ne regardoit pas ſeulement ſon ordre & ſes confreres. Comme il aimoit les lettres & les ſciences pour elles-mêmes, il devenoit l'ami de tous ceux qui les cultivoient, ou qui les aimoient. Il faiſoit en ſorte d'inſpirer à tous ceux en qui il découvroit quelques diſpoſitions & des talens, le goût dont il étoit rempli; il les animoit par ſes exhortations; il les aidoit par ſes conſeils, & leur procuroit tous les ſecours qui dépendoient de lui.

On voit dans le recueil des lettres qui lui ſont adreſſées, combien il ſe faiſoit plaiſir de contribuer en toutes manieres au bien des lettres, & de faire pour les autres ce qu'il ſouhaitoit qu'on fît pour lui. Nous ſerions infinis ſi nous rapportions ici les extraits d'une quantité de lettres qu'on lui écrivoit de toutes parts pour le conſulter ſur différens points de l'écriture ſainte, ſur l'hiſtoire & ſur d'autres ſujets d'érudition. Mais outre que cela nous meneroit trop loin, & qu'il faudroit pour cela les copier toutes, ce qui feroit un volume immenſe, les occupations de dom Calmet ne lui ayant pas donné aſſez de loiſir pour conſerver les copies des réponſes à toutes ces lettres, ce ſeroit amuſer inutilement nos lecteurs de les

leur remettre devant les yeux : il suffira d'en citer quelques-unes. Le savant P. de Montfaucon s'est adressé souvent à lui pour en avoir quelques éclaircissemens sur les antiquités de la France, & principalement sur celles de la Lorraine, des trois évêchés de Metz, Toul & Verdun, & des environs. Le R. P. le Brun de l'Oratoire lui a plus d'une fois témoigné sa reconnoissance pour des découvertes qu'il avoit faites touchant les liturgies anciennes, & que D. Calmet lui avoit obligeamment envoyées. Le pere Marquard Hergott savant auteur de l'histoire généalogique de la maison d'Autriche lui envoya le plan de cette histoire, le priant de l'examiner, & de lui en dire son avis. Le P. de Sainte Marthe auteur du *Gallia christiana* l'a consulté plusieurs fois par lettres, pour avoir des éclaircissemens pour son ouvrage. Le R. P. dom Rivet en a usé de même. Je ne parle pas des autres lettres qu'il recevoit d'Italie, d'Allemagne, des Pays-Bas, par lesquelles on lui demandoit son avis sur différens sujets de littérature, d'antiquité, d'histoire, &c. Les trésors de son érudition s'ouvroient à quiconque le consultoit. Charmé de contribuer aux progrès des gens de lettres, il leur communiquoit avec plaisir ses propres idées, sans se réserver le

moindre hommage sur ce qu'il avoit une fois donné.

Son grand commentaire sur la bible, ouvrage rempli d'une érudition profonde, sacrée & profane, le fit regarder comme un des plus savans interpretes de la sainte écriture. Les catholiques & les protestans le comblerent d'éloges, jusques-là que plusieurs savans hommes d'entre ces derniers se font honneur de le citer pour appuyer les sens qu'ils donnent à plusieurs passages de l'écriture : quelques-uns même ont traduit en latin ou en allemand plusieurs parties de cet ouvrage ; d'autres en ont fait l'abrégé, pour le mettre plus à portée d'être lu par ceux de leur communion. Doit-on s'étonner si la réputation que s'est acquise le commentaire, lui a attiré des consultations de toutes parts pour en recevoir des éclaircissemens sur des questions douteuses, que l'obscurité mystérieuse de l'écriture sainte occasionne à chaque pas? Dom Calmet répondoit à tout avec une précision & une complaisance qui engageoient à multiplier ces questions : aussi regardoit-on ordinairement ses réponses comme autant de décisions qui fixoient les doutes.

Ce fut principalement lorsqu'il eut donné au public son histoire de Lorraine, que

chacun ſe crut en droit de lui demander des éclairciſſemens ſur pluſieurs points de l'hiſtoire du moyen âge. Ses recherches dans ſa province & les voiſines le mirent en état de ſatisfaire aux deſirs de ceux qui recouroient à lui. Les découvertes qu'il avoit faites par ſes recherches concernant pluſieurs familles illuſtres de Lorraine, qui juſques alors n'avoient eu que des connoiſſances très-incertaines ſur la grandeur de leur origine, dont il ſut débrouiller l'obſcurité, firent que pluſieurs de ces maiſons s'adreſſoient à lui pour en tirer des lumieres qui puſſent leur tenir lieu de flambeau, pour percer les ténebres dans leſquelles juſques-là elles s'étoient vues enveloppées. Sans parler de l'hiſtoire généalogique de la maiſon du Châtelet, combien d'autres n'a-t-il pas éclaircies dans la nouvelle édition de ſon hiſtoire de Lorraine, ou dont les mémoires qui les regardent, ſont reſtés manuſcrits dans ſes recueils?

Ce n'étoit pas ſeulement en Lorraine que l'on s'adreſſoit à dom Calmet pour en tirer des lumieres ſur les généalogies ; ſa réputation s'étendit encore à cet égard en Allemagne. M. le Prince d'Hohenlohen lui fit l'honneur de lui écrire, & de lui demander des éclairciſſemens ſur pluſieurs queſtions difficiles touchant l'hiſtoire d'Allemagne.

Dom Calmet répondit à ce Prince que son grand âge ne lui permettoit plus de s'appliquer à la discussion & à l'examen de faits aussi obscurs que ceux qui concernent l'histoire des grandes maisons d'Allemagne; que d'ailleurs n'ayant pas fait une étude particuliere de l'histoire de cette vaste contrée, il n'étoit pas en état de satisfaire aux desirs de son Altesse. *Lettre du Prince d'Hohenlohen.*

Le mérite & l'érudition de dom Calmet lui attirerent l'estime & l'amitié de la plûpart des savans de son tems. Le grand nombre de lettres qu'il recevoit de toutes parts, rend témoignage à la considération que l'on avoit pour lui. Le R. P. Mabillon, ce savant si respecté de toute l'Europe, lui donna des marques de son estime par deux lettres qu'il lui écrivit, l'une en 1704. à l'occasion de deux dissertations sur quelques points de l'écriture sainte, que D. Calmet lui avoit envoyées pour le consulter sur sa méthode de lire & d'étudier l'écriture. Le P. Mabillon lui répond en louant son essai, & l'exhorte à continuer ses études sur le même plan. Nous devons croire que le commerce entre ces deux savans auroit duré plus long-tems, si la mort n'eût enlevé dom Mabillon peu de tems après l'arrivée de dom Calmet à Paris.

I. Il est estimé des gens de lettres.

Il fut en relation très-intime & en commerce de lettres fréquentes avec le R. P. dom Bernard de Montfaucon, à qui il communiquoit ses recherches sur l'antiquité, dont le P. de Montfaucon a fait usage dans son antiquité expliquée, dans ses monumens de la monarchie Françoise, & quelques autres de ses ouvrages. Le R. P. dom Denis de Sainte Marthe s'adressa plus d'une fois à notre Abbé pour en recevoir des lumieres sur plusieurs articles de *la Gaule chrétienne*, à laquelle il travailloit.

M. l'abbé Fleury lui faisoit la grace de lui témoigner en toutes rencontres l'estime qu'il faisoit de lui. Dom Calmet pendant son séjour à Paris voyoit souvent ce savant homme, & le consultoit sur ses ouvrages. Il ne fut pas moins lié d'amitié & de correspondance avec le R. P. le Brun de l'Oratoire. On voit par plusieurs de ses lettres à dom Calmet que celui-ci lui communiquoit obligeamment ses recherches & ses découvertes sur des matieres liturgiques, dont le P. le Brun lui témoigne sa juste reconnoissance.

Dans le nombre presque infini de lettres adressées à dom Calmet, que l'on conserve dans la bibliotheque de l'abbaye de Senones, recueillies en plus de douze volumes, on voit qu'il étoit en commerce littéraire

avec le R. P. dom Bernard Pez ſavant bénédictin de l'abbaye de Melck en Autriche, & pluſieurs autres ſavans bénédictins d'Allemagne; avec le R. P. du Sollier, un des auteurs des *Acta Sanctorum*, le P. Martenne, le R. P. dom Sabbatier, dom Rivet, le P. Tournemine ſavant jéſuite, qu'il voyoit ſouvent, & dont les lumieres lui furent très-utiles dans la compoſition de ſon commentaire; avec M. Fontanini archevêque d'Ancyre, célebre par ſes écrits & par ſa ſcience de l'antiquité ſacrée & profane; avec M. Schannat, M. Schoephlin ſavant hiſtoriographe & profeſſeur à Straſbourg, avec lequel il a toujours été lié d'une étroite amitié.

Vers les dernieres années de ſa vie dom Calmet fut en grande relation avec M. Titon du Tillet auteur du Parnaſſe françois. Ce ſavant ſi aimable, ſi reſpecté de toute la république des lettres d'aujourd'hui, lui a écrit grand nombre de lettres, toutes remplies de témoignages de la plus haute eſtime & de la plus tendre amitié. Leur commerce n'a ceſſé qu'à la mort de notre Abbé. M. Titon du Tillet lui fit préſent de ſes ouvrages, & y ajouta la ſuite en bronze des médaillons de tous les poetes & muſiciens François, qu'il a lui-même fait graver & fraper à ſes frais. Dans une lettre à dom Calmet

M. Titon lui promet qu'il occupera une place honorable dans une nouvelle édition de ſon livre de l'*eſſai ſur les honneurs accordés aux ſavans*.

Le ſavant M. Muratori ne doit pas être oublié. Quoique dom Calmet n'ait entretenu aucun commerce de lettres avec cet auteur célebre, il lui a néanmoins donné en différentes occaſions des preuves de ſon eſtime. Il lui en fit donner des aſſurances dans une lettre que lui écrivit en 1748. M. Grandville, quelque tems avant la mort de M. Muratori.

Je ne parle pas ici du célebre M. de Voltaire, qui a toujours témoigné de vive voix & par ſes lettres, dont nous rapporterons quelques-unes, le cas qu'il faiſoit des vertus & de la ſcience de notre Abbé. Nous avons dit ci-devant que le ſeul deſir de le voir & de l'admirer, l'avoit engagé à le venir viſiter à Senones. La célebre & ſavante madame la marquiſe du Châtelet n'a pas moins témoigné d'eſtime à notre Abbé, & on peut voir par les lettres dont elle l'a honoré, l'idée avantageuſe qu'elle avoit conçue de ſon mérite.

Dom Calmet recevoit de toutes parts des lettres d'une infinité de perſonnes reſpectables par leurs dignités, leurs rangs, leur mérite,

rite, qui toutes marquoient l'eſtime ſinguliere qu'on avoit conçue de lui en France, en Italie, en Allemagne & dans d'autres pays; mais il les a toujours tenues cachées tant qu'il a pu : auſſi s'en eſt-il beaucoup échapé à notre connoiſſance, & nous ne ſaurions preſque pas le peu que nous en avons rapporté, s'il n'avoit eu ſoin de conſerver une bonne partie des lettres qu'on lui écrivoit. Ce n'eſt qu'en les parcourant après ſa mort que l'on a fait les découvertes dont on s'eſt ſervi dans cette hiſtoire de ſa vie. Il avoit très-grand ſoin de cacher, même à ſes religieux, les lettres qu'il recevoit, dans leſquelles il ſe trouvoit quelque choſe à ſa louange, & qui marquoient l'eſtime qu'on faiſoit de lui.

Par exemple, ce n'eſt qu'après ſa mort que l'on a ſu que le vaivode de Valachie, Jo. Conſtantin Mauro-Cordato de Scarlati, avoit ſouhaité entrer en commerce littéraire avec lui. Ce Prince lui fit d'abord écrire par ſon ſecrétaire pour lui propoſer cette correſpondance mutuelle. S. A. lui ecrivit elle-même de Bukoreſti, ville de ſa réſidence, le 22 août 1741. pour l'inviter à lier avec elle ce commerce de lettres, en l'aſſurant de ſa bienveillance & de ſon eſtime. On trouvera cette lettre à la fin de cette

vie. Elle fut envoyée à dom Calmet par M. l'abbé Sevin garde des manufcrits de la bibliotheque du Roi. Dom Calmet répondit au Prince de Valachie d'une maniere fatisfaifante; mais la révolution arrivée quelque tems après dans ce petit Etat interrompit la correfpondance que ce Prince fouhaitoit entretenir avec notre Abbé.

II. Sa maniere d'etudier.

Il feroit difficile de concevoir comment dom Calmet, qui donnoit tant de tems aux pratiques & aux exercices de fon état, qui affiftoit à tout l'office de la nuit & du jour, qui étoit diftrait par les vifites des étrangers, fi fréquentes, fur-tout dans fon abbaye de Senones, & dans les autres maifons où il a exercé quelque emploi, & par une infinité de réponfes qu'il étoit obligé de faire, foit pour les affaires de fa maifon, ou fur des queftions d'hiftoire ou d'érudition, ait pu compofer tant d'ouvrages, dont la plûpart demandoient des recherches prefque infinies, & font remplis d'une érudition fi variée. Nous devons ajouter que les affaires de fon monaftere ne fouffroient point de fon application à la compofition de fes ouvrages. Il favoit tout concilier, & multiplioit le tems par l'induftrie finguliere avec laquelle il favoit le diftribuer. Les grands plaifirs & les grandes affaires, comme l'on fait, chan-

gent les heures en momens ; mais l'art des ſages peut changer les momens en heures.

Tout le tems que dom Calmet ne conſacroit pas à la priere & aux devoirs de la religion, étoit employé à l'étude pendant la journée. Il s'étoit fait dès ſa jeuneſſe une loi de ne point étudier pendant la nuit ; car il étoit prévenu que l'uſage de paſſer les nuits à étudier étoit préjudiciable à l'étude même, parce qu'il échauffe le ſang, épuiſe la ſanté, & rend bientôt ceux qui le ſuivent incapables de toute application ſérieuſe. Il répétoit ſouvent que feû M. l'abbé Fleury, qu'il avoit eu occaſion de voir ſouvent pendant ſon ſéjour à Paris, lui avoit inſpiré cette maxime, en lui diſant que *les études qui ſe faiſoient pendant la nuit, étoient autant de vols nocturnes que l'on faiſoit ſur la ſanté.* D. Calmet a obſervé cette coutume juſqu'aux derniers momens de la vie, & nous pouvons aſſurer que c'eſt à ſa perſévérance à ſuivre cet uſage que nous devons principalement cet état heureux où ſa ſanté & ſa vigueur ſe ſont ſoutenus juſqu'à la fin. Il étoit à craindre que ſans cette ſage précaution ſa complexion, qui au commencement paroiſſoit ſi délicate, ne lui auroit jamais permis de fournir une carriere auſſi longue & auſſi laborieuſe.

A cette méthode il s'en étoit preſcrite une

autre, qui ne paroît pas moins néceſſaire à un homme qui veut mettre de l'ordre & de la regle dans ſes études; c'eſt qu'il s'abſtenoit de s'appliquer à aucun genre d'étude immédiatement après le repas. Il regardoit ce tems peu propre à l'application néceſſaire aux études ſérieuſes : auſſi ſouffroit-il avec peine de voir ſes religieux s'occuper à la lecture en ces tems-là. Pendant l'été il ſe promenoit au jardin, viſitoit les offices du monaſtere ou les ouvriers qui travailloient dans la maiſon. Pendant l'hiver il ſe trouvoit à la chambre commune pour ſe chauffer, & ſe retiroit enſuite dans la ſienne, où il repoſoit pendant l'eſpace d'environ une demi-heure, après laquelle il ſe remettoit au travail.

Sa grande mémoire & la facilité qu'il avoit acquiſe par ſon travail aſſidu à compoſer ſes ouvrages, faiſoient qu'il les interrompoit ſans peine, ſoit pour recevoir les hôtes qui arrivoient, ſoit pour remplir d'autres devoirs, ſouvent même pour ſe procurer par là un peu de diſſipation. Il reprenoit enſuite la plume, & continuoit ſon travail avec la même aiſance qu'il l'avoit quitté.

Il a écrit preſque tous ſes ouvrages lui-même, & il ne ſe ſervit jamais de ſecrétaire, ni même de lecteur. Il employoit

quelquefois des copiſtes pour tranſcrire ſes propres écrits. Les dernieres années de ſa vie ſon écriture étoit devenue ſi difficile à lire, qu'il étoit obligé de faire copier tout ce qu'il écrivoit, pour le mettre au net, & pour le rendre plus liſible. Il écrivoit lui-même toutes ſes lettres, & le nombre prodigieux de réponſes qu'il étoit obligé de faire ſur toutes ſortes de ſujets, ne prenoit preſque rien ſur ſes ouvrages. Il répondoit ſur le champ à toutes les lettres qu'il recevoit, & il n'en laiſſoit aucune ſans réponſe, quelles que fuſſent les perſonnes qui lui écrivoient. Il le faiſoit en peu de lignes, mais toujours avec beaucoup de netteté, s'attachant plus à répondre préciſément à ce qu'on lui demandoit, qu'à orner ſes lettres. Elles n'avoient rien à la vérité de trop étudié & trop recherché; mais on y remarquoit un certain air aiſé & naturel, & ce caractere de ſimplicité qu'il faiſoit paroître dans toutes ſes actions.

III. Son amour pour la retraite.

Quoique la vie d'étude que menoit dom Calmet, & l'application continuelle qu'il donnoit à écrire ſur des matieres ſérieuſes, & ſouvent peu propres à égayer l'eſprit, ſemblaſſent demander quelques délaſſemens, il négligeoit néanmoins de ſe les procurer. Son attrait pour la retraite & la vie ſéden-

taire lui tenoient lieu de récréation, & son unique plaisir étoit l'étude même. Si on excepte quelques voyages, que la nécessité des affaires, ou de la congrégation, ou de sa maison, ou des raisons de bienséance l'obligeoient de faire, on en trouve très-peu d'autres, pendant le cours d'une vie fort longue, qui aient eu pour motif le plaisir de la dissipation; encore ce motif entroit-il pour peu de chose dans ses courses. Les cinq ou six dernieres années de sa vie il se réduisit à ne plus sortir de sa maison. Une inflammation dans l'uretre, que lui causoient les secousses de la voiture, le mirent dans la nécessité de ne plus faire de voyage au loin : il se restreignit à aller deux ou trois fois l'année visiter M. l'Abbé de Moyenmoutier son respectable voisin & son ami, qui n'est éloigné de Senones que d'une lieue, & à Etival, abbaye de l'ordre de Prémontré, qui n'en est éloignée que de deux lieues.

Dans ses voyages il ne se servit pendant plusieurs années que d'un cheval, & il ne commença à se servir d'une voiture que lorsque son grand âge & ses infirmités ne lui permirent plus de monter à cheval. En vain on lui remontroit que la raison de bienséance & le soutien de sa dignité abbatiale

demandoient de lui qu'il donnât quelque chofe à l'ufage & à fon état; il répondoit toujours que, faifant profeffion d'une regle qui ne refpire que la pauvreté, le mépris du monde & de fes ufages, il ne pouvoit y avoir de bienféance néceffaire dans une conduite qui n'a, ni rapport, ni proportion, ni convenance, ni aux perfonnes ni à leur état.

Comme il n'entreprenoit ces voyages que pour des caufes néceffaires & pour l'utilité de fa congrégation, pour les befoins de fa maifon, ou pour enrichir la république des lettres par de nouvelles découvertes, bien loin qu'ils fuffent pour lui une fource de diffipation, ils ne fervoient au contraire qu'à lui fournir de nouveaux fujets d'étudier. Comme la plûpart des lieux où fe dirigeoient fes voyages, étoient des maifons religieufes, il en prenoit occafion d'en parcourir les bibliotheques, d'en vifiter les archives, & d'examiner les reftes d'antiquité qui fe trouvoient dans ces lieux. Après s'être acquitté envers fes hôtes des devoirs que l'urbanité exige, il fe livroit enfuite tout entier à fon penchant pour les fciences. On le connoiffoit fi bien fur ce ton-là, que l'on n'en étoit point furpris, & qu'on ne pouvoit lui rendre plus de fervice, & lui faire

chose plus agréable, que de lui proposer quelque nouvelle découverte en fait de littérature, de livres, d'antiquité. Nous avons parlé assez au long du voyage qu'il fit en Suisse, de celui de Saint Blaise en la forêt noire, de Flandre, de Normandie. Partout où il alloit, il y trouvoit presque toujours quelque chose de nouveau, une église, une chapelle, une inscription, quelques vieux livres. Tout servoit à exercer son esprit, ou à acquérir quelque nouvelle connoissance : aussi a-t-il conservé soigneusement des mémoires exacts de tout ce qu'il remarquoit dans ses voyages. Souvent il apprenoit à ceux qui depuis long-tems faisoient leur séjour dans les endroits où il alloit, des choses qu'eux-mêmes n'avoient jamais remarquées, ou qu'ils avoient jusques-là regardées avec indifférence. Il falloit que notre Abbé par sa sagacité leur en fît connoître le mérite, qu'ils n'auroient pas soupçonné sans lui.

Dom Calmet mettoit ainsi tout à profit pour augmenter ses connoissances. Les conversations qu'il avoit avec les moindres personnes, lui étoient même utiles pour cela, & il nous a dit souvent lui-même que ses recueils étoient remplis de mille choses qu'il avoit entendues en causant familierement

avec des perſonnes, qui ne ſoupçonnoient pas que ce qu'ils diſoient dût être ainſi honoré.

Lorſque dans ſes voyages il rencontroit des gens de la campagne, il s'informoit curieuſement d'eux des différens uſages de leur contrée, des vieilles traditions qui leur venoient de leurs ancêtres : il n'y avoit pas juſqu'aux expreſſions groſſieres qui formoient leur langage ruſtique, dont il ne demandât l'explication. Il étoit perſuadé que ſouvent ces connoiſſances étoient d'une grande utilité pour découvrir les anciens uſages, & pour interpréter les mots obſcurs qui ſe trouvent ſi fréquemment dans les anciens titres de chaque pays dans le moyen âge. En effet rien ne prouve mieux l'utilité de ces connoiſſances que l'uſage qu'il en a fait lui-même dans ſon hiſtoire de Lorraine & dans quelques autres de ſes ouvrages. C'eſt dans cette vue qu'il avoit commencé un petit dictionnaire étymologique, dans lequel il s'étoit propoſé de faire voir que ces expreſſions groſſieres, que l'on nomme *patois*, dérivoient, ou de l'hébreu, ou du grec, ou du latin.

Ce n'étoit pas ſeulement dans ſes voyages que dom Calmet s'étoit fait une habitude de recueillir les obſervations qu'il faiſoit ; il en

usoit de même dans ses lectures : car comme il avoit eu en vue dès les commencemens de ses études, depuis qu'il fut religieux, les principaux ouvrages qu'il a composés, il faisoit des extraits raisonnés de tout ce qu'il lisoit, en les arrangeant selon l'ordre des matieres & la nature des objets. C'étoit entre ses mains un amas immense de matériaux de toutes especes, qu'il n'avoit plus qu'à mettre en ordre. De là vient cette facilité qu'il avoit de composer en peu de tems de longues dissertations, la vivacité de son esprit ne lui permettant pas de languir long-tems sur un même ouvrage. C'est ainsi qu'aux avantages d'une mémoire heureuse il joignit ceux d'une méthode qui seule pourroit y suppléer, & dont l'exemple de plusieurs savans & le sien montrent l'utilité.

IV. Il aimoit qu'on relevât ses fautes.

Rien n'est plus ordinaire que de voir des savans tellement attachés à leurs sentimens, qu'ils regardent comme une sorte de foiblesse d'avouer qu'ils se sont trompés. Idolâtres de nous-mêmes, notre amour propre nous fait envisager nos propres idées comme autant d'oracles que tout le monde doit respecter. Notre savant Abbé étoit bien éloigné de ce défaut. Son attachement pour la vérité étoit tel, qu'il la respectoit jusques dans les petites choses. Bien loin de trouver mauvais

qu'on lui fît remarquer quelque faute dans ses écrits, il témoignoit au contraire beaucoup de reconnoissance à ceux qui avoient pour lui cette charité: il invitoit même ses amis, qu'il croyoit capables de lui rendre ce service, avec tant d'empressement, qu'il les mettoit hors d'état de s'en défendre. Il ne considéroit pas la personne qui trouvoit à redire dans ses ouvrages: il recevoit toujours avec joie les avis qu'on lui donnoit: il avouoit humblement & sincerement son erreur, & ne manquoit pas de la corriger, faisant même honneur de l'avis qu'il recevoit à son auteur.

Il laissoit à ceux qui ont assez bonne opinion d'eux-mêmes pour croire qu'il ne sortoit de leurs mains rien que de parfait, le soin de s'attribuer la gloire d'une exactitude entiere. *Pour moi*, disoit-il, *qui suis persuadé que cette parfaite exactitude est une chimere, je ne prétends point m'élever si haut. Je me contente d'apporter tous les soins, & de donner toute l'attention dont je suis capable, pour remplir mon dessein, de profiter des avis & des instructions qu'on veut bien me donner, & de corriger les fautes que l'on me fait connoître.* C'est qu'il étoit bien persuadé que, malgré ses recherches & son attention, il n'a pu tout voir, & qu'il pouvoit se tromper. Mais ce qui fait son éloge,

c'eſt qu'il s'eſt corrigé dès qu'on lui a fait appercevoir quelque erreur, & l'on ſait qu'on ne pouvoit l'obliger d'une maniere plus ſenſible, que de lui communiquer les remarques que l'on avoit faites ſur ſes ouvrages, pourvu qu'il pût compter ſur les lumieres & le diſcernement de ceux qui les lui donnoient.

Nous apprenons de lui-même quelles étoient ſes diſpoſitions à cet égard, d'une lettre qu'il écrivoit au R. P. dom Matthieu Petitdidier en 1713. » Je ſuis très-obligé à » V. R. des avis qu'elle me donne ſur notre » commentaire. Je la ſupplie, à meſure « qu'elle lira nos écrits, de me marquer ce » qui lui paroît à reprendre. J'aime mieux » les cenſeurs & les critiques, que les ap» probateurs & ceux qui applaudiſſent. «

Sa ſcience n'étoit donc pas cette ſcience orgueilleuſe que l'Apôtre réprouve, mais cette ſcience humble & modeſte, qui, prenant ſa ſource & ſes progrès dans la charité qui édifie, éclaire l'eſprit ſans enfler le cœur, & au défaut de laquelle les connoiſſances, même les plus vaſtes, que l'étude acquiert, deviennent un écueil beaucoup plus à craindre que l'ignorance ſalutaire qu'elle fait éviter. Il ne parut en effet s'être propoſé d'exceller dans les lettres, que pour croître en

vertu à proportion de ce que ses lumieres lui découvroient de nouvelles vérités.

V. Sa modestie.

Quelque grande & reconnue que fut sa science, sa modestie l'emporta toujours de beaucoup sur elle. S'il recevoit des applaudissemens & des lettres de félicitation, le soin qu'il avoit de les cacher, le mettoit à l'abri des retours de l'amour propre. Les louanges faisoient à peu près la même impression sur lui, que les injures & les mépris font sur les autres hommes. On voyoit sensiblement qu'il souffroit dans ces occasions. Souvent il n'y répondoit point, afin de laisser plutôt tomber de pareils discours, qu'il auroit entretenus ou prolongés par ses réponses. Jouissant de l'éclat de la plus haute réputation de science & de vertu, il ne paroissoit à lui-même que comme un homme ordinaire, qui cherche à s'instruire, & dont les connoissances étoient très-bornées. Souvent dans la conversation, s'il s'agissoit de quelque trait d'histoire, ou de quelque autre question, il avoit coutume de dire aux personnes à qui il parloit : *Vous savez cela mieux que moi ; il ne m'appartient pas de décider ; c'est ainsi que je pense* ; ou il se servoit d'expressions à peu près semblables, qui portoient le caractere de sa modestie & du bas sentiment qu'il avoit de lui-même. C'est ainsi

qu'il en usoit souvent envers des personnes qui ne l'interrogeoient que pour s'instruire elles-mêmes sur des matieres qu'elles ignoroient. On étoit également surpris & édifié d'entendre un homme si rempli de connoissances tenir un langage aussi modeste.

VI. Simple dans la conversation. Personne n'étoit plus simple que notre savant Abbé dans la conversation. Quoique la vaste étendue de son érudition le mît dans un degré d'élevation qui le faisoit admirer, il n'avoit néanmoins rien de gênant dans la conversation, nonobstant cette grande inégalité de lumieres, parce que la grande modestie qui la couvroit, le faisant accommoder à la portée des plus simples, n'étouffoit ni les agrémens de la familiarité, ni les sentimens d'amitié, ni les ouvertures de la confiance; aussi on n'a gueres vu de savant plus poli, plus affable. On étoit toujours sûr, quand on alloit le voir, d'obtenir sur le champ ce qu'on lui demandoit. Il prêtoit facilement ses livres, & communiquoit ses lumieres avec une politesse & une bonté qui charmoient. Si pour la composition de ses ouvrages il recevoit quelquefois des secours des autres, il en donnoit aussi volontiers à ceux qui lui en demandoient, & les aidoit de ses conseils, de ses soins, & sacrifioit avec plaisir à la complaisance & à l'amitié les

fruits de ſes travaux & de ſes recherches. C'eſt ainſi qu'il en uſoit envers pluſieurs ſavans, qui s'adreſſoient à lui pour en avoir des éclairciſſemens dont ils avoient beſoin. Il étudioit avec ſoin les matieres ſur leſquelles on le conſultoit, & envoyoit ſes recherches. On voit dans le recueil des lettres qui lui ſont adreſſées, le zele ardent avec lequel il ſe prêtoit dans ces occaſions pour obliger ſes amis, & combien il ſouhaitoit contribuer en toutes manieres au bien des lettres, & de faire pour les autres ce qu'il deſiroit qu'on fît pour lui.

Cette ſimplicité que témoignoit D. Calmet dans la converſation, n'empêchoit pas qu'elle ne fût abondante, agréable & variée avec les gens de lettres. Une mémoire heureuſe lui rappelloit une infinité de faits, des traits curieux d'hiſtoire ſacrée & profane; ſon eſprit lui fourniſſoit des penſées ingénieuſes & pleines de bon ſens; il parloit volontiers des ſavans & des ouvrages, des perſonnes illuſtres par leurs talens ou par leur vertu; & comme il avoit lu avec réflexion, ſa converſation inſtruiſoit autant qu'elle amuſoit. Il citoit avec une juſteſſe admirable les endroits les plus intéreſſans des anciens qu'il avoit remarqués. On étoit ſurpris de l'entendre citer les livres qu'il

avoit lus dès le commencement de ses études, d'en marquer la forme, les pages même. Ce n'étoit pas seulement ceux de sa bibliotheque, mais aussi ceux des autres. Il est allé plusieurs fois à Moyenmoutier pour consulter des livres qu'il y avoit vus plus de trente ans auparavant. Il désignoit la place & le numero où il les avoit vus; ce qui se trouvoit exactement vrai.

Le même esprit de modestie, d'humilité & de simplicité le porta encore à s'interdire l'usage de toutes les choses qui pouvoient marquer quelque distinction. L'usage s'étoit introduit dans la plûpart des monasteres que les supérieurs eussent quelques domestiques, & souvent même des freres qui les servoient. Il crut devoir éviter l'un & l'autre, comme quelque chose d'indigne d'un homme qui fait profession d'imiter Jésus-Christ, particulierement en ce qu'il dit qu'il est venu pour servir les autres, & non pas pour être lui-même servi : ainsi il balayoit sa chambre, & se rendoit tous les services que les domestiques ont coutume de rendre. Il en usa constamment de la sorte jusqu'à son élection à l'abbaye de Senones. Alors donnant quelque chose à sa nouvelle dignité & à son rang, il prit à son service un seul garçon, dont toute l'occupation consistoit à balayer

sa

ſa chambre, raccommoder ſon lit, & panſer un cheval qu'il eut pendant quelques années ſur la litiere. C'eſt là à quoi ſe réduiſoient les ſervices que lui rendoit ce domeſtique; les dernieres années de ſa vie il s'abſtint même de domeſtique, attaché particulierement à ſa perſonne. Son grand âge & ſes infirmités ne lui permettant pas de ſe rendre à lui-même les petits ſervices dont il avoit beſoin, il s'adreſſoit au portier de la maiſon, qui logeoit près de ſon appartement, ou au premier venu pour cela.

Content de la nourriture la plus ſimple, il ne permit jamais qu'on lui ſervît d'autres mets que ceux qui étoient communs au reſte de la communauté. Si quelquefois, pendant ſes maladies ou dans ſa vieilleſſe, on lui préparoit une portion plus convenable à ſon état de foibleſſe ou d'épuiſement, que celle des autres religieux, ou bien il n'y touchoit pas, ou il le faiſoit une premiere ou ſeconde fois, priant qu'on s'abſtînt de le faire davantage.

Il étoit véritablement pauvre de cœur & d'eſprit; ſes habits, les meubles de ſa chambre, tout ſe reſſentoit de cette religieuſe ſimplicité dont il a toujours fait profeſſion, & portoit le caractere de cette vertu évangélique. Non ſeulement il n'avoit rien de

ſuperflu, mais à peine avoit-il le néceſſaire. Quoique la dignité abbatiale dont il étoit revêtu, ſemblât autoriſer en lui quelque diſtinction dans les meubles de ſa chambre & ſes habits, il ſe contenta d'être vêtu comme le dernier de ſes religieux. Pour ſes habits, il les portoit fort vieux, & il n'en demandoit des neufs que lorſque les ſiens étoient preſque tout uſés. Il ſe faiſoit honneur de les porter rapetaſſés, & ſouvent il n'auroit pas penſé à en demander d'autres, ſi ſes religieux ou le célérier de la maiſon ne s'étoient apperçus de cette néceſſité.

Il ſavoit néanmoins concilier une très-grande propreté avec une parfaite modeſtie. Il ſavoit qu'une mal-propreté ruſtique, rebutante & groſſiere, comme les ajuſtemens recherchés ou les parures affectées, eſt également indigne d'un chrétien. Il fut néanmoins plutôt pauvre que modeſte; & dans une propreté qui n'étoit pas moins l'effet de ſon bon goût que de la bienſéance de ſon rang, quelle édifiante ſimplicité! Sa chambre étoit auſſi reſpectable que la caverne d'un Paul, que la cellule d'un Antoine. Les étrangers qui lui rendoient viſite, ne pouvoient s'empêcher d'admirer la modeſtie des meubles qui ornoient la chambre d'un Abbé de Senones, & de lui en témoigner leur

ſurpriſe. Il leur répondoit en riant, qu'*il ſe regardoit encore trop bien logé*, & *qu'il lui paroiſſoit l'être trop magnifiquement*. A ſa mort on ne fut point occupé à partager ſes dépouilles. Il ne laiſſa à ſes religieux que la bonne odeur de ſes vertus, & l'obligation de profiter de ſes exemples.

Cette ſimplicité dans ſon extérieur, qui lui faiſoit négliger de porter les marques de ſa dignité abbatiale, c'eſt-à-dire, la croix pectorale & l'anneau, dont il ne ſe paroit que les jours de grande ſolemnité, lorſqu'il officioit pontificalement, a ſouvent cauſé des mépriſes de la part de ceux qui, ne le connoiſſant pas, le prenoient pour un ſimple religieux, & les mettoit dans l'occaſion de lui demander à lui-même de les introduire chez M. l'Abbé.

VII. Il refuſe le nom de Monſieur.

Ce fut par le même amour de la modeſtie qu'il marquoit un ſi grand éloignement du faſte & de la vanité des perſonnes du monde. Il étoit tel, qu'il ne ſouffroit qu'avec peine qu'on lui donnât dans ſon monaſtere la qualité de *Monſieur*, quoique cette dénomination ſoit aujourd'hui d'un uſage preſque univerſel parmi les gens du monde: c'eſt ſur-tout dans la bouche de ſes religieux que cette dénomination lui étoit inſupportable. Le nom de pere Abbé étoit le ſeul titre dont

il ſouhaitoit que l'on usât à ſon égard : auſſi reprenoit-il ſouvent avec une certaine vivacité ceux des religieux qui, accoutumés à ſe ſervir de ce nom envers les autres, le donnoient à notre pieux Abbé par inadvertance. En vain on lui alléguoit l'uſage preſque généralement établi, de qualifier ainſi les perſonnes conſtituées en dignité : il répondoit : Les uſages du cloître ſont oppoſés aux uſages du ſiecle ; cette expreſſion eſt inexcuſable dans la bouche des religieux, qui doivent ſavoir que l'humilité de leur profeſſion leur défend de ſe ſervir de ce titre faſtueux.

Par une ſuite de ce même eſprit de modeſtie il ne donnoit jamais à ſes religieux d'autre nom que celui de ſes confreres ; & quand il leur adreſſoit la parole en particulier, il les traitoit indiſtinctement de mon révérend pere, s'ils étoient prêtres, ou de mon cher confrere, s'ils n'étoient pas encore revêtus de ce caractere : auſſi agiſſoit-il envers eux avec toute l'honnêteté & la politeſſe imaginables. Bien loin d'affecter des airs de hauteur ou de ſupériorité, il les traitoit au contraire comme ſes freres & ſes égaux. Toutes les fois qu'il rencontroit quelque religieux, il le ſaluoit humblement, ſe découvrant le premier. Il étoit perſuadé, comme il le diſoit ſouvent, que ces prati-

ques de civilité & d'humilité contribuent infiniment à conserver la paix, la bonne intelligence & le bon ordre dans les communautés, & que rien au contraire n'est plus propre à en bannir la régularité, la tranquilité, la concorde, que l'impolitesse, les grossieretés & les manieres brusques & rustiques. Les anciens instituteurs des ordres monastiques & ceux qui ont travaillé sur la regle de saint Benoit, ont fort recommandé ces exercices d'honnêteté réciproques : aussi saint Benoit répete-t-il souvent cette pensée, que les manieres honnêtes & civiles sont une grande partie du devoir d'un religieux.

Il vouloit que les religieux en usassent de même les uns envers les autres, c'est-à-dire, qu'ils eussent entre eux des manieres polies, honnêtes, respectueuses & prévenantes : cette déférence fraternelle prévient une infinité de disputes, de querelles, d'inimitiés, qui pourroient naître dans les communautés, où cette déférence chrétienne & religieuse ne se rencontreroit pas. C'est dans cette vue qu'il ne souffroit pas parmi ses religieux ces manieres trop libres, ces familiarités peu respectueuses, qui le plus souvent dégénerent en mépris, & causent une infinité de desordres dans les communautés religieuses ;

mais il leur inſpiroit par ſes diſcours & par ſon exemple une civilité ſincere & véritable, qui n'eſt ni légere ni flatteuſe, qui reſſent la piété, la modeſtie, qui, en rempliſſant les devoirs de la civilité humaine & extérieure, nous avertit de remplir en même tems ceux de la charité envers le prochain par des ſervices réels ; car il n'appartient proprement qu'à la charité d'être civile, parce qu'il n'y a qu'elle qui le puiſſe être ſincerement.

A ces pratiques de modeſtie dom Calmet ajoutoit encore une grande ſimplicité dans toutes ſes façons d'agir. Il ignoroit dans le commerce ordinaire toutes ces démonſtrations extérieures & tous ces propos affectueux, qui le plus ſouvent ne ſont que de ſimples formules; c'étoit encore là une ſuite de la ſincérité & de la ſimplicité qui faiſoient ſon caractere : mais il étoit extrêmement attentif à remplir tous les devoirs de l'amitié; & ce qui en eſt une preuve, c'eſt qu'il a conſervé les amis de ſa jeuneſſe juſques dans les derniers tems de ſa vie.

VIII. Comment il recevoit ſes hôtes.

On ſait que la retraite & l'étude donnent preſque toujours aux gens de lettres une humeur chagrine & ſauvage, qui les rend inſociables. Notre pieux Abbé conſerva dans le fond de ſon cabinet la douceur de ſon ca-

ractére, la politeſſe des mœurs & cette tendreſſe de ſentiment, qui lui acquirent l'amitié de tant de gens de mérite. Perſonne ne s'acquittoit mieux que lui des devoirs & des bienſéances de l'hoſpitalité. Tout le monde ſait que l'abbaye de S. Leopold de Nancy, à cauſe de ſa ſituation dans la capitale de la province de Lorraine, eſt une de plus incommodes de la congrégation, pour les viſites qu'un Supérieur de cette maiſon eſt obligé par bienſéance, & ſouvent par néceſſité, de recevoir & de rendre; à quoi il faut ajouter l'arrivée fréquente des ſupérieurs & autres religieux de la province, que les affaires de leurs maiſons attirent à Nancy. Dom Calmet s'acquittoit de tous ces devoirs avec tout le zele dont il étoit capable : il faiſoit aux étrangers un accueil poli, gracieux, careſſant. Dès que quelqu'un arrivoit chez lui, il quittoit ſur le champ la plume & toute occupation pour lui rendre les devoirs que la regle preſcrit. On avoit beau lui repréſenter que ſes momens étant auſſi prétieux, c'étoit les lui ravir mal à propos, que d'exiger de lui des attentions, qui intéreſſoient le bien de l'Egliſe & des lettres; il ne répliquoit autre choſe, *que la pratique d'un devoir auſſi recommandé par ſaint Benoit, devoit l'emporter ſur toute autre conſidération.* Il avoit

ſouvent dans la bouche ces paroles de ce ſaint Patriarche : *Omnes hoſpites ſupervenientes tanquam Chriſtus ſuſcipiantur* : On doit recevoir les hôtes comme Jéſus-Chriſt même ; c'eſt-à-dire, qu'il leur témoignoit autant de reſpect, de cordialité, d'affection, que s'il avoit reçu Jéſus-Chriſt même, ſe conformant néanmoins toujours, ſelon l'eſprit de la regle, à la qualité & au mérite des perſonnes ; ſouvent même, lorſqu'il étoit prévenu de l'arrivée de quelque étranger, il ſortoit de ſa chambre, alloit au devant de lui, & l'introduiſoit à l'appartement des hôtes, lui offrant les ſervices dont il pouvoit avoir beſoin. Lorſque ces hôtes étoient des perſonnes eccléſiaſtiques ou religieuſes, ou de quelque conſidération, il avoit grand ſoin de les conduire à l'égliſe pour y rendre leurs adorations au Seigneur, s'efforçant, autant qu'il pouvoit, de pratiquer en ces rencontres ce que nous liſons de la maniere dont les anciens peres exerçoient l'hoſpitalité. Après cela il rendoit à ſes hôtes toutes ſortes d'offices de charité & d'humanité.

Regul. S. Benedict. c. 53.

Quoique l'abbaye de Senones ſoit moins expoſée que bien d'autres, par ſa ſituation dans un vallon reculé, éloigné des grandes routes, aux inconvéniens des fréquentes viſites, cette maiſon ne laiſſe pas d'être beau-

coup fréquentée. L'éclat de la réputation de notre respectable Abbé en augmenta beaucoup le nombre. Plusieurs personnes y venoient exprès pour y admirer ce grand homme, y respecter ses vertus, & voir par eux-mêmes les belles choses qu'il avoit faites pour le bien & la gloire de sa maison, qu'il avoit rendue une des mieux ornées de la province.

En 1741. il eut l'honneur de recevoir à Senones M. le Rhingraff de Salm-Kirbourg. Ce Prince y arriva le samedi au soir, veille de la Pentecôte. Le jour de cette solemnité il y fit ses dévotions, & en partit le lendemain, très-satisfait de la reception que lui avoit faite dom Calmet. En 1744. il reçut le même honneur de M. le maréchal de Noailles. Ce Général allant se mettre à la tête de l'armée Françoise en Alsace, passa par la Lorraine, & ayant su que l'abbaye de Senones n'étoit éloignée de la route de Saint Diez, par où il devoit passer, que de deux lieues, se détourna exprès pour visiter dom Calmet, qu'il avoit autrefois connu à Paris. Ce Seigneur étoit accompagné du comte de Noailles son fils. M. le Maréchal arriva à Senones vers les deux heures après midi. Il dit à dom Calmet, en l'embrassant, les choses les plus obligeantes, & qui marquoient

toute l'eſtime qu'il faiſoit de lui. Ce Seigneur ajouta que, pour le voir dans ſon abbaye, il avoit réſiſté aux inſtances que lui avoit faites ſa majeſté le roi Staniſlas de Pologne, pour le retenir plus long-tems à ſa cour.

Dès la premiere année de l'avénement de dom Calmet à l'abbaye de Senones, M. le Prince d'Elbœuf, de la maiſon de Lorraine, honora cette maiſon de ſa préſence; mais l'abſence de notre Abbé le priva de l'avantage de rendre à S. A. S. les reſpects dus à ſon rang & à ſa naiſſance. Le même Prince s'étoit propoſé un ſecond voyage à Senones, exprès pour y voir dom Calmet; mais ce voyage n'a pas eu lieu. Je ne rapporterai pas ici le voyage & le ſéjour du célebre M. de Voltaire à Senones, dont nous avons parlé ci-devant. Je paſſe de même ſous ſilence une infinité d'autres perſonnes diſtinguées par leur condition, leur rang, leur dignité ou leur mérite, qui ſont venues exprès à Senones, attirées par l'éclat de la réputation de notre Abbé.

Je ne puis paſſer ſous ſilence la viſite que feû M. Begon évêque de Toul rendit à dom Calmet en 1750. Ce Prélat, ſi reſpectable par ſes vertus épiſcopales, qui honoroit notre Abbé de ſon eſtime & de ſon amitié, vint à Senones, à l'invitation de D. Calmet,

qui l'en avoit prié plusieurs fois, & eut la bonté, à sa priere, d'y donner le sacrement de la confirmation à près de deux mille ames du district de l'abbaye de Senones. Rien de plus tendre & de plus touchant que l'entrevue de ces deux personnages respectables. M. l'Evêque fut sensiblement touché du compliment que lui fit notre pieux Abbé; ses termes, en l'abordant, furent si pleins de respect, d'humilité, de modestie, que l'Evêque ne put retenir ses larmes. Dom Calmet rendit au Prélat tous les honneurs qu'il put; il crut par là ne pouvoir trop témoigner le bonheur de recevoir chez lui un Evêque, pour lequel il avoit conçu depuis long-tems une vénération singuliere. On a su depuis que M. Begon avoit publié partout à son retour la façon honorable & pleine de cordialité, avec laquelle il avoit été reçu à Senones. M. Drouas de Boussay successeur de M. Begon dans le siege épiscopal de Toul, a fait de même l'honneur à dom Calmet de le venir visiter dans son abbaye, & ce Prélat eut la bonté, à la priere de l'Abbé de Senones, d'y donner les ordres aux jeunes religieux qui étudioient dans cette maison.

Feû M. le cardinal de Rohan a témoigné plusieurs fois le desir qu'il avoit de passer par Senones pour voir dom Calmet; il avoit

même envoyé M. l'abbé Garnier pour examiner ſi les chemins étoient praticables pour des voitures; mais la route qui conduit de Senones en Alſace, étant alors trop étroite & trop peu commode pour les caroſſes, ce voyage n'a pu avoir lieu. Depuis ce tems-là, par ordre de S. A. S. monſeigneur le Prince de Salm-Salm, la route a été élargie, & elle eſt devenue très-propre pour toutes ſortes de voitures.

On venoit de tous côtés à Senones pour voir le célebre dom Calmet, pour le conſulter, & pour être témoin de ſes vertus. Il recevoit tous ceux qui ſe préſentoient, & leur témoignoit à tous une cordialité & une affection qui les charmoient. On étoit ſurpris qu'un homme, qui avoit paſſé la plus grande partie de ſa vie à compoſer des ouvrages ſérieux, qui avoit ſi peu d'uſage du monde, pût allier tant de politeſſe avec des études profondes. Il ſe donnoit lui-même la peine de les conduire par toute la maiſon, & leur montroit tout ce qui pouvoit ſatisfaire leur curioſité, ou édifier leur piété.

C'étoit principalement aux perſonnes lettrées & aux amateurs des ſciences qu'il marquoit plus d'attention, parce qu'il ſe trouvoit avec eux plus à ſon aiſe, par la conformité de même goût. Comme il aimoit

les ſciences pour elles-mêmes, il devenoit auſſi-tôt l'ami de ceux qui les cultivoient, & c'étoit à coup sûr un titre légitime pour avoir part à ſon amitié, que de les aimer. Il s'appliquoit à leur faire voir ce que la bibliotheque de Senones & ſon cabinet renferment de plus intéreſſant & de plus capable d'exciter la curioſité d'un amateur; leur ouvroit les tréſors de ſon érudition; répondoit à toutes leurs queſtions, ſe donnant lui-même le ſoin de chercher avec eux dans les livres ou dans ſes propres recueils ce qui pouvoit éclaircir leurs doutes, ou les inſtruire ſur les ſujets qu'on lui propoſoit. Il regardoit comme ſon propre avantage les bons offices qu'il leur rendoit, parce qu'il trouvoit à s'inſtruire lui-même de ce qu'il ignoroit auparavant. Il en prenoit de là occaſion d'approfondir des faits ou des queſtions qui avoient échapé à ſes recherches.

Au reſte ſi ſa complaiſance le portoit à communiquer volontiers ſes recherches & ſes lumieres, il n'avoit pas moins d'attention à profiter lui-même de ce qu'on lui diſoit & de ce qu'il apprenoit, & il avoit grand ſoin de l'inſérer dans ſes recueils, pour en faire uſage dans la ſuite. Ce qui, par tout autre moins connoiſſeur & moins éclairé, étoit réputé comme une bagatelle, il le

regardoit au contraire comme méritant son attention; d'où vient que ses recueils sont remplis d'une infinité d'anecdotes & d'observations curieuses, qui en détail semblent puériles, mais qui dans leur assemblage, & par l'application qu'il a su en faire à propos, donnent un grand plaisir aux lecteurs.

Dom Calmet avoit conservé une politesse surprenante jusques dans ces derniers tems, où l'âge sembloit l'affranchir de beaucoup d'attentions. On remarqua jusqu'à la fin cette affabilité, cette maniere affectueuse de recevoir ses hôtes, qu'il avoit toujours témoignées auparavant. Cependant les dernieres années de sa vie, parce que les repas du soir à la table des hôtes l'incommodoient, il prioit souvent les étrangers de trouver bon qu'il s'en dispensât; mais il substituoit à son défaut l'élite des religieux de la communauté, & donnoit à ses hôtes la meilleure compagnie qu'il pouvoit: il ne laissoit pas que de les venir voir, s'entretenir avec eux pendant le repas, & de les prier d'agréer ses excuses de ce que ses infirmités ne lui permettoient plus de leur faire compagnie. Faut-il s'étonner après cela si ces hôtes le quittoient toujours charmés de ses manieres, & édifiés de sa conduite & de ses exemples?

Les lettres qu'on lui écrivoit, alloient en-

core plus loin que les visites : il en sentoit le poids ; souvent même il ne pouvoit dissimuler qu'il n'en fût accablé ; mais la place qu'il occupoit, la nécessité des affaires, & sur-tout la charité, qui est la plus indispensable de toutes les regles, ne lui permettoient pas de refuser de les recevoir, & de n'y pas répondre. Souvent il se plaignoit que ces occupations, qui lui paroissoient si éloignées de l'esprit de sa vocation, retardoient le progrès qu'il se proposoit de faire dans les voies du Seigneur. Dans ces dispositions il s'adressoit à Dieu pour le prier de les éloigner, ou d'en diminuer le nombre, d'éloigner de lui toutes les créatures, en faisant qu'il s'en pût passer, & qu'elles pussent toutes se passer de lui.

En effet parmi tant d'occasions de distraction & de dissipation notre pieux Abbé conservoit toujours un violent amour pour la retraite & le silence. Il gémissoit de se voir assujetti à ces occupations extérieures, & il s'en humilioit devant Dieu : il formoit souvent des résolutions de s'y soustraire ; mais parce que les occasions de rompre ces résolutions si saintes se présentoient souvent, il s'adressoit à Dieu dans la priere pour le conjurer de les éloigner.

Ces dispositions n'étoient point l'effet

d'un caractere myſantrope & auſtere. Son naturel franc & ouvert, joint à ſon profond ſavoir, le faiſoit rechercher des perſonnes du premier mérite; mais il n'aimoit pas le grand monde, & craignoit de trop ſe répandre au dehors. Quand on lui remontroit que la vie trop ſédentaire qu'il menoit, & la trop grande application qu'il donnoit à la compoſition de ſes ouvrages, altéroient ſa ſanté, qu'un peu de diſſipation ou quelques petits voyages ſembloient néceſſaires pour réparer ſes forces, & empêcher un entier épuiſement, il répondoit : *Que voulez-vous que je faſſe? Vous me propoſez des voyages d'amuſement; je n'aime ni le jeu, ni la table, ni les compagnies; je ne ſuis pas homme du monde; tout m'ennuie en campagne, ſi vous m'ôtez l'étude & les livres : étude pour étude, ne vaut-il pas mieux que je reſte dans mon cabinet, que de me rendre incommode aux perſonnes, qui ne peuvent à cet égard ſeconder mes vues?*

Néanmoins cet amour ardent pour la retraite ne le rendoit point farouche. Comme il ſavoit autant que perſonne obſerver les regles de la bienſéance, il alloit de tems en tems viſiter ſes voiſins & les perſonnes de conſidération des environs, qui lui faiſoient l'honneur d'entretenir avec lui un commerce d'amitié, & il les recevoit enſuite chez lui avec

avec toute l'attention & la cordialité possibles; car quoique d'ailleurs l'étude fût son attrait favori, l'application qu'il y donnoit, ne le rendoit point d'un accès difficile; il paroissoit toujours d'une humeur égale & d'un commerce aisé. La supériorité de son esprit ne s'appercevoit que dans ses ouvrages, & elle étoit cachée dans son entretien sous une modeste docilité, bien plus rare que l'érudition.

IX. Sa conduite dans la supériorité.

Nous avons vu ci-devant quelles étoient les dispositions de dom Calmet à l'égard de la supériorité. Né simple & presque uniquement sensible aux charmes de la solitude, il auroit volontiers toujours préféré la tranquilité d'un état médiocre & de simple religieux, à l'honneur des premieres places; mais le corps dont il étoit membre, & qu'il devoit un jour sagement gouverner, avoit un droit acquis sur les services qu'il pouvoit lui rendre; & ce même corps ne tarda pas à lui confier des emplois où il pût faire pour le bon ordre tout ce que son zele demandoit qu'il donnât au soin de maintenir la reforme qu'il avoit professée.

Choisi d'abord pour remplir la place d'abbé ou supérieur de l'abbaye de saint Leopold de Nancy, il accepta cette dignité, dont l'honora le chapitre général de sa congré-

gation de 1718. avec une humble modeſtie. Il parut d'autant plus digne de cette élevation, qu'il cherchoit moins à ſortir de l'obſcurité. Les qualités qui lui en avoient frayé les avenues, furent toujours ſes fidelles & inſéparables compagnes. Diſons plus ; ſi ſon élevation fut la juſte récompenſe d'un mérite ſolide & reconnu, il la regarda auſſi comme un engagement indiſpenſable à une plus grande perfection. Il fit voir comme auparavant une ferveur qui ranimoit les plus lâches, une aſſiduité qui excitoit les plus négligens, un exact & ſcrupuleux attachement aux plus légeres pratiques de la regle, convaincu qu'en les mépriſant on devient bientôt prévaricateur des devoirs les plus eſſentiels & les plus indiſpenſables. Ajoutons à ces traits, qui forment le portrait d'un ſupérieur accompli en général, ceux qui lui furent particuliers, c'eſt-à-dire, une humilité profonde, un deſintéreſſement parfait, l'amour d'une pauvreté vraiment chrétienne & religieuſe, une douceur dans ſa façon de gouverner ſans molleſſe, une tendreſſe compatiſſante pour les pauvres, une patience que rien ne peut ébranler. Entrons dans le détail de la pratique de toutes ces vertus.

X. Son humilité.

L'humilité eſt la baſe de toutes les vertus chrétiennes ; ſans elle toutes les autres ver-

tus dégénerent en vices ; la charité même & l'obéiſſance ne ſont rien ſans l'humilité, & la vraie humilité ne peut ſubſiſter ſans la charité & l'obéiſſance.

L'humilité fut toujours la vertu favorite de notre pieux Abbé ; il la regardoit comme la ſauvegarde de l'état religieux, & la plus utile leçon que le Sauveur du monde ait donnée à ſes diſciples. Plus on lui marquoit d'eſtime, plus il s'aviliſſoit à ſes propres yeux. Il croyoit toujours qu'on le louoit par prévention, & qu'il s'abaiſſoit par connoiſſance.

Les marques d'eſtime & de diſtinction dont on l'honoroit, ne le rendoient ni plus préſomptueux ni moins humble. Il étoit le ſeul qui parût ne point s'appercevoir de ſa grande capacité : il ne ſouffroit pas même patiemment que l'on dît qu'il eût quelque mérite ; & ſi on lui donnoit des louanges ſur ſes vertus, ſur ſes écrits, ou ſur ſa profonde érudition, il ne répondoit qu'en s'humiliant ; ſouvent il feignoit ne pas entendre ce qu'on lui diſoit, ou il répondoit d'une maniere à donner à entendre que l'on avoit trop bonne opinion de lui : quelquefois il répondoit, mais à voix demi-baſſe, & en ſoupirant, *humilité*, *humilité*, de façon qu'il n'y avoit que celui qui étoit proche de lui, qui l'entendoit.

Il avoit appris de S. Auguſtin que l'humilité eſt une ſainte enfance, qui conſiſte à connoître ſa baſſeſſe, & à s'en humilier devant Dieu & devant les hommes : auſſi dom Calmet eut-il grand ſoin de dérober à la connoiſſance de ſes freres tout ce qui pouvoit relever ſa gloire. La plûpart des événemens les plus conſidérables de ſa vie n'ont été ſus que par d'autres, & ceux qui lui ont fait plus d'honneur, on ne les apprenoit que par le rapport des perſonnes qui l'avoient connu particulierement. Si quelquefois il en a fait mention, ce n'étoit que parce que le haſard lui donnoit occaſion d'en parler, & il le faiſoit dans des termes qui exprimoient l'étendue de ſa reconnoiſſance envers les perſonnes qui lui avoient témoigné quelque eſtime, & d'une maniere que preſque tout l'honneur en réjailliſſoit ſur ces perſonnes mêmes, & non pas ſur lui. Son neveu & ſon ſucceſſeur dans l'abbaye de Senones, qui a vecu pluſieurs années avec lui, n'étoit pas plus privilégié que tout autre, & il avoit grand ſoin de lui cacher tout ce qui pouvoit augmenter ſa réputation, & faire connoître la grande eſtime que l'on avoit de lui dans le monde. On ne ſauroit preſque rien de ſa vie, ſi les lettres qu'on lui écrivoit de toutes parts, & que l'on n'a vues qu'après ſa

n. 22.

mort, ne nous avoient découvert une partie de ces riches traits, qui peuvent illuſtrer ſa mémoire. S'il n'avoit eu autant d'humilité & de modeſtie qu'il en avoit, on trouveroit une infinité de choſes avantageuſes à dire de ce grand homme; mais ſes ouvrages, qui ſont pour nous un tréſor inépuiſable, perpétueront, malgré lui, ſa mémoire dans la poſtérité.

Dom Calmet ne ſe croyoit pas ſeulement indigne de tous les ſentimens d'eſtime que l'on pouvoit avoir pour lui; il refuſoit juſqu'aux moindres titres qui marquoient quelque diſtinction. Nous avons vu ci-devant avec quelle fermeté il s'oppoſa au titre de *Monſieur*, qu'on voulut lui donner, & qu'il ne ſupportoit qu'impatiemment dans la bouche de ſes religieux: tout le reſte de ſa conduite répondoit à ces ſentimens humbles & modeſtes. Il n'arrive que trop ſouvent que l'amour propre fait, pour plaire aux hommes, ce que la charité pratique pour être fidele à Dieu, & il eſt très-rare que l'on ſe contente d'avoir Dieu pour témoin de ſes actions. Tel fut notre pieux Abbé; il aimoit mieux être vertueux que de faire briller ſes vertus. Content de ſervir de modele à ſes freres dans la pratique exacte des devoirs communs de la régularité, il n'affec-

toit point de pratiques d'oſtentation, qui ſouvent cachent un fond d'orgueil. On n'affecte ſouvent des ſingularités que pour ſe dédommager en recevant des éloges. Il avoit appris du ſaint Légiſlateur dont il avoit embraſſé la regle, à s'en tenir à l'exacte obſervance de cette regle. Toujours en garde contre l'eſprit de préſomption & de ſingularité, il ſe garda bien de ſe faire des voies & des regles de conduite à ſa fantaiſie; il ſe défioit trop de lui-même & de ſes lumieres, pour ſe livrer à ſon propre eſprit dans la profeſſion qu'il avoit embraſſée; il en ſuivoit fidelement, humblement, conſtamment les uſages & les pratiques, & ſe conformoit aux exemples des plus gens de bien qu'il y avoit vus, & qu'il y voyoit encore, & à ceux des premiers reformateurs. Il étoit perſuadé que les dévotions particulieres ne ſont que des contre-tems, que des actions déplacées, ſi la regle ne marque le tems & la maniere de les faire. Le bien n'eſt bien que quand il eſt bien fait, & pour le bien faire ſans ſe tromper, il faut y appliquer la regle.

De là cette uniformité qu'il a conſervée toute ſa vie avec le reſte de la communauté. Comme un humble religieux, il évitoit comme un piege dangereux toute ſingularité dans ſes habits, dans ſon air, dans ſa nourriture,

dans ses exercices & dans tout le reste. Il ne se distinguoit du commun de ses freres que par une plus scrupuleuse exactitude à suivre les pratiques de la regle, par une assiduité plus grande à l'office, & par un zele plus ardent à tendre à la perfection de son état. Telle étoit sa conduite extérieure; car en son particulier il avoit des pratiques singulieres de piété, dont nous parlerons ci-après, qu'il avoit soin de dérober aux yeux mêmes de ses religieux, pour ne point s'exposer au danger d'en diminuer le mérite par l'éclat qu'elles auroient excité.

La marque la plus sure que l'humilité est véritablement dans le cœur, c'est quand on fait des actions que cette vertu seule peut inspirer : On connoît, dit le Sauveur, l'arbre par ses fruits. Un cœur humble se connoît de même; c'est par les seules actions qu'on en peut juger. L'humilité de notre pieux Abbé fut soutenue par les actions; nous pouvons même assurer que toute la suite de sa vie n'a été qu'une pratique continuelle de cette vertu. Cette rare modestie qu'il conserva toujours au milieu des applaudissemens & de l'estime générale que lui mérita la supériorité de ses talens; cette attention à cacher aux autres tout ce qui pouvoit contribuer à sa gloire; le refus de l'éminente

dignité de l'épiscopat, dont le souverain pontife Benoit XIII. vouloit relever par ce nouveau lustre l'éclat d'une vertu qu'il desiroit honorer, & dont le juste discernement sembloit même lui en assurer de plus grandes dans la suite ; cette docilité à reformer & corriger dans ses doctes écrits ce que le défaut d'attention ou la fragilité humaine y avoient pu glisser de défectueux, & cette déférence pour les sentimens d'autrui ; tous ces traits & bien d'autres, que l'on a pu remarquer dans cette vie, ne sont-ils pas autant de témoignages d'une simplicité éclairée, qui ne peut être fondée que sur l'humilité la plus profonde ?

Je ne puis passer sous silence une autre circonstance de sa vie, qui montre le peu de cas qu'il faisoit de lui-même. Pierre Emery imprimeur de D. Calmet souhaitoit depuis long-tems de faire peindre son portrait : il n'avoit encore pu obtenir de lui cette satisfaction ; sa grande modestie y formoit un obstacle, que les instances réitérées de cet imprimeur n'avoient pu surmonter. D. Calmet, qui ne faisoit rien qui pût concourir à sa gloire, sans avoir consulté ses supérieurs, en écrivit au R. P. dom Belhomme abbé de Moyenmoutier. Celui-ci lui répondit en ces termes : *Si M. Emery est résolu de vous faire*

peindre, vous pouvez, dans la disposition où vous êtes, lui donner cette satisfaction sans scrupule. Portrait pour portrait, un bon vaudra mieux qu'un mauvais, & je souhaite en mon particulier qu'il soit le meilleur qu'on pourra. Dans la suite notre pieux Abbé témoigna moins de répugnance pour une chose assez indifférente d'elle-même : mais s'il permit que l'on tirât son portrait, ce fut toujours sans aucune affectation, & par déférence pour des personnes qui avoient mérité qu'il eût pour elles cette complaisance.

La bonté de son cœur se découvrit principalement dans son généreux desintéressement. Lorsqu'il fut fait abbé de Senones, il se vit possesseur d'un revenu très-considérable. Cette abbaye, avant le démembrement qu'il en fit quelques années après pour fonder un monastere à Lunéville, passoit alors pour une des plus riches de la province. Loin de se dégrader par une honteuse avarice, qui accumule, ni par une indiscrette profusion, qui dissipe, il employa une bonne partie de ses revenus à embellir la maison de Senones par les bâtimens qu'il y ajouta, qui paroissoient nécessaires pour procurer les commodités convenables aux religieux & à l'Abbé; à enrichir la sacristie de riches & prétieux ornemens; à remplir la XI. Son desinteressement.

bibliotheque de quantité d'excellens livres, ou à ſoulager les pauvres. Il ne ſe réſervoit rien pour lui-même. Il laiſſoit au Procureur de la maiſon le ſoin de pourvoir à ſes beſoins, comme à ceux des autres religieux, ſe contentant du ſimple néceſſaire, n'ayant jamais voulu permettre que ſes habits & les meubles de ſa chambre fuſſent autres que ceux que la ſimplicité religieuſe accorde à la néceſſité.

Sa conduite à l'égard des fermiers de ſa menſe abbatiale répondoit à ſon eſprit de deſintéreſſement. Loin d'être envers eux un maître dur, ſévere, inflexible, impitoyable, & de vouloir recueillir où il n'avoit point ſemé, ſouvent il ſe relâchoit de ſes droits en leur faveur. Il aimoit à leur procurer des gains ſenſibles, des profits conſidérables, loin de les épuiſer & de les réduire à l'indigence. Un de ſes fermiers étant devenu inſolvable, il auroit bien ſouhaité arrêter la perte de ce malheureux par le ſacrifice d'une partie de ce qui lui êtoit dû; mais ne pouvant empêcher la ruine totale de ce pauvre homme, accablé de dettes, & preſſé par ſes créanciers, il s'efforça par ſes libéralités d'adoucir, autant qu'il put, le malheur de ſa diſgrace. Dans les années où la grêle, les orages ou d'autres accidens avoient déſolé

les campagnes, & privé le laboureur de la plus grande partie du fruit de ses travaux, quoiqu'à la rigueur il eût pu exiger ce qui lui étoit dû, ces accidens étoient pour lui des occasions de signaler sa tendresse compatissante, en partageant avec les malheureux la perte publique, & en remettant à ses fermiers une partie de ses droits : quelquefois il leur remettoit le tout, aimant mieux s'appauvrir lui-même, que d'être riche en appauvrissant les autres. *Il y auroit*, disoit-il, *de l'inhumanité de nous regarder comme exempts des suites fâcheuses, occasionnées par les fléaux de la colere de Dieu, & de ne pas partager avec une infinité de misérables, que ces calamités réduisent à la pauvreté, les pertes publiques. Puisque ce sont nos péchés communs qui ont attiré ces malheurs, n'est-il pas juste que le contrecoup en réjaillisse sur nous, comme sur le reste des hommes, encore plus malheureux que nous?*

Ayant acquis une somme assez considérable, qui provenoit des deniers de la fabrique de l'église paroissiale de Senones, qui lui avoient été cédés par les habitans, à cause du bâtiment de leur église, qu'il avoit réédifiée, en y ajoutant le double du sien, il auroit pu convertir cette somme au profit de sa mense, ou à son usage; mais il aima mieux la rendre aux paroissiens, & la consa-

crer aux profit des pauvres, en fondant un hôpital dans la ville de Senones, dont il ne se réserva que le seul droit de direction, s'étant dépouillé, en faveur des habitans, de tous ses autres droits sur cet hôpital. Il ajouta à cette fondation une belle maison, qu'il fit bâtir à ses frais, pour y loger les pauvres malades.

Un particulier de la même paroisse vint un jour lui apporter un vieux contrat, qui témoignoit qu'un champ, situé au milieu d'une des corvées appartenantes à notre Abbé, avoit autrefois appartenu à ses ancêtres, mais dont la possession étoit acquise à dom Calmet par un tems suffisant à prescrire. Il le lui rendit sur le champ, & ne daigna pas même examiner si d'autres titres postérieurs à ce contrat n'en avoient peut-être pas acquis le domaine à son abbaye, quoique ce particulier l'en priât, aimant mieux renoncer au droit que la possession de bonne foi lui donnoit sur cet héritage, que de se l'approprier au préjudice d'un autre.

J'ajoute qu'il arrivoit assez souvent que ce grand desintéressement qu'il marquoit, l'exposoit à la surprise & à être trompé. Comme il étoit de la meilleure foi du monde, il étoit persuadé qu'il en étoit de même de tous ceux qui traitoient avec lui : aussi a-t-il

été souvent trompé par des personnes qui, se prévalant de cette bonne foi & de cette sincérité qu'ils reconnoissoient en lui, en abusoient pour le surprendre par des traités frauduleux, ou par des paiemens infideles. Un particulier de mauvaise foi, qui lui étoit redevable de sommes très-considérables, étoit venu pour le surprendre, lui faisant entendre qu'un traité fait avec lui quelques années auparavant étoit expiré par le transport qu'il en avoit fait à un autre. D. Calmet, qui ne soupçonnoit aucune fraude, étoit prêt de lui en donner une décharge absolue, & d'entrer en compte avec cet homme, qui prétendoit qu'il lui étoit redevable. L'Abbé de Senones, qui ne se défioit de rien, persuadé de la probité de ce particulier, se disposoit à lui accorder ce qu'il demandoit, sans prévoir que cette démarche alloit le jetter dans un grand procès, lorsque son Coadjuteur, qui se trouva là par hasard, l'avertit du danger auquel il s'exposoit, & de la mauvaise foi de cet homme; ce qui le retint. Il se trouva en effet depuis que ce particulier lui redevoit beaucoup, ainsi que lui même fut obligé d'en convenir: mais comme notre bon Abbé fut informé de la situation misérable à laquelle l'avoit réduit sa mauvaise conduite, & qu'il étoit chargé

de famille, il lui pardonna ſa mauvaiſe volonté, & lui remit généreuſement toute la dette.

Le deſintéreſſement de dom Calmet parut principalement lorſqu'il travailloit à Paris à ſon commentaire ſur la bible. La congrégation de ſaint Vanne avoit jugé à propos de lui faire une penſion pour lui donner les moyens de ſubſiſter à Paris, & de pouvoir y travailler plus commodément. Elle y avoit ajouté une petite penſion de deux cens cinquante francs Barrois, qui font une ſomme d'environ quatre-vingt-trois livres au cours de France, à ſon pere, pour l'aider à ſubſiſter. Dom Calmet fut obligé de s'adreſſer au chapitre général de 1712. pour être rembourſé d'une ſomme de deniers qu'il avoit débourſée au compte de la congrégation; mais craignant que cette ſomme ne parût trop conſidérable aux ſupérieurs, il témoigna qu'il conſentoit que cette penſion fût ſuſpendue pendant tout le tems qu'il reſteroit à Paris, s'offrant d'y ſuppléer par lui-même. *Je tâcherai*, dit-il, *de ſuppléer à cela, & de ſubvenir aux beſoins de mon pere par mes petits profits & mes épargnes. Après la fin de cet ouvrage, ſi nous ſommes encore au monde, lui & moi, on la lui continuera, ſi l'on juge à propos.* Ce ſont les termes dont il ſe ſervoit en écri-

vant cette même année au R. P. dom Matthieu Petitdidier visiteur de la congrégation. Tel étoit le desintéressement de ce grand religieux, & la crainte où il étoit d'être à charge à son corps, dans le tems même où il lui faisoit tant d'honneur. Les *petits profits* ou épargnes dont il parle dans cette lettre, n'étoient autre chose que l'honoraire qu'il recevoit de son imprimeur pour chaque tome de son ouvrage, qu'il employoit, ou à payer sa pension, ou à acheter des livres, ou à d'autres besoins.

De là sortoit comme de sa source ce grand amour qu'il a toujours fait paroître pour la pauvreté. Il avoit appris de S. Bernard que ce n'est pas la pauvreté seule, mais l'amour de la pauvreté, qui fait les véritables pauvres. Il témoignoit en toutes rencontres un parfait dépouillement & un détachement sincere de tous les biens, les superfluités, les curiosités & les avantages de ce monde: aussi se réduisoit-il au simple usage des choses qui lui étoient nécessaires. Il s'étoit interdit tous ces ajustemens curieux & recherchés, toutes ces commodités superflues, qui ne font que contenter l'amour propre, flatter la cupidité, & nourrir les convoitises, se souvenant toujours de ce grand précepte que saint Benoit donne à tous les religieux,

XII. Son amour pour la pauvreté.

quand il veut qu'ils trouvent leur satisfaction & leur plaisir dans les choses les plus viles, les plus extrêmes & les plus humiliantes : *Omni vilitate, vel extremitate contentus sit monachus.* Nous avons vu l'éloignement que notre pieux Abbé a toujours témoigné pour toute singularité & pour tout ce qui pouvoit le distinguer de ses freres. Ses habits étoient de la même étoffe que ceux du reste de la communauté ; les meubles dont il se servoit, ne valoient pas mieux que ceux dont se servoient les religieux. C'est par un motif de cette pauvreté religieuse qu'il reprenoit toute superfluité & toute distinction trop marquée qu'affectoient certains religieux dans leurs habits, dans leur extérieur & dans les petits ameublemens, & ne recommandoit rien tant que la simplicité dans l'usage des choses de la vie, & l'éloignement de tout ce que le monde estime le plus.

C'étoit principalement dans ses voyages qu'il faisoit paroître cet amour pour la pauvreté. Lorsqu'il arrivoit dans une hôtellerie, il ne demandoit jamais ce qu'il y avoit de meilleur ; il se contentoit le plus souvent de quelquels œufs ou de quelque autre mets encore plus simple & conforme à sa profession : car en voyage, comme dans son monastere, il a toujours été très-exact à observer

ſerver l'abſtinence de la chair ; néanmoins, quand la compagnie avec laquelle il ſe rencontroit, demandoit de lui qu'il fît quelque choſe de plus, il ſavoit en tout obſerver les regles de la bienſéance, & ſe conformer, ſelon l'eſprit de la regle, à la qualité & au mérite des perſonnes.

Par une ſuite de l'amour de la pauvreté, il regardoit tout ce qui appartenoit à ſon monaſtere comme des choſes dévouées & conſacrées au culte de Dieu, qu'on ne pouvoit négliger & mépriſer ſans une ſorte de profanation & de ſacrilege : auſſi ceux qui étoient moins ſcrupuleux, lui ont-ils quelquefois reproché qu'il pouſſoit juſqu'au ſcrupule le ſoin qu'il prenoit des moindres choſes ; mais il ſavoit ſanctifier & relever ces maximes d'œconomie, en leur donnant des motifs de religion. C'eſt pour cette raiſon qu'il ne voyoit qu'avec peine la négligence & le peu de ſoin de certains religieux à conſerver ce qu'on leur mettoit en main. Quelquefois il en reprenoit ſéverement, comme d'une très-grande faute contre la pauvreté religieuſe.

Doit-on s'étonner après cela ſi le vice de la propriété lui étoit inſupportable dans un religieux ? Il ſavoit que ſaint Benoit dans ſa regle, à l'exemple de tous les maîtres de la

vie monaſtique, oblige le religieux à un dépouillement ſi entier, qu'elle ne ſouffre & ne tolere qu'un petit nombre de choſes de peu de conſéquence, mais préciſément néceſſaires pour la conſervation de la vie, leſquelles elle lui permet ſeulement d'eſpérer de la charité de ſon ſupérieur; & qu'il n'y a rien qui ſoit plus contraire à la lettre de cette même regle, auſſi bien qu'à ſon eſprit, que de permettre aux religieux l'uſage de l'argent, en quelque quantité que ce puiſſe être, ou la propriété de toute autre choſe. C'eſt pour cela qu'il veilloit très-attentivement à ce qu'aucun des religieux confiés à ſa conduite ne tombât dans ce deſordre, & il ne pouvoit s'empêcher de témoigner ſon indignation à ceux d'entre eux qu'il découvroit être tombés dans cette faute.

C'eſt toujours dans le même eſprit qu'il condamnoit ceux qui employoient ces termes, *mien* & *tien*, en parlant des choſes dont ils ſe ſervoient : il donnoit lui-même l'exemple de la pratique ſévere de la regle en cela. On ne lui entendoit jamais dire, *ma chambre*, *mon habit*, &c. mais ſeulement notre chambre, notre couche, notre habit, & ainſi de toutes les autres choſes qui ſervoient à ſon uſage. Etant à Paris il acheta une montre, & écrivit au R. P. dom Bel-

homme, alors son supérieur, pour lui demander la permission de la retenir pour son usage.

Mais si notre pieux Abbé portoit l'amour de la pauvreté & de la modestie dans les choses qui sont destinées aux nécessités communes ou aux commodités ordinaires de la vie, jusqu'au scrupule, il y avoit cependant des occasions où il permettoit que l'on usât d'une certaine magnificence : c'étoit, par exemple, dans la reception des hôtes d'un rang distingué dans l'Eglise ou dans l'Etat. Dans ces circonstances & d'autres semblables il aimoit que la table fût servie avec une décence proportionnée à la qualité & au mérite des personnes, conformément à l'esprit de la regle. De même dans les bâtimens qu'il a entrepris pour l'embellissement ou pour la commodité de ses religieux, comme il étoit d'un goût exquis, outre l'application des regles de l'architecture, il vouloit que l'on y mît de la propreté. *Il n'en coûte gueres plus*, disoit-il, *de bâtir proprement, que de le faire mal.* On admire dans tous les édifices qu'il a fait élever, un goût qui tient un juste milieu entre le faste & la simplicité : mais c'étoit dans le culte extérieur & les cérémonies de la religion qu'il se croyoit la magnificence permise. Il n'ignoroit pas que

XIII. Son amour pour la magnificence dans l'Eglise.

S. Bernard & quelques autres grands hommes, qui penſoient comme ce Saint, avoient ſemblé blâmer la magnificence dans les égliſes des religieux & dans les ornemens qui ſervent au ſacré miniſtere ; mais notre Abbé, ſans croire beaucoup s'éloigner du ſentiment de ces grands hommes, ſe perſuada que les biens dont la providence lui avoit donné l'adminiſtration, ne pouvoient avoir une deſtination plus chrétienne, que d'être employés, au moins en partie, à la décence du culte du Seigneur. D'ailleurs il ſavoit que cette magnificence dans les égliſes, ce pompeux appareil des ornemens extérieurs ne ſervoient pas peu à exciter la dévotion des peuples, parce qu'étant pour l'ordinaire aſſez groſſiers, ſe conduiſant par les ſens, & leur dévotion étànt ſouvent ou morte ou languiſſante, elle avoit beſoin de ces décorations éclatantes pour être excitée & ranimée. Cette beauté ſenſible, cette pompe, cette magnificence, ſoit dans les paremens des égliſes, ſoit dans la ſtructure des bâtimens, ſoit dans l'appareil des cérémonies, lui paroiſſoient des moyens propres à donner aux peuples une idée plus relevée & plus digne de la majeſté & de la grandeur du Dieu que nous adorons. C'eſt dans cette vue que dès qu'il fut abbé de Senones, il s'appliqua à

embellir ſon égliſe, à la fournir de riches ornemens, de vaſes & d'autres meubles précieux, qui la rendent une des plus riches & des mieux ornées de la province. Dans les jours de ſolemnité cette égliſe eſt remplie d'un peuple nombreux des environs, & des étrangers même, attirés par la magnificence des cérémonies, qui s'y font ces jours-là avec une pompe & une majeſté que l'on admire. Notre pieux Abbé n'épargnoit pour cela aucun ſoin ni aucune dépenſe.

XIV. Son amour pour les pauvres.

Si dom Calmet témoignoit tant d'amour pour la pauvreté, il n'avoit pas moins de tendreſſe pour les pauvres. Il enviſageoit les biens temporels dont il jouiſſoit, comme un dépôt qu'il devoit rendre ſans mériter la lepre du ſerviteur infidele, & qu'il devoit faire paſſer d'une main libérale dans le ſein des pauvres, du ſoulagement deſquels il fut toujours ſi ſérieuſement occupé. Sa tendreſſe compatiſſante ſur ce point leur avoit acquis des droits qu'il s'étoit fait un devoir de reſpecter. Il les ſoulageoit dans leurs beſoins, entroit dans leurs peines; & quand il ne ſe trouvoit pas en état de les aſſiſter par ſes largeſſes, il y ſuppléoit par ſes inſtructions, en les conſolant. Il ſe regardoit en cela comme l'exécuteur des teſtamens des pieux fondateurs de ſon monaſtere, & comme le diſ-

penſateur d'un bien dont l'uſage & l'application lui avoient été déterminés. Loin de croire qu'il fût le maître & le propriétaire de ſes revenus, il penſoit au contraire qu'il n'en avoit que la ſimple adminiſtration, & il étoit perſuadé que nos monaſteres, dans le deſſein de ceux qui les ont fondés ou dotés, ne ſont pas ſeulement des lieux de pénitence & de priere, mais qu'ils ſont encore des ſources publiques & perpétuelles de charités & d'aumônes.

Aux charités ordinaires qui ſe font régulierement aux pauvres du lieu & à ceux du dehors dans l'abbaye de Senones, notre Abbé y en ajoutoit encore bien d'autres en particulier. Il ſuffiſoit que l'on fût dans l'indigence ou dans quelque beſoin pour émouvoir ſa compaſſion, & avoir part à ſes largeſſes. On avoit recours à lui avec confiance, parce que l'on étoit preſque toujours sûr d'en être écouté favorablement. Je pourrois rapporter ici qu'un très-grand nombre de perſonnes, preſſées par leurs créanciers ou par les beſoins de leurs familles, s'adreſſoient à lui. Il leur avançoit les ſommes néceſſaires au rétabliſſement de leurs affaires, le plus ſouvent ſans autre aſſurance que leur parole ou leur bonne foi, & ſouvent auſſi ſans aucune eſpérance de recouvrer la dette.

Lorſqu'on lui faiſoit remarquer qu'un grand nombre de ceux qui s'adreſſoient à lui pour en recevoir quelque argent d'emprunt, n'étoient pas dans le pouvoir de le lui rendre, il répondoit ordinairement : *Je le ſais bien ; mais il eſt de mon devoir de leur faire du bien, & je n'en ſerai pas plus pauvre.*

C'étoit principalement aux pauvres honteux qu'il aimoit à faire du bien. Son attention étoit de diminuer dans ces perſonnes la honte de l'indigence, ou en prévenant leurs beſoins, ou en répandant ſur eux ſes bienfaits par des écoulemens ſi ſecrettement ménagés, que la ſource leur en fût inconnue. Nous avons rapporté ci-devant que quelque tems avant ſa mort il ordonna à ſon Coadjuteur de jetter au feu beaucoup de billets pour des avances faites à des pauvres gens, qui béniſſent encore aujourd'hui la mémoire de ce pere charitable.

La prudence néanmoins guidoit ſa charité. L'expérience lui avoit appris que la plûpart de ces gens, qui font métier de mendier, ſont de vrais fainéans, gens ſouvent très-corrompus dans leurs mœurs, & dont l'état n'a nul des caracteres qui rendent la pauvreté chrétienne reſpectable aux yeux de Dieu & des gens de bien ; qu'on ne ſauroit avoir trop de compaſſion, de charité, de

tendresse pour les vrais pauvres ; qu'on ne doit pas même trop scrupuleusement examiner, quand il s'agit de faire l'aumône : mais il savoit aussi que souvent il y a beaucoup d'abus à faire l'aumône sans choix, & qu'on s'expose par là à fomenter la paresse & la vie déréglée & vagabonde de certains mendians. Dans cette vue notre pieux Abbé, pour ne point se rendre coupable de cet abus, & d'entretenir une dangereuse oisiveté dans les pauvres que leurs forces & la santé n'avoient pas réduits à l'impuissance de pourvoir à leurs besoins, il leur procuroit, autant qu'il dépendoit de lui, les moyens de gagner leur vie ; & lorsqu'il s'en présentoit de tels à lui, il avoit grand soin de les renvoyer au travail. C'est principalement ce motif qui l'engagea à construire tous ces nouveaux édifices qu'il fit élever à Senones & ailleurs. Il jugea qu'il étoit plus utile d'occuper ceux qui sont en état de gagner leur vie par leur travail, en leur donnant le moyen de le faire, que d'entretenir leur nonchalance par des aumônes déplacées. C'est dans cette vue qu'en 1741. voyant la misere que souffroit le val de Senones par la cherté & la rareté des grains, il entreprit, pour la soulager, de renverser l'ancien chœur de son église, quoiqu'il fût encore

très-solide, pour en construire un plus beau, plus vaste, répandre par là l'abondance dans le lieu, & pourvoir ainsi aux besoins de son peuple.

Pour ce qui est des pauvres que la maladie, la vieillesse ou les infirmités mettent hors d'état de pourvoir à leurs besoins par le travail, il y pourvoyoit lui-même par d'autres moyens que sa charité lui suggéroit. On a parlé ailleurs de l'hôpital qu'il bâtit & fonda à Senones en 1742. pour les pauvres malades de la principauté de Salm. Il auroit manqué quelque chose à son amour pour les pauvres, s'il ne l'avoit encore étendu à leurs besoins spirituels. On sait que les pauvres gens de la campagne, presque toujours occupés à leurs travaux, n'ont le plus souvent ni la commodité, ni même assez d'intelligence pour instruire leurs enfans, & que les maîtres d'écoles dans les villages, gens mercénaires, que la modicité de leur état réduit à ne donner leurs soins, & à n'instruire que les enfans de ceux qui peuvent leur payer des honoraires, & que les pauvres ne pouvant satisfaire à cette charge, sont exclus de ces écoles ; notre Abbé eut soin d'y pourvoir, en consacrant un fonds, dont la rente devoit être destinée à payer chaque année l'écolage d'un certain nombre de pauvres

enfans, qui fans cela auroient été privés de ce fecours. Lorfque le nombre de ces enfans excédoit le produit de cet établiffement, il y fuppléoit lui-même de fes deniers. Sa main étoit toujours ouverte, quand il s'agiffoit de foulager la mifere de ceux qui lui expofoient leurs befoins. Il gémiffoit lorfque les grandes dépenfes que lui occafionnoient fes bâtimens ou d'autres entreprifes, lui ôtoient les moyens de les fecourir auffi abondamment qu'il l'auroit fouhaité. Une perfonne de qualité, chargée d'une nombreufe famille, que le dérangement de fes affaires mettoit hors d'état d'élever felon fon rang, lui écrivit un jour une lettre très-touchante, pour lui expofer fa trifte fituation. Notre pieux Abbé en fut touché jufqu'à répandre des larmes, & dit en gémiffant : *Que ne fuis-je en argent comptant pour faire envers cette perfonne ce qu'elle me demande! Son état m'afflige, & l'impuiffance où je me trouve de foulager fes befoins, ne m'afflige pas moins.*

Sa famille eut auffi part à fa tendreffe & à fes libéralités. L'ufage qu'il fit de ce que lui valurent fes ouvrages, eft d'autant plus eftimable, qu'il n'en employa rien à fe procurer des aifances. Il n'a jamais ceffé de fecourir fon pere & fa famille, qui étoient dans le befoin; il fe feroit même privé du né-

cessaire pour remplir ce devoir. Il n'avoit qu'une sœur, qui avoit eu de deux maris plusieurs enfans. La petite fortune dont elle jouissoit, ne suffisoit point pour élever sa famille comme elle l'auroit desiré. Notre bon Abbé y suppléa d'abord de l'honoraire de ses ouvrages, dont ses supérieurs lui laisserent la disposition. Nous avons fait remarquer ci-devant sa délicatesse à cet égard, même envers son pere, à qui la congrégation fit d'abord une pension de deux cens francs Barrois, jusqu'à ce que dom Calmet fût en état de satisfaire à cette obligation par ce qui lui revenoit de ses écrits. Il fit élever ses neveux & ses nieces selon la médiocrité de leur condition ; mais il eut toujours grand soin que la dépense qu'il faisoit à ce sujet, ne portât aucun préjudice au bien qu'il vouloit faire à son monastere. Ce n'étoit qu'à titre de pauvre qu'il donnoit à sa famille. Les secours qu'il leur procura, n'eurent dans son intention d'autre motif que de les empêcher de tomber dans l'indigence. Il ne se proposa jamais de leur procurer des avantages qui auroient pu les porter au desir d'être tirés de l'état dans lequel Dieu les avoit fait naître.

Qui ne se persuaderoit après ce que nous avons rapporté de l'application de D. Cal- XV. Son exacti-

rude à observer la regle. met aux travaux à compofer tant d'ouvrages, que ces travaux ne pouvoient fubfifter avec la pratique exacte des exercices réguliers, & que ne pouvant concilier des études férieufes & continuelles avec toutes les obfervances extérieures d'une communauté, il fe feroit regardé comme légitimement difpenfé d'une partie de ces exercices? Il étoit bien éloigné de penfer ainfi. Il ne crut point que l'étude, même la plus utile, dût être un titre fuffifant pour fe difpenfer des devoirs de fon état. Infatigable à l'étude, il n'en oublia aucun. Il difoit à cette occafion que quand un religieux fait faire ufage de fon tems, & mettre à profit les momens qui lui reftent après fes exercices de régularité, il en trouve encore fuffifamment pour étudier.

Comme il avoit fait une étude particuliere de l'hiftoire des commencemens & des progrès de la reforme de la congrégation dans laquelle il avoit fait profeffion, il fe propofa pour modeles de fa conduite les perfonnages refpectables qui avoient le plus contribué à foutenir & à étendre cette reforme. Il parloit fouvent des vertus de ces hommes vénérables, & l'on s'appercevoit bien, par la complaifance avec laquelle il en parloit, qu'il auroit ardemment defiré que tous les religieux qui avoient embraffé leur

reforme, eussent été leurs parfaits imitateurs.

Nous ne parlerons pas de ce qu'il fit n'étant que simple religieux, & pendant son séjour à Paris, ni du zele qu'il fit paroître depuis qu'il fut rendu à son corps : nous avons lieu de croire que rien ne manqua à sa fidélité à remplir les devoirs de son état. Dès qu'il fut appellé à la supériorité, il n'oublia jamais cette importante regle que saint Benoît donne à tous les supérieurs de son ordre ; c'est-à-dire, qu'ils doivent apprendre à pratiquer les choses bonnes & saintes, par leurs actions encore plus que par leurs discours ; que la vie d'un supérieur doit être si exacte, qu'il doit observer sa regle avec tant de fidélité, que ses freres puissent en apprendre tous les devoirs dans sa seule conduite ; qu'à la réserve de certaines actions qui peuvent être attachées à sa qualité de supérieur, & qui le distinguent de ses freres, il doit être dans tous les exercices & les régularités de sa profession, garder sa regle dans tous ses points pour former leur exactitude sur son exactitude, leur religion sur sa religion ; que rien ne le distingue que sa vertu ou les actions qui peuvent être propres & attachées à son ministere ; qu'il doit être autant au dessus de son troupeau par l'élevation de ses sentimens & par l'éminence

Regul. S. Benedict. c. 2.

de sa vertu, qu'il l'est par son rang & sa dignité. Telle fut la conduite de notre Abbé. Commençons par sa ferveur à l'office divin.

XVI. Sa piété & sa ferveur à assister à l'Office divin.

La psalmodie avoit pour lui des charmes infinis ; sa piété y puisoit une nouvelle ardeur ; il en étoit touché, attendri. La posture modeste & le recueillement avec lesquels il assistoit au chœur, en inspiroient à ses freres. Jamais on ne le vit s'accouder ou s'appuyer pour se procurer par cette attitude quelque soulagement. Dans le tems même qu'il étoit tourmenté d'une fâcheuse sciatique, il se tenoit droit dans son stale, quoiqu'on s'apperçût bien qu'une posture aussi gênante le faisoit beaucoup souffrir.

De là cette grande exactitude à assister à tous les offices de la nuit & à ceux du jour ; exactitude que ni l'âge ni les infirmités n'ont jamais ralentie. Il ne manquoit jamais à matines, si l'on en excepte les tems de voyage ou de grande maladie. Comme l'appartement qu'il occupoit lorsqu'il fut devenu abbé de Senones, étoit éloigné du dortoir, & qu'il n'étoit pas possible qu'il entendît le signal pour éveiller la communauté, il avoit chargé le religieux qui donnoit ce signal, de l'éveiller toutes les nuits ; & lorsqu'il arrivoit par inadvertance, ou que par considération de quelque indisposition qui étoit sur-

venue à notre Abbé, on avoit manqué de l'éveiller, il en témoignoit son chagrin; quelquefois même il en demandoit humblement pardon à la communauté.

Son ardeur pour ce saint exercice lui faisoit craindre que l'on ne manquât à donner le signal pour matines à l'heure marquée par la regle. Combien de fois ne lui est-il pas arrivé de s'éveiller au milieu de la nuit, & courir au dortoir s'informer si l'on étoit à l'office? Combien de fois lui-même n'en a-t-il pas donné le signal? Lorsqu'il lui arrivoit de s'éveiller long-tems avant l'heure prescrite, il ne se recouchoit pas; mais il passoit tout ce tems prosterné devant son oratoire, ou étendu sur le plancher de sa chambre, répandant son cœur devant Dieu, & attendant dans cette humble posture le moment de se rendre au chœur. C'est le témoignage que rendent encore aujourd'hui les religieux qui ont eu la commission d'aller l'éveiller, qui l'ont souvent trouvé dans cette posture, & qui n'en rappellent le souvenir qu'avec admiration.

Non content d'accourir aux offices de la nuit avec une ardeur édifiante, il faisoit lui-même souvent la fonction d'y appeller ses freres; il interrompoit son sommeil pour ne point échaper l'heure prescrite ni les mo-

mens ordonnés, son courage & sa ferveur surpassant son âge & ses forces. En vain on lui représentoit qu'il s'exposoit à de fâcheux accidens pendant la nuit, que sa piété dégénéroit en indiscrétion : en vain ses religieux alarmés & dans de continuelles frayeurs le conjuroient de se borner à l'office du jour; sa ferveur le rendoit sourd à toutes ces remontrances : la nuit aussi bien que le jour étoit éclairée, échauffée par l'éclat & par l'ardeur de sa piété. Il témoignoit souvent que ces remontrances, quoique dictées par la charité & le zele pour sa conservation, ne lui étoient point agréables. Il répondoit : *Qu'importe par quel endroit je périsse, pourvu que je sois dans l'ordre de Dieu ? Mon devoir ne doit-il pas l'emporter sur toute autre considération de vie ou de santé ?* Ces frayeurs de la part de ses religieux redoublerent, principalement lorsqu'il fut attaqué d'une sciatique, qui le tourmenta pendant plus d'une année; elle étoit parvenue jusqu'au point, qu'il ne marchoit qu'avec beaucoup de peine. Dans cet état il ne voulut jamais s'abstenir de l'assistance à l'office divin : il s'y traînoit, obligé de s'arrêter, après avoir fait quelques pas, pour reprendre ses forces, & souvent en danger de tomber; ce qui lui est arrivé plusieurs fois : il seroit même resté sur la place, si quelqu'un

qu'un qui le rencontroit, ne lui eût aidé à se relever. Il n'y eut que l'impuissance totale de marcher, où le réduisit enfin la violence du mal, qui put arrêter son ardeur. Nous avons vu ci-devant que quelque tems avant sa mort, ne pouvant plus marcher à cause de l'épuisement de ses forces, il se fit porter au chœur par des domestiques de la maison : nous devons ajouter que sa dévotion pour l'office de la nuit étoit telle, que, pour ne point y arriver après les autres, il y accouroit jambes nues, même au milieu du grand froid de l'hiver, n'ayant à ses pieds que des pantoufles, & en ajustant ses habits en marchant ; ce qu'il faisoit pour sonner lui-même le premier coup de l'office.

Il ne témoignoit pas moins de zele pour assister à l'office du jour, qu'il en marquoit pour celui de la nuit. Tous les religieux qui ont demeuré avec lui, ne pouvoient voir sans admiration & sans édification la maniere pleine de ferveur & de dévotion, dont notre pieux Prélat accouroit à l'église au premier signal qui en étoit donné : on le voyoit voler au chœur avec un saint empressement. L'article de sa regle qui veut que le religieux, au moment qu'il aura entendu le signal de l'office divin, quitte tout ce qu'il a entre les mains pour y accourir, étoit pour lui un

oracle qu'il crut devoir ſuivre à la lettre & ſans explication. Il quittoit auſſi-tôt ſa plume & ſon ouvrage imparfait, & ſe recueillant il ſe rendoit en diligence à l'œuvre de Dieu. Nul intérêt, nulle occupation, nulle bienſéance, nulle étude, nulle excuſe, j'entends des choſes qui ne ſont pas incompatibles avec l'aſſiſtance à l'office divin, ne le retenoient. Il ſe déroboit aux compagnies au premier coup de cloche; il penſoit que tout devoit céder à cette ſainte occupation. On étoit ſi perſuadé de ſa grande exactitude à cet égard, que les étrangers qui étoient avec lui, loin de l'engager à ſe diſpenſer de ce point de régularité, le prioient même de ſuivre en cela ſon attrait, & témoignoient d'être ſingulierement édifiés d'une telle exactitude. *C'eſt le grand Maître*, leur diſoit-il, *qui m'appelle; permettez que je réponde à ſa voix qui m'invite.* Auſſi avoit-il ſouvent dans la bouche ces paroles de ſaint Benoit: *Nihil operi Dei præponatur*: Qu'on ne préfere rien à l'œuvre de Dieu. Il diſoit auſſi à ſes religieux, pour les exciter à ſe rendre aſſidus à cet exercice: *Mes amis, nous n'avons rien de plus grand ni de mieux à faire, que de chanter les louanges de Dieu; c'eſt là notre capital.*

De là cette dévotion avec laquelle il célébroit les ſaints myſteres. Il diſoit tous les

jours la meſſe, à moins que la maladie ne l'en empêchât. Depuis qu'il fut parvenu à la ſupériorité, il avoit coutume de la dire à ſix heures du matin, excepté les jours ſolemnels, auſquels il étoit obligé par ſon rang d'officier lui-même à la grand'meſſe. Il ne manquoit preſque jamais d'aſſiſter à la grand'-meſſe qui ſe chante tous les jours dans les maiſons de la congrégation. Il ſe préparoit aux ſaints myſteres pendant la demi-heure de méditation qui précede l'office de prime. La ferveur & la dévotion avec leſquelles il diſoit la meſſe, en inſpiroient à ceux qui y aſſiſtoient. On voyoit ſenſiblement qu'il étoit pénétré d'une ſainte frayeur à la vue des myſteres redoutables que renferme une action auſſi ſainte. De là ces effuſions de cœur ſi fréquentes, où, par de ferventes prieres, faites à Dieu, & mêlées quelquefois de larmes qu'il verſoit en ſa préſence, tantôt dans la douleur que lui cauſoient le ſouvenir & le ſentiment de ſes fautes journalieres, tantôt dans l'ardeur d'une charité qui lui faiſoit craindre de décliner dans ſes voies, il s'efforçoit d'attirer & de fixer ſur lui-même & ſur ceux que la providence avoit confiés à ſes ſoins, les regards favorables du Ciel.

Dans ſes voyages il ne manquoit gueres de célébrer tous les jours la meſſe, & il s'ef-

forçoit d'arriver à tems dans les lieux où il pouvoit commodément se procurer ce bonheur, ou il le faisoit dans les endroits mêmes où il avoit couché. Il s'y prenoit dès le grand matin pour ne pas retarder l'heure du départ. Cet esprit de recueillement qu'il conservoit dans son monastere, ne le quittoit point dans ses voyages, & ils ne dérangeoient rien à ses exercices de religion. Si les lieux où il arrivoit, étoient quelques maisons religieuses, aussi-tôt après avoir salué ses hôtes, il alloit à l'église pour y adorer le Seigneur; & s'il lui restoit encore quelques offices, ausquels l'embarras du voyage ne lui avoit pas permis de satisfaire, il s'en acquittoit à genoux dans la posture la plus humble. Comme il n'a entrepris la plûpart de ses voyages que par obéïssance ou pour l'utilité de l'Eglise & de son ordre, ou par d'autres motifs honnêtes & utiles, bien loin qu'ils fussent pour lui des occasions de dissipation, ou qu'ils éloignassent de son esprit la pensée de la mort & le souvenir de ses obligations, ils ne servoient au contraire qu'à lui rendre l'un & l'autre plus familiers. Il avoit toujours soin de les commencer par la priere.

XVII. Son application au temporel.

L'exactitude avec laquelle notre pieux Abbé s'acquittoit de tous les exercices de la religion, ses études sérieuses & son assiduité à

l'office divin ne l'empêchoient pas de donner aux besoins temporels des maisons dont il fut successivement supérieur, tout le soin & l'application que sa charge demandoit de lui. Il étoit trop bien instruit pour ignorer que comme le gouvernement de tout le monastere appartient au supérieur, & qu'il n'y a rien dans la communauté sur quoi son ministere ne s'étende, quoiqu'il se renferme, autant qu'il le peut, dans le soin des ames, il ne doit pas pour cela négliger le soin des choses temporelles; mais il doit disposer tout avec tant d'ordre & de regle, parmi ses occupations importantes, qu'il trouve des momens pour donner à celles qui le sont moins.

D. Calmet savoit qu'un supérieur est étroitement obligé de conserver les biens & les privileges de son monastere par toutes les voies justes & raisonnables, parce qu'il savoit qu'on ne peut que très-difficilement maintenir le bon ordre dans une maison religieuse où l'on manque des choses nécessaires, & que la négligence à conserver & à ménager les biens temporels des monasteres entraîne ordinairement la décadence de la régularité. En effet il n'est gueres possible que les choses spirituelles se soutiennent long-tems, & que l'observance soit toujours

en vigueur, ſi l'on manque de vigilance & d'attention dans le maniment des biens des monaſteres.

Notre pieux Abbé n'épargnoit ni ſes travaux ni ſes ſoins pour ſatisfaire à cette obligation. La vigilante activité qu'il témoignoit à défendre pour ſon monaſtere la jouiſſance des juſtes droits ou privileges qui lui étoient conteſtés, fit voir qu'il étoit également capable de gouverner avec prudence les religieux que la providence commit à ſes ſoins, & de travailler utilement pour leurs intérêts dans les affaires ſérieuſes dont il eut le ſuccès à ménager. Des mémoires également éclairés & ſolides, qu'il fourniſſoit ſur ce qui faiſoit l'objet des conteſtations qu'on lui ſuſcita, ſervoient ordinairement à former la déciſion de ceux qui devoient en juger. Il reſte encore pluſieurs de ces mémoires, dont la ſolidité & les lumieres lui ont ſouvent mérité l'eſtime & les éloges des perſonnes éclairées.

Il ne ſe refuſa jamais au beſoin, quand l'intérêt de ſa maiſon ou de ſon corps demandoit de lui qu'il allât ſolliciter quelque procès, ſoit au conſeil du Prince, ſoit auprès des magiſtrats de la cour ſouveraine de la province. Il étoit toujours prêt, quand on lui faiſoit entrevoir que ſa préſence ou ſa

recommandation pouvoient être de quelque poids pour appuyer la juſtice de ſes motifs. Ces ſoins extérieurs, qu'il ne donnoit qu'à la néceſſité de conſerver des droits dont ſa charge ou ſa dignité l'avoit rendu dépoſitaire, le tiroient en quelque maniere de ſon état; mais auſſi s'étoit-il fait une loi d'en éviter les inconvéniens & l'embarras, lorſque la voie de conciliation lui étoit ouverte, & qu'il pouvoit ſuivre le penchant qui le portoit à la paix dans les différends que l'intérêt ſuſcita entre lui & ceux qui vouloient la troubler.

On ne peut diſconvenir qu'il ne ſoit ſouvent des circonſtances où des perſonnes religieuſes ſont réduites à la fâcheuſe néceſſité de défendre & ſoutenir leurs droits & leurs intérêts devant les juges, d'avoir des procès pour des raiſons importantes, pour éviter des dommages & des pertes conſidérables, pour ſe tirer d'une oppreſſion violente, & empêcher l'effet d'une entrepriſe capable de ruiner le bien d'une communauté, ou d'en troubler le repos; ou pour arrêter le cours de quelque injuſtice. C'étoit quelqu'une de ces circonſtances qui obligeoit notre Abbé à paroître en juſtice; mais avant que de faire un ſeul pas dans les voies de la rigueur, il employoit tous les moyens poſſibles pour

terminer ces différends par les voies de la paix. Quand ce moyen ne lui réussissoit pas, & qu'il se voyoit obligé à entrer en contestation, il le faisoit avec toute la modération & la simplicité possibles. Sa conduite dans ces occasions étoit si pleine d'honnêteté, de religion, si exempte de finesse & de chicane, qu'il donnoit à ses adversaires, en se défendant de leurs entreprises ou de leur mauvaise volonté, des marques toutes sensibles d'une charité sincere. En effet on a remarqué qu'il n'a jamais témoigné à ceux avec qui il avoit été en procès, aucun signe d'aigreur ou de ressentiment; au contraire il les combloit de politesses, & leur a même rendu service lorsque l'occasion s'en est présentée. Cette conduite de notre pieux Abbé envers ses adversaires donna plus d'une fois occasion de dire : *Que c'étoit un titre d'obtenir des graces de dom Calmet, que d'avoir eu avec lui quelque démêlé, ou de lui avoir rendu quelque mauvais office.*

C'est ainsi que ce grand homme avoit l'avantage de conserver en des contestations qui n'avoient rien que d'involontaire de sa part, le mérite de la douceur, de la charité & de la patience. L'aversion & l'éloignement qu'il avoit pour les procès, étoient tels, qu'il auroit bien souhaité n'avoir en ce

monde aucun bien à défendre, aucun droit à soutenir.

XVIII. Son amour pour la paix.

Il ne témoigna pas moins son amour pour la paix & la charité chrétienne dans les différentes épreuves ausquelles il a été exposé plusieurs fois dans le cours d'une très-longue vie. Il n'aimoit point à contester, & souvent on l'a vu céder à des personnes entêtées de leurs opinions, quoique fausses & mal fondées, & écouter avec patience ce que certaines gens se persuadoient lui apprendre. Lorsqu'il rencontroit de ces esprits vains & présomptueux, entêtés de leur prétendu savoir, qui s'imaginent que tout doit céder à leur jugement, il préféroit un modeste silence à l'envie de contester avec eux, persuadé qu'il est très-difficile de disputer avec cette sorte de gens sans s'exposer à quelque aigreur, & qu'il est à craindre que la chaleur de la dispute n'occasionne du refroidissement, & n'altere la tranquilité chrétienne.

C'est dans cet esprit de maintenir la paix, que loin de faire parade de sa science & de sa vaste érudition dans les conversations, il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour la cacher. Il écoutoit volontiers tout ce que les autres avoient à dire sur la matiere qui faisoit l'objet de la conversation, & il ne disoit ordinairement son sentiment que lorsqu'on l'en

prioit, ou qu'on témoignoit quelque doute ſur la queſtion propoſée ; ce qu'il faiſoit en peu de mots & avec beaucoup de modeſtie, ſans prétendre s'ériger en maître ou en docteur. Ses expreſſions ordinaires étoient : *Il me ſemble ; j'ai lu quelque part ; je crois, &c.* & d'autres ſemblables, qui marquoient plutôt le langage d'un homme qui héſite, & qui n'a que des conjectures, que le jugement d'un maître qui décide.

Combien de fois ne l'a-t-on pas vu conſulter des perſonnes dont la ſcience & les talens étoient bien inférieurs aux ſiens, & les écouter avec une docilité ſurprenante ? c'eſt ce qui lui faiſoit répéter ces paroles : *Vous ſavez cela mieux que moi.* Nous avons parlé ailleurs de la complaiſance avec laquelle il recevoit les avis qu'on lui donnoit ſur ſes ouvrages. Bien loin de ſavoir mauvais gré à ceux qui l'avertiſſoient des fautes qui avoient pu lui échaper dans ſes écrits, il regardoit au contraire ces avis comme une faveur, dont il ſe croyoit très-redevable.

Par une ſuite de cet amour de la paix & de la charité chrétienne, il avoit grand ſoin d'écarter des entretiens tout ce qui pouvoit intéreſſer la réputation du prochain : de là ſon éloignement pour la médiſance & ſon averſion pour le médiſant. Il ſavoit que la

langue eſt un feu dévorant, qui conſume tout, & n'épargne rien. Sa bouche ne fut jamais ouverte qu'aux diſcours avantageux du prochain, & pour peu qu'il entrevît de bonnes qualités dans les perſonnes, d'ailleurs très-repréhenſibles dans leur conduite, il ſe faiſoit un devoir de les relever, & de s'oppoſer aux défauts qu'on leur reprochoit. Il avoit coutume de dire, lorſque la converſation tomboit ſur l'article de ces perſonnes vicieuſes : *Laiſſons chacun pour ce qu'il eſt, ſi nous ne ſommes chargés de veiller ſur ſa conduite.* Il arriva un jour que dans une conférence avec ſa communauté on vint à parler de certaines perſonnes, dont la conduite étoit peu réguliere. Notre Abbé dans l'ardeur de ſon zele pour le bon ordre ne put s'empêcher de blâmer leur conduite, & de ſe ſervir même d'expreſſions ſuſceptibles d'un mauvais ſens; ce qui ſurprit ceux qui l'entendirent. Il s'en apperçut, reconnut ſur le champ ſa faute, & en demanda publiquement pardon tête nue à la communauté.

Comme il ne diſoit jamais de mal de perſonne, il ne ſouffroit pas que l'on en dît du mal; & ſi quelqu'un en ſa préſence avoit eu cette indiſcrétion, ou il s'armoit de zele pour le réprimer, s'il étoit ſoumis à ſon autorité, ou il détournoit adroitement la con-

verſation, ou bien il témoignoit par quelque geſte que ces diſcours lui déplaiſoient. Lorſqu'il étoit obligé par les circonſtances, ou dans ſes écrits, ou dans les converſations, de rapporter quelques faits odieux, il le faiſoit, autant qu'il lui étoit poſſible, ſans nommer les perſonnes. Il gémiſſoit ſur la corruption du ſiecle, & déploroit la dépravation du cœur de l'homme. Au récit qu'on lui faiſoit de quelque nouveau deſordre arrivé, il ne ſouffroit qu'impatiemment qu'on lui dît le nom de l'auteur de ce deſordre.

Il uſoit dans ſes écrits de la même circonſpection que dans ſes paroles. Il n'eut jamais honte de rétracter ce qu'il avoit avancé de deſavantageux à la réputation ou à la mémoire de quelqu'un, trompé par de faux mémoires. C'eſt ainſi qu'il en uſa envers un eccléſiaſtique reſpectable de la province, qui avoit été pendant pluſieurs années principal du college de la Marche à Paris, dont il avoit bleſſé la réputation, induit à erreur à ſon égard par des mémoires injurieux, que des perſonnes mal informées lui avoient fournis. Dès que dom Calmet fut mieux informé, il ſe fit un devoir de donner un deſaveu de ce qu'il avoit avancé de deſavantageux contre cet eccléſiaſtique, & retracta hautement, dans un ouvrage rendu public,

tout ce qui avoit pu faire peine dans ses écrits précédens. Il rendit depuis les témoignages les plus avantageux de cette personne, se plaignant amerement de s'être laissé surprendre par le zele apparent de ceux qui l'avoient ainsi trompé.

Comme le mérite des autres n'excita jamais sa jalousie, il ne fonda jamais le sien sur le débris de celui de son prochain. Il respectoit les talens partout où ils se trouvoient, sans distinguer si les personnes en qui ces talens se rencontroient, étoient ses amis ou ses ennemis. Plus d'une fois il a eu occasion de se prévaloir de la supériorité de son mérite & de sa réputation, pour se défendre contre les attaques qu'on lui portoit. Dans ces occasions il abandonnoit sa personne & la justice de sa cause entre les mains de Dieu, ou il faisoit connoître la droiture de ses intentions par une exposition simple & modeste de ses motifs, ou il témoignoit par son silence que les jugemens peu avantageux que l'on portoit de sa conduite ou de ses sentimens, faisoient sur lui peu d'impression. Il n'étoit occupé qu'à prier pour ses ennemis, & à rendre le bien pour le mal; car quelque application qu'il ait toujours eue à ne rien dire & à ne rien faire qui pût altérer dans la moindre chose la paix & l'amitié qu'il vou-

loit avoir avec tout le monde, il ne put néanmoins empêcher que, malgré la droiture de ses vues & de ses projets, il ne lui soit arrivé de déplaire aux personnes qui étoient liées avec lui d'une étroite amitié, ou dont il respectoit le plus le mérite & la vertu. Loin de s'offenser du mauvais sens que l'on donnoit à ses démarches, ou de quelques mauvais offices que l'on s'efforçoit de lui rendre, il conservoit pour ces personnes dans son cœur une charité sans bornes. Il n'en demeuroit pas là; mais il se croyoit obligé de faire paroître combien cette charité étoit sincere, par des services effectifs, toutes les fois que l'occasion s'en présentoit. Voici ce qu'il écrivoit en 1715. à D. Matthieu Petitdidier abbé de saint Leopold, à l'occasion de quelques discours tenus à son sujet : » Il y a quelque petite chose dans la » lettre de votre Révérence que je ne com» prends pas; mais il vaut mieux le sacrifier » à la paix & à la charité chrétienne, que » de relever des choses qui peuvent beau» coup nuire, & qui ne serviroient peut-être » qu'à altérer ce que Jésus-Christ a établi » parmi nous par son esprit. «

Telle étoit la conduite qu'il tenoit envers ceux qui en avoient mal usé à son égard, soit dans leurs écrits, par la maniere dure &

peu ménagée avec laquelle ils parloient de lui, soit par les chicanes qu'ils lui avoient suscitées mal à propos, soit par les mauvais traitemens qu'il en avoit reçus. Nour pourrions en rapporter plusieurs exemples, si les égards que la charité chrétienne nous oblige de conserver pour les personnes, ne nous imposoient silence. Notre pieux Abbé n'employoit qu'une patience édifiante, & ne se souvenoit des injures que pour s'humilier soi-même devant le Seigneur, pour faire du bien à ceux qui lui avoient voulu du mal, pour leur rendre tous les services dont ils avoient besoin. Il les recevoit dans sa maison avec autant d'amitié qu'il avoit coutume de faire avant qu'ils en eussent mal usé envers lui; il leur épargnoit même la honte des excuses. Il ne voulut jamais prêter l'oreille à ceux qui le pressoient de se venger des mauvais traitemens qu'il avoit reçus, ou à se faire rendre la justice qu'ils prétendoient lui être due; & il ne répondoit autre chose, sinon : *Le Seigneur m'a comblé de tant de graces & de bienfaits; il est bien juste aussi que je reçoive de sa main ces petites mortifications. Je serois trop heureux si je n'avois à essuyer de tems en tems quelques contrariétés & quelques disgraces. Je laisse au Seigneur le soin de me venger, & de faire connoître mon innocence.*

XIX. Son zele pour la regularite. Douceur de son gouvernement.

Un des principaux caracteres de D. Calmet, depuis qu'il fut élevé à la supériorité, étoit d'aimer l'ordre en toutes choses. Il souffroit avec peine de voir des religieux sortir de leur état, & en oublier les obligations. Il envisagea les différens emplois dont il fut honoré dans la congrégation, comme des nouveaux engagemens à faire pour le bon ordre tout ce que son zele demandoit qu'il donnât au soin de maintenir la reforme qu'il avoit professée. Il la regardoit, cette reforme, comme un dépôt transmis de nos peres à nous, avec une obligation étroite de le conserver sans altération à ceux qui doivent nous succéder, & ce fut l'objet de ses plus vives & plus sérieuses applications, depuis que, appellé aux premieres charges de son corps, il connut plus particulierement l'état des maisons qui le composent. L'autorité que lui donnerent les qualités de visiteur & de supérieur général de la congrégation, emplois qu'il a remplis plusieurs fois, seconda son zele pour faire revivre l'amour de l'observance dans les lieux où il s'étoit affoibli, & pour parvenir à de sages expédiens pour corriger les abus qui s'y étoient glissés.

Plus il avoit de grandes idées de la perfection & de la sainteté dans laquelle les religieux

gieux devoient vivre, plus il souffroit quand leur vie ne répondoit pas à la pureté que demandoit une profession si sainte. Le zele qu'il avoit pour le maintien de la régularité, lui rendoit insupportable tout ce qui en pouvoit diminuer la ferveur ; & quoiqu'il ne manquât pas de fermeté pour reprendre & corriger les fautes contre l'observance réguliere, lorsqu'elles lui paroissoient d'une assez grande conséquence pour demander des remedes convenables & rigoureux, il se contentoit d'ailleurs de témoigner par quelques gestes qu'il desapprouvoit ces irrégularités, & ces gestes suffisoient souvent pour faire rentrer les coupables dans leur devoir. La persuasion où l'on étoit de son grand zele pour la régularité étoit telle, que sa seule présence étoit un puissant motif pour retenir ceux qui s'en écartoient : on remarque en effet qu'il punissoit rarement. La plûpart des religieux qui ont été sous sa conduite, rendent encore ce témoignage, que la seule crainte de lui causer quelque chagrin en s'éloignant de leur devoir, étoit pour eux un motif plus pressant pour les y contenir, que l'appréhension des châtimens qu'ils auroient dû mériter en s'en écartant.

Il avoit pour maxime de conduite dans la supériorité, que le chemin de l'instruction

eſt long ; mais que celui de l'exemple eſt court ; que le paſteur des ames conduit mieux ſon troupeau par les exemples que par les diſcours : auſſi n'exigeoit-il rien de ſes inférieurs, dont il ne leur donnât lui-même l'exemple.

Son zele pour tous les exercices de la religion, ſon attachement à toutes les pratiques de l'obſervance réguliere, même dans les choſes qui paroiſſoient aux autres des minuties, étoient tellement reconnus, que l'on n'oſoit en omettre aucune en ſa préſence, pour ne point lui faire de peine. Pluſieurs de ſes religieux ont avoué qu'il n'étoit pas poſſible de ne pas aimer la régularité, & de ne pas ſe porter à ſes devoirs, en voyant un homme auſſi célebre & auſſi reſpectable que dom Calmet, marquer pour toutes les pratiques de la vie religieuſe, même les moins conſidérables, un auſſi grand reſpect & une fidélité auſſi édifiante. Ce grand religieux avoit une ſi haute idée de la néceſſité qu'il y a de conſerver le corps de la régularité en ſon entier dans les congrégations, ſi on veut qu'elles ſubſiſtent, qu'il craignoit tout ce qui avoit la moindre apparence d'affoibliſſement. L'expérience funeſte que l'on a des deſordres qui ſont arrivés dans les monaſteres les plus réglés de l'ordre de

S. Benoit, par de petits relâchemens, qui paroiſſoient d'abord fort légers, lui en donnoit une horreur extrême. On l'entendoit ſouvent gémir, lorſqu'il voyoit, ou qu'il apprenoit que l'amour de l'obſervance réguliere ſe ralentiſſoit ou s'affoibliſſoit dans ſa congrégation. Il avoit le cœur ſi rempli de ces ſentimens, qu'il ne pouvoit ſe laſſer d'en parler, ſoit en particulier, ſoit en public.

Mais quelque ardent que fût le zele de notre Abbé pour le maintien de l'exacte diſcipline réguliere, il étoit toujours accompagné de douceur & de cette ſage condeſcendance que la charité ne manque jamais d'inſpirer à l'égard des foibles. Il ne connut les airs de ſupériorité, d'empire, de hauteur, de mépris, de froideur, que pour les éviter. Il ſavoit qu'il avoit à faire à des hommes dans leſquels l'amour propre peut être réprimé, mais jamais tout-à-fait éteint; que Dieu n'appelle pas tout le monde à une égale perfection, & que même on ne répond pas toujours à la grace avec une égale fidélité. Il avoit appris de S. Jerôme que la liberté opprimée ſe change ordinairement en revolte; que l'on eſt d'autant plus le maître d'un eſprit né avec des ſentimens d'honneur, que l'on affecte moins de lui faire ſentir ſa ſervitude & ſa dépendance. S'il repre-

noit, c'étoit pour guérir, & non pas pour insulter. Il corrigeoit les abus, mais en ménageant les personnes. Il cherchoit à ramener la brebis égarée, & non pas à la confondre. Quoiqu'élevé au dessus de ses confreres par sa dignité abbatiale, il crut néanmoins qu'il n'avoit d'autre autorité sur eux, que le droit de leur donner l'exemple.

Combien de fois n'est-il pas arrivé que lorsque quelque religieux, qui étoit tombé dans quelque faute, & que le zele & le devoir de notre pieux Abbé avoient obligé de reprendre, venoit ensuite le voir dans sa chambre, & s'humilier en sa présence, craignant que les expressions dictées par zele de l'observance, & mêlées d'une juste sévérité, ne marquassent en lui du ressentiment & de l'amertume dans le cœur, notre Abbé le recevoit avec tendresse, le consoloit, lui témoignoit toute la bonté d'un pere, le rassuroit sur ses craintes, & que sa faute étoit déja mise en oubli, en sorte que ce religieux sortoit d'auprès de lui le cœur rempli de joie & de consolation : à peine l'Abbé se souvenoit-il quelquefois de la faute qui avoit donné lieu à la correction.

De là cette disposition de charité dont le cœur de ce grand homme étoit animé, qui l'a plus d'une fois réduit à s'humilier lui-mê-

me devant quelques religieux, dont la conduite peu réglée l'avoit contraint d'ufer envers eux de quelque févérité, & de leur donner des avis propres à les corriger de leurs fautes, mais que leur orgueil & leur arrogance leur avoient rendus infupportables, & qui en faifoient éclater leur mécontentement au dehors par des actions ou des difcours pleins de hauteur & d'infolence. Quel fpectacle de voir ce grand homme, refpecté des perfonnes les plus diftinguées, revêtu de la dignité de fupérieur & d'abbé, fe profterner aux pieds d'un religieux arrogant & déréglé, lui demander humblement pardon de s'être peut-être laiffé emporter à la trop grande ardeur de fon zele, & d'avoir employé, en le reprenant, des termes, dont la dureté lui avoit caufé quelque chagrin! Nous avons été témoins plus d'une fois de ce fpectacle édifiant: auffi lui arrivoit-il fouvent qu'après quelques réprimandes faites à quelques religieux, il alloit enfuite les trouver dans leurs cellules, pour les confoler, & leur faire des excufes de quelques paroles dures qui lui étoient échapées dans la vivacité. Il fuffifoit, pour l'engager à oublier tout le paffé, que l'on témoignât du déplaifir & du repentir de fa faute, pour être affuré d'un parfait oubli de fa part, & pour obtenir de

lui enſuite les petites faveurs que la profeſſion religieuſe permet d'eſpérer d'un ſupérieur.

Il en uſoit de même envers ceux qui, mal à propos, par prévention, par mauvaiſe humeur, ou ſur de faux rapports, prenoient parti contre lui, s'efforçoient de décrier ſa conduite, & d'empêcher le bien qu'il vouloit faire. Il ſouffroit ces contradictions ſans ſe plaindre, dans le ſilence & dans une parfaite ſoumiſſion aux ordres de Dieu : loin d'en témoigner du reſſentiment, il s'empreſſoit à rendre à ces perſonnes tous les ſervices dont il étoit capable, à leur marquer une tendre amitié, & à employer en leur faveur tout ſon crédit : on pourroit en rapporter pluſieurs exemples. Il regardoit ces petites diſgraces comme des épreuves que la divine providence lui ménageoit pour pratiquer l'humilité.

C'eſt par une conduite ſi ſage & ſi meſurée que notre pieux Abbé s'eſt acquis l'eſtime & l'amour de ſes religieux : on le reſpectoit juſqu'à la vénération : on le craignoit même ; mais on l'aimoit encore davantage : on ne pouvoit rien ajouter à la tendreſſe & à la confiance que les religieux avoient en lui. Quoique ſon zele pour l'exacte obſervance de la regle & ſon application à main-

tenir la régularité fussent connus de tout le monde, tous les religieux néanmoins demandoient de vivre sous sa conduite, & presque tous ceux qui sortoient de sa maison pour aller en d'autres monasteres, ne le faisoient que malgré eux; ce qui fait l'éloge de la douceur de son gouvernement.

Un autre caractere de cette douceur dans son régime est que l'exactitude à maintenir l'observance réguliere ne le rendoit point soupçonneux. Il tenoit pour maxime qu'une trop grande sollicitude dans un supérieur sur les démarches de ses inférieurs est le plus souvent une occasion aux fréquentes prévarications & une source de jugemens téméraires. On le voyoit rarement courir çà & là dans le monastere, pour examiner & épier les actions de ses religieux. S'il sortoit quelquefois de sa chambre, c'étoit, ou pour se procurer quelque délassement dans son travail, pour recevoir ses hôtes, ou pour donner quelque ordre, ou pour quelque autre motif de nécessité ou de bienséance: il vouloit par cette conduite témoigner la confiance qu'il avoit en ses religieux. Il étoit bien éloigné de cette vigilance trop inquiete de certains supérieurs, qui se persuadent que leurs inférieurs sont toujours prêts à sortir de leur devoir, dès qu'ils ne sont plus sous

leurs yeux. Notre pieux Abbé avoit de ſes freres une opinion bien plus conforme à la charité chrétienne. Il ne ſoupçonnoit le mal que lorſqu'il le voyoit, ou que des témoignages non équivoques lui en aſſuroient la certitude. Il ſe regarda toujours comme fait pour conduire des hommes, & non pour punir des criminels, ou pour tourmenter des eſclaves.

Ce n'eſt pas qu'il manquât de fermeté dans les circonſtances où le devoir de ſa charge l'obligeoit à uſer de la ſévérité preſcrite par la regle. Il ſavoit qu'une trop grande indulgence dans un ſupérieur dégénere en foibleſſe, entraîne le relâchement, & ſouvent autoriſe les prévarications; qu'un ſupérieur doit employer, tantôt la force, tantôt la douceur, tantôt les careſſes, & tantôt la terreur, agir en pere ou en maître, ſelon les occaſions, tempérant la ſévérité par la douceur, & ſachant punir & pardonner, ſelon que le tems, les perſonnes & les circonſtances le demandent.

Au reſte il étoit tellement en garde contre les ſemeurs de faux rapports, qu'il ne prêtoit qu'avec peine l'oreille à ceux même que l'on lui faiſoit dans un eſprit de charité, & dans la ſeule vue de l'avertir de quelques deſordres, auſquels il étoit néceſſaire d'appor-

ter un prompt remede; mais il cherchoit les moyens d'adoucir le mal, d'excuser la conduite de ses freres, quand il trouvoit lieu de le faire sans altérer la vérité, ou sans préjudice du bon ordre, par quelque interprétation favorable. Son amour pour ses freres lui faisoit trouver dans l'intention de l'accusé, ou dans la foiblesse humaine, des motifs d'amoindrir les fautes; & il étoit bien aise de donner lieu aux coupables de se justifier, ou bien de faire voir que la faute étoit accompagnée de circonstances qui en diminuoient l'énormité. S'il arrivoit que le desordre fût tel, qu'on ne pût le dissimuler ou l'excuser, il employoit envers le coupable les peines portées par la loi; mais il en adoucissoit la rigueur autant qu'il pouvoit. Il les consoloit par ses discours, & usoit envers eux de toute l'indulgence que la bonté de son cœur lui inspiroit; souvent même il s'intéressoit auprès des supérieurs de la congrégation pour faire abréger la durée de leurs pénitences.

XX. Il reçoit les Religieux incommodes.

Il seroit à souhaiter que dans les monasteres, qui sont, ou des retraites de gens qui menent une vie spirituelle, & qui tendent avec ardeur à la plus haute perfection, ou des asyles d'ames innocentes, ou enfin des demeures de pénitens, qui cherchent à ex-

pier dans les exercices des vertus chrétiennes les excès de leur vie passée, il ne se rencontrât pas des foiblesses & des imperfections, quelquefois même des desordres, qui excitent les gémissemens des gens de bien : mais si on réfléchit sur la foiblesse de l'homme & sur la corruption de son cœur, on cessera d'être surpris de voir des religieux très-imparfaits dans les congrégations les mieux réglées. L'honneur d'un corps ne consiste pas à n'avoir point de religieux vicieux & imparfaits, mais à n'y point souffrir de déréglemens, & à avoir soin d'y corriger les fautes qui s'y commettent.

Notre pieux Abbé étoit si persuadé de cette vérité, que ç'a toujours été sa conduite & son esprit, lorsqu'il a été supérieur, de recevoir indifféremment les religieux qui lui étoient envoyés par les supérieurs de la congrégation, quelque imparfaits qu'ils aient été. Quand il en a eu qui demandoient une attention & une vigilance plus grandes sur leur conduite, il ne s'en plaignoit pas, & ne demandoit pas qu'on l'en délivrât ; il les regardoit au contraire comme des sujets dignes de toute l'activité de son zele, & comme des occasions d'exercer sa charité, en les contenant dans leur devoir. Il avoit appris de S. Bernard, *que ce n'est proprement que pour*

Bern. ep. 73.

les religieux incommodes que l'on établit des ſupérieurs, les bons, qui ſe portent d'eux-mêmes à leur devoir, n'en ayant preſque pas beſoin. On connoiſſoit ſi bien le peu de délicateſſe de notre Abbé à cet égard, que ſouvent on lui a donné les eſprits les plus difficiles à conduire de la province. Il les gagnoit tellement par la régularité de ſa conduite, par ſa douceur & la modération de ſon régime, qu'il lui eſt arrivé très-rarement d'être obligé d'en venir à des extrémités de rigueur contre eux. Il ſe conduiſoit dans ces circonſtances avec une telle diſcrétion & une telle ſageſſe, qu'il rendoit quelquefois ces religieux meilleurs, ou au moins il les contenoit pour un tems dans les bornes de leur devoir. C'eſt à cette occaſion qu'il diſoit ſouvent : *Il faut que dans tous les corps chacun ſe charge d'une partie du fardeau. Si dans la ſupériorité il n'y avoit que des douceurs & des agrémens, la condition des ſupérieurs ſeroit plus avantageuſe que celle des inférieurs.* Il diſoit auſſi que les ſupérieurs qui ſe déchargent de leurs religieux foibles & imparfaits, & qui les envoient en d'autres lieux, pour n'avoir pas la peine de les gouverner, ignorent quel tort ils font à ces religieux, & celui qu'ils ſe font à eux-mêmes : ils ſe privent du mérite de la patience & de la charité chrétienne, que l'on exerce

principalement envers les foibles, & ils font cause que ces religieux, abandonnés à l'inconstance & à l'instabilité, ne parviennent jamais à la perfection de leur état, & ne se corrigent jamais de leurs défauts.

XXI. Sa vie péni-tente & morti-fiée. Ce que nous avons rapporté de la vie de dom Calmet semble suffisant pour faire voir que toutes ses actions depuis son entrée en religion ont été une preuve continuelle de son amour pour la mortification & pour la pénitence. Nous ajouterons seulement ici quelques traits qui manquoient à son tableau, c'est-à-dire, quelques-uns de ses sentimens, aussi bien que quelques faits qui n'ont pu trouver place dans son histoire. Nous avertissons cependant nos lecteurs qu'ils ne doivent pas s'attendre à trouver ici le récit des austérités, des mortifications & d'autres actions extraordinaires, semblables à celles que nous lisons dans les vies des anciens solitaires, qui excitent encore aujourd'hui l'étonnement & la surprise de tous ceux qui les lisent. Nous parlons ici de la vie pénitente & mortifiée d'un vrai disciple de saint Benoit, qui, rempli de son esprit, s'est appliqué toute sa vie à retracer, autant qu'il a été en lui, la pénitence de Jésus-Christ; qui, uniquement occupé des obligations & des devoirs de la profession religieuse qu'il

avoit embrassée, s'étoit fait un capital de les remplir tous avec l'exactitude & la fidélité que la regle demande. Qu'est-ce en effet qu'un véritable religieux, si ce n'est celui qui, ayant renoncé par un vœu solemnel au monde & à tout ce qu'il y a de sensible & de périssable, ne vit plus que pour Dieu, & n'est plus occupé que des choses éternelles?

C'est sur ces maximes que notre pieux Abbé avoit établi sa pénitence. A l'exemple du grand Apôtre, il s'est toujours regardé comme crucifié au monde, & le monde comme lui étant crucifié. Aises, richesses, estime des hommes, joies, plaisirs, honneurs, établissemens, fortune, & tout ce que le monde recherche avec tant d'empressement, furent pour lui des objets, non seulement indifférens, mais il les regarda toujours avec une sorte de mépris & d'éloignement. Pour observer donc quelque ordre dans ce qui nous reste à dire de ce grand homme, nous parlerons de sa pénitence intérieure & extérieure; car telle doit être celle d'un solitaire; c'est-à-dire, que sa pénitence intérieure doit consister dans l'humiliation, la méditation de la mort, les jugemens de Dieu & la componction: la retraite, le silence, l'austérité dans la nourriture, le travail, les veilles, la pauvreté, la

patience dans les infirmités & les maladies ſont des vertus & des pratiques qui font l'eſſence & le fond de la pénitence extérieure. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déja rapporté dans cette hiſtoire de la pratique de la plûpart de ces vertus : ainſi nous ne parlerons que de l'humilité de notre pieux Abbé, de ſon amour pour la pauvreté, de ſon deſintéreſſement, &c.

Il étoit ſi perſuadé que la penſée & la méditation de la mort eſt un puiſſant moyen pour conſerver l'innocence de nos âmes, & pour empêcher que la pureté n'en ſoit ſouillée par le péché, qu'il étoit toujours en garde ſur ſes ſens : il craignoit d'être ſurpris dans quelque choſe qui pût intéreſſer ſa conſcience ; ce qui le rendoit extrêmement circonſpect dans ſes paroles & attentif à toutes ſes actions. S'il croyoit avoir manqué dans la moindre choſe, il ſe puniſſoit ſévérement lui-même ; & comme il étoit perſuadé qu'il en échape toujours beaucoup, les auſtérités ordinaires de ſa profeſſion ne lui ſuffiſoient pas ; il y en ajoutoit de ſurérogation.

De là cette humble défiance ſur les fruits d'une pénitence, qui, quoique rigoureuſe & toujours volontaire de ſa part, ne lui perſuadoit pas qu'elle fût encore telle, que Dieu voulût l'accepter comme proportionnée à

l'étendue des obligations qu'il avoit contractées par l'engagement de ſes vœux. Le mérite de près de ſoixante-dix années, données toutes à Dieu & au ſoin de ſe ſanctifier dans les larmes, ne lui ſembloit point un titre dont il pût ſe prévaloir pour oſer attendre d'ailleurs que de la miſéricorde du Seigneur le pardon dont il croyoit avoir beſoin à la vue des devoirs qu'il s'accuſoit humblement d'avoir négligés.

XXII. Sa conduite dans les maladies.

De là cette patience édifiante dans ſes maladies. Lorſqu'il lui arrivoit qu'à cauſe de la violence du mal il lui échapoit quelques plaintes, qui marquoient quelque mouvement d'impatience, il s'en humilioit ſur le champ devant Dieu, & demandoit enſuite pardon à ceux qui étoient auprès de lui. Il regardoit les maladies comme des viſites du Seigneur dans ſa miſéricorde, comme des remedes que Dieu lui appliquoit pour la guériſon de ſon ame, & comme des avertiſſemens que Dieu lui donnoit pour le faire ſouvenir qu'il devoit ſe préparer à la mort. Dans cet état, ſon cœur étant tout rempli du deſir des biens éternels, la vie préſente lui devenoit ennuyeuſe. *Pourquoi tant de retardement*, diſoit-il quelquefois dans une eſpece d'impatience ? *Si le Seigneur m'appelle à lui, je ſuis tout prêt : ma vie eſt-elle donc de ſi grande conſé-*

quence, qu'elle mérite d'être prolongée ? Pénétré de cette vérité, qu'il faut qu'un chrétien, & à plus forte raiſon un religieux, ſe tienne toujours prêt à paroître devant Dieu, dans l'incertitude où il eſt de l'heure & de la maniere que la mort doit lui arriver, le ſouvenir de la mort n'avoit pour lui rien d'effrayant. Comme il avoit ſans ceſſe l'éternité de Dieu préſente devant les yeux, & qu'il ne s'en voyoit ſéparé que par un inſtant, il étoit dans une attente continuelle que Jéſus-Chriſt l'appellât à lui, & qu'il lui plût de le joindre à la compagnie de ſes Saints : auſſi ne parloit-il de la mort que pour témoigner qu'il ne tenoit à rien dans cette vie.

Dans preſque toutes ſes maladies, & principalement dans la derniere, il liſoit volontiers le petit ouvrage que le P. Mabillon, dont notre pieux Abbé ſe rappelloit ſouvent le ſouvenir & les vertus, a compoſé ſur cette matiere, ſous le titre *de la mort chrétienne.* On ſait que le P. Mabillon avoit fait ce recueil dans la vue de ſe former le modele d'une mort véritablement chrétienne, ſur celle de Jéſus-Chriſt & de pluſieurs ſaints perſonnages, qui avoient été les parfaits imitateurs de ce divin Sauveur. D. Calmet liſoit tous les jours pendant ſes maladies quelque choſe

de

de cet ouvrage, pour s'exciter à les imiter. Lorſque la violence de ſon mal ne lui permettoit pas de lire lui-même, il ſe faiſoit faire cette lecture par le religieux qui avoit ſoin de lui; quelquefois même il employoit pour cela un domeſtique, aimant mieux eſſuyer le dégoût du peu d'exactitude d'un lecteur ſouvent ignorant, que d'être privé tout-à-fait de la conſolation que lui cauſoit cette lecture.

C'étoit encore à l'exemple du P. Mabillon, que notre Abbé s'étoit propoſé pour modele dans ſa conduite & ſes études, que dans toutes ſes maladies il ſe faiſoit lire fréquemment quelque choſe de la paſſion de notre Seigneur Jéſus-Chriſt, & il prenoit un goût ſingulier à la lecture de certains endroits, qui lui paroiſſoient les plus propres à ſoutenir & conſoler un malade dans le fort de ſes douleurs.

La vivacité de ſa foi, le mépris des choſes de la terre & le deſir d'être uni à Jéſus-Chriſt faiſoient qu'il auroit volontiers refuſé toute aſſiſtance humaine, & qu'il auroit laiſſé uniquement entre les mains de la providence divine la déciſion de ſa vie & de ſa mort. C'eſt ainſi qu'il s'abandonnoit entierement à Dieu, diſant que ſa vie n'étoit pas aſſez prétieuſe pour mériter d'être conſervée par

tant de dépenſes & de précautions : mais comme il ſavoit d'ailleurs qu'il eſt de l'ordre de cette même providence d'employer les moyens qu'elle nous fournit elle-même pour rétablir ou affermir notre ſanté, il ne refuſoit pas de recourir aux médecins & aux remedes, plutôt dans la vue de complaire à ſes freres, qui le preſſoient de leur donner cette conſolation, que par une confiance en l'art de la médecine ; car quoiqu'il crût que le ſecours des médecins pût être de quelque utilité dans certaines circonſtances, nous pouvons dire en général qu'il avoit très-peu de confiance en leurs remedes, & que dans l'uſage & dans l'application qu'il en faiſoit, il en attendoit l'effet, plutôt de la miſéricorde de Dieu, que de leur vertu. Il étoit perſuadé que la patience, une maniere de vivre modérée & la bonté du tempérament étoient des remedes bien plus ſalutaires & plus efficaces que ne le ſont ordinairement ceux qui ſont preſcrits par les médecins. Il en uſoit néanmoins quelquefois, mais dans un eſprit de pénitence & d'humilité. Il ſe contentoit de ceux qui ſont les plus communs, ne pouvant ſouffrir qu'on lui parlât de ceux qu'on ne peut avoir qu'à grands frais, évitant à cet égard tout empreſſement, toute ſuperfluité & toute recherche, ceux qui jet-

tent dans des embarras, & qui engagent à paſſer la vie dans le ſoin du corps, conſervant toujours le même eſprit de rigueur envers lui. C'étoit de Jéſus-Chriſt, le Sauveur & le véritable médecin, & non des remedes humains, qu'il attendoit ſa guériſon.

Dans ſa derniere maladie il fallut uſer d'adreſſe pour faire venir de Nancy deux habiles médecins pour conſulter ſur l'état où il ſe trouvoit, tant il craignoit que l'on ne fît quelque dépenſe à ſon occaſion.

Ce n'étoit pas ſeulement pour les remedes qu'il témoignoit cette indifférence & un ſi grand détachement de lui-même : il en uſoit de même à l'égard des ſervices que l'humanité & la charité chrétienne veulent que l'on rende aux perſonnes affligées de maladie. Il ſouffroit avec une ſorte d'impatience qu'on lui rendît quelques-uns de ces ſervices, & il ne le ſouffroit que lorſque la grandeur du mal ne lui permettoit pas de ſe ſervir lui-même : *La malheureuſe condition de ce corps de mort*, s'écrioit-il en ſoupirant, *de me voir réduit à ne pouvoir me ſecourir moi-même* ! Nous ſavons du religieux qui l'aſſiſta pendant le cours de ſa derniere maladie, que c'étoit pour lui un ſpectacle bien frapant d'entendre cet homme ſi reſpectable déplorer avec larmes la triſte ſituation & le fâ-

cheux état où il se voyoit réduit, d'être obligé d'attendre de la charité de ses freres des services humilians : il fondoit en larmes, en demandant mille fois excuses à son infirmier. *Il m'a touché plusieurs fois jusqu'aux larmes*, ajoute ce religieux, *par ses discours édifians & par les marques d'une profonde humilité qu'il me donnoit. Combien de fois ne m'a-t-il pas dit : Mon Dieu, quelle humiliation, quelle confusion pour moi ! je vous demande bien pardon, mon cher pere ?*

Quoique dom Calmet fût d'une complexion & d'un tempérament très-bons, & peu sujets aux maladies ordinaires aux personnes appliquées à l'étude, néanmoins la grande vivacité de son sang, sa ferveur dans les exercices réguliers, ses études presque continuelles & sérieuses, jointes à la vie dure qu'il menoit, lui occasionnerent de tems en tems des maladies très-fâcheuses. Il étoit fort sujet aux rhumes de cerveau. Bien loin de se plaindre de cette incommodité, il la regardoit au contraire comme un bien pour lui ; & quoi qu'on lui pût dire pour lui persuader de se précautionner contre les suites que ce mal pouvoit entraîner après soi, & qui souvent ne manquoient pas de lui arriver, il n'usoit d'aucune précaution. La grande confiance qu'il avoit en la bonté de sa

constitution, lui faisoit négliger cette indisposition. Souvent il usoit pour sa nourriture de choses que tout autre auroit regardées comme très-contraires à sa situation, & il arrivoit ordinairement que ces choses mêmes, loin de lui nuire, servoient à sa guérison. Dans ses indispositions il ne se relâchoit point de son exactitude ordinaire dans les exercices de sa profession; il assistoit à l'office divin de nuit & de jour avec la même assiduité : il est vrai que ces rhumes dégénéroient quelquefois en fluxions de poitrine; mais la bonté de son tempérament le mettoit au dessus du danger de cette maladie. Quoique le mal fût quelquefois porté à un tel point, qu'à peine il pouvoit parler, il ne laissoit pas que de travailler avec la même ardeur que s'il eût joui d'une santé parfaite. Il souffroit ces indispositions avec une patience & une tranquilité édifiantes, sans se plaindre, & sans recourir aux remedes qu'on lui suggéroit. Il cachoit son mal autant qu'il le pouvoit, & ce n'étoit souvent qu'à la derniere extrémité, & lorsque l'opiniâtreté & la violence de la maladie ne lui permettoient plus de la dissimuler, qu'il se soumettoit à recourir aux remedes, qu'il quittoit, dès que l'indisposition lui paroissoit un peu diminuée & moins dangereuse.

Nous avons vu quelles étoient sa constance & sa piété, lorsqu'il fut attaqué d'une fâcheuse sciatique en 1747. Il négligea assez long-tems cette incommodité, & malgré les douleurs aiguës qu'elle lui causoit, il ne rabattit rien de sa ferveur. Lorsque le mal fut parvenu au point de l'empêcher de marcher, il consulta sur cela un habile médecin, qui lui prescrivit les remedes propres à le soulager. Au lieu de s'en servir, il se contenta de lire l'ordonnance de ce médecin, & aima mieux endurer les douleurs de sa sciatique, que de s'assujettir à un régime de vie qui devoit déranger pendant quelque tems ses exercices & ses travaux. C'est dans ces circonstances qu'il répondit à ceux qui le pressoient souvent de se procurer quelque soulagement : *Hélas ! mes chers amis, comment pouvons-nous nous plaindre, nous qui sommes si éloignés de la ferveur de nos peres reformateurs ? Qui sera donc couronné, s'il ne combat avec fermeté & courage ? Que sommes-nous venus faire dans ces retraites, si ce n'est pour y observer ce que nous avons promis à Dieu ?* paroles qu'il répétoit souvent.

Une des principales mortifications de notre pieux Abbé dans ses grandes maladies étoit celle de ne pouvoir assister au chœur, & d'être privé de la consolation de joindre

ſa voix à celle de ſes freres dans le chant des pſeaumes. Il ne manqua jamais de s'acquitter en particulier ponctuellement de l'obligation de ſon office, quand la violence du mal ne lui en ôtoit pas la liberté. Lorſque la maladie étoit telle, qu'il ne pouvoit pas le réciter, il y ſuppléoit par d'autres prieres, qu'il récitoit en place de celles qu'il ne pouvoit dire par cœur. Comme c'eſt l'uſage dans la congrégation de ſaint Vanne & de ſaint Hydulphe, que pour donner aux jeunes religieux qui étudient plus de commodité pour le faire, on leur accorde l'exemption des offices de la nuit quelques jours de la ſemaine, il prioit le pere Maître d'en envoyer quelques-uns dans ſa chambre pour y réciter auprès de ſon lit leur office, s'uniſſant à eux de cœur & d'eſprit dans une action auſſi ſainte. Pendant la journée, lorſque la communauté étoit occupée au chœur à chanter les louanges de Dieu, il demeuroit pendant ce tems-là, autant qu'il pouvoit, dans un grand recueillement, afin que, quoiqu'abſent de corps de la compagnie de ſes confreres, il pût s'y unir en eſprit & par la volonté. On doit juger par cette diſpoſition qu'il ne tiroit pas moins de fruit de ce ſaint exercice que ceux qui y étoient les plus aſſidus. C'eſt ainſi qu'il avoit coutume d'en uſer

S iv

dans les grandes maladies qui l'avoient réduit à l'état de ne pouvoir sortir de sa chambre; car hors de ces cas, ainsi que nous l'avons déja dit, ses indispositions n'ont jamais ralenti sa ferveur pour l'office divin.

XXIII. Il se chauffoit peu. Ce fut par le même amour de la pénitence & de la mortification qu'il se fit de bonne heure une coutume de se chauffer très-peu. C'est dans cette vue & par la crainte d'occasionner trop de dépense à la congrégation, qui lui faisoit une pension, qui suffisoit à peine à fournir à ses autres besoins, que pendant son séjour à Paris, où le bois est très-cher, il commença à se refuser, autant qu'il put, le secours du feu. Dans la suite il se chauffoit si peu, qu'il sembloit être insensible à la rigueur du froid. Il ne se chauffoit jamais après les matines, quelque froid qu'il fît: il en faisoit de même après les complies, s'étant fait une loi de se coucher sans feu. Quand on lui remontroit que cette rigueur pouvoit altérer sa santé, & qu'il ne pouvoit gueres se réchauffer depuis les complies jusqu'à l'heure où l'on sonne les matines, il répondoit qu'au contraire le feu l'empêchoit de dormir. En général il se chauffoit très-peu; souvent on le trouvoit pendant la plus grande rigueur du froid occupé à écrire dans son cabinet, les doigts presque gelés: quel-

quefois l'encre geloit au bout de ſa plume ; à peine pouvoit-il la tenir. Quoique ſa chambre fût très-incommode, à cauſe de la fumée que donnôit ſa cheminée, qui l'obligeoit à tenir toujours une fenêtre entr'ouverte, & que même dans certains tems il ne pût faire de feu, il ne voulut jamais changer d'appartement, quelques remontrances qu'on lui fît pout cela. Il eſt remarquable que ſon cabinet, où il a travaillé près de trente ans, ne recevoit aucune chaleur de la cheminée de ſa chambre ; ainſi on peut aſſurer qu'il a paſſé la plus grande partie de ſa vie ſans le ſecours du feu. On y avoit d'abord pratiqué un fourneau de terre cuite, en forme de buffet ; mais l'incommodité de la fumée qu'il faiſoit, ne lui permit pas long-tems de s'en ſervir, & il ne voulut pas que l'on remédiât à cet inconvénient, diſant qu'*il aimoit mieux ſouffrir quelque choſe de la rigueur du froid, que de s'aſſujettir à l'embarras d'entretenir ſon feu.*

La vie laborieuſe & toujours occupée, que menoit dom Calmet, ſembloit demander qu'il usât d'une nourriture & plus ſolide & plus abondante. La diſſipation des eſprits qu'occaſionne une application preſque continuelle à l'étude, & la pratique aſſidue des obſervances régulieres paroiſſoient l'autori- XXIV. Son auſtérité dans la nourriture.

ser à relâcher quelque chose de la rigueur de l'abstinence. Ces raisons ne furent point pour lui des prétextes de s'en dispenser. Content de la nourriture la plus commune, il ne recherchoit point la délicatesse des mets. Il ne se distingua jamais du reste de ses religieux. Il ne se plaignoit point quand les alimens qu'on lui servoit, étoient ou mal apprêtés ou insipides. Tous les carêmes il assistoit à la collation avec la communauté, & jeûnoit avec la même rigueur. Quoiqu'ordinairement il mangeât avec beaucoup d'appétit, il garda toujours les regles de la tempérance la plus exacte. Une longue expérience lui avoit appris que la digestion des alimens simples étant plus prompte, & les vapeurs qui s'en élevent se dissipant plus aisément, l'esprit en est plus libre, & par conséquent ses pensées, ses prieres, ses méditations & toutes ses autres fonctions plus pures, plus utiles & plus saintes : aussi conserva-t-il toujours après les repas la même présence d'esprit & la même liberté d'écrire qu'auparavant.

Quant à l'usage de la viande, il étoit sur ce point d'une rigueur inflexible, & il regardoit cette abstinence comme un des points capitaux de l'observance réguliere. Son abstinence étoit plus austere dans les voyages

que dans les maisons de l'ordre, par la difficulté de trouver dans les auberges de la campagne ce qui convient à notre régime de vie. Les fatigues, les incommodités, jointes à la difficulté de trouver commodément des vivres conformes à sa regle, ne lui paroissoient pas des motifs assez puissans pour autoriser une dispense de cette loi. Il est vrai que dans son voyage en Suisse il en usa un peu différemment. La chaleur excessive qu'il avoit à essuyer, & les incommodités d'un voyage aussi long dans un âge déja très-avancé, l'avoient tellement épuisé, qu'il jugea avec raison qu'il pouvoit se dispenser de la rigueur de cette pratique. Il s'y détermina encore par une autre raison. Tout le monde sait que l'usage de la viande a prévalu dans toutes les maisons bénédictines d'Allemagne. Notre Abbé craignoit avec raison qu'un trop scrupuleux attachement à la rigueur de l'abstinence usitée dans la reforme de saint Vanne ne semblât aux abbés & aux religieux des monasteres qu'il alloit visiter, comme une espece de censure de leur conduite & de leur usage, & qu'il ne parût condamner une pratique que le silence de l'Eglise autorise, & qu'au lieu de les édifier par sa présence, il ne leur donnât au contraire sujet de murmurer de sa conduite. Un prélat respectable

M. l'Abbé de Mourbach. qu'il visita dans ce voyage, & pour lequel dom Calmet avoit une estime particuliere, le prévint sur cela : il n'eut point de peine à lui faire goûter ses raisons.

Mais si notre Abbé se permit cette dispense, il écouta moins son goût & la sensualité, que l'espece de nécessité où il se trouvoit. Il se plaignoit souvent à ses compagnons de voyage que ce changement de nourriture, loin de lui être agréable, n'avoit rien pour lui que d'incommode & de gênant. L'usage continuel qu'il faisoit du maigre depuis qu'il étoit entré en religion, lui en avoit fait contracter une telle habitude, que celui de la viande lui étoit devenu presque insipide : il ne la digéroit que difficilement ; c'est pourquoi dans ses maladies on avoit peine à le résoudre à en user : aussi dès qu'il pouvoit s'en passer, il reprenoit avec joie celui du maigre. Dans le même voyage de Suisse étant arrivé chez le Prince de Furstemberg, madame la Princesse s'étant informée si dom Calmet préféroit le maigre au gras, & ayant dit qu'elle avoit donné ses ordres pour qu'on lui préparât l'un ou l'autre à son choix, il répondit que S. A. ne pouvoit l'obliger plus sensiblement, que de lui laisser la liberté de suivre sa regle en ce point. Dans toute autre circonstance que celle de la nécessité il souf-

froit avec une forte d'impatience qu'on lui proposât de lui servir de la viande. Lorsqu'il se trouvoit à la table des personnes du monde, qui ignoroient l'obligation étroite de l'abstinence de la viande, qui fait un article particulier de la reforme de saint Vanne, ou qui s'imaginoient qu'en qualité d'abbé & de supérieur il pouvoit se dispenser à cet égard, il s'abstenoit de manger pendant le repas, & attendoit qu'on eût servi le dessert pour manger; ce qui lui est arrivé plus d'une fois. Il lui arriva un jour qu'étant à la table de M. le Prince de Craon, ce Prince, qui connoissoit la délicatesse de notre Abbé sur ce point, oublia par mégarde de lui faire préparer du maigre. Il ne s'en apperçut que vers la fin du dîner, & lui fit sur le champ apprêter des œufs, qui furent le seul mets dont il goûta. Il n'étoit pas moins attentif à maintenir à cet égard la rigueur & l'exactitude de l'observance réguliere parmi ses religieux, & il ne pouvoit s'empêcher de blâmer fortement la conduite de ceux qui se donnoient, sans une véritable nécessité, la liberté de transgresser la regle sur cet article.

De tout ce que nous avons dit jusqu'ici de l'esprit & de la conduite de dom Calmet, il est aisé de se former une idée juste de son caractere. Dom Calmet étoit né d'un caractere

XXV. Caractere de D. Calmet.

sérieux, & l'attention chrétienne avec laquelle il veilloit perpétuellement sur lui-même, n'étoit pas propre à l'en faire sortir: mais ce sérieux, loin d'avoir rien d'austere ni de sombre, laissoit paroître assez à découvert un fond de cette joie sage & durable, qui est le fruit d'une raison épurée & d'une conscience tranquille. Cette disposition ne produit pas les emportemens de la gaieté, mais une douceur égale, qui cependant peut devenir gaieté pour quelques momens, & par une espece de surprise, & de tout cela ensemble se forme un air de dignité, qui n'appartient qu'à la vertu, & que les dignités mêmes ne donnent point.

Il ne connoissoit gueres la colere & le ressentiment. Si quelquefois la vivacité de son tempérament lui faisoit échaper de parler avec trop peu de modération, cela passoit en un moment, & il étoit plus fâché contre lui-même que contre les personnes qui lui avoient donné lieu de se fâcher. On peut dire que jamais homme ne sut mieux modérer ses passions, & ne fut plus philosophe dans la pratique, aussi bien que dans la spéculation. Ceux qui ont vécu quelque tems avec lui, lui rendent encore ce témoignage aujourd'hui, que lorsqu'il lui étoit arrivé de marquer quelque vivacité, il se déplaisoit à

lui-même, & que loin de conſerver quelque aigreur contre ceux qui y avoient donné occaſion, c'étoit pour eux au contraire une eſpece de titre pour en obtenir des graces; quelques-uns même profitoient de cette foibleſſe pour ſe faire accorder ce qui leur auroit été refuſé en d'autre tems.

Son naturel franc & ouvert, joint à ſon profond ſavoir, le faiſoient rechercher des perſonnes du premier mérite; mais il n'aimoit pas le grand monde, & ſe ſoucioit encore moins des applaudiſſemens & des honneurs du ſiecle. On ne doute point que quelques démarches de ſa part n'euſſent pu ſervir à l'élever aux premieres dignités de l'Egliſe. L'honneur que le ſaint pape Benoit XIII. voulut lui faire en l'élevant à l'épiſcopat, ſembloit lui frayer la voie à une place encore plus éminente. Ses amis ne le preſſoient de ſe rendre à la volonté du ſouverain Pontife, que dans l'eſpérance que le ſaint ſiege n'en reſteroit pas là; mais ſa profonde humilité lui inſpira toujours un parfait éloignement de ce qui pouvoit lui donner quelque éclat dans le monde, & il avouoit ſouvent à ſes religieux, qui vouloient lui perſuader de ſe prêter aux deſſeins du Pontife, par le motif des avantages & de l'honneur qui en devoient revenir à ſon ordre, qu'il

préféroit une vie commune & tranquille aux embarras qu'entraînent ordinairement les postes éclatans & les grandes dignités.

La modestie, rarement compatible avec la supériorité du mérite & des talens, lui étoit une vertu naturelle. Né simple, & presque uniquement sensible aux charmes de la solitude, il préféra l'état de la tranquilité médiocre à l'honneur des premieres places. Cet éloignement des dignités n'étoit point en lui l'effet de la crainte des soins & du travail qu'elles demandent; il étoit au contraire disposé à consacrer ses talens & ses travaux à l'utilité de l'Eglise, s'il avoit plû à la providence de l'appeller à une place plus considérable que celle qu'il occupoit. Il disoit souvent : *Je ne refuse point le travail, & je suis prêt à me dévouer au service de l'Eglise ma mere, quand il plaira au Chef de l'Eglise de me confier quelque portion du troupeau de Jésus-Christ.*

L'amour qu'il avoit pour la retraite & la vie sédentaire ne le rendit jamais misantrope ou d'une humeur peu sociable; il étoit au contraire extrêmement affable, & recevoit tout le monde avec un air aisé ; & quoique souvent on l'interrompît au milieu de ses études les plus sérieuses, il n'en marquoit aucun chagrin ; il témoignoit même quelquefois que ces visites, qui sembloient être
à

à contre-tems, lui faiſoient plaiſir, par cela même qu'elles interrompoient ſa grande application : car ſi ſon ardent amour pour l'étude faiſoit qu'il s'y trouvoit toujours bien, la prudence guidoit ſon travail, & il prévenoit l'épuiſement & le dégoût par des délaſſemens utiles, après leſquels il ſe remettoit au travail avec plus d'activité.

Ami ſincere, il ſe plaiſoit à rendre ſervice à tout le monde. Il ſuffiſoit que l'on eût beſoin de lui pour qu'il s'employât avec affection à ce que l'on deſiroit. Il ſe faiſoit toujours un plaiſir de faire part de ſes lumieres aux perſonnes qui s'adreſſoient à lui. C'étoit pour rendre à ſes religieux & à tous autres l'accès auprès de lui plus facile, qu'il avoit la coutume de laiſſer les clefs à la porte de ſa chambre : ſa compaſſion ſur-tout pour les malheureux ne lui permettoit pas de donner des bornes à ſon zele. Le crédit que lui avoient acquis auprès des perſonnes puiſſantes ſon mérite & ſa vertu, fit que pluſieurs perſonnes recouroient à lui pour en obtenir des lettres de recommandation, & il ne le faiſoit jamais plus volontiers que lorſqu'il s'agiſſoit de rendre quelques bons offices à des malheureux, qui n'avoient d'autre appui dans leurs beſoins que celui de la charité & de la compaſſion qu'on doit avoir

pour eux. C'étoit principalement en ces rencontres qu'il aimoit à ſignaler ſon amour pour le prochain. Nous pourrions citer ici pluſieurs faits qui rendent témoignage à ſon bon cœur, ſi on ne craignoit de nommer les perſonnes.

Le goût décidé de dom Calmet pour l'antiquité le porta dès le commencement de ſes études à rechercher tout ce qui nous reſte d'anciens monumens, inſcriptions, médailles, manuſcrits, livres rares. Il en forma dans ſa maiſon de Senones un cabinet, qui, même dans une capitale, eût attiré l'attention des gens de lettres : auſſi la bibliotheque de ſon abbaye, ainſi que nous l'avons déja dit, & le cabinet qui l'accompagne, ont-ils mérité l'éloge de plus d'un ſavant. Son amour pour toutes ces choſes ne venoit pas d'une curioſité ſtérile : il connoiſſoit l'uſage de toutes les raretés qu'il raſſembloit, & il s'en eſt ſouvent ſervi utilement dans la compoſition de ſes ouvrages. Il ſe faiſoit un plaiſir de les faire voir aux curieux amateurs, de les communiquer aux gens de lettres, & même d'en enrichir les collections de ſes amis. Pluſieurs ſavans ont eu ſouvent occaſion de le citer dans leurs ouvrages. Son caractere communicatif l'avoit mis en commerce littéraire avec pluſieurs ſavans de l'Eu-

rope, & pour en faire le dénombrement, il faudroit faire ici l'énumération de beaucoup d'hommes de lettres de France, d'Italie & d'Allemagne.

Vivant au milieu de ſes religieux comme l'un d'entre eux, il ne ſe prévaloit de ſon rang & de ſa dignité que pour donner l'exemple de la modeſtie religieuſe : il ſouffroit à peine qu'on lui rendît les devoirs ordinaires de politeſſe & de diſtinction, que l'on a coutume de rendre à ceux qui occupent une place diſtinguée.

Il avoit une telle horreur de tout ce qui reſſent l'impureté, qu'il ne pouvoit même ſouffrir que l'on prononçât en ſa préſence rien qui reſſentît l'indécence. Quand il étoit obligé de converſer avec des femmes, il le faiſoit avec toute la retenue poſſible. Il ne jetta jamais la vue ſur aucune, & il évitoit, autant qu'il pouvoit, leur compagnie. Comme il ne pouvoit empêcher que quelquefois il ne fût obligé d'en recevoir dans ſa maiſon, il avoit grand ſoin qu'elles s'y comportaſſent avec la décence qu'exige la ſainteté du lieu où elles étoient reçues. Il honoroit celles que leur vertu & leur modeſtie rendoient reſpectables : pour celles qui affectoient un air trop mondain & peu modeſte, il ne les ſouffroit qu'avec peine. En géné-

ral il regardoit la fréquentation des personnes du sexe dans les maisons religieuses, comme dangereuse, & comme une occasion de dérangement : aussi ne les voyoit-il pas volontiers fréquenter sa maison.

Il conserva la bonté de son tempérament jusqu'à la mort. Ni la pratique fidelle & constante des observances régulieres, ni l'austérité de sa vie, ni ses travaux immenses n'altérerent en rien sa constitution. Dans un âge très-avancé, & déja octogénaire, on admiroit sa force & sa vigueur. Sa vue ne s'étoit point obscurcie, & à l'âge de quatre-vingt-cinq ans il l'avoit encore aussi perçante que dans sa jeunesse, ne s'étant jamais servi du secours des lunettes. Sa démarche étoit encore ferme & aisée, avec cette différence néanmoins, que les dernieres années de sa vie les douleurs de la sciatique dont il avoit été long-tems fatigué, avoient un peu diminué de cette fermeté. Sa mémoire n'étoit point affoiblie par les années : il l'avoit conservée toute entiere, & se souvenoit de tout ce qu'il avoit lu ou vu dans sa jeunesse, avec une présence d'esprit qui étonnoit ceux avec qui il conversoit. Son esprit n'avoit rien perdu de sa vivacité & de sa force. Les ouvrages ausquels il travailloit lorsqu'il fut frapé de sa derniere maladie, sont une preuve sans

réplique que son esprit ne se ressentoit point du poids des années. Cet air de jeunesse qu'il conserva jusques dans un âgé si avancé, fait bien voir que ces avantages étoient la suite & la récompense d'une vie toujours réglée, uniforme, tempérante, & d'une conduite qui ne s'étoit jamais écartée des sentiers de la vertu.

Mais cette force de corps n'étoit qu'une foible image de la ferveur de son esprit. Il ne regarda jamais sa dignité abbatiale comme un titre qui lui donnoit droit au relâchement, ou un prétexte de dispense de ses obligations. Il ne crut pas non plus que son grand âge l'exemptoit des exercices les plus gênans de la régularité, & lui permettoit des adoucissemens. Plus il voyoit approcher le terme de sa carriere, plus il sentoit redoubler son ardeur. Si le sang se refroidissoit dans le corps, la ferveur paroissoit augmenter dans l'esprit : il éprouvoit comme saint Paul que sa piété trouvoit une nouvelle force dans l'affoiblissement de la nature : *Cùm infirmor, tunc potens sum.* Dans cet état de foiblesse, loin de se procurer quelque adoucissement, il traitoit son corps avec plus de dureté qu'il ne faisoit auparavant. Plein de douceur, de compassion & d'indulgence pour les autres, il n'avoit de rigueur que pour lui-

même, ne se permettant précisément que le nécessaire, & éloignant de lui le commode.

Dans les dernieres années de sa vie on vouloit lui persuader que son grand âge & l'épuisement où souvent il se trouvoit réduit, étoient des motifs bien légitimes de se permettre quelque adoucissement dans la rigueur du jeûne du carême, sur-tout à la collation, qui, selon l'usage de la congrégation, se réduit à un peu de pain & à trois verres de vin. Pendant peu de jours il eut la complaisance de se rendre aux instances de ses religieux ; mais il conçut bientôt tant de confusion de cette légere distinction de la vie commune, qu'il ne put se résoudre à continuer. *Je ne suis pas de meilleure condition que vous autres*, disoit-il à ceux qui l'avoient pressé de se donner cet adoucissement, *& ma vie n'est pas plus prétieuse que celle du reste de la communauté*. Dès ce moment il reprit la vie commune, & fut sourd à toutes les remontrances qu'on lui fit pour le porter à diminuer la rigueur de ses austérités. Tous ceux qui ont été témoins de sa vie pendant ces dernieres années, ne cessoient d'admirer que, malgré ses austérités & le peu de soin qu'il prenoit de sa santé, il ne laissoit pas que d'avoir autant de force, de vigueur & de courage que dans un âge moins avan-

cé. Ses religieux, beaucoup plus jeunes que lui, ne pouvoient voir ſans étonnement qu'il les ſurpaſsât par ſa promptitude & ſon zele à ſe rendre aux exercices réguliers, & avouoient qu'ils ne comprenoient pas comment un homme comme lui, accablé du poids des années, qui s'étoit épuiſé par une étude & un travail continuels, qui ne ſe donnoit aucun délaſſement, faiſoit néanmoins encore paroître dans tous ſes exercices un zele & une ferveur de novice. Il ſembloit à cet âge ſe renouveller comme l'aigle, & prendre dans la vieilleſſe de nouvelles forces.

XXVI. Combien il eſt eſtimé des Princes & des Grands.

Après tout ce qui vient d'être rapporté du mérite & des vertus de dom Calmet, on ne doit plus s'étonner ſi l'éclat de ſa réputation lui acquit l'eſtime & la bienveillance des princes & des perſonnes les plus diſtinguées dans l'Etat & dans l'Egliſe. Perſonne n'ignore les marques de bonté que lui a données en tant d'occaſions feû S. A. R. le duc Leopold I. d'heureuſe mémoire. Ce grand Prince, ainſi que nous l'avons dit, voulut en ſa faveur faire ériger l'abbaye de S. Leopold, qui n'étoit que manuelle, en titre de bénéfice. En 1726. il fit rendre en ſon conſeil d'Etat un arrêt, par lequel il cédoit à D. Calmet, alors prieur de Lay, la pêche

dans la partie de la riviere de Meurthe qui s'étend depuis les grands moulins de Nancy jusqu'au gué de Champigneulle. Les termes dont cet arrêt est conçu, font trop d'honneur à notre Abbé, pour ne pas les rapporter ici. Le Prince dit : » Qu'ayant mis en » considération le mérite personnel, la pro- » fonde érudition & les services que véné- » rable notre cher & bien-amé D. Calmet » prieur de Lay a rendus au public par ses » ouvrages de littérature, qui l'ont mis au » nombre des plus savans hommes du tems, » & voulant lui donner des marques de no- » tre bienveillance & de notre estime, &c. « On trouvera cet arrêt tout entier imprimé à la derniere partie de cet ouvrage. Ce bon Prince eut très-grande part à son élection à l'abbaye de Senones. Au moment même que S. A. R. en fut informée, elle lui fit expédier un courier sur le champ pour lui en donner avis, & elle n'a pas cessé jusqu'à sa mort de donner à dom Calmet des témoignages de la bienveillance singuliere dont elle l'honoroit.

Son successeur, le duc François III. aujourd'hui empereur régnant, ne lui a pas moins donné de marques de son estime, & il est à présumer que si ce Prince avoit fait un plus long séjour dans ses états de Lor-

raine, dom Calmet eût éprouvé de ſa part les mêmes bontés qu'il avoit reçues de ſon auguſte pere. Lorſque ce Prince fut élu empereur en 1745. il ordonna à M. le baron de Touſſaints de faire paſſer à D. Calmet quelques médailles de ſon couronnement, en or & en argent. En différentes occaſions ſa Majeſté Impériale lui a fait donner des aſſurances de ſon gracieux ſouvenir. Lorſqu'en 1752. ſon neveu & ſon Coadjuteur fit le voyage de Vienne, & qu'il eut l'honneur d'être préſenté à ſa Majeſté, elle eut la bonté de s'informer très-particulierement de notre Abbé, de témoigner à pluſieurs repriſes qu'elle l'auroit vu avec plaiſir, qu'il devoit compter ſur ſon eſtime & ſur ſa bienveillance. Sa majeſté l'Impératrice ne témoigna pas moins ſon deſir de voir dom Calmet. *Il y a long-tems*, dit cette auguſte Princeſſe, *que j'ai oui parler de dom Calmet, comme d'un homme célebre par ſes écrits, ſon érudition & ſa vertu, & j'aurois ſouhaité qu'il eût pu faire le voyage de Vienne; j'aurois vu avec plaiſir ce grand religieux.* Elle ajouta encore d'autres choſes très-obligeantes, & ſe recommanda, elle & toute ſon auguſte famille, à ſes prieres. En dernier lieu, par une diſtinction particuliere, l'Empereur ayant bien voulu gratifier quelques maiſons religieuſes de la pro-

vince du recueil imprimé des médailles d'argent de ſon cabinet, entre autres l'abbaye de Senones, ſa Majeſté ordonna qu'en conſidération de dom Calmet on y ajoutât le recueil de ſes médailles d'or; faveur, ainſi qu'on l'écrivoit de Vienne, que l'Empereur n'accordoit qu'aux grands princes. Je paſſe ſous ſilence les témoignages d'eſtime que notre pieux Abbé a reçus en pluſieurs rencontres de L L. A A. R R. le duc Charles de Lorraine & madame la princeſſe Charlotte frere & ſœur de ſa Majeſté Impériale.

Dom Calmet ne fut pas moins en conſidération à la cour du Roi de Pologne duc de Lorraine. Dans toutes les audiences dont ce grand Prince honora dom Calmet, il lui témoigna toujours l'eſtime ſinguliere qu'il faiſoit de lui, juſques-là même, qu'il daigna un jour l'admettre à ſa table, s'étant fait inviter pour cela à celle du grand Maréchal de ſa cour. Pendant les premieres années du regne de ſa Majeſté en Lorraine, notre Abbé s'étoit fait un devoir, à chaque nouvelle année, d'aller à Lunéville pour y faire ſa cour à ce digne Prince. On fit entendre que cette démarche ne s'accordoit pas avec le reſpect dû à la Majeſté royale : dom Calmet ceſſa de s'acquitter de ce devoir ; mais il pria un de ſes amis, qui approchoit de la perſonne

du Roi, de l'en informer, & du motif qui l'en empêchoit. Le Roi répondit que *cette regle du cérémonial n'étoit point pour D. Calmet, & qu'en quelque tems il se présentât, il le recevroit avec joie.* Les premiers seigneurs de la cour de ce Prince ont de même toujours témoigné une grande considération pour notre Abbé.

Nous avons parlé ailleurs de la visite dont M. le maréchal Duc de Noailles honora dom Calmet en 1744. de celle de M. le Prince d'Elbeuf en 1729. Il étoit lié d'une étroite amitié avec M. le Marquis du Châtelet de Lorraine & madame son épouse, qui l'ont plus d'une fois honoré de leurs visites. M. le Prince de Craon, ce seigneur si estimable par sa politesse & ses rares qualités, lui faisoit la grace de l'aimer, & de lui marquer en toutes rencontres l'amitié la plus tendre. Je passe sous silence une infinité d'autres personnes du premier rang, qui avoient pour notre Abbé les mêmes sentimens d'estime & d'amitié.

Si nous passons dans l'état ecclésiastique, nous trouverons que dom Calmet s'y étoit acquis la même estime & la même considération auprès des puissances de l'Eglise. On a vu comment le saint pape Benoit XIII. voulant donner à notre Abbé des témoi-

gnages publics du cas qu'il faisoit de son mérite, voulut l'honorer d'un titre épiscopal, & il l'auroit obligé à l'accepter, si les motifs que notre Abbé allégua pour excuser son refus, ne l'en avoient détourné. Le saint Pere daigna lui témoigner par un bref honorable qu'il agréoit ses excuses. Ce saint Pontife ajouta encore à cette marque d'honneur celle de lui destiner le recueil de ses œuvres en trois volumes *in-folio*, qu'il ordonna qu'on lui fît tenir à Senones, à ses propres frais.

D. Calmet fut également en grande considération auprès de son digne successeur, Benoit XIV. Ce sage Pontife lui en fit donner des assurances par M. le cardinal Passionei. Voici ce que cette Eminence lui écrivit le neuf juillet 1755. » Sa Sainteté, à qui j'ai » communiqué votre lettre, n'a pas moins » été dans l'admiration que moi, & a res- » senti un vrai plaisir de ce que je lui ai don- » né de vos nouvelles. Je ne puis vous ex- » primer tout ce qu'elle m'a dit de flatteur » pour vous, en me recommandant sur-tout » de ne pas vous laisser ignorer les senti- » mens de son amour paternel pour vous: » & elle ne se contenta pas de me le dire une » fois; car elle me le répéta plusieurs fois » dans la même audience, me chargeant de » vous donner sa bénédiction apostolique. «

Nous ne rapporterons pas les marques fréquentes de l'eſtime & de la tendre amitié que dom Calmet a reçues de ſon éminence M. le cardinal Paſſionei. Ce reſpectable Prélat, n'étant encore que nonce du ſaint ſiege à Lucerne, honoroit notre Abbé de ſes lettres. On en conſerve un très-grand nombre à Senones, dans leſquelles il lui donne des preuves de la plus ſincere amitié. Nous en avons extrait quelques-unes, écrites au ſujet de la promotion de dom Calmet à l'épiſcopat, & nous aurions pu y en ajouter bien d'autres, qui toutes portent le caractere de cette ſincere cordialité qui eſt entre deux amis, qui ont l'un pour l'autre une eſtime réciproque. M. Paſſionei, après ſa promotion à la dignité de cardinal, ne changea point de ſentiment envers dom Calmet; il lui conſerva toujours la même eſtime & la même bienveillance. Dans la même lettre que nous venons de citer, cette Eminence lui parle ainſi : » Je vous aſſure, T. R. P. » que j'ai reſſenti la plus ſenſible conſola» tion en recevant votre derniere lettre, qui » accompagnoit vos deux volumes des ap» paritions & votre petit traité de la con» feſſion générale, dont je vous ſuis obligé. » Je vois toujours avec admiration la con» tinuation de vos travaux, & avec ſatisfac-

» tion que votre grand âge ne met aucun
» obstacle à votre zele, soit pour les devoirs
» de votre état, soit pour l'utilité de la ré-
» publique des lettres. « M. le cardinal Passionei finit sa lettre par ces mots : » Je vous
» embrasse tendrement, & vous demande
» toujours en grace de vous souvenir de moi
» dans vos saints sacrifices, & d'être persua-
» dé que je suis du meilleur de mon cœur,
» avec cette haute estime que vous vous êtes
» généralement attirée, entierement & in-
» violablement à vous, & sans aucune ré-
» serve, &c. «

A la nouvelle de la mort de D. Calmet M. le cardinal Passionei l'honora de ses regrets. Il en écrivit en ces termes à son successeur : » La haute estime que j'avois pour
» feû dom Calmet votre digne oncle, doit
» vous assurer, T. R. P. des justes regrets
» que je lui donne, & de la prétieuse mé-
» moire que je conserve de lui. . . . Je re-
» viens au feû P. Calmet, que nous regret-
» tons, en vous assurant que vous m'avez fait
» plaisir de m'envoyer son épitaphe. La sim-
» plicité dont elle est, me retrace bien l'hu-
» milité de celui qui l'a faite, & me paroît
» une belle leçon pour ceux qui ne s'occu-
» pent que des vanités de ce monde. «

M. le Prince de Hesse d'Armstad évêque

& prince d'Aufbourg employa fouvent la plume du fieur Jacquemin fon maître d'hôtel, pour affurer notre Abbé de l'eftime & de l'affection finguliere dont il l'honoroit. Dans le deffein que ce Prince avoit conçu de former dans fon palais une riche bibliotheque, il s'adreffa à dom Calmet pour lui procurer les livres néceffaires à l'exécution de fon projet. Pour lui marquer d'une maniere plus éclatante la confidération qu'il avoit pour lui, ce Prince lui fit la grace de lui envoyer fon portrait peint en grand, & voulut avoir celui de dom Calmet, qu'il a fait placer dans fa bibliotheque d'Aufbourg à côté du fien. Ce même Prince, ayant réfolu de fe rendre à Plombieres pour y chercher du foulagement à fes infirmités, fit écrire à notre Abbé fur cela, fe propofant même de paffer par l'abbaye de Senones pour l'honorer de fa vifite : mais les médecins que l'on avoit confultés fur l'utilité des bains de Plombieres pour la maladie du Prince, ayant jugé que ces bains ne lui convenoient pas, ce voyage n'eut point lieu.

Feû M. le cardinal de Rohan fe faifoit un plaifir de donner à notre Abbé des marques fingulieres de fa confidération. Pendant fon féjour à Paris dom Calmet fe trouvoit quelquefois avec dom Bernard de Montfau-

con, le P. Tournemine & quelques autres célebres littérateurs dans la bibliotheque de M. le cardinal de Rohan, à des jours marqués, pour s'entretenir sur des matieres de critique ou d'histoire. Cette Eminence présidoit quelquefois elle-même à ces savantes assemblées, où chacun, obligé à son tour de remplir une séance entiere, choisissoit à son gré le sujet de sa dissertation. D. Calmet se louoit souvent de l'accueil gracieux qu'il trouvoit auprès de M. le cardinal de Rohan, dont il a reçu en plus d'une occasion des témoignages d'estime & de bienveillance, principalement dans un voyage qu'il fit à Saverne pour rendre ses devoirs à son Eminence, qui le reçut avec l'affabilité & la politesse qui formoient principalement le caractere de ce Prélat.

Nous ne parlons pas ici des éloges que plusieurs autres cardinaux ont faits en plusieurs occasions du mérite & des ouvrages de notre Abbé. De grands & célebres évêques n'ont pas moins fait éclater l'estime qu'ils en faisoient. Feû M. l'évêque de Bayeux, François-Armand, prince de la maison de Lorraine, lui donna pendant tout son séjour à Paris les marques d'une estime particuliere, & l'honora souvent de sa visite. M. de Camilly évêque de Toul entretint avec

avec lui un fréquent commerce de lettres. M. Begon ſon ſucceſſeur dans le même évêché fut lié avec dom Calmet d'une amitié très-étroite, & avoit pour lui des égards qui témoignoient une parfaite conſidération. On a vu ci-devant comment il vint lui faire viſite en 1750. en ſon abbaye, & la maniere pleine de tendreſſe & de cordialité avec laquelle ces deux hommes ſi reſpectables ſe ſaluerent. M. Drouas de Bouſſay, aujourd'hui évêque de Toul, honora de même dom Calmet de ſa viſite en 1756. & voulut bien, à ſa priere, conférer les ordres dans l'égliſe de l'abbaye aux jeunes religieux qui y étudioient.

J'oubliois preſque M. le cardinal Quirini évêque de Breſcia : dom Calmet l'avoit connu à Paris avant qu'il fût revêtu de la pourpre. Ce ſavant Prélat lui a fait l'honneur de lui écrire pluſieurs fois, & lui a fait préſent d'une partie de ſes ouvrages. Le commerce par lettres que notre Abbé avoit avec feû M. Fontanini archevêque d'Ancyre n'a été interrompu que par la mort de ce dernier.

Nous finirons par S. A. S. monſeigneur le Prince de Salm-Salm ſouverain de la terre de Salm en Lorraine. S. A. S. a donné à notre Abbé en différentes rencontres des preuves de l'eſtime qu'il faiſoit de lui. Dans le premier voyage que S. A. S. fit à Senones

pour visiter sa principauté, il ne voulut jamais permettre que dom Calmet, qui étoit pour lors attaqué de la maladie dont il mourut quelque tems après, allât lui rendre ses devoirs en son hôtel à Senones. Il lui fit l'honneur de le venir voir plusieurs fois dans sa chambre avec les Princes ses fils, pour lui donner des marques de l'affection dont il l'honoroit. Il s'entretenoit avec lui avec toute la familiarité & la bonté imaginables, & ne voulut point permettre qu'il sortît de sa chambre pour le reconduire. Je serois trop long si je voulois m'étendre sur les marques d'estime que les personnes du premier rang lui ont données en plusieurs occasions. Mais toutes ces marques d'estime dont on honoroit ce savant homme, ne le rendoient pas plus présomptueux ni moins humble. Il étoit le seul qui parût ne point s'appercevoir de ces témoignages de distinction. Il ne se prévalut jamais du crédit que lui avoient acquis auprès des personnes puissantes son mérite & ses vertus, que pour se rendre utile aux autres, & jamais pour son avantage.

CATALOGUE RAISONNÉ

De tous les Ouvrages du T. R. P. Dom CALMET *Abbé de Senones, tant imprimés que manuscrits.*

1°. COMMENTAIRE *littéral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau testament*, à Paris, chez Pierre Emery, *in-quarto*, vingt-six volumes, & huit volumes *in-folio.*

Le premier volume de ce grand ouvrage parut en 1707. les autres volumes furent successivement imprimés les années suivantes. Dans une préface générale, qui est à la tête de ce commentaire, dom Calmet y rend compte du plan & du dessein de tout l'ouvrage. L'auteur déclare qu'il s'est principalement proposé de donner le précis de ce que l'on trouve de meilleur dans les interpretes & les commentateurs sur l'écriture sainte, de l'arranger dans un ordre aisé & méthodique, & de le mettre dans une langue entendue de tout le monde. Il avoue que l'on n'a pas encore vu en notre langue un ouvrage pareil à celui-ci. On y donne le texte latin, avec la traduction françoise, suivis d'un commentaire en françois, débar-

raſſé, autant qu'il a été poſſible, de citations, de langues étrangeres & de termes de grammaire.

Quoique dom Calmet ſuive aſſez ordinairement les commentateurs qui l'ont devancé, il ne s'aſſujettit pas néanmoins à les ſuivre d'une maniere ſervile, & à ne dire que ce qu'ils ont écrit : il embraſſe leurs explications, lorſqu'il a cru qu'ils avoient bien rencontré ; il les abandonne, lorſqu'il paroît de l'erreur dans leur ſentiment. Il donne pluſieurs explications nouvelles, & ajoute pluſieurs conjectures aux leurs. Il y a peu d'endroits difficiles, où il n'eſſaie de donner quelque nouveau jour, & de produire quelque découverte. Il écarte, autant qu'il peut, les diſputes, les longueurs & les queſtions inutiles. Quelquefois, après avoir rapporté les divers ſentimens, il laiſſe la queſtion indéciſe, parce qu'il ne trouve pas de quoi ſe déterminer à prendre un parti.

L'auteur s'eſt borné au ſens littéral, parce que ce ſens littéral eſt le fondement de tous les autres ſens & de toutes autres explications. Les réflexions morales & ſpirituelles ſur les livres ſaints, quoiqu'en elles-mêmes très-édifiantes & inſtructives, ne ſont pas néanmoins ce qu'il y a de plus ſolide dans l'étude & la lecture de l'écriture ſainte. La

grande difficulté consiste à donner le vrai sens du texte, à développer la vraie signification de la lettre. Mais quoique dom Calmet se soit principalement attaché à l'explication de la lettre de l'écriture, cependant il ne néglige pas le sens spirituel, & même l'allégorique. » Il y a, dit-il, plusieurs en» droits de l'écriture, où le sens littéral & » le sens figuré sont tellement mêlés ensem» ble, que l'on ne peut les expliquer l'un » sans l'autre ; il y en a d'autres, où le sens » littéral lui-même est spirituel & figuré ; il » y en a, où l'on est obligé de recourir au » spirituel, quoique l'on puisse leur donner » un sens littéral ; enfin il y en a d'autres, » où, après avoir donné le sens historique » & littéral, l'on ne peut se dispenser de » faire voir le rapport qu'ont ces faits histo» riques à la personne de Jésus-Christ & à » l'établissement de l'Eglise chrétienne. «

Dom Calmet s'applique dans son commentaire à montrer le nouveau testament renfermé dans l'ancien, comme l'original dans sa copie, & Jésus-Christ figuré dans tous les Saints de l'ancienne alliance, sans cependant entrer dans le détail, & comme parlant à des chrétiens déja persuadés, ausquels il suffit d'indiquer les choses, sans approfondir les preuves.

Voici la méthode qu'il suit dans tout cet ouvrage. Il met d'abord à la tête de chaque livre de l'écriture une préface, dans laquelle il donne la vie de l'auteur, s'il est connu, ou des recherches sur ceux à qui l'on peut attribuer le livre dont il s'agit; le dessein & le précis du livre, des réflexions sur le tems auquel il a été écrit, sur le style, sur la méthode & sur l'ordre du livre, & ensuite une table chronologique pour les faits qui y sont rapportés.

La traduction tient lieu de paraphrase. Dans le commentaire, qui suit la traduction, on trouve les diverses leçons & les différentes manieres d'interpréter le texte hébreu ou grec, tirées des anciennes versions & des meilleurs interpretes, tant anciens que nouveaux. On n'a égard qu'aux diversités considérables, sans se mettre en peine de celles qui sont de peu de conséquence, ni de celles qui sont, ou mauvaises, ou erronées, ou inutiles à l'éclaircissement du texte. Souvent ces variétés sont renvoyées dans les notes qui sont au bas de la page, pour ne point embarrasser le commentaire par des détails, qui ne se peuvent mettre que très-difficilement en françois.

Chronologie. Persuadé qu'il y a peu de fonds à faire sur la chronologie en général, l'auteur n'a pas

cru devoir entrer trop avant dans la discussion des points contestés dans cette science : il a cru qu'il suffisoit de proposer les principales raisons sur les difficultés chronologiques, & pour le reste, de s'en rapporter à quelque habile chronologiste. Il se fixe à Usserius, dont la chronologie est estimée. Il l'abandonne néanmoins, lorsqu'il croit avoir de bonnes raisons de le faire.

Quant à la géographie, dom Calmet a suivi presque en tout celle de Samuel Bochart. Il l'abandonne quelquefois pour chercher d'autres routes. L'auteur a mis à la tête du premier tome une carte nouvelle, dressée par M. Samson, pour servir à faire connoître le sentiment de l'auteur du commentaire touchant les pays habités par les descendans des trois fils de Noé, marqués dans le chapitre X. de la genese, & spécialement sur la situation du paradis terrestre. Cette petite carte suffit pour donner une idée des demeures & des voyages d'Abraham & de ses fils dans la terre de Canaan. Géographie.

L'auteur cite quelquefois les écrivains protestans ; mais il ne le fait que dans les choses de critique & de littérature, & rarement en matiere théologique, si ce n'est dans les points où ils s'accordent avec les catholiques, ou enfin dans ceux où il les réfute.

S'il propose des explications, des versions & des sens qui paroissent contraires à la vulgate, il le fait toujours sans manquer au respect que tout catholique doit à cette version, canonisée par le concile de Trente.

Pour débarrasser le texte du commentaire on a mis au bas de la page les mots hébreux, grecs & latins, & les endroits des auteurs cités. On s'apperçoit en lisant le commentaire que l'auteur n'a point cherché à briller par son style : persuadé que le vrai caractere & le véritable style des ouvrages de cette nature étoient la briéveté & la clarté, il s'est principalement appliqué à écrire d'une maniere simple, claire & à la portée de tout le monde. C'est ainsi que dom Calmet rend lui-même raison de son entreprise, & de la méthode qu'il a suivie dans son grand commentaire.

Voici le jugement que porte M. l'abbé Dupin de l'ouvrage de dom Calmet : » Tout » ce que nous en pouvons dire, dit cet ha- » bile critique, est qu'il n'est pas du nombre » de ces commentaires succincts & abrégés, » qui ne font qu'indiquer les choses. L'au- » teur y traite les questions à fond ; il y rap- » porte les sentimens différens des commen- » tateurs, & les raisons sur lesquelles ils les » appuient.... On ne peut nier que ce com-

» mentaire ne ſoit un ouvrage d'un travail
» très-conſidérable, & d'une grande érudi-
» tion. Quelques-uns trouveront peut-être
» que les matieres n'y ſont pas aſſez digérées
» ni aſſez diſtinguées, & qu'il eſt un peu
» trop chargé d'érudition grammaticale, ra-
» binique & profane; mais, pour l'excuſer,
» on peut dire qu'il eſt difficile de donner
» des liaiſons bien naturelles à tant de cho-
» ſes différentes, de traiter des points de cri-
» tique avec le même agrément que l'on peut
» avoir dans des diſcours moraux, & que les
» remarques d'érudition profane qu'il fait en
» pluſieurs endroits, ont leur utilité pour
» l'intelligence du texte, & leur agrément
» pour les ſavans. « Dupin, *bibliot. des auteurs eccléſiaſtiques du dix-ſeptieme ſiecle.*

Le premier volume de ce commentaire parut en 1707. Outre la préface générale, on trouve encore une préface particuliere ſur le livre de la geneſe, dans laquelle dom Calmet fait voir que le pentateuque eſt véritablement l'ouvrage de Moyſe; il répond enſuite aux difficultés. Cette préface eſt ſuivie de quatre diſſertations; 1°. ſur la matiere, ſur la forme des livres anciens & ſur les diverſes manieres d'écrire; 2°. ſur l'origine de la circonciſion; 3°. ſur l'antiquité de la monnoie frapée au coin, ſur les me-

ſures & les poids des Hébreux, comparés aux meſures & aux poids de France; 4°. de remarques ſur la chronologie, les années, les mois, les jours & les heures des Caldéens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains & des Hébreux.

Le commentaire ſur l'exode & le lévitique ne parut qu'en 1709. Dom Calmet examine dans la préface, qui eſt à la tête de l'exode, la fameuſe queſtion, ſavoir, *ſi les loix des Juifs ſont imitées de celles des Egyptiens*, ou ſi au contraire les Egyptiens les ont imitées de celles des Hébreux. Cette préface eſt ſuivie de cinq diſſertations; la premiere, ſur les miracles; la ſeconde, ſur le paſſage de la mer rouge; la troiſieme, ſur la poéſie des Hébreux; la quatrieme, ſur la nature, la cauſe & les effets de la lepre; la cinquieme, ſur le dieu Moloch.

Le commentaire ſur les nombres & le deutéronome fut imprimé la même année 1709. Il eſt accompagné d'une préface & de quatre diſſertations: la premiere eſt ſur la police ou ſur la maniere d'adminiſtrer la juſtice parmi les Hébreux, & en particulier ſur le *ſanhedrin*; la ſeconde, ſur les Dieux des Moabites; la troiſieme, ſur le divorce; la quatrieme, ſur les ſupplices dont il eſt parlé dans l'écriture.

Le froid excessif qu'il fit en 1709. ayant interrompu les travaux de dom Calmet, le commentaire sur Josué, les juges & Ruth ne parut qu'en 1711. On trouve dans ce volume cinq dissertations; 1°. sur le commandement que Josué fit au soleil & à la lune de s'arrêter; 2°. sur la pluie de pierres qui tomba sur les Cananéens le même jour que le soleil s'arrêta; 3°. sur le pays où se sauverent les Cananéens chassés par Josué. Ces trois dissertations sont suivies de remarques sur une nouvelle carte de la terre promise. La quatrieme traite des demeures des anciens Hébreux; la cinquieme, du vœu de Jephté. Dom Calmet prétend que Jephté exécuta réellement son vœu, & qu'il égorgea sa fille sur les montagnes de Galaad.

Cette même année parut le commentaire sur les livres des rois & les paralipomenes, en deux volumes : une préface instructive & une table chronologique commencent ces volumes. On y trouve ensuite une dissertation sur l'origine & les divinités des Philistins, une autre concernant l'apparition de Samuel à Saül. Dom Calmet est persuadé & fait voir que ce fut le vrai Samuel qui apparut à Saül, qu'il lui apparut par l'ordre de Dieu, sans que le démon eût aucune part à ce prodige; mais il n'ose assurer si ce fut en

corps, ou ſeulement en eſprit. Les richeſſes que le roi David laiſſa à Salomon, font le ſujet de la troiſieme diſſertation. Dans la quatrieme l'auteur traite des temples des anciens. La cinquieme regarde la priere que Naaman fit à Eliſée, de lui permettre de ſe proſterner devant l'idole de Remmon. Le ſentiment qui explique les paroles de Naaman, comme s'il demandoit pardon du paſſé, paroît à dom Calmet plus ſimple, plus naturel & plus conforme au texte hébreu & caldéen, & il l'embraſſe. C'eſt Bochart qui indique cette explication, ſuivant laquelle Naaman ne demande point à Eliſée de lui obtenir le pardon, s'il eſt contraint d'adorer Remmon; mais il prie ce Prophête de s'employer auprès de Dieu, pour lui demander pardon d'avoir autrefois adoré cette idole.

Un auteur anonyme attaqua l'opinion de dom Calmet, dans une diſſertation inſérée dans les mémoires de Trévoux, mars 1723. On entreprend de prouver dans cet ouvrage que l'opinion eſt inſoutenable, qu'elle étoit particuliere à Bochart, & que le ſentiment commun, qui explique la priere de Naaman, de la permiſſion qu'il demandoit au Prophête de ſe trouver avec le Roi de Syrie ſon maître dans le temple de Remmon, & de

s'y profterner lorfque ce Prince s'appuiera fur fon bras, devoit être préféré à l'explication de Bochart. Dom Calmet répondit dans la feconde édition de fon commentaire, faite en 1721. & fit voir que cette maniere d'expliquer cet endroit de l'écriture n'étoit pas particuliere à Bochart ; mais qu'elle étoit foutenue par plufieurs interpretes, célebres par la connoiffance de la langue fainte & du ftyle de l'écriture, & que l'opinion contraire n'eft point, comme on le dit, celle de tous les interpretes, puifque Grégoire de Valence, fameux jéfuite, & le cardinal Hugues de S. Cher ont condamné comme lui la demande de Naaman, dans la fuppofition qu'il veuille continuer à fréquenter le temple de Remmon. L'opinion commune eft celle qu'a fuivie le pere de Carrieres.

Deux differtations accompagnent les deux livres des paralipomenes. Dans la premiere notre auteur donne un dénombrement des officiers de la cour des Rois des Hébreux. Dans la feconde il recherche en quel pays les dix tribus d'Ifrael furent tranfportées, & où elles font aujourd'hui.

Le commentaire fur les deux livres d'Efdras fut imprimé en 1712. D. Calmet parle des troifieme & quatrieme livres d'Efdrás

dans deux dissertations particulieres, dans lesquelles il fait voir que ces livres, quoique très-anciens, n'en sont pas pour cela plus autentiques. Dans une autre dissertation il examine *si Esdras est l'auteur ou le restaurateur des saintes écritures*. Il en ajoute une autre sur la question qui a si long-tems exercé quelques savans, *si Esdras a changé les anciens caracteres hébreux, pour leur substituer les lettres caldéennes*. Dom Calmet se déclare pour le sentiment qui tient pour le changement. Après avoir bien établi les preuves de cette opinion, il montre à la fin de cette dissertation qu'Esdras étoit assez autorisé dans la nation pour y établir l'usage des nouveaux caracteres.

Le livre de Tobie est précédé d'une préface, où l'on trouve non seulement un sommaire exact de l'histoire qu'il renferme, mais aussi des observations instructives sur le livre même. Dans une dissertation curieuse, qui vient après cette préface, l'auteur parle du démon Asmodée, & à cette occasion il traite au long des bons & des mauvais Anges. Suit le commentaire sur le livre de Judith, précédé d'une préface & d'une dissertation sur *l'ordre & la succession des grands-prêtres des Juifs*. Cette piece est une espece d'histoire abrégée, remplie de recherches, & très-soigneusement digérée.

On voit, après la table chronologique des principaux faits renfermés dans l'histoire d'Esther, une savante & curieuse dissertation sur la milice des anciens Hébreux.

Le commentaire sur le livre de Job suivit de près les livres précédens. Dans la dissertation sur la maladie de Job dom Calmet en examine toutes les circonstances, qui le déterminent à croire que cette maladie étoit la lepre. La dissertation qui suit regarde le sens de ces paroles de Job, chap. XXIX. ✝. 18. *Je vivrai aussi long-tems que le palmier.*

Notre auteur fait suivre le commentaire sur les livres des Machabées au livre de Job. Ce qui est dit au chap. XII. du I. livre des Machabées, du renouvellement de l'alliance des Juifs avec les Lacédémoniens, lui donne lieu d'examiner l'origine de la parenté de ces deux peuples. Ce qui est dit dans le II. livre, chap. II. de l'arche cachée au tems de la captivité de Babylone par Jérémie, fournit à dom Calmet l'occasion d'examiner dans une dissertation, si elle fut remise dans le temple après cette captivité.

Le commentaire sur les pseaumes parut en 1713. en deux volumes. A la tête de chaque pseaume dom Calmet met un argument, dans lequel il recherche qui est l'auteur du pseaume, en quel tems & à quelle occasion

il a été écrit, quel en eſt le ſujet, le ſtyle, le deſſein. Pluſieurs pieces dignes d'être lues précedent les pſeaumes. Outre la préface on y trouve les diſſertations ſuivantes ; 1°. ſur les titres des pſeaumes ; 2°. ſur les mots, *Lamnazeach* & *Sela*, qui ſe rencontrent fréquemment dans le livre des pſeaumes. Dans la troiſieme diſſertation on examine ce paſſage du pſeaume XXI. 18. *Ils ont percé mes pieds & mes mains*, & on montre que les Juifs l'ont altéré dans le texte hébreu. La quatrieme diſſertation traite des enchantemens des ſerpens, à l'occaſion de ce qui ſe lit dans le pſeaume LVII. 5 & 6. La cinquieme eſt ſur les auteurs des pſeaumes. La ſixieme, ſur le texte & les verſions des pſeaumes. La ſeptieme, qui traite de la poéſie en général, & de celle des Hébreux en particulier, n'eſt point de dom Calmet, mais de M. l'abbé Fleury, qui avoit compoſé ce diſcours pour l'inférer dans un traité ſur l'ancienne poéſie. Il le communiqua à D. Calmet, & lui permit d'en faire part au public. La huitieme eſt ſur *la muſique des anciens, & en particulier ſur celle des Hébreux*. La neuvieme contient des deſcriptions des inſtrumens de muſique, qui étoient en uſage chez les Hébreux. L'argument du pſeaume CXIX. eſt une véritable diſſertation, très-inſtructive ſur les quinze pſeaumes

pseaumes graduels, dans laquelle l'auteur examine en quel tems, à quelle occasion, à quelle fin, & par qui ils ont été écrits.

Dom Calmet, toujours infatigable, donna la même année le commentaire sur les proverbes, l'ecclésiaste, le cantique des cantiques & la sagesse de Salomon. Dans une dissertation, qui accompagne la préface sur les proverbes, l'auteur examine *si les anciens législateurs & les philosophes ont puisé dans l'écriture leurs loix & leur morale.* Il penche vers la négative. Le sujet du cantique des cantiques donne lieu à une dissertation sur les mariages des Hébreux, dans laquelle l'auteur se borne aux circonstances des cérémonies des fiançailles & des épousailles. Dom Calmet recherche dans une dissertation, qui suit la préface sur le livre de la sagesse, qui est l'auteur de ce livre. Dans une autre dissertation sur l'origine de l'idolâtrie, l'auteur réfute Calvin, qui rejette le livre de la sagesse, sous prétexte que les sources qu'il assigne à l'idolâtrie, sont fausses & ridicules.

Le commentaire sur l'ecclésiastique contient un volume tout entier. Sa préface est suivie de quatre dissertations. La premiere regarde les funérailles & la sépulture des Hébreux; la seconde, leur médecine & leurs médecins; la troisieme, leur manger, & tout

ce qui y a rapport ; & la quatrieme, leur syſteme du monde.

Une préface générale ſur les prophêtes commence le commentaire ſur Iſaïe. Cette préface eſt ſuivie d'un précis de l'hiſtoire profane d'Orient, depuis Salomon juſqu'après la captivité de Babylone, pour ſervir d'éclairciſſement à l'hiſtoire des Hébreux marquée dans les prophêtes. Viennent enſuite trois diſſertations ; la premiere, ſur ces paroles d'Iſaïe : *Une vierge concevra & enfantera un fils, & vous l'appellerez Emmanuel.* Iſaïe, *chap. VII.* 14. L'expédition & la défaite de Sennacherib roi d'Aſſyrie eſt le ſujet de la ſeconde diſſertation. Ces paroles d'Iſaïe, chap. LIII. 2. *Nous l'avons vu, & il étoit ſans beauté*, fourniſſent à notre auteur la matiere de la troiſieme diſſertation, qui eſt ſur *la beauté de Jéſus-Chriſt.*

Quatre diſſertations précedent le commentaire ſur le prophête Jérémie, dont la premiere traite *des caracteres du Meſſie, ſuivant les Juifs anciens & modernes.* La ſeconde eſt ſur *les Rechabites*, dont on explique l'origine & l'inſtitut. Le ſujet de la troiſieme ſont les écoles des Hébreux. Les habits des anciens Hébreux ſont la matiere de la quatrieme.

On vit paroître la même année 1714. le

commentaire sur Ezéchiel, accompagné de deux dissertations; l'une, sur *le retour des dix tribus*; l'autre, sur *Gog & Magog*. On trouve après cette dissertation un nouveau plan du temple de Jérusalem, gravé, avec l'explication & les preuves de ce nouveau plan. Le livre de Daniel est joint dans ce volume à celui d'Ezéchiel. La préface sur Daniel est suivie d'une dissertation sur la question célebre des septante semaines de Daniel.

Dans cette dissertation dom Calmet entreprend de donner une nouvelle hypothese, qu'il croit être sujette à de moindres inconvéniens que celle du chevalier Marsham, qui bornoit la prophétie au tems d'Antiochus Epiphane, sans aller jusqu'à Jésus-Christ, & que celle du P. Hardouin jésuite, qui pensoit que quelques événemens arrivés au tems des Machabées étoient figuratifs de ce qui devoit arriver au tems de J. C. & il croyoit trouver l'un & l'autre sens dans la prophétie de Daniel; de telle sorte cependant que, selon lui, les septante semaines furent entierement révolues au tems des Machabées.

Dès que la dissertation de dom Calmet parut, M. l'abbé Renaudot lui en fit témoigner son sentiment: il envoya à un des amis de notre auteur les réflexions qu'il avoit fai-

tes ſur ce ſujet, prétendant que le ſyſteme de dom Calmet ne différoit point, quant au fond, de ceux de Marsham & du pere Hardouin. Ce dernier ſyſteme avoit tellement ſcandaliſé le public, que M. le chancelier Boucherat, en ayant été informé, fit ſupprimer par cette ſeule conſidération la chronologie ſacrée de cet auteur, quoique l'impreſſion en fût achevée, & qu'elle eût été faite avec privilege & approbations de ſes ſupérieurs. M. l'abbé Renaudot ſe plaignoit que dom Calmet eût établi ſon opinion ſans apporter des preuves capables de détruire le ſyſteme de Marsham & du pere Hardouin.

Mais il ſe trouvoit dans la diſſertation de dom Calmet un autre défaut, qui a été relevé depuis par un chanoine de l'égliſe cathédrale d'Ypres, M. Plumyoen auteur d'une nouvelle diſſertation ſur les ſeptante ſemaines : *Diſſertationes ſelectæ in ſcripturam ſacram, authore Judoco-Joſepho Plumyoen.* Ypres, 1735. *in-octavo.* L'hypotheſe que dom Calmet établit dans ſa diſſertation, ſuppoſe que depuis le commencement de Cyrus à la tête de l'empire des Perſes, juſqu'à la mort du pontiſe Onias, il y a ſoixante & deux ſemaines d'années, & que les preuves chronologiques en ont été produites par Marsham & le P. Har-

douin. Il y a ſur ces deux points quelques mépriſes. Ces preuves n'ont été produites ni par Marsham ni par le P. Hardouin ; & l'intervalle dont parle dom Calmet, ne ſe trouve être que de cinquante-deux ſemaines d'années.

Un ſavant moderne a entrepris de diſſiper les fauſſes lueurs de vraiſemblance qui avoient ſurpris le ſuffrage de dom Calmet en faveur d'un ſyſteme trop peu différent de ceux de Marsham & du P. Hardouin, & enfin de confirmer l'interprétation que D. Calmet même reconnoiſſoit être la meilleure, la plus ſure & la plus ſuivie ; c'eſt-à-dire, celle qui place au tems de Jéſus-Chriſt l'accompliſſement unique de cette prophétie. L'auteur a profité particulierement du travail de M. Plumyoen. Voyez la nouvelle bible, *avec des notes littérales*, *critiques & hiſtoriques*, *&c*. T. IX. p. 471 & ſuiv.

La métamorphoſe de Nabuchodonoſor roi de Caldée eſt un événement ſi extraordinaire, qu'il n'eſt pas étonnant ſi D. Calmet en a fait le ſujet d'une diſſertation, dans laquelle il rapporte toutes les conjectures & les opinions que cet événement a fait naître.

Le commentaire ſur les douze petits prophêtes eſt précédé de quatre diſſertations ;

1°. ſur l'état de la religion des royaumes de Juda & d'Iſrael, depuis leur ſéparation ; 2°. ſur le dieu *Rephan* ou *Remphan*, qu'il croit être le dieu *Apis* ou *Oſiris* ; 3°. ſur le poiſſon qui engloutit le prophête Jonas ; la quatrieme, ſur les divinités Phéniciennes ou Cananéennes, dans laquelle dom Calmet ſe propoſe de donner un plan de la théologie de ces anciens peuples. Cette diſſertation eſt ſuivie d'un précis de l'hiſtoire des peuples voiſins des Juifs, pour ſervir d'éclairciſſement aux prophéties qui les concernent.

Le commentaire ſur le nouveau teſtament ſuivit de près celui ſur l'ancien. Le I. tome comprend l'évangile ſur ſaint Matthieu. On trouve à la tête une préface générale ſur les livres du nouveau teſtament, dans laquelle l'auteur commence par le parallele des livres de l'ancien & du nouveau teſtament ; il parle enſuite de l'origine des livres du nouveau teſtament, du canon, des textes & des verſions de ces livres. La préface particuliere ſur ſaint Matthieu eſt ſuivie de l'harmonie des quatre évangiles, dans laquelle D. Calmet s'attache au ſyſteme de M. Toinard, qui venoit de paroître. Dans ce volume ſe trouvent trois diſſertations ; la premiere, ſur les évangiles apocryphes ; la ſeconde, ſur les mages qui vinrent adorer Jéſus-Chriſt ;

la troisieme, sur la derniere pâque de Jésus-Christ. Dans cette dissertation D. Calmet se déclare pour le systeme du P. Lamy, qui prétend que Jésus-Christ n'a point célébré la derniere pâque.

M. Plumyoen chanoine d'Ypres, auteur de quelques dissertations latines sur l'écriture sainte, dont nous avons déja parlé, entreprit en 1735. de réfuter la dissertation de dom Calmet, & de prouver contre lui que Jésus-Christ a réellement célébré la pâque légale avec ses disciples la veille de sa mort. Cette dissertation se trouve traduite en françois dans la nouvelle bible en latin & en françois, avec des notes, &c. à la suite de celle de dom Calmet, *t. XI. p.* 81.

Le commentaire sur saint Marc & saint Luc occupe le volume suivant. On y trouve les dissertations suivantes; 1°. sur les sectes des Juifs; on y fait des recherches très-curieuses sur l'origine, le caractere, les dogmes & les opinions de toutes les sectes qui ont paru chez les Juifs; 2°. sur les trois baptêmes, des Juifs, de S. Jean & celui de Jésus-Christ; 3°. sur le péché contre le S. Esprit; 4°. sur la généalogie de Jésus-Christ, dans laquelle on essaie de concilier S. Matthieu avec S. Luc; 5°. sur les bons & les mauvais Anges; 6°. sur *les trois Maries* dont il est parlé

dans l'évangile ; 7°. sur la mort de S. Jean l'évangéliste.

Au commencement du commentaire sur les actes des Apôtres dom Calmet a placé trois dissertations ; l'une, sur l'inscription de l'autel d'Athenes, consacré *au Dieu inconnu*, dont il est parlé au chap. XVIII. ✡. 22. des actes des Apôtres ; l'autre traite du baptême au nom de Jésus-Christ ; les élections par le sort sont la matiere de la troisieme.

Les épîtres de saint Paul composent deux volumes. Trois dissertations précedent le commentaire. Dans la premiere, qui est sur la prédestination, l'auteur n'entreprend pas de traiter à fond cette matiere ; il se contente de proposer historiquement les différentes manieres dont on l'a traitée jusqu'ici dans l'Eglise, & de marquer le systeme qui lui paroît le plus propre à sauver toutes les difficultés. Dom Calmet finit cette dissertation, en déclarant qu'il embrasse la doctrine de saint Augustin sur les matieres de la prédestination & de la grace ; doctrine, dit-il, consacrée par l'approbation solemnelle que l'Eglise lui a donnée. La seconde concerne les effets de la circoncision. Dans la suivante l'auteur se propose pour objet le salut des gentils, & d'examiner si les gentils, qui n'ont connu ni la loi de Moyse ni l'évangile, ont pu être sauvés.

Le ſecond volume contient les autres épîtres de ſaint Paul, qui ſont accompagnées des diſſertations ſuivantes; 1°. ſur *le baptême pour les morts*, dont il eſt parlé au chapitre XV. de la premiere épître aux Corinthiens; 2°. un paſſage de l'épître aux Galates, *chap. II.* ℣. 11. donne lieu d'examiner la queſtion, ſi Cephas, dont il eſt parlé en cet endroit, eſt le même que ſaint Pierre; 3°. la diſſertation ſur l'Antechriſt eſt comme un précis de l'ouvrage du pere Malvenda dominicain Eſpagnol, ſur cette matiere importante; dans la quatrieme on traite la queſtion de la fin du monde, & de ſon état après le jugement dernier; la réſurrection des morts eſt le ſujet de la cinquieme; la ſixieme diſſertation de ce volume, qui ſuit la préface ſur l'épître aux Hébreux, roule ſur Melchiſedech roi de Salem.

Le dernier volume de tout le commentaire ſur l'écriture ſainte comprend les épîtres canoniques & l'apocalypſe. Il eſt précédé de quatre diſſertations; l'une, ſur le voyage de S. Pierre à Rome, dont l'auteur prouve la vérité contre l'opinion de quelques proteſtans; la ſeconde regarde l'inſpiration des livres ſacrés. Cette diſſertation eſt diviſée en deux articles: dans le premier dom Calmet établit la certitude de l'inſpi-

ration des livres ſaints ; dans le ſecond il examine la maniere dont s'eſt faite cette inſpiration. Le fameux paſſage de la premiere épître de ſaint Jean, chap. V. ✠. 7. *Tres ſunt, qui teſtimonium dant in Cœlo, Pater, Verbum, &c.* fait le ſujet de la troiſieme diſſertation. On y examine les différentes opinions ſur l'autenticité de ce paſſage. Un autre texte de l'épître de ſaint Jude fournit la matiere de la diſſertation ſur la mort & la ſépulture de Moyſe.

A la tête du commentaire ſur l'apocalypſe eſt une ſavante préface, diviſée en ſix articles : on y expoſe toutes les queſtions que l'on forme ſur ce livre. Dom Calmet s'eſt attaché dans ſon commentaire ſur l'apocalypſe au ſyſteme de M. Boſſuet évêque de Meaux. Il rapporte enſuite ceux de M. de la Chetardie curé de S. Sulpice de Paris, & de M. Dupin, ſur leſquels il porte ſon jugement. Enfin il expoſe lui-même quelles étoient ſes diſpoſitions à l'égard de ce livre, & avoue ingénûment que lorſqu'il commença à travailler ſur l'apocalypſe, il n'étoit nullement prévénu en ſa faveur. » Je conſidérois ce livre, dit-il, comme une énigme, dont l'explication étoit impoſſible aux hommes, ſans une révélation particuliere. Je regardois tous les commen-

» tateurs qui ont entrepris de l'expliquer, » comme des gens qui, au milieu des téne- » bres, vont au hasard où les porte leur » bonne ou mauvaise fortune. Mais en exa- » minant cet ouvrage avec plus de soin, j'y » ai remarqué des beautés comparables à » tout ce qu'il y a de plus pompeux, de plus » grand dans les prophéties d'Isaïe, de Da- » niel, de Jérémie, d'Ezéchiel : j'y ai ad- » miré l'ordre, l'arrangement, le choix des » faits, la lumiere répandue à propos sur » certains endroits obscurs, les faits noble- » ment enveloppés sous des figures naïves & » expressives, &c. «

Nous nous sommes un peu étendus sur le commentaire de dom Calmet sur l'écriture sainte. La grandeur, l'importance de l'ouvrage, le nombre de volumes qui le contiennent, sembloient le demander. De tous les ouvrages de ce célebre écrivain celui-ci est sans contredit le plus considérable, celui qui lui a fait plus d'honneur, & celui par lequel il s'est rendu plus utile à toute l'Eglise. Ceux qui sont en état de se procurer ce livre, nous sauront quelque gré de leur avoir fait connoître par ce détail un ouvrage aussi utile. Ceux qui ne peuvent l'avoir, connoîtront au moins de quelle utilité un semblable ouvrage peut être à tous ceux qui

font leur principale étude de la lecture des livres saints.

Tous les volumes du commentaire littéral, au nombre de vingt-six volumes *in*-4°. furent imprimés en moins de neuf ans, c'est-à-dire, depuis 1707. jusqu'en 1716. que tout l'ouvrage fut achevé d'imprimer. Ils ont été réimprimés depuis en huit gros volumes *in-folio* à Paris, chez Pierre Emery, depuis 1724. jusqu'en 1726. Dès 1722. une compagnie de libraires d'Amsterdam s'étoit proposé de réimprimer le commentaire en plusieurs volumes *in-folio*, en grand papier. Le sieur Brunel imprimeur, qui étoit à la tête de cette compagnie, écrivit à dom Calmet pour lui en donner avis. Ces libraires s'adresserent à lui pour cette nouvelle édition, parce que la contagion qui ravageoit alors la Provence, avoit obligé les états généraux à défendre l'entrée des livres de Paris en Hollande, & que grand nombre de savans de l'Europe souhaitoient avec empressement cet ouvrage. *Lettre du sieur Brunel imprimeur d'Amsterdam à dom Calmet*, 2 *avril* 1722.

Le commentaire sur la bible, avec les dissertations qui l'accompagnent, a été traduit en latin, & imprimé à Venise. La traduction des préfaces & des dissertations a

été faite par le R. P. Jean-Dominique Manſi de Lucques, de la congrégation de la Mere de Dieu : celle du commentaire eſt d'un pere Sommaſque de Veniſe. Le même ouvrage a été enſuite imprimé en latin à Francfort & à Auſbourg, chez Martin Weith, en ſix ou ſept volumes *in-folio*. L'édition qui a été faite à Paris en 1724. a été revue & corrigée par dom Calmet.

2°. *Lettres de l'auteur du commentaire littéral ſur la geneſe, pour ſervir de réponſe à la critique de M. Fourmont contre cet ouvrage.* A Paris, chez P. Emery. 1710. *In-douze*, *pag.* 160. Il étoit difficile qu'un ouvrage auſſi étendu & auſſi conſidérable que le vaſte commentaire de D. Calmet, n'eſſuyât quelque critique. Un jeune homme de vingt-ſix ans, nommé M. Fourmont l'aîné, depuis profeſſeur en arabe au college royal à Paris, qui avoit fait une étude particuliere de la langue hébraïque & des rabins, entreprit de critiquer le commentaire de D. Calmet, & commença par celui de la geneſe, dans un petit ouvrage qu'il donna au public, ſous ce titre: *Lettres à M. . . . ſur le commentaire du P. Calmet ſur la geneſe; où l'on trouvera des diſſertations critiques contre les notes de ce ſavant bénédictin, des explications nouvelles ſur un grand nombre de paſſages, & la ſolution de pluſieurs difficultés de*

l'écriture ſainte. Par M. Fourmont. *A Paris, chez François Delaulne.* 1709. *In-douze, p.* 48 pour la premiere lettre, & *p.* 122 pour la ſeconde.

La premiere de ces deux lettres rouloit ſur *l'auteur du pentateuque*, & ſur *l'autorité des rabins*. M. Fourmont accuſoit dom Calmet de n'avoir pas bien prouvé que Moyſe fût auteur du pentateuque, en ſe contentant de dire que Moyſe a ſur ce livre une poſſeſſion de trois mille ans, appuyée ſur l'autorité de Jéſus-Chriſt & des Apôtres; que cette preuve eſt, à proprement parler, ce qu'on appelle une pétition de principe, & donner pour preuve ce qui eſt en queſtion. Il avertit même en paſſant qu'il eſt aſſez probable que le pentateuque ne porte le nom de Moyſe, que parce qu'il contient ſes loix.

L'autre point ſur lequel M. Fourmont attaquoit dom Calmet, étoit d'avoir témoigné du mépris pour les rabins en général, à cauſe des rêveries débitées par quelques-uns d'entre eux : Parce que, diſoit-il, cette injuſtice ſeroit auſſi grande que celle des critiques qui jugeroient de tous les écrivains eccléſiaſtiques par quelques légendaires très-mépriſables, qui ſe rencontrent parmi eux. En examinant une note de dom Calmet ſur un paſſage de l'écriture, M. Fourmont aſ-

ſure, *pag.* 36, que *ſi le bénédictin avoit lu ſur cet endroit les rabins, dont il fait tant de mépris, il n'y en a pas un qui ne lui eût fourni une note meilleure que celle qu'il nous a donnée.*

La ſeconde lettre regarde *la maniere de prouver la création par la geneſe.* M. Fourmont y attaque deux endroits du commentaire, & il prétend que les explications que les rabins ont données à ces deux endroits, ſont plus conformes au texte hébreu que celles de dom Calmet. La premiere regarde les premiers mots de la geneſe. La ſeconde difficulté regarde la ſignification du mot hébreu, *bara*, *creavit.* L'auteur de la lettre fait pluſieurs remarques ſur l'explication que dom Calmet donne à ce mot, & prétend entre autres choſes qu'il a eu tort de dire que le mot *bara* ſignifie *tirer du néant*, lequel, dans ſon idée, n'emportant nullement la création, mais ſeulement le premier état ou la premiere poſition d'un être, ne s'emploie pourtant qu'à marquer les belles choſes, & tout ce qui ſe fait d'extraordinaire. M. Fourmont ajoute que pour avoir la véritable explication des premieres paroles de la geneſe, il falloit conſulter les docteurs Juifs.

Dom Calmet répondit par les quatre lettres dont il eſt ici queſtion. Dans la premiere il ſuppoſe comme un fait conſtant que Moyſe

eſt l'auteur du pentateuque. Il ajoute qu'après les excellens traités qui ont été faits pour l'établir, il ſeroit inutile d'en rapporter de nouveau les preuves, & que ceux qui conteſtent ces livres à Moyſe, ne ſont pas recevables à le troubler dans une poſſeſſion de trois mille ans, à moins qu'ils n'aient des raiſons d'une entiere évidence pour contrebalancer le poids d'une poſſeſſion ſi ancienne, appuyée de l'autorité de Jéſus-Chriſt & des Apôtres, & ſoutenue du conſentement unanime des Egliſes Juive & chrétienne.

Dans la ſeconde lettre dom Calmet juſtifie le jugement qu'il a porté des rabins. Il l'explique d'abord en faiſant voir qu'il n'a pas parlé généralement de tous les rabins, mais de la plûpart. Il ne prétend pas qu'un homme circoncis ne puiſſe pas penſer comme un autre homme. Il déclare qu'il n'a point exclu la vérité ni la raiſon de tous les écrits des rabins, & il avoue qu'il y a quelques-unes de leurs interprétations qui peuvent être utiles & bien ſenſées; mais ce ſont, dit-il, des exceptions qu'il admet. Dom Calmet appuie ſon jugement ſur les rabins par pluſieurs exemples qu'il rapporte d'interprétations données par quelques-uns, qui ſont pleines de rêveries, & extravagantes.

Dans

Dans la troisieme lettre D. Calmet s'applique à faire voir que ce que M. Fourmont a opposé pour établir le contraire, ne l'établit point, & que les exemples qu'il produit pour prouver l'habileté des rabins, découvrent parfaitement leur entêtement, leur ignorance & leur peu de jugement. Il soutient, par exemple, qu'Aben-Esra & les autres rabins, en expliquant ces paroles, *Cananæus tunc erat in terra*, se sont trompés dans leur conjecture, lorsqu'ils ont cru que Canaan conquit sur un autre peuple le pays à qui il donna son nom. Ce n'est là, dit dom Calmet, qu'une simple hypothese en l'air, & sans fondement; l'écriture ne dit rien qui l'autorise, & on n'a aucune assurance que depuis le déluge il y ait eu des peuples dans le pays avant les Cananéens.

La quatrieme lettre est beaucoup plus courte que les premieres. Dom Calmet y fait quelques réflexions sur un écrit latin, que M. Fourmont avoit présenté à l'assemblée du clergé de France, pour se procurer une pension, qui le mît en état de continuer ses études, & de donner au public des ouvrages utiles à l'Eglise, dont il en propose quatre, par lesquels il a dessein de commencer; 1°. une nouvelle histoire critique de tous les livres de l'ancien & du nou-

veau teſtament ; 2°. une nouvelle édition des ouvrages de S. Iſidore de Séville ; 3°. ſes lettres ſur le commentaire de dom Calmet ; 4°. une nouvelle grammaire hébraïque : de plus il y accuſoit les peres bénédictins en général de pluſieurs fautes, dont il promet de faire le dénombrement. Quant au premier motif, D. Calmet fait voir qu'il n'eſt pas aſſez ſolide ; & pour faire entrer le public dans ſes ſentimens, il renvoie à la réponſe même, dont nous venons de donner l'extrait. Pour le ſecond chef, D. Calmet repouſſe le reproche de M. Fourmont avec modeſtie, & venge en général l'honneur des congrégations de ſon ordre. Il eſpere qu'on n'en croira pas M. Fourmont ſur ſa parole, & que ſa réponſe le juſtifiera dans le public.

3°. *Hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament & des Juifs, pour ſervir d'introduction à l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. l'abbé Fleury* ; en deux volumes *in*-4°. à Paris, chez Emery, 1718. réimprimée en ſept volumes *in*-12. en 1725. Nouvelle édition, revue & corrigée par l'auteur, & imprimée de nouveau en quatre volumes *in*-4°. à Paris, chez Pierre-Alexandre Martin, en 1737.

Dom Calmet a mis à la tête de cette hiſtoire une diſſertation ſur *l'excellence de l'hiſtoire des Hébreux par deſſus celles des autres na-*

tions. Il y fait voir que les Hébreux ſont les ſeuls dépoſitaires de la vraie hiſtoire des premiers âges du monde ; que toutes les autres nations, qui nous ſont connues, ne peuvent produire pour ces tems-là d'annales autentiques & bien ſuivies, & que tout ce qu'elles rapportent eſt embrouillé, fabuleux ou douteux. En faiſant même pour un moment abſtraction de l'inſpiration ſurnaturelle, qui ſe rencontre dans les écrivains de l'hiſtoire des Juifs, on peut montrer à ceux qui ne reconnoiſſent point cette qualité dans les auteurs ſacrés, que même ſans cela ces écrivains ont tout ce qu'on peut demander pour former une autorité certaine, auſſi grande qu'on en puiſſe ſouhaiter en ce genre, & telle, qu'il n'y en a point qui l'égale en toutes ſes circonſtances en aucune autre nation & en aucun autre pays ; c'eſt ce que dom Calmet établit principalement dans cette préface.

Voici le plan que l'auteur ſe propoſe dans cette hiſtoire. Les cinq premiers livres comprennent l'hiſtoire des Juifs, depuis la création du monde, juſqu'à Néhémie, c'eſt-à-dire, depuis l'an 4004. avant l'ere vulgaire, juſqu'à l'an 438. avant la même ere. L'hiſtoire des Juifs, depuis Néhémie juſqu'à l'aſcenſion de Jéſus-Chriſt, dont l'auteur don-

ne la vie, eſt décrite dans les VI. VII. & VIII. livres. Les deux derniers contiennent l'hiſtoire du nouveau teſtament, qui commence après l'aſcenſion, & finit après la deſtruction du temple de Jéruſalem, qui eſt l'accompliſſement des prophéties.

L'intention de dom Calmet, en compoſant cet ouvrage, a été d'écrire une hiſtoire de l'Egliſe de l'ancien & du nouveau teſtament, qui pût ſervir comme d'introduction à celle qui a été donnée par M. l'abbé Fleury. C'eſt dans cette vue qu'il s'eſt propoſé d'imiter la brièveté & la préciſion de ce ſage & ſavant hiſtorien, ſans charger ſon ouvrage d'érudition & de recherches ſavantes & curieuſes. Dom Calmet a joint à ſon hiſtoire des liſtes chronologiques des rois des principales monarchies d'Orient, qui ont eu quelque liaiſon avec les Hébreux, & la ſuite des grands-prêtres des Juifs, qui ont fait dans tous les tems une grande figure dans leur nation.

Cette hiſtoire eſt ornée de trois cartes géographiques, dreſſées conformément au commentaire littéral ſur l'écriture ſainte; la premiere, de M. Samſon, eſt des terres habitées par les deſcendans des trois fils de Noé; la ſeconde, donnée par D. Calmet, eſt la carte du voyage des Iſraélites dans le

desert; la troisieme, aussi dressée par le pere Calmet, est celle de la terre promise. On voit aussi dans le second volume le plan du temple de Jérusalem, rebâti par Herode le grand, avec l'explication de ce plan.

4°. *Dissertations qui peuvent servir de prolégomenes sur l'écriture sainte, revues, corrigées & considérablement augmentées, & mises dans un ordre méthodique*; en trois volumes *in*-4°. à Paris, chez Emery, Saugrain l'aîné & Pierre Martin, 1720. C'est le recueil des préfaces & des dissertations qui se trouvent répandues dans le commentaire littéral. Un libraire d'Avignon, dans l'espérance d'un gain considérable, s'étoit avisé d'imprimer séparément les dissertations de D. Calmet. Cette édition, qui parut *in*-8°. en 1715. contient cinq volumes. Dès que cette édition fut rendue publique, dom Calmet, qui étoit encore à Moyenmoutier, crut devoir l'examiner avec soin. Il vit, par l'examen qu'il en fit, qu'elle étoit remplie de fautes, & que l'ordre qu'on y suivoit, n'étoit pas naturel. L'éditeur, en mettant de suite les préfaces & les dissertations, comme elles sont placées dans le commentaire, ne faisoit pas attention que si on les a rangées de cette maniere, c'est que le texte sacré, que l'on commentoit, déterminoit à traiter des matieres

très-différentes, & qui ſouvent n'ont aucun rapport entre elles.

Pour remédier aux défauts de l'édition d'Avignon, dom Calmet ſe détermina à en donner une qui fût plus correcte & plus méthodique, qui eſt celle dont nous parlons. Dans cet ouvrage l'auteur n'a pas ſeulement pris ſoin de perfectionner cette édition par des corrections & des additions, qu'il fit dans pluſieurs diſſertations, qui avoient déja été imprimées avec le commentaire; il l'augmenta encore de dix-ſept diſſertations nouvelles ſur des matieres intéreſſantes. Ces nouvelles diſſertations parurent la même année, en un volume *in*-4°. imprimées chez Emery, ſous ce titre : *Nouvelles diſſertations ſur pluſieurs queſtions importantes & curieuſes, qui n'ont point été traitées dans le commentaire littéral ſur tous les livres de l'ancien & du nouveau teſtament.* Elles ont été depuis jointes à celles qui compoſent le recueil des diſſertations de dom Calmet, en trois volumes *in-quarto*, imprimées de nouveau chez les mêmes libraires en 1722. en trois volumes, auſſi *in-quarto.*

Voici la liſte de ces nouvelles diſſertations. La premiere regarde la premiere langue & la confuſion arrivée à Babel. Dom Calmet s'efforce d'y prouver que c'eſt la lan-

gue hébraïque. La version des septante fait le sujet de la seconde dissertation. L'auteur fait l'histoire de cette version, & montre de quelle autorité elle a toujours été dans les Eglises Grecque & Latine. La troisieme traite de la vulgate. Dans la quatrieme on traite de la sueur de sang de notre Seigneur Jésus-Christ au jardin des Oliviers. D. Calmet avertit que cette dissertation n'est pas toute de lui. Il déclare à la fin qu'il est redevable des faits & des raisonnemens qu'elle contient, à *M. Alliot de Mussey* docteur & professeur en médecine de la faculté de Paris, qui lui a fait part de ses recherches & de ses découvertes sur le sujet en question. Cette dissertation fut imprimée en particulier, en une brochure de seize pages *in*-4°. en 1720. Dans la cinquieme dissertation dom Calmet examine la nature de l'ame, & son état après la mort, selon les anciens Hébreux. La sixieme a pour objet les obsessions & possessions des démons. On y établit contre les incrédules, 1°. la possibilité des obsessions des démons, 2°. la réalité de celles dont il est parlé dans l'évangile. Le patriarche Hénoch est le sujet de la septieme dissertation. Elle est divisée en trois articles. Le premier contient la vie d'Hénoch; le second parle de son transport; dans le troi-

ſieme il eſt traité de ſon retour à la fin du monde.

Dans la huitieme diſſertation, qui eſt ſur les géans, D. Calmet ſe propoſe d'en prouver l'exiſtence, & de réfuter ceux qui la conteſtent. La neuvieme parle de la tour de Babel. On entreprend dans la dixieme de traiter la queſtion du ſalut ou de la damnation du roi Salomon, & d'examiner, ſelon les regles de l'écriture & des peres, ſi ce Prince a vécu & eſt mort comme un prédeſtiné, ou comme un réprouvé. D. Calmet, après avoir rapporté les diffétentes opinions des auteurs les plus célebres, en conclut que la pénitence de Salomon étant incertaine, ſon ſalut à notre égard eſt auſſi une choſe très-douteuſe. Les ténebres arrivées à la mort de Jéſus-Chriſt ſont la matiere de l'onzieme diſſertation. Dans la douzieme, qui regarde la réſurrection des ſaints peres qui reſſuſciterent avec Jéſus-Chriſt, l'auteur examine qui ſont ceux qui reſſuſciterent ainſi; ſi les Saints dont il s'agit reſſuſciterent au moment de la mort de Jéſus-Chriſt, ou au moment de ſa réſurrection; en quelle forme & avec quels corps ils parurent; monterent-ils au Ciel en corps & en ame avec Jéſus-Chriſt? Dans la treizieme dom Calmet fait des recherches ſur le livre

d'Hénoch. Il y fait voir que les plus éclairés d'entre les anciens & les modernes s'accordent à rejetter cet ouvrage, dont on fait ici le précis. La quatorzieme regarde S. Joseph époux de la sainte Vierge. On y examine plusieurs questions que l'on forme sur sa généalogie, sur le métier qu'il exerçoit, s'il a eu deux femmes, sur sa mort, &c. Dans la quinzieme dom Calmet traite tout ce qui regarde la personne de Simon le magicien. Le texte de la premiere épître de saint Paul aux Corinthiens, chap. XV. 32. *A parler selon l'homme, que me sert d'avoir combattu à Ephese contre les bêtes, si les morts ne ressuscitent pas?* donne occasion à notre auteur de traiter dans la seizieme dissertation du combat de saint Paul à Ephese. Les actes de Pilate, envoyés à l'empereur Tibere au sujet de la mort de Jésus-Christ, sont la matiere de la derniere dissertation. Ces actes, comme l'on sait, sont aujourd'hui un grand probleme parmi les savans. Dom Calmet est persuadé que de tous les actes de Pilate que nous avons aujourd'hui, il n'y en a aucun de sincere. Il est néanmoins très-croyable, selon lui, que Pilate envoya à Tibere la relation de ce qui étoit arrivé à la mort & à la résurrection de Jésus-Christ, puisque c'étoit la coutume des gouverneurs de provinces de donner avis de

tout ce qui arrivoit de plus important dans leurs gouvernemens.

Un nommé Geoffroi Clairmont prédicateur François à Amſterdam fit imprimer en françois les diſſertations de dom Calmet, ſous ce titre : *Tréſor d'antiquités ſacrées & profanes, tirées des commentaires du R. P. Auguſtin Calmet ſur l'écriture ſainte*, en pluſieurs volumes. Les diſſertations ſur l'ancien teſtament ont été traduites en hollandois, & imprimées en 1728. & celles ſur le nouveau teſtament, en 1733. M. Mosheim ſavant luthérien les a fait traduire en allemand par Jean-Daniel Overbeck.

Les diſſertations de dom Calmet ſur l'écriture ſainte ont été traduites en latin, & imprimées en deux volumes *in-folio*. Elles ont été auſſi traduites en italien.

5°. *Dictionnaire hiſtorique, critique, chronologique, géographique & littéral de la bible.* A Paris, chez Emery, Saugrain pere & Pierre Martin; deux volumes *in-folio*. L'auteur s'eſt propoſé de renfermer dans cet ouvrage l'hiſtoire, la critique, la chronologie, la géographie ſacrée & le ſens littéral de l'écriture ſainte. On y trouve tout ce qu'on ſait des coutumes, des fêtes, des cérémonies des Hébreux, de leurs monnoies & de leurs meſures; en ſorte que ce dictionnaire peut être

confidéré, non feulement comme l'abrégé, mais même comme le fupplément du commentaire littéral, & tenir lieu de prolégomenes & d'introduction à l'écriture, à l'hiftoire, à la chronologie, à la géographie faintes, & des livres qui traitent de la police, de la république, des loix, des mœurs & des cérémonies des Juifs, de leurs plantes, de leurs pierreries, de leurs animaux, de leurs maladies. En un mot cet ouvrage eft comme une bibliotheque, qui tient lieu d'une infinité de livres, & un répertoire très-utile pour ceux qui veulent lire l'écriture avec fruit.

On trouve à la tête de l'ouvrage une bibliotheque facrée, qui eft une véritable introduction à l'étude de l'écriture fainte, foit par les regles dont la préface eft remplie, foit par un catalogue fort étendu des plus célebres auteurs & des meilleurs livres que l'on peut lire fur ce fujet, qui forment le corps de cette bibliotheque. On y a joint un jugement court & précis fur le mérite des auteurs, fur la qualité de leurs ouvrages, & fur l'ufage qu'on en peut faire.

A la fin du fecond volume on trouve une chronologie facrée, bien fuivie, la réduction des monnoies, des poids & des mefures des anciens, aux monnoies, aux poids

& aux mesures de France, & une explication littérale des noms hébreux suivant l'ordre alphabétique.

Pour réunir l'agréable & l'utile dans ce dictionnaire, plusieurs personnes de considération engagerent les libraires à enrichir cet ouvrage de cartes géographiques & de planches, qui représentassent, avec le plus d'exactitude qu'il seroit possible, les antiquités & les cérémonies des Juifs, tant anciens que modernes ; comme, l'arche de Noé, la tour de Babel, le tabernacle & ses vases, le temple de Salomon & d'Ezéchiel, les habits des prêtres & des lévites, &c. Ces planches, au nombre de cent cinquante, ont été dessinées & gravées par les plus habiles maîtres.

A l'égard des choses dont l'écriture ne parle pas assez clairement, ou dont elle ne fait nulle mention, notre auteur les a puisées dans les anciens historiens, sur-tout dans Josephe, dans les voyageurs & dans les commentateurs, suppléant de lui-même, suivant les tems, les pays, les mœurs & les coutumes des anciens, ce qui lui a paru être le plus probable & le plus conforme à la vérité. On voit par cette exposition du plan & de la méthode que l'auteur s'est proposés dans ce dictionnaire, que cet ouvrage est extrêmement curieux & intéressant.

Six ans après, c'eſt-à-dire, en 1728. dom Calmet donna le ſupplément du dictionnaire de la bible, en deux volumes *in-folio.* Mais le public ayant témoigné ſouhaiter que l'on refondît le ſupplément dans le dictionnaire, & que l'on y ajoutât quelques nouveaux articles, D. Calmet fit en 1729. un voyage à Paris, pour concerter avec ſes imprimeurs les moyens de donner une nouvelle édition de cet ouvrage. Il y avoit quelque tems qu'il la méditoit, & il y travailloit même depuis que le ſupplément de la premiere édition avoit commencé à paroître. Cette édition parut en 1730. en quatre volumes *in-folio.* Elle eſt enrichie de trois cens figures en taille-douce. Dans cette nouvelle édition les nouveaux articles ſont mis chacun dans leur rang. On y a remanié la matiere des anciens articles & des additions, afin qu'ils ne fiſſent qu'un corps, dont toutes les parties fuſſent dans l'ordre & le rang qu'elles tiennent dans l'hiſtoire. Toutes les répétitions qui étoient dans le ſupplément, en ſont retranchées. La table chronologique de l'hiſtoire de la bible y eſt corrigée, & augmentée de pluſieurs faits importans. On y donne une nouvelle bibliotheque ſacrée, & une diſſertation nouvelle ſur les monnoies des Hébreux frapées au coin.

La table chronologique générale de l'hiſtoire de la bible eſt miſe à la tête du I. tome de cette nouvelle édition : elle eſt ſuivie du calendrier des Juifs. La diſſertation *ſur la tactique des Hébreux* n'eſt point l'ouvrage de dom-Calmet, mais du chevalier de Folard. Cet habile officier, ayant lu la diſſertation de D. Calmet ſur la milice des Hébreux, conçut d'abord une idée avantageuſe de la valeur & de la ſcience des anciens Iſraélites dans l'art de la guerre. Pour étudier les choſes dans leurs ſources, il lut les livres hiſtoriques de l'ancien teſtament, où il eſt parlé de batailles, de ſieges & d'expéditions militaires, ſous Moyſe, ſous Joſué, ſous les juges, ſous les rois, ſous les Machabées. Cette lecture le fortifia de plus en plus dans la perſuaſion où il avoit toujours été que les Grecs & les Romains n'avoient fait qu'imiter ce qui avoit été mis en pratique ſi long-tems auparavant par les Orientaux, les Egyptiens, les Hébreux, les Caldéens, les Aſſyriens & les Perſes. M. le chevalier de Folard réſolut, en conſéquence de cette lecture, de faire des obſervations ſur les principales batailles & ſur les plus fameux ſieges dont il eſt parlé dans l'ancien teſtament. Les libraires, qui étoient ſur le point d'imprimer le ſupplément à la

premiere édition du dictionnaire de la bible, le prierent de communiquer ses remarques pour les y insérer, persuadés que le public verroit avec plaisir une matiere aussi neuve & aussi intéressante, traitée par un homme du métier, & aussi éclairé que M. le chevalier de Folard. Cet officier se rendit obligeamment à leurs instances. Les libraires, pour donner au public la satisfaction toute entiere, ont fait graver avec beaucoup de propreté un grand nombre de planches, qui représentent les ordres de batailles, les campemens & les sieges, sur lesquels il a composé des especes de dissertations. On les a distinguées par des mains, que l'on a mises à la tête de ces articles. L'auteur y réfute quelquefois les sentimens de dom Calmet sur quelques points de la milice ancienne, qui, n'étant point homme de guerre, ignoroit bien des choses qui concernent la milice. Les dissertations de M. de Folard sont pleines de traits qui fixent le sens du texte, relevent les bévues des traducteurs, font sentir leurs écarts, découvrent leur ignorance, corrigent leurs expressions, & leur fournissent les termes de l'art.

Dans la dissertation sur les monnoies des Hébreux, frapées au coin, dom Calmet se propose de traiter des monnoies & médailles

des Hébreux, qui sont frapées au coin, qui se conservent en divers cabinets, & sur lesquelles on a formé tant de jugemens différens. Il examine les divers sentimens qu'on en a portés, & fait voir que celles où l'on voit des inscriptions en caracteres hébreux d'aujourd'hui, sont modernes & fausses; que celles au contraire qui sont inscrites en lettres samaritaines, sont vraies & antiques, &c. Suit une réduction des monnoies des Hébreux & des Juifs au poids de marc, & de leurs mesures longues & creuses, comparées à celles de Paris. On trouve ensuite six cartes géographiques, qui ont rapport au dictionnaire de la bible. La premiere est celle du monde ancien, suivant le partage des enfans de Noé après leur dispersion arrivée à Babel, dressée par l'auteur. La seconde est la carte du paradis terrestre, suivant le systeme de M. Huet évêque d'Avranches, & celui de l'auteur. La troisieme est celle des voyage & routes des Israélites dans le desert, depuis leur sortie d'Egypte jusqu'au passage du Jourdain, dressée sur le plan de l'auteur. La quatrieme est le plan & la distribution de la terre de Canaan, suivant la vision d'Ezéchiel, chap. XLVIII. La cinquieme est la carte de la terre promise, dressée par dom Calmet. La sixieme enfin est la carte

carte particuliere des pays que les Apôtres ont parcourus, & des lieux les plus renommés où ils ont prêché l'évangile.

On a renvoyé à la fin du quatrieme tome de cette édition la traduction littérale des noms hébreux, caldéens, syriaques & grecs de la bible, la bibliotheque sacrée & la table alphabétique des noms des auteurs dont il est fait mention dans la bibliotheque sacrée.

Pendant que dom Calmet se proposoit de donner la nouvelle édition de son dictionnaire de la bible, quelques libraires de Geneve se presserent d'en donner une en quatre volumes *in*-4°. sans estampes, à l'insçu & sans la participation de l'auteur. Cette édition n'est proprement qu'une réimpression du dictionnaire avec le supplément, dans laquelle on n'a pas pris la précaution de refondre auparavant l'un dans l'autre, ni de retoucher les articles, afin de garder l'ordre des tems & des matieres. Il n'est pas surprenant que les auteurs de cette édition soient tombés dans ces défauts; car outre qu'il n'est gueres possible d'entrer parfaitement dans les vues d'un auteur, de bien prendre son génie, son style & son plan, il n'est proprement que l'auteur même, qui soit en état d'entreprendre les changemens, les addi-

tions & les corrections qu'il eſt à propos de faire dans ſes ouvrages, & qui ſache bien les endroits où il faut les placer.

On reprochoit principalement à ces libraires d'avoir ſupprimé dans leur édition du dictionnaire de la bible les eſtampes, qui en ſont un des principaux ornemens, & on regarda cette ſuppreſſion comme une eſpece d'aveu de l'impuiſſance où étoient les libraires de Geneve de faire les avances de ces gravures, & comme un deſſein d'éblouir le public par l'appas du bon marché propoſé par la ſouſcription.

Dès que le projet de ſouſcription propoſé par les libraires de Geneve parut, ceux de Paris y firent une réponſe, dans laquelle on remarque qu'après ce qui regarde les vues d'intérêt entre libraires, le reſte de la réponſe eſt employé à critiquer la lettre d'un homme de lettres de Paris, que les libraires de Geneve avoient inſérée dans leur *proſpectus*, pour ſe juſtifier de ce qu'ils avoient retranché dans leur édition les figures dont celle de Paris eſt ornée. L'auteur de cette lettre jugea à propos de répliquer à peu près dans le même ſtyle que celle des libraires de Paris, & cette réplique parut à Paris en quatre pages *in*-4°. L'auteur y ſoutient avec vivacité tous les articles de ſa lettre, atta-

quée par les libraires de Paris. On a su depuis que l'auteur de cette lettre, ainsi que du *prospectus* de Geneve, étoit l'abbé Granet, connu par d'autres petits ouvrages. Le projet & la lettre se trouvent dans *la bibliotheque italique*, *tom. III. art.* 9. & la réfutation de la réponse publiée par les libraires de Paris, dans la même bibliotheque, *tom. IV.*

Quelque raison qu'eut D. Calmet de trouver mauvais que les libraires de Geneve se fussent ingérés à donner une édition nouvelle de son dictionnaire à son insçu, il ne jugea pas cependant à propos d'entrer dans cette querelle de libraires. Il se contenta de faire observer dans la préface de la nouvelle édition de son dictionnaire de la bible les défauts de celle de Geneve, & de répondre en peu de mots aux invectives de ces libraires contre les gravures dont son dictionnaire est orné. En effet les connoisseurs & les curieux préféreront toujours la belle édition de ce livre en quatre volumes *in-folio*, avec des figures, à celle de Geneve, comme plus belle, plus exacte, plus correcte, & beaucoup plus ample.

Le dictionnaire de la bible de la premiere édition fut d'abord traduit en latin par le R. P. Jean-Dominique Mansi, de la congrégation des clercs réguliers de la Mere de

Dieu, & professeur à Lucques, & imprimé dans la même ville, chez Sébastien-Dominique Cappari. Cette traduction parut en 1725. en un volume *in-folio*, sans figures. Le P. Mansi en envoya un exemplaire à dom Calmet, & lui écrivit une lettre, que l'on conserve dans la bibliotheque de Senones, dans laquelle il lui apprend ce qui lui a donné occasion de traduire le dictionnaire de la bible. Le P. Mansi traduisit en latin le supplément de ce dictionnaire, qui fut imprimé à Lucques, chez Léonard Venturini, en 1732. Le même a encore traduit en latin les dissertations de D. Calmet sur l'écriture sainte.

Le même dictionnaire, traduit en latin, a été imprimé à Ausbourg en 1729. & 1738. chez Martin Weith, avec le supplément, en deux volumes *in-folio*, avec des figures. Il a été aussi traduit en hollandois. On lit dans le journal des savans, au mois de juin 1732. que MM. d'Oyly & Colson ont traduit en anglois le dictionnaire de la bible. Cet ouvrage doit être en trois volumes *in-folio*, de 620 feuilles, sans compter un grand nombre de planches gravées. Une lettre d'un religieux Allemand, de l'abbaye d'Elchingen en Suabe, adressée à dom Calmet en 1752. nous apprend que le même livre

avoit été traduit en allemand par des Proteſtans.

6°. *Hiſtoire de la vie & des miracles de Jéſus-Chriſt, enrichie de vingt-quatre figures en taille-douce, & d'une carte géographique de la terre ſainte*; un volume *in-douze*. A Paris, chez Emery, en 1720. D. Calmet nous apprend dans la préface, qui eſt à la tête de cet ouvrage, la fin qu'il s'y eſt propoſée. C'eſt, dit-il, de donner au public une vie du Sauveur, écrite dans le ſtyle même des Apôtres, arrangée ſuivant l'ordre chronologique, & diſpoſée d'une maniere qui réuniſſe & qui concilie ce que les auteurs ſacrés nous en ont appris. Comme il n'a écrit cette vie de Jéſus-Chriſt que pour les ſimples fideles & pour les enfans, qui ne liſent que pour s'inſtruire & s'édifier, on y a évité les diſputes qui partagent les interpretes ſur le ſens d'un paſſage, & les chronologiſtes ſur l'époque de la naiſſance ou de la mort du Sauveur. On y a évité toutes diſcuſſions ; c'eſt un récit ſimple, aiſé & ſuccinct de la vie & des miracles du Sauveur, un expoſé naturel de ſes paraboles & de ſes inſtructions, accompagné de courtes explications, qui en dévelopent le ſens, & qui éclairciſſent ce qu'elles ont d'obſcurité. Pour joindre l'agréable & l'utile, & pour aider la mémoire,

en frapant agréablement les ſens & l'imagination, on y a fait graver en vingt-quatre tailles-douces autant de ſujets différens de la vie du Sauveur. L'auteur s'applique à faire remarquer l'accompliſſement des prophéties que Jéſus-Chriſt a prononcées contre les Juifs. Il a mis au bas des pages quelques remarques ſuccinctes & littérales, pour éclaircir certains endroits, qu'on n'auroit pu que difficilement entendre ſans ce ſecours.

La carte géographique de la terre ſainte, qui eſt à la tête du livre, ſert à fixer les endroits où le Sauveur a voyagé, & qu'il a rendus célebres par ſa préſence & par ſes miracles. On y a ajouté une table chronologique de toute la vie de Jéſus-Chriſt, & une diſſertation, où l'on eſſaie de concilier ſaint Matthieu avec ſaint Luc ſur la généalogie de Jéſus-Chriſt.

La vie de Jéſus-Chriſt a été imprimée pluſieurs fois à Paris, à Nancy, chez Jean-Baptiſte Cuſſon, en 1728. mais ſans figures, en Hollande, &c. Elle a été traduite en latin & en allemand.

7°. *Hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Lorraine, qui comprend ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans l'archevêché de Trêves, & dans les trois évêchés de Metz, Toul & Verdun, depuis l'entrée de Jules-Céſar dans les Gaules, juſqu'à la*

mort de Charles V. duc de Lorraine, mort en 1690. *avec les pieces justificatives à la fin. Le tout enrichi de cartes géographiques, de plans de villes & d'églises, de sceaux, &c.* quatre volumes *in-folio*, imprimés à Nancy, chez Jean-Baptiste Cusson, en 1728. La même *histoire ecclésiastique & civile de Lorraine, nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée*; en six volumes *in-folio*. A Nancy, chez A. Leseure, en 1745. & suivantes.

On a remarqué ci-devant dans la vie de dom Calmet que dès l'année 1716. pendant son séjour à Paris, il pensoit déja à composer l'histoire de Lorraine; mais d'autres ouvrages, ausquels il travailloit, ne lui permirent pas alors de se livrer sérieusement à celui-ci. Ce ne fut qu'en 1721. que le feû duc Leopold I. lui donna ordre d'y travailler.

Dès que dom Calmet se fut déterminé à composer cette histoire, elle fut presque toujours depuis le principal objet de ses recherches. Le desir qu'il avoit de ne rien ignorer de ce qui pouvoit contribuer à l'éclaircir, l'engagea à dépouiller tous les auteurs qui avoient travaillé avant lui sur cette matiere. Il fouilla dans les archives des églises, des monasteres, de la maison de Lorraine, dans les cabinets des particuliers & dans les dépôts publics. Il tira de la poussiere des pie-

ces curieuses, intéressantes & instructives. Il rechercha avec un soin extrême dans tous les monumens les vestiges & les traces de nos anciens Ducs. Il débrouilla le cahos des commencemens de notre histoire, qui jusqu'à lui avoit été obscurcie par de fausses traditions, & comme ensevelie dans un tas de fables, qu'il lui fallut démêler, pour en séparer le vrai du faux ou du douteux. Il démêla avec une sagacité merveilleuse l'origine obscure des Souverains de cette province. En un mot, prenant l'histoire de sa patrie dans sa source, il en suivit le cours pas à pas, en sorte qu'il peut en être considéré comme le pere & le premier auteur, auquel seul on peut donner créance.

Le *prospectus* de l'histoire de Lorraine parut en 1724. Toute l'histoire fut imprimée en 1728. Elle est dédiée à S. A. R. Leopold I. Cet ouvrage est enrichi de cartes géographiques de la Lorraine en général, & des dioceses particuliers de Trêves, de Metz, de Toul & de Verdun; des villes de Nancy, de Bar, de Trêves, de Metz, de Toul & de Verdun; des sceaux des Ducs de Lorraine & de quelques autres; des monnoies, des médailles & des tombeaux des mêmes Princes. L'auteur a mis au commencement de chaque tome des dissertations pour éclair-

cir certains points douteux, ou pour approfondir certaines queſtions, qu'il n'a pu traiter avec toute l'étendue & l'exactitude convenables dans le cours de l'hiſtoire. On trouve à la tête du premier tome des recherches ſur l'origine des égliſes de Trêves, Metz, Toul & Verdun. On y examine quels en ont été les premiers évêques, & en quel tems ils ont vécu. Suit un catalogue alphabétique des écrivains, tant imprimés que manuſcrits, qui ont rapport à l'hiſtoire de Lorraine, avec un jugement & une critique de leurs ouvrages. L'auteur expoſe dans une diſſertation les différens ſyſtemes qu'on a formés ſur l'origine de la maiſon de Lorraine, & il eſſaie, en détruiſant les incertains, d'établir le plus sûr & le meilleur. L'auteur donne enſuite des liſtes chronologiques des Rois & Ducs de Lorraine, des Comtes & Ducs de Bar, des Comtes de Vaudémont, des Comtes de Salm de Vôges, & des Comtes de Blamont, ſortis de la même tige, des Seigneurs d'Apremont, des Comtes & Ducs de Luxembourg, des Comtes de Chiny, des Comtes de Toul, des Seigneurs de Commercy.

On trouve au commencement du troiſieme tome une diſſertation ſur le titre de *marchis*, que prennent les Ducs de Lorrai-

ne ; une autre differtation fur les duels ou combats finguliers, & fur le privilege des anciens Ducs de Lorraine, qui avoient feuls le droit d'affigner le champ de bataille, & de préfider aux duels qui fe faifoient avec folemnité, entre les gentilshommes, dans tous les pays qui font fitués entre la Meufe & le Rhin. La troifieme differtation eft un mémoire fur les falines de Lorraine & de l'évêché de Metz. Dans le mémoire fuivant l'auteur fait des recherches fur les fceaux, armoiries, couleurs, devifes, cris de guerre, titres, &c. des Ducs de Lorraine. Suit une lifte chronologique des principales abbayes de l'un & de l'autre fexe de la province de Trêves ou des trois Evêchés, avec les noms & l'année de la mort des abbés & abbeffes qui ont gouverné ces abbayes.

L'auteur s'étoit propofé de donner à la fin de chaque tome les preuves juftificatives de fon hiftoire ; mais les volumes fe trouvant déja trop enflés par l'abondance de matiere qu'ils contiennent, on a jugé plus à propos d'en faire un volume à part, qui fait le quatrieme tome dans cette premiere édition. Ces preuves juftificatives contiennent des chroniques, des titres de fondations, des traités de paix & d'alliances, des contrats de mariages, des teftamens, des let-

tres & autres pieces curieuſes, tirées ſur les originaux.

Cette premiere édition de l'hiſtoire de Lorraine fut extrêmement traverſée par les changemens & les retranchemens que la politique & la crainte de choquer les puiſſances y firent faire. La révolution qui ſurvint quelques années après, & qui réunit la Lorraine à la couronne de France, fournit à dom Calmet une occaſion favorable de rétablir dans une nouvelle édition de cette hiſtoire tout ce qui avoit été ſouſtrait dans la premiere, & d'y faire bien des augmentations & corrections, que le public ſouhaitoit qu'il y fît. C'eſt celle dont nous allons parler.

8°. *Hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Lorraine, &c. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée par l'auteur; avec les portraits des Ducs & Ducheſſes de Lorraine, d'après les médailles gravées par les ordres du duc Leopold.* A Nancy, chez A. Leſeure, 1745. & ſuivantes. Cette nouvelle édition a ſur l'ancienne de grands avantages : elle eſt, non ſeulement corrigée, mais auſſi augmentée de près du double. La premiere n'étoit qu'en trois ou quatre volumes *in-folio*, celle-ci en contient ſix. On y donne, 1°. un grand nombre de titres nouveaux, avec des notes lit-

térales & hiſtoriques; 2°. ſept nouvelles diſſertations; ſavoir, ſur les monnoies de Lorraine, ſur la nobleſſe de Lorraine, ſur les grands chemins de cette province, ſur les ſeigneurs avoués des égliſes, ſur l'origine des dîmes & des revenus eccléſiaſtiques, ſur l'ancienne juriſprudence de Lorraine, ſur la généalogie de S. Arnoû évêque de Metz; 3°. des remarques ſur le tems & les circonſtances de la fondation des abbayes de Vôges; 4°. une grande partie du poeme ou du roman, intitulé, *Garin le Loherans*, dont on fait connoître l'auteur, le deſſein & le caractere; l'original de ce poeme eſt dans la bibliotheque du Roi; dom Calmet en a fait une copie, qui ſe conſerve dans le cabinet de Senones; 5°. *Ilias Lotharingica*, piece en vers latins ſur les malheurs de la Lorraine, après les guerres du duc Charles IV. 6°. la vie du duc Antoine, par Herculanus chanoine de Saint Diez, plus exacte & plus étendue que celle qui a été imprimée dans la premiere édition; 7°. les ſtatuts ſynodaux de M. Bertrand de la Tour évêque de Toul, en 1359. ceux de Liebaut de Couſance évêque de Verdun, de l'an 1401. 8°. voyage de M. de Maillane envoyé de la part du duc Charles III. vers le Roi d'Angleterre; 9°. les généalogies de pluſieurs illuſ-

tres & anciennes maisons de Lorraine, comme sont celles d'Apremont, de Deuilly, du Châtelet, de Lenoncourt, de Nancy, de Ligniville, de Haraucourt, de Commercy, de Blamont, de Salm, &c.

Le dernier volume de cette histoire contient le regne du duc Leopold I. de glorieuse mémoire, & les circonstances de la cession de la Lorraine, faite à la France en 1737. par le duc François III. aujourd'hui empereur. On a mis à la tête de chaque livre de cette histoire les portraits du Duc & de la Duchesse, dont il est parlé dans le corps du livre. Cette nouvelle édition est dédiée au roi de Pologne, duc de Lorraine & de Bar, Stanislas I. L'épitre dédicatoire qui est à la tête de l'ouvrage, n'est point de D. Calmet. On ne jugea pas à propos d'imprimer celle qu'il avoit faite, & une personne de mérite fut chargée d'en composer une autre, qui est celle-là même qui se lit au commencement de l'histoire de Lorraine. Quoique *la bibliotheque Lorraine* ou *l'histoire des hommes illustres de Lorraine* ne fasse pas partie de l'histoire de Lorraine dont nous parlons, néanmoins l'imprimeur, pour certaines considérations, l'a fait imprimer sous le titre de tome IV. de cette histoire, qui se trouve par là comprendre sept volumes, au lieu de six,

portés par le *prospectus* de cette nouvelle édition de l'histoire de Lorraine. C'est pourquoi on avertit ceux qui veulent acheter cette édition, de ne point être surpris s'ils ne trouvent point le tome IV. de l'histoire, qui n'est autre chose que la bibliotheque Lorraine, qui interrompt la suite des volumes.

9°. *Abrégé de l'histoire de Lorraine*; un volume *in-octavo*, imprimé à Nancy en 1734. chez Jean-Baptiste Cusson. Cet abrégé ne fut d'abord composé que pour servir à l'usage des jeunes Princes de Lorraine : mais après la mort du duc Leopold on le rendit public. Cet abrégé finit à la mort de Charles V. duc de Lorraine, mort en 1690. On a retranché dans cet ouvrage bien des choses, qui se trouvent dans l'original.

10°. *Commentaire littéral, historique & moral sur la regle de saint Benoit; avec des remarques sur les différens ordres religieux qui suivent la regle de saint Benoit*; deux volumes *in-quarto*. A Paris, 1732. chez Emery, Saugrain & P. Martin. Ce commentaire est précédé d'une liste alphabétique des auteurs qui ont écrit sur la regle de saint Benoit, avec quelques notes critiques sur une partie des ouvrages de ces auteurs. Dans la préface, qui est presque toute historique, dom Calmet fait voir le progrès de la regle de saint Benoit en

Occident; il s'étend ſur l'origine des exemptions des monaſteres de la juriſdiction des ordinaires, dont il décrit les avantages & les inconvéniens : de là il paſſe aux différentes reformes qui ſe ſont introduites en divers tems dans l'ordre de saint Benoit.

L'auteur s'attache dans toute la ſuite du commentaire à expliquer la regle de ſaint Benoit à la lettre, & comme l'ont pratiquée pendant pluſieurs ſiecles les moindres des diſciples de ce ſaint Légiſlateur. Si dans les ſiecles poſtérieurs on y a ajouté quelque choſe, il le marque comme une ſurérogation; ſi l'on en a retranché & diminué, il le montre comme un adouciſſement. Partout il fait voir un eſprit également éloigné d'une cenſure mordante, d'une critique ſévere & d'une indulgence accommodante. Dom Calmet ne s'attache pas dans cet ouvrage à décider les cas de conſcience ſur les pratiques particulieres de la regle, ni à rapporter les ſentimens des caſuiſtes ſur ce ſujet. Il doit ſuffire, ſelon lui, à un religieux, qui aime ſa profeſſion & ſon ſalut, de ſavoir que l'obſervance de ſa regle le conduit à la bienheureuſe éternité, & que ſon ſalut eſt attaché à la conformité de ſa conduite à la regle qu'il a embraſſée.

On trouve à la fin du ſecond tome des re-

marques critiques ſur les regles des religieux & des chanoines, une liſte des ordres religieux & des congrégations régulieres, & les époques de leur origine.

Pendant que dom Calmet ſe préparoit à donner au public ſon commentaire ſur la regle de S. Benoit, Pierre Emery ſon imprimeur lui donna avis qu'un religieux de la congrégation de ſaint Vanne en propoſoit un autre, ſous ce titre : *Explication littérale & morale ſur la regle de ſaint Benoit, par dom Matthieu Geſnel, avec le latin à côté.* Ce libraire craignoit que la concurrence de deux ouvrages ſur la même matiere ne préjudiciât au commentaire de dom Calmet. Le plan de celui de dom Geſnel étoit bien différent de celui de notre Abbé. Cette explication littérale & morale eſt reſtée manuſcrite entre les mains de l'auteur. *Lettre de P. Emery*, 11 *juin* 1732.

Le commentaire ſur la regle de S. Benoit devoit être orné de figures, & D. Calmet en avoit déja envoyé pluſieurs à Paris, de celles qui repréſentoient les habillemens des anciens moines d'Occident ; mais l'imprimeur ne jugea pas à propos de les faire graver. Cet ouvrage eſt eſtimé des ſavans, & rempli de recherches curieuſes ſur les anciens uſages des moines bénédictins.

La

La traduction latine du commentaire sur la regle de saint Benoit, qui avoit été commencée par quelques religieux de l'abbaye de Senones, fut achevée par des bénédictins Allemands, & imprimée à Lintz, chez François-Antoine Ilger, en 1750. en un volume *in-quarto*. Un religieux du Mont-Cassin, dom Carlo-Bartolomeo Piazza, en a donné en 1751. une traduction italienne, qu'il a dédiée au cardinal Joseph Pozzobonelli archevêque de Milan. Elle forme deux volumes *in-quarto*, d'environ soixante feuilles d'impression chacun. Cette traduction est imprimée à Arezzo, chez Michel Belloti, avec ce titre: *Commentario litterale, istorico e morale sopra la regola di S. Benedetto, con alcune osservazioni sopra gli ordini religiosi che sequitano la stessa regola; del* P. D. Agostino Calmet abbate di Senona.

11°. *Histoire universelle, sacrée & profane, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours.* A Strasbourg, chez Reinold Dulsecker; *in-quarto.* Le premier tome de cette histoire parut en 1735. les suivans jusqu'au huitieme inclusivement se succederent jusqu'en 1746. que l'imprimeur étant mort, l'impression de l'ouvrage fut interrompue pendant plusieurs années, c'est-à-dire, jusqu'en 1761. que le successeur de dom Calmet en l'abbaye de

Senones entreprit de la faire continuer sous ses yeux. Le neuvieme tome fut achevé d'imprimer la même année par Joseph Parifet petit-neveu de l'auteur. Cette histoire doit contenir treize ou quatorze volumes *in*-4°.

L'ouvrage le plus considérable de dom Calmet, après ses travaux sur l'écriture sainte & l'histoire de Lorraine, est sans contredit l'histoire universelle. Voici le jugement qu'en porte M. l'abbé Lenglet du Fresnoi dans le supplément à la méthode pour étudier l'histoire, *in*-4°. *tom. II. pag.* 11. du catalogue des historiens : *Cet ouvrage de dom Calmet est savant & sagement écrit ; c'est*, ajoute-t-il, *ce qu'on peut dire de plus favorable sur ces sortes de livres, qui traitent d'une matiere déja examinée par beaucoup d'autres écrivains.*

Le grand nombre d'histoires universelles qui avoient déja paru, ne rebuta point dom Calmet d'entreprendre un ouvrage de cette nature. Le public lui a rendu la justice de préférer la méthode qu'il a suivie dans cette histoire, à celles de toutes les autres. En effet ce qui la distingue, c'est qu'on y rapporte dans une juste étendue les faits de l'ancien & du nouveau testament, au lieu que souvent dans les autres histoires on les abrege, parce qu'on les suppose assez connus des lecteurs. De plus l'auteur y raconte les

faits de suite & sans interruption, sans digressions, sans remarques savantes, sans affectation d'érudition.

A la tête de chaque volume on trouve un discours préliminaire, contenant les réflexions morales & politiques, que la matiere même a produites dans la lecture de l'histoire. On y examine les mœurs des peuples, l'origine & les progrès des monarchies, les causes de leur décadence & de leur chûte, les grands effets de la providence, les caracteres des grands hommes, les loix des républiques, les révolutions éclatantes. Dom Calmet avertit dans sa préface qu'on ne doit point s'attendre de trouver dans son histoire, ni de longues réflexions, ni des harangues, ni des pieces de rhétorique, ni des portraits, ni des descriptions pompeuses de triomphes, de marches d'armées, de pays, de fleuves & d'autres choses, qui remplissent les volumes d'histoires. Il raconte simplement, briévement & clairement les faits, sans digressions, sans détours, sans figures, réservant les réflexions pour les discours préliminaires, écartant tout ce qui lui paroît superflu, tous les détails inutiles, tous les préambules, les transitions recherchées, les petits sujets, les origines ou fabuleuses ou incertaines des petits Etats, les généalo-

gies, les recherches chronologiques, laiſſant tout cela aux ſavans & aux curieux, qui veulent approfondir les faits hiſtoriques.

L'hiſtoire univerſelle eſt dédiée à S. A. R. François III. duc de Lorraine & de Bar, aujourd'hui empereur régnant. Lorſque dom Calmet entreprit d'écrire cette hiſtoire, il s'étoit engagé envers le public de la renfermer dans ſix volumes *in*-4°. Il avoit cru de bonne foi que ce nombre de volumes ſuffiroit pour remplir ſon projet; mais en continuant ſon ouvrage il s'apperçut qu'en ſe bornant à ſix volumes, il n'auroit fait qu'un ſquelette d'hiſtoire, dépouillé des circonſtances eſſentielles, qui rendent une hiſtoire utile & agréable, & qu'on auroit pu lui faire le même reproche qu'on fait aux abbréviateurs, *qu'ils n'apprennent rien, & qu'ils ne ſont bons ni pour les ſavans ni pour les ignorans*. Ces raiſons l'obligerent de s'étendre davantage par la nature de la matiere, par les loix de l'hiſtoire & par la qualité des faits.

L'hiſtoire univerſelle a été d'abord traduite en latin par M. Meyer bibliothécaire de M. l'Evêque-Prince d'Auſbourg, & imprimée dans cette ville en 1744. chez Joſſe-Henri Muller & Jean Gaſtll; enſuite en allemand par le R. P. Auguſtin d'Ornblueth ſous-prieur de l'abbaye de Gengenbach, &

imprimée à Ausbourg, chez Mathias Rieger, en 1752. Elle a été aussi traduite en Italien par Salvaggio Canturani, & imprimée à Venise, chez Sébastien Coleti. En voici le titre : *Storia universale sacra e prophana, dal principio del mondo sino à nostri giorni, del R. P. D. Agostino Calmet monaco benedettino, abbate di Senona, e presidente della congregazione de SS. Vitone ed Idolfo; tradotta dal francese da Selvaggio Canturani.* Le premier tome de cette traduction est de l'an 1742. les autres ont été imprimés successivement les années suivantes. Nous apprenons d'une lettre écrite à dom Calmet par le P. Augustin d'Ornblueth, du 15 juillet 1744. qu'un Luthérien Saxon se proposoit de donner une traduction allemande de l'histoire universelle, avec des notes & des remarques de sa façon. J'ignore si cette traduction a été imprimée. Les six premiers volumes ont été traduits en grec vulgaire par ordre du vaivode de Valachie, Jean-Constantin Mauro-Cordatò de Scarlatti, à l'usage du peuple de Valachie.

12°. *Histoire généalogique de la maison du Châtelet, branche puînée de la maison de Lorraine, justifiée par les titres les plus autentiques, la plûpart tirés du trésor des chartres de Lorraine, tombeaux, sceaux, monnoies, & autres anciens monumens publics.* A Nancy, chez Jean-Bap-

tiste Cusson, 1741. en un Volume *in-folio.*

La maison du Châtelet est une des plus illustres & des plus anciennes de la province de Lorraine. Elle a été décorée dans tous les tems des premieres charges à la cour & dans les armées des Ducs de Lorraine. Les alliances de cette maison répondent à la grandeur de son origine. Dom Calmet, attaché depuis long-tems à cette illustre maison par les témoignages de considération & de bienveillance qu'il en avoit reçus en différentes occasions, & principalement de feû M. le Marquis du Châtelet-de-Cirey en Lorraine & de madame son épouse, entreprit, à leurs prieres, de donner l'histoire généalogique dont nous parlons. L'histoire de Lorraine, qu'il venoit de donner au public, & dont il méditoit dès lors une nouvelle édition, le mettoit plus à portée qu'on ne l'avoit été avant lui, d'éclaircir parfaitement ce qui regarde l'origine de la maison du Châtelet ; & ne doutant pas qu'elle ne fût effectivement une branche de celle de Lorraine, il crut devoir se charger d'en écrire l'histoire, comme étant une suite naturelle & une dépendance de son premier ouvrage.

Dom Calmet commence la généalogie de la maison du Châtelet à Ferry de Bitche fils de Matthieu I. duc de Lorraine. Le second

des fils qu'il eut de *Ludomille* fille de *Micislas* duc de Pologne, fut Thierry, surnommé *d'enfer* ou *du diable*. Thierry fit bâtir au milieu de ses terres une forteresse, dont la tour principale fut appellée *le Châtelet*. Cette tour donna son nom à tout l'appanage, que l'on nomma *la baronie du Châtelet*. Thierry d'enfer en prit aussi le nom de seigneur du Châtelet, qu'il a transmis à sa postérité, qui est l'illustre maison dont il s'agit. Thierry mourut en 1225.

Cette histoire est écrite avec beaucoup d'ordre & de netteté : il y regne partout un air de simplicité & de bonne foi, qui gagne la confiance des lecteurs, & dom Calmet ne s'y montre pas moins critique judicieux, qu'historien profond : c'est le jugement que le journal des savans porte de cet ouvrage.

L'auteur partage toute la matiere en cinq livres. La postérité de Thierry d'enfer est rapportée dans le premier, jusqu'à Erard VIII. mort avant 1545. sans enfans. On la trouve continuée dans le second livre par la branche de Deuilly, & éteinte en 1592. & par celles de Thons & de Trichâteau, qui subsistent encore aujourd'hui, & ont formé divers rameaux en France & en Lorraine. Le troisieme livre est destiné aux branches de Pierrefitte, Saint Amand & Cirey, tou-

tes éteintes, & dont la ſucceſſion eſt rentrée par alliance dans la branche de Lomont-Trichâteau. La branche de Bulgnéville, finie depuis long-tems, eſt le ſujet du quatrieme livre. Le cinquieme donne l'hiſtoire des branches de Sorcy & de Vauvillars, éteintes vers la fin du ſeizieme ſiecle.

Cette hiſtoire généalogique n'eſt point au reſte un ſimple dénombrement, & une table ſeche & aride, qui ne repréſente que des dates, des armoiries, des noms & des titres. C'eſt une véritable hiſtoire, remplie de recherches curieuſes & importantes à pluſieurs égards, ſur-tout en ce qui regarde les partages des ſeigneurs, leurs guerres particulieres, & quelques autres uſages du moyen âge, qui ont encore beſoin d'être éclaircis.

Le recueil des pieces juſtificatives, qui comprend au moins la moitié du volume, eſt un champ abondant, où les ſavans antiquaires pourront faire une ample moiſſon, & s'inſtruire de bien des particularités, ſoit par rapport à l'hiſtoire de pluſieurs grandes maiſons, ſoit même par rapport à l'hiſtoire générale, non ſeulement de la Lorraine & du Barrois, mais encore de l'Allemagne, de la France & des pays voiſins. Chaque livre eſt accompagné de tables généalogiques, dreſſées avec ſoin pour la commodité

des lecteurs : la table générale est à la tête de tout l'ouvrage. Tout le volume est terminé par deux tables alphabétiques ; la premiere, des maisons alliées aux Seigneurs du Châtelet ; la seconde, de tous les noms de familles, de terres ou de seigneuries, dont il est fait mention dans l'ouvrage.

L'histoire de la maison du Châtelet a été imprimée magnifiquement, aux frais de la famille. Le papier, les caracteres, les gravures, qui sont en grand nombre, les culs-de-lampes & les vignettes sont d'une élégance & d'un goût qui ne laissent rien à desirer, & qui répondent à la dignité du sujet.

13°. *Dissertations sur les apparitions des Anges, des démons & des esprits, & sur les revenans & vampires de Hongrie, de Boheme, de Moravie & de Silésie.* A Paris, chez de Bure l'aîné, 1746. un volume *in-douze* de 500 pages. *Les mêmes ; nouvelle édition, revue & corrigée* ; deux volumes *in*-8°. imprimés à Einsidlen ou Notre-Dame des Hermites, célebre abbaye de Suisse, en 1749. Item, *nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée par l'auteur.* A Paris, en deux volumes *in*-8°. 1751. chez de Bure l'aîné. Item, *quatrieme edition, revue, corrigée & augmentée.* A Senones, chez Joseph Pariset, 1759. deux volumes *in*-8°. Cette édition a été faite sur

celle de Paris de 1751. avec quelques légeres additions & corrections. Ces dissertations ont été traduites en allemand par le R. P. Augustin d'Ornblueth religieux de l'abbaye de Gengenbach, & imprimées en un seul volume *in*-8°. à Ausbourg, en 1752. chez Mathias Rieger.

Au commencement de cet ouvrage dom Calmet avoue qu'il s'expose à la critique, & même à la risée de bien des lecteurs, qui regardent la matiere des apparitions des esprits comme une chose usée, & comme décriée dans l'esprit des philosophes, des savans & de bien des théologiens. Mais le desir de s'instruire, & de se former à lui-même une juste idée de tout ce qu'on a dit sur un sujet si important, lui a fait passer par dessus toutes ces considérations. Il a voulu voir ce qu'il y avoit de certain ou d'incertain, de vrai ou de faux, de connu ou d'inconnu; de clair ou d'obscur sur ce point.

Il prie le lecteur de distinguer les faits qu'il rapporte, d'avec la maniere dont ils sont arrivés. Le fait peut être certain, & la maniere très-inconnue. L'écriture nous raconte différentes apparitions d'Anges & d'ames séparées des corps. Ces exemples sont indubitables, & fondés sur la révéla-

tion des faintes lettres : mais la maniere dont Dieu a opéré ces réfurrections, ou qu'il a permis ces apparitions, eft cachée dans fes fecrets. Il nous eft permis de les examiner, d'en rechercher les circonftances, de propofer des conjectures fur la maniere dont le tout s'eft paffé. Dom Calmet en dit autant à proportion des hiftoires rapportées par des auteurs fenfés, férieux, contemporains & judicieux, qui racontent fimplement les faits, fans entrer dans l'examen des circonftances, ni dans la maniere dont ces faits font arrivés, & dont peut-être ils n'étoient pas bien informés eux-mêmes. C'eft dans cette vue que l'auteur fe propofe d'établir d'abord la réalité de plufieurs apparitions, qui paffent pour conftantes parmi une infinité de perfonnes, tandis qu'un auffi grand nombre s'en moque, & les traite de rêveries; qu'enfuite il examine la maniere dont fe font faites ces apparitions, & comment on peut les expliquer; enfin fi l'on doit les regarder comme naturelles, ou comme miraculeufes.

On avoit objecté à D. Calmet qu'il citoit des poetes & des auteurs peu accrédités, pour foutenir une chofe auffi férieufe & auffi conteftée que les apparitions des efprits. Il répond qu'il ne cite ces auteurs que comme témoins de l'opinion des peuples; que pour

montrer que les anciens Grecs & Romains penſoient que les ames étoient immortelles, qu'elles ſubſiſtoient après la mort du corps, & qu'il y avoit une autre vie, où elles recevoient la récompenſe de leurs bonnes actions, ou le châtiment de leurs crimes.

Voici à quoi dom Calmet croit que l'on peut réduire tout ce que l'on peut aſſurer ſur la queſtion des apparitions des eſprits. 1°. Que les Anges & les démons ont ſouvent apparu aux hommes; que les ames ſéparées du corps ſont ſouvent revenues, & que les uns & les autres peuvent ſouvent faire la même choſe. 2°. Que la maniere de ces apparitions & de ces retours eſt une choſe inconnue, & que Dieu abandonne à la diſpute & aux recherches des hommes. 3°. Qu'il y a quelque apparence que ces ſortes d'apparitions ne ſont point abſolument miraculeuſes de la part des bons & des mauvais Anges, mais que Dieu les permet quelquefois pour des raiſons, dont il s'eſt réſervé la connoiſſance. 4°. Que l'on ne peut donner ſur cela aucune regle certaine, ni former aucun raiſonnement démonſtratif, faute de connoître parfaitement la nature & l'étendue du pouvoir des êtres ſpirituels dont il s'agit. 5°. Qu'il faut raiſonner des apparitions en ſonge autrement que de celles

qui se font dans la veille, & autrement des apparitions en corps solide, parlant, marchant, buvant, mangeant, & autrement des apparitions en ombre, ou en corps nébuleux & aériens. 6°. Qu'ainsi il seroit téméraire de poser des principes, & de former des raisonnemens uniformes sur tout cela en commun, chaque espece d'apparitions demandant une explication particuliere, comme l'auteur le prouve en détail.

Dans la préface qui précede la dissertation sur les vampires, ou les revenans en corps de Hongrie, de Moravie, de Pologne, les excommuniés, brucolaques, &c. D. Calmet observe que chaque siecle, chaque nation, chaque pays a ses préventions, ses modes, ses maladies, ses penchans, qui les caractérisent, & qui passent & se succedent les uns aux autres. Il cite pour exemples les voyages de Jérusalem au treizieme siecle, les flagellans, les sauteurs & danseurs, les convulsionnaires de nos jours, les sorciers & sorcieres, si fréquens en Lorraine & ailleurs au dernier siecle. Dans ce siecle une nouvelle scene s'offre à nos yeux depuis environ soixante ans dans la Hongrie, la Moravie, la Silésie, la Pologne; on voit, dit-on, des hommes, morts depuis plusieurs mois, revenir, parler, marcher, infester les villa-

ges, maltraiter les hommes & les animaux, ſucer le ſang de leurs proches, les rendre malades, & enfin leur donner la mort: c'eſt ce qu'on appelle *oupires* ou *vampires*, c'eſt-à-dire, *ſangſues*.

L'opinion des nouveaux Grecs, qui veulent que les corps des excommuniés ne pourriſſent point dans leurs tombeaux, eſt un ſentiment qui n'a nul fondement dans l'antiquité, ni dans la bonne théologie, ni même dans l'hiſtoire.

C'eſt ce que dom Calmet ſe propoſe de traiter dans cette diſſertation, au haſard, dit-il, d'être critiqué, de quelque maniere que je m'y prenne. Ceux qui les croient véritables, m'accuſeront de témérité & de préſomption de les avoir révoquées en doute, ou même d'en avoir nié l'exiſtence & la réalité: les autres me blâmeront d'avoir employé mon tems à traiter cette matiere, qui paſſe pour frivole & inutile dans l'eſprit des perſonnes de bon ſens. De quelque maniere qu'on en penſe, ajoute notre auteur, il ſe fait toujours bon gré d'avoir approfondi une queſtion, qui lui paroît importante pour la religion: car ſi le retour des vampires eſt réel, il importe de le défendre & de le prouver; & s'il eſt illuſoire, il eſt de conſéquence, pour l'intérêt de la religion, de dé-

tromper ceux qui le croient véritable, & de détruire une erreur qui peut avoir de très-dangereuſes ſuites. Dom Calmet examine cette queſtion en hiſtorien, en philoſophe & en théologien.

L'auteur conclut cette diſſertation, en reconnoiſſant, 1°. que la réſurrection d'une perſonne morte depuis un tems conſidérable, & dont le corps étoit corrompu, ou puant, ou prêt à ſe corrompre, eſt l'ouvrage de la toute-puiſſance de Dieu; 2°. que des perſonnes noyées, tombées en ſyncope, en léthargie, ou extaſiées, ou tenues pour mortes, de quelque maniere que ce ſoit, peuvent être guéries & rappellées à la vie ſans aucun miracle, mais par les ſeules forces de la médecine, ou par une induſtrie naturelle, ou par la patience; 3°. que les oupires ou vampires, ou revenans de Moravie, de Hongrie, &c. dont on raconte des choſes ſi extraordinaires, ſi circonſtanciées, ne ſont que des illuſions, & une ſuite de l'imagination frapée & fortement prévenue; 4°. que l'on ne peut citer aucun témoin ſenſé, ſérieux, non prévenu, qui puiſſe aſſurer avoir vu, touché, interrogé, ſenti, examiné de ſang froid ces revenans, ou certifier la réalité de leur retour, ou des effets qu'on leur attribue. Dom Calmet cite à ce

ſujet une lettre d'un miſſionnaire de Pologne, de 1745. Il ajoute qu'après avoir bien examiné les procès-verbaux dreſſés ſur ces lieux par ordre de S. A. R. le Duc de Lorraine, aujourd'hui Empereur, il n'y avoit trouvé aucune ombre de vérité, ni même de probabilité de ce qu'on y avançoit.

Dès que le traité de dom Calmet ſur les apparitions des eſprits fut rendu public, bien des gens ſe récrierent ſur la méthode qu'il y avoit ſuivie, & ſur la nature même du ſujet qu'il traitoit. Il reçut ſur cela pluſieurs lettres, où l'on marquoit qu'il eût été à ſouhaiter qu'il n'eût point traité cette matiere, ou qu'il leût fait d'une maniere propre à fixer tous les doutes, ou à donner des regles ſures, & capables de diſcerner le vrai du faux dans les apparitions.

M. l'abbé Lenglet du Freſnoi entreprit de critiquer l'ouvrage de D. Calmet ſur les apparitions, dans ſon *traité hiſtorique & dogmatique ſur les apparitions, les viſions & les révélations particulieres*, imprimé en quatre volumes *in*-8°. en 1751. Dans le dernier chapitre de ce traité M. du Freſnoi fait quelques obſervations ſur les diſſertations de D. Calmet: le tout ſe réduit à peu de choſes. Il critique, 1°. quelques paſſages, qui ont été, ou corrigés, ou reformés, ou ſupprimés dans les éditions

éditions ſuivantes des diſſertations. 2°. Il reproche à D. Calmet de ne s'être pas principalement attaché à donner des remarques, des réflexions & des regles ſur les faits qu'il rapporte. 3°. Il dit que le public a été frapé de ce que D. Calmet, au lieu de faire précéder ſes preuves ſur le fait des apparitions, il les a miſes à la ſuite de ces mêmes apparitions. 4°. Enfin il prétend que la preuve tirée de l'apparition des ames après la mort du corps, pour établir l'immortalité de l'ame, n'eſt pas aſſez ſolide.

D. Calmet répondit par une lettre adreſſée à M. de Bure l'aîné, libraire à Paris, qui ſe trouve à la fin du ſecond tome de la nouvelle édition des diſſertations, imprimée chez le même de Bure en 1751. 1°. qu'il avoit évité de mettre dans ſon livre trop de regles, de remarques & de réflexions, & d'entaſſer faits ſur faits, pour ne point trop groſſir ſon ouvrage, & ne point tomber dans l'inconvénient que M. Lenglet avoit lui-même reconnu, lorſqu'il dit qu'*il a peut-être mis dans ſon ouvrage trop de ces regles & de ces remarques*. 2°. Sur le ſecond reproche dom Calmet dit que s'étant propoſé de prouver la vérité, & par conſéquent la poſſibilité des apparitions, il en avoit rapporté un grand nombre d'exemples, tirés de l'ancien & du

nouveau teſtament, ce qui forme une preuve complette de ſon ſentiment ; car la certitude des faits emporte ici la certitude du dogme. A cette preuve dom Calmet ajoute celle que l'on tire de la croyance preſque générale de tous les peuples. 3°. Que ſon objet avoit été, non de mettre en parallele ces témoignages avec ceux de l'écriture, mais de montrer que de tout tems, & parmi toutes les nations, le ſentiment de l'immortalité de l'ame, de ſon exiſtence après la mort, de ſon retour & de ſes apparitions, eſt une de ces vérités que la longueur des ſiecles n'a pu effacer de l'eſprit des peuples. 4°. Qu'il ne prétend pas garantir la vérité ni la certitude des faits qu'il rapporte, & qu'il abandonne volontiers tous les faits qui ne ſont pas révélés, à la cenſure & à la critique. 5°. Quant à la preuve de l'immortalité de l'ame, tirée des apparitions des ames après la mort, on répond que ſi cette preuve n'eſt pas la plus ſolide pour établir ce dogme, elle eſt certainement une des plus ſenſibles & des plus à portée de la plûpart des hommes, & qu'elle fera plus d'impreſſion ſur eux que les raiſons tirées de la philoſophie & de la métaphyſique. Au reſte on ne prétend nullement pour cela donner atteinte aux autres preuves de la même vérité.

L'auteur a inséré à la fin du second tome une lettre de M. le marquis Maffei sur *la magie*, adressée au R. P. Innocent Ansaldi de l'ordre de saint Dominique, traduite de l'italien de l'auteur. Il a ajouté au même tome la dissertation d'un anonyme sur *ce qu'on doit penser de l'apparition des esprits, à l'occasion de l'aventure arrivée à S. Maur des Fossés en* 1706. D. Calmet a fait des remarques sur cette dissertation. Cette piece, imprimée dès ce tems-là, avoit été donnée de nouveau en 1737. par l'abbé Granet, & insérée dans son *recueil de pieces pour servir de suite au traité des pratiques superstitieuses du P. Lebrun de l'Oratoire.* Il paroît que dom Calmet ne connoissoit point cette édition, puisqu'il dit qu'il donne cette piece pour la sauver de l'oubli.

Quelques personnes ont prétendu que dom Calmet dans son traité des apparitions avoit presque tout tiré ce qu'il en avoit dit, de l'ouvrage d'un pere jésuite de Virsbourg, nommé Gaspard Schott, intitulé, *physica curiosa*, dans lequel en effet on trouve beaucoup de choses qu'on lit dans les dissertations; mais on peut assurer avec certitude que dom Calmet n'a jamais vu ce livre, & qu'il n'en a eu d'autre connoissance que par un de ses confreres, qui lui en donna avis

quelque tems après l'impreſſion de ſes diſſertations.

14°. *Traité hiſtorique des eaux & bains de Plombieres, de Bourbonne, de Luxeuil & de Bains.* A Nancy, chez Leſeure, 1748. *in*-8°. de 333 pages, ſans la table des matieres; ouvrage enrichi de ſeize planches en taille-douce. Dom Calmet commence ce traité par des recherches philologiques ſur le nom de Plombieres, ſur le tems où les eaux, auſquelles il doit ſa réputation, ont commencé à être miſes en uſage par les médecins. Il fait enſuite la deſcription du lieu & des bains de Plombieres. Il expoſe les différens ſyſtemes ſur la cauſe de la chaleur de ces eaux. Celui qui paroît le plus probable à l'auteur, eſt que l'eau ſe charge en coulant de différentes ſubſtances, qui produiſent une fermentation chaude.

On dit peu de choſes ſur les eaux de Bourbonne, dont on rapporte l'analyſe qui eſt dans les mémoires de l'académie des ſciences. Les eaux de Bains, village à trois lieues de Plombieres, n'occupent que peu d'eſpace dans cet ouvrage. On y parle des eaux chaudes de Luxeuil, petite ville au nord de la Franche-Comté, au pied des montagnes de Vôges, célebres dans les tems les plus reculés. On y rapporte les remarques de

M. Maire médecin à Remiremont, ſur les eaux de Plombieres : ces remarques ne ſont pas la partie la moins importante de l'ouvrage. L'auteur donne à la fin de ce traité un mémoire de M. de Querlonde ingénieur en chef à Marſal, compoſé en 1745. où il parle des inconvéniens & de l'indécence des bains de Plombieres, & de la maniere d'y remédier. Ce morceau judicieux paroît mériter l'attention du miniſtere.

15°. *Bibliotheque Lorraine*, ou *hiſtoire des hommes illuſtres qui ont fleuri en Lorraine, dans les trois Evêchés, dans l'archevêché de Trêves, dans le duché de Luxembourg, &c.* un volume *in-folio.* A Nancy, chez A. Leſeure, 1751. C'eſt le même ouvrage que celui qui eſt imprimé ſous le titre d'*hiſtoire de Lorraine*, t. IV. quoiqu'il ne faſſe pas partie du corps de cette hiſtoire.

Le deſſein principal de dom Calmet, en compoſant cette hiſtoire des hommes illuſtres de ſon pays, eſt, comme il en avertit dans ſa préface, de détruire le préjugé peu avantageux où l'on avoit été juſques-là, que la Lorraine n'a jamais été féconde en hommes doctes, & à faire voir que cette province, qui, par ſa ſituation entre la France & l'Empire, a été ſi ſouvent le théâtre de la guerre, & dont les peuples ſont occupés

au travail ou au commerce, n'a pas été pour celà moins le féjour des mufes, & fertile en hommes diftingués par leurs talens, leur érudition & leur capacité dans les beaux arts.

La bibliotheque Lorraine fembloit manquer à la littérature & à ceux qui ont la premiere édition de l'hiftoire de Lorraine; on l'avoit même annoncée dans le projet de cette hiftoire. Dom Calmet s'étoit depuis long-tems appliqué à ramaffer les matériaux de cet ouvrage, & avoit recueilli dans cette vue tout ce qu'il avoit pu déterrer de mémoires fur les hommes illuftres de la province. La nouvelle édition de l'hiftoire de Lorraine, que l'on imprimoit alors à Nancy, ne l'empêcha pas de donner en même tems fa bibliotheque Lorraine.

L'auteur dans cet ouvrage ne s'eft point affujetti à l'ordre des tems, mais à l'ordre alphabétique, fuivant lequel font rangés un grand nombre d'hommes illuftres dans les fciences, dans les lettres & dans les arts, qui ont illuftré ces contrées. Outre des anecdotes intéreffantes fur leur naiffance, leur caractere & leurs ouvrages, foit imprimés, foit manufcrits, on y trouve quantité de points de critique difcutés & éclaircis, & beaucoup de chofes jufques-là inconnues,

ou laiſſées dans le ſecret & l'obſcurité des bibliotheques qui les recéloient. On y parle non ſeulement des ſavans nés dans la Lorraine & le Barrois, les trois Evêchés, le Trévirois & le Luxembourg, mais encore des François & des étrangers qui s'y ſont diſtingués par leurs ouvrages. Celui-ci eſt tout-à-fait propre à juſtifier ce qui a été avancé depuis peu dans un diſcours public, *qu'il n'eſt aucune ſcience, aucun art, dont on ne trouve des modeles dans cette province.*

En effet près de quatre cens hommes, nés dans la Lorraine & le Barrois, ſe ſont rendus célebres dans les ſciences. La plûpart étoient déja connus en France; mais on ignoroit beaucoup de choſes ſur leurs perſonnes & ſur leurs ouvrages, que D. Calmet a inſérées dans ſa bibliotheque: d'autres, en aſſez grand nombre, & ſur-tout des artiſtes diſtingués, étoient ou trop peu connus, ou entierement ignorés. Comme les ans ont reſpecté beaucoup de leurs ouvrages, qui exiſtent encore à Rome, en France & en Lorraine, le public, qui en jouit, ſera bien aiſe d'en connoître les auteurs.

Au reſte cet ouvrage ne pouvoit paroître dans des circonſtances plus heureuſes que celles où Staniſlas I. roi de Pologne, duc de

Lorraine, par l'établissement d'une bibliotheque publique & d'une société littéraire dans la capitale de ses Etats, y faisoit renaître les lettres, excitoit les génies, les savans & les artistes de tous les ordres à mériter les couronnes qui leur sont préparées.

On trouve à la fin de la bibliotheque Lorraine un supplément & des additions à ce livre, le poeme latin de Laurent Pilladius chanoine de Saint Diez, qui contient l'histoire de la guerre du duc Antoine contre les *Rustauts* d'Alsace, dans laquelle il étale avec pompe les hauts faits de la noblesse Lorraine. Cet ouvrage, qui étoit devenu fort rare, avoit été imprimé à Metz en 1548.

Quoique dom Calmet, en donnant l'histoire des hommes illustres de son pays, ne se fût proposé que d'élever un monument à la gloire de ses compatriotes, cependant un écrivain Lorrain, nommé M. Chevrier, qui s'est acquis quelque réputation par plusieurs petits ouvrages, attaqua cette histoire des hommes illustres dans un écrit, qui a pour titre : *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine, avec une réfutation de la bibliotheque Lorraine de dom Calmet abbé de Senones*; deux volumes *in-douze*, imprimés à Bruxelles en 1754. A l'annonce de ce livre

dom Calmet crut y trouver des faits nouveaux & intéreſſans, des anecdotes curieuſes, qui lui ſeroient échapées : mais il fut bien ſurpris, à la lecture de cet ouvrage, de voir que l'auteur ne lui apprenoit rien de nouveau, que ſon livre étoit ſemé de traits piquans ou injurieux contre pluſieurs perſonnes d'un rang diſtingué de la province, & que le principal mérite de ces mémoires conſiſtoit en ce qu'ils étoient écrits d'un ſtyle aſſez châtié, & avec beaucoup de hardieſſe à avancer des faits très-douteux. On avoit inſinué à dom Calmet de réfuter cet adverſaire ; mais ſa modeſtie & d'autres motifs l'en diſſuaderent. Il ſe contenta de dire à ceux qui l'exhortoient à répondre à ce critique, qu'il ne convenoit point à un homme de ſon état & de ſon âge de ſe meſurer avec un jeune homme, dont la plume trop hardie pouvoit lui attirer quelque deſagrément, ou au moins le fatiguer par des répliques trop aigres. On a cependant trouvé dans les papiers de D. Calmet après ſa mort un petit écrit de ſa main, dans lequel il répond à la critique de M. Chevrier.

16°. *Notice de la Lorraine, qui comprend les duchés de Bar & de Luxembourg, l'électorat de Trêves, les trois évêchés, Metz, Toul & Verdun, les villes principales & autres lieux les plus*

célebres, rangés par ordre alphabétique; ornée de plusieurs inscriptions antiques & de figures en taille-douce, propres à illustrer l'histoire & la religion de ces pays avant l'établissement du christianisme. A Nancy, chez Louis Beaurain; deux volumes *in-folio*, dont le premier a paru en 1756. L'auteur étant mort avant l'impression du second tome, dom Augustin Fangé abbé de Senones, son neveu, a revu ce second tome, & l'a beaucoup augmenté. Il a été imprimé chez le même Beaurain en 1762. On a ajouté un supplément au premier tome de la notice. A la tête de ce premier volume on trouve une table alphabétique ou liste des villes, bourgs, villages & hameaux de la Lorraine, du Barrois & des trois Evêchés. Celle qui est au commencement du second tome, est des noms latins des mêmes endroits, pour faciliter aux gens d'affaires & aux autres, occupés à l'étude de l'histoire du pays, l'intelligence des titres, chartres, anciens monumens & des inscriptions, la plus grande partie de ces pieces étant écrite en latin. Outre la traduction françoise des noms latins, on a cru qu'il seroit encore utile de marquer la position topographique de ces lieux. Tout l'ouvrage est terminé par les édits de création des différens tribunaux du pays & de leurs arron-

diffemens ; l'un, de 1698. publié par ordre de feû S. A. R. le duc Leopold I. l'autre, par ordre de sa majesté le roi Stanislas de Pologne, duc de Lorraine, publié en 1751. Le second volume a encore son supplément.

Dom Calmet, en composant son histoire de Lorraine, avoit eu soin de ramasser beaucoup de faits & d'anecdotes concernant la plûpart des villes, bourgs, villages, châteaux, églises & monasteres, qui n'ont pu entrer dans le corps de l'histoire. Pour ne point priver le public du fruit de ses recherches & de ses découvertes curieuses & intéressantes sur les principaux lieux de la Lorraine & des trois Evêchés, il entreprit de donner cet ouvrage, qui est, à proprement parler, l'histoire ancienne & moderne de ces lieux.

L'auteur se propose dans ce livre de donner la notice de la Lorraine Mosellane, telle qu'elle a été possédée par les Ducs de Lorraine, du duché de Bar, de l'archevêché de Trêves, des trois Evêchés, du duché de Luxembourg en partie, & des principautés, comtés & seigneuries, qui se trouvent enfermés dans cette étendue de pays. Il y fait l'histoire des anciens palais royaux des Rois d'Austrasie, des camps Romains, des antiquités remarquables, qui se voient en cha-

que lieu, & même des monumens modernes, qui méritent quelque distinction. Il rapporte ce qui regarde les églises des lieux, leurs patrons, leurs revenus, de quel diocese & de quelle jurisdiction sont ces lieux. Il s'est contenté de parler des endroits qui fournissent plus de matiere par rapport à l'histoire du pays.

17°. *Traité de la confession générale*; un volume *in-douze* de 322 pages. A Nancy, chez Louis Beaurain, 1753. Dom Calmet avoit composé ce petit ouvrage en 1730. à la priere de M. Lhospital prêtre de la congrégation de la mission, & supérieur du séminaire de Toul, qui le fit imprimer en 1731. Ce traité étant devenu rare, l'auteur jugea à propos d'en donner une nouvelle édition, corrigée & beaucoup augmentée. On trouve à la suite de la dissertation un examen général de conscience des principaux péchés que l'on peut commettre dans chaque état & dans chaque profession, avec un exercice du chrétien pour la confession & la communion. Le traité de la confession générale a été traduit en allemand par le R. P. Augustin d'Ornblueth sous-prieur de l'abbaye de Gengenbach.

L'auteur dans cet ouvrage ne s'étend pas beaucoup sur l'utilité de la confession géné-

rale, ni à juſtifier cette pratique, qui eſt aujourd'hui bien établie dans l'Egliſe. Son objet principal a été de propoſer beaucoup d'exemples de perſonnes pieuſes, qui dans tous les ſiecles ont pratiqué avec fruit ce ſaint exercice, pour s'avançer dans la piété & dans la vertu. Il répond aux objections que l'on peut former contre les confeſſions générales, & contre l'abus que l'on y peut commettre. Les regles qu'il propoſe, ſont empruntées des plus ſaints & des plus expérimentés dans les voies de la vie ſpirituelle.

18°. *Nouvelles diſſertations ſur divers ſujets de l'écriture ſainte.* Pendant le ſéjour que D. Calmet fit à Paris en 1742. quelques imprimeurs lui expoſerent le deſſein qu'ils avoient de donner une nouvelle édition de la bible en latin & en françois, avec des notes littérales, critiques & hiſtoriques, tirées principalement de ſes diſſertations & de ſon commentaire. Un auteur habile, qui a fait ſon étude capitale de l'écriture ſainte, s'offrit pour diriger leur deſſein. Cet ouvrage a été imprimé en quatorze volumes *in*-4°. Le premier parut en 1748. les autres de ſuite les années ſuivantes. Voici le titre de l'ouvrage : *La ſainte bible en latin & en françois, avec des notes littérales, critiques & hiſtoriques, des préfaces & des diſſertations, tirées du com-*

mentaire de dom Augustin Calmet abbé de Senones, de M. l'abbé de Vence, & des auteurs les plus célebres, pour faciliter l'intelligence de l'écriture sainte; ouvrage enrichi de cartes géographiques & de figures. A Paris, chez G. Mariette, J. B. Coignard, Pierre-Jean Mariette & Hippolythe-Louis Guerin.

Le savant auteur qui a pris soin de cette édition de la bible, y a fait entrer le commentaire de dom Calmet, réduit en notes, placées sous les versets qui en ont besoin, & propres à faire voir la différence de l'original, & à applanir les difficultés. On y trouve aussi toutes les dissertations de D. Calmet répandues dans son commentaire, mises au commencement de chaque volume. D. Calmet composa encore les nouvelles dissertations dont il s'agit ici, au nombre de dix, qui ont été insérées dans la nouvelle bible en latin & en françois.

La premiere de ces dissertations est sur le paradis terrestre. L'auteur, après avoir rapporté les divers sentimens des anciens & des modernes sur la situation de ce lieu si célebre, donne les preuves qui établissent l'hypothese qu'il croit la plus vraisemblable. Il place le paradis terrestre dans l'Arménie, vers les sources de l'Euphrate, du Tigre, du Phase & de l'Araxe. Cette dissertation

eſt ſuivie d'une carte topographique du paradis terreſtre, dreſſée ſur les idées de dom Calmet.

La ſeconde diſſertation regarde l'arche de Noé. On y fait des recherches ſur ſa capacité, ſa figure, le bois dont elle fut faite, ſes dimenſions, les circonſtances du déluge, & ſur le lieu où elle s'arrêta. Elle eſt accompagnée de deux planches, dont l'une repréſente la figure de l'arche, ſelon le ſyſteme du P. Lamy; l'autre, ſa charpente. La troiſieme traite de l'univerſalité du déluge. Dom Calmet expoſe d'abord les différens ſentimens des anciens & des modernes ſur le déluge univerſel. Il établit ſa vérité & ſa poſſibilité, qu'il prouve principalement par la tradition de ce célebre événement, répandue parmi tous les peuples. Il vient enſuite aux divers ſyſtemes que l'on a formés pour expliquer la maniere dont s'eſt fait le déluge. Ces ſyſtemes ſont ceux de Thomas Burnet, de Viſton, de M. Pluche auteur du ſpectacle de la nature. Enfin on répond aux objections contre l'univerſalité du déluge.

Le ſujet de la quatrieme diſſertation eſt la ruine de Sodome & de Gomorrhe, & la métamorphoſe de la femme de Loth. On y établit la certitude de ce dernier fait, & on y expoſe de quelle maniere a pu s'opérer

le changement de la femme de Loth en ſtatue de ſel. La manne fait la matiere de la cinquieme. Dom Calmet parle d'abord de la manne commune, qui ſe trouve en différens endroits du monde, enſuite de celle dont les Iſraélites furent nourris dans le deſert. La ſixieme traite des faux meſſies qui ont paru depuis Jéſus-Chriſt : c'eſt l'hiſtoire de tous les impoſteurs, qui dans preſque tous les ſiecles, depuis la mort du Sauveur, ſe ſont donnés pour le meſſie ſi deſiré des Juifs, & ont trompé tant de monde. La ſeptieme regarde la prophétie du chapitre XVIII. d'Iſaïe, qui commence par ces mots : *Væ terræ cymbalo alarum*, *&c.* & où il s'agit d'une ambaſſade à un autre peuple. D. Calmet prétend que le peuple qui envoie l'ambaſſade, & qui eſt l'objet direct de la prophétie, eſt le peuple qui habitoit dans cette terre de *Chus*, qu'il place dans le nome Arabique, entre la pointe de la mer rouge & le Nil, à l'extrémité des deſerts de l'Arabie pétrée, & que le peuple à qui l'ambaſſade eſt envoyée, ſont les Egyptiens. Dans la huitieme, qui eſt ſur le trépas de la ſainte Vierge, l'auteur y expoſe la tradition des Egliſes Grecque & Latine ſur la mort, la ſépulture & l'aſſomption de la ſainte Vierge.

Dom Calmet ne traite la queſtion du *Juif errant*

errant dans la neuvieme dissertation, que pour faire sentir combien il y a de fabuleux dans tout ce qu'on en dit. On sait que ce prétendu Juif errant depuis plus de dix-sept cens ans parcourt toutes les parties du monde, annonçant partout Jésus-Christ comme le messie, & portant partout la peine de son insolence & de son manque de respect envers le Sauveur. Quoique cette tradition soit assez ancienne, elle n'en est pas moins destituée de fondement & de vraisemblance. Dom Calmet nous donne l'histoire de tous les imposteurs, qui en différens tems ont trompé les peuples, en se faisant passer pour le Juif errant. La dixieme concerne un sujet de bien plus grande importance. Dom Calmet traite la question du péché originel, selon l'idée des chrétiens, des Juifs, des Mahométans, &c. Il expose les différens systemes que l'on a formés sur cela. Il examine si les anciens Juifs ont reconnu quelque remede pour expier le péché originel. Il vient ensuite au sentiment des Juifs modernes. Il conclut cette dissertation, en disant que plusieurs rabins ont cru le péché originel & toutes ses suites; que plusieurs d'entre eux le nient & ses effets, & soutiennent que la faute d'Adam & d'Eve n'a pas influé sur leur postérité; que la plûpart des Hé-

breux reconnoiffent les effets & les fuites du péché originel, mais qu'ils ne croient pas que ce péché nous foit imputé quant à la coulpe, & qu'il nous rende criminels aux yeux de Dieu; que les Mahométans n'ont fur ce point que des idées confufes, mêlées d'extravagances, &c.

19°. *Abrégé chronologique de l'hiftoire facrée & profane, depuis le commencement du monde jufqu'à nos jours*; un volume *in-douze*. A Nancy, chez Jean-Baptifte Cuffon, 1729. Ce petit ouvrage n'eft proprement qu'une table chronologique, où l'on rapporte les dates des principaux événemens de l'hiftoire facrée & profane. Il eft précédé d'une préface, dans laquelle dom Calmet donne en abrégé les différentes manieres felon lefquelles chaque peuple commençoit & finiffoit fes mois & fes années. Il rapporte enfuite les différentes époques ou eres, qui ont été inventées & ufitées chez les différentes nations. Cet abrégé chronologique a été traduit en latin, & imprimé chez le même Cuffon en 1733.

20°. *Differtation fur les grands chemins de Lorraine.* A Nancy, chez Pierre Antoine; *in-quarto* de 28 pages. Dom Calmet ne s'eft pas borné dans cette differtation à ne parler que des grands chemins de la Lorraine; il fait des recherches fur l'antiquité des grands che-

mins de presque tous les peuples du monde, des Egyptiens, des Hébreux, des Grecs, des Romains, des Chinois, &c. Il entre ensuite dans un détail très-curieux sur les routes anciennes & modernes, pratiquées dans la Lorraine & les pays adjacens. Il releve avec justice la commodité & la magnificence des chemins entrepris par feû S. A. R. le duc Leopold en 1725. & ceux que le roi Stanislas I. y a ajoutés.

Dom Calmet composa cette dissertation par ordre du feû duc Leopold. Elle a été imprimée plusieurs fois, & en dernier lieu il l'a fait réimprimer à la tête du septieme tome de la nouvelle édition de l'histoire de Lorraine, avec des additions & corrections considérables. Un gentilhomme Ecossois, qui se trouvoit à Paris en 1728. lorsque cette dissertation y parut, la traduisit en anglois, *dans l'intention*, disoit-il, *d'exciter par ce bel exemple ses compatriotes à réparer les grands chemins*. Cette traduction a été imprimée en Angleterre.

21°. *Dissertation historique & chronologique sur la suite des médailles des Ducs & Duchesses de Lorraine, gravées par M. Ferdinand de Saint Urbain, &c.* Cette dissertation, qui n'est qu'un extrait des recherches de D. Calmet sur les médailles des Ducs de Lorraine, a

été imprimée à Vienne en Autriche en 1736, *in-quarto*.

22°. *Dissertation sur la nature des perles*, imprimée dans les mémoires de Trévoux. Dom Calmet composa cette dissertation à l'occasion des perles qui se trouvent dans quelques rivieres de Lorraine, principalement dans la Vologne, petite riviere de la Vôge.

23°. *Dissertation sur les anciens chiffres*. Elle a de même été insérée dans les mémoires de Trévoux.

24°. On trouve dans le mercure de France, au mois de décembre 1728. *l'extrait d'une lettre écrite par le R. P. dom Augustin Calmet abbé de Senones, au R. P. dom Bernard de Montfaucon, sur quelques monumens d'antiquités, &c.*

Cette lettre regarde des médailles & autres antiquailles, découvertes cette même année à Léomont, montagne située à une lieue de Lunéville, vers le couchant, près du chemin qui conduit de cette ville à Nancy.

25°. *Dissertation sur quelques jambes d'airain trouvées à Léomont, proche Lunéville en Lorraine*, imprimée dans le journal de Trévoux au mois de février 1709.

26°. *Lettre du R. P. D. Augustin Calmet abbé de Senones, au sujet de la prophétie attribuée au roi David*, psal. XCV. 10. *Dominus regnavit*

à ligno. Cette lettre eſt adreſſée à M. de la Roque auteur du mercure de France, qui avoit ſoutenu le ſentiment de dom Calmet dans une lettre ſur ce ſujet à M. l'abbé Foubert docteur de Sorbonne. Cette lettre eſt inſérée dans le mercure de France, mai 1734. *page* 89. Dom Calmet a depuis donné une diſſertation ſur ces paroles du pſeaume 95, imprimée dans la nouvelle bible en latin & en françois de 1749. *t. VI. p.* 202. La lettre dont il s'agit ici, eſt datée de Senones le 2 janvier 1734.

270. Dom Calmet fit inſérer dans le journal de Verdun, au mois de juin 1751. une *lettre ſur les dragons volans*. Elle fut écrite à l'occaſion d'une partie de la tête d'un animal, que l'on croit être d'un dragon volant, qui ſe voit dans le cabinet de l'abbaye de Senones, & qui fut envoyée à D. Calmet de Godoncourt, village aſſez près de Montureux ſur Sône. La tradition du pays veut que dans le ſiecle dernier deux de ces dragons, mâle & femelle, infeſterent pendant quelque tems ce canton. Les payſans aſſemblés leur donnerent la chaſſe, & les forcerent à ſe jetter dans un vieux puits, où ils les accablerent de pierres & d'autres choſes ſemblables. Des hermites, qui ſe ſont établis depuis quelques années proche de ce

puits, l'ont vuidé, & y ont trouvé la machoire ſupérieure de l'animal dont il eſt queſtion, avec beaucoup d'oſſemens, que l'on prétend être ceux de ces dragons. C'eſt de cette tradition que dom Calmet a tiré le ſujet de cette diſſertation, dans laquelle il fait des recherches curieuſes ſur les dragons volans, dont l'exiſtence eſt révoquée en doute par bien des gens, de même que celle des griffons, des ſatyres, des ſphinx, des ſyrenes, &c.

28°. *Lettre du R. P. dom Auguſtin Calmet abbé de Senones, ſur la terre de Geſſen, & ſur le royaume de Tanis en Egypte*, inſérée dans le mercure de France au mois de décembre 1756. *pag.* 143, & janvier 1757. I. volume, *pag.* 145. L'ouvrage de M. Hardy, du college Mazarin à Paris, intitulé : *Eſſai phyſique ſur l'heure des marées dans la mer rouge, comparée à l'heure du paſſage des Hébreux*, à Paris, chez Jombert & Lambert, fut l'occaſion de cette lettre, dans laquelle dom Calmet fait quelques obſervations ſur l'opinion & le ſyſteme de M. Hardy & du pere Sicard jéſuite, miſſionnaire en Egypte. M. Hardy fit une réponſe à cette lettre, qui parut dans le mercure de février 1757. *p.* 127. Il y fait des remarques ſur celle de D. Calmet, qu'il eut la politeſſe de lui envoyer

manuſcrites ; mais la maladie dont le R. P. dom Calmet étoit alors attaqué, & qui le conduiſit enfin au tombeau, ne lui permettant plus de s'appliquer à des matieres auſſi ſérieuſes, la lettre de M. Hardy eſt demeurée ſans réponſe.

OUVRAGES

Du R. P. D. Calmet, qui ſont reſtés en manuſcrit.

OUTRE ce grand nombre d'ouvrages de dom Calmet, qui ont été imprimés, on en conſerve encore d'autres, qui ſont reſtés manuſcrits, dont voici le catalogue.

1°. *Hiſtoire de l'abbaye de Munſter en Alſace.* D. Calmet compoſa cette hiſtoire de l'abbaye de Munſter pendant qu'il y exerçoit la charge de ſous-prieur en 1704. Une bonne partie de cette hiſtoire a été inſérée dans un recueil, intitulé, *Continuatio Spicilegii eccleſiaſtici de Lunig*, imprimé à Leipſic ; *in-folio*, 1720.

2°. *Hiſtoire de l'abbaye de ſaint Leopold de Nancy.*

3°. *Hiſtoire du prieuré de Lay-Saint-Chriſtophe.*

4°. *Hiſtoire de l'abbaye de Senones.*

5°. *Hiſtoire de la congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe.* Cette hiſtoire, qui n'eſt pas encore achevée, devoit contenir deux ou trois volumes *in-quarto*. Elle a été compoſée ſur les mémoires de D. Pierre Munier religieux de la même congrégation, qui a ramaſſé en ſix volumes *in-folio* tout ce qui concerne l'hiſtoire de la reforme de l'ordre de S. Benoit en Lorraine & dans les trois Evêchés, & en général de la reforme des congrégations de S. Vanne & de S. Maur, de l'ordre de Cluny, & de tout ce qui peut y avoir rapport.

6°. *Origine du jeu de cartes.* Dans ce petit écrit dom Calmet recherche en quel tems le jeu de cartes a été inventé, quel en a été l'uſage, leurs formes, les différentes ſortes de jeux de cartes inventées pour l'inſtruction; comme ſont les jeux de l'hiſtoire, la géographie, la fable, le blaſon, &c.

7°. *Conjectures ſur les coquillages qu'on trouve ſur la terre & ſur les montagnes.* Ce ſont des réflexions ſur l'origine & la nature des coquillages foſſiles, que dom Calmet jettoit ſur le papier dans ſes momens de loiſir. Il n'y approfondit pas la matiere; il ſe contente de donner ſes conjectures.

8°. *Origine de la cérémonie du Roi boit*, ou

du Roi de la feve. Dom Calmet ne se borne pas dans cette dissertation à rechercher l'origine de cette coutume, il y parle encore d'autres usages, qu'il prouve être des restes du paganisme.

9°. *Nouvelles littéraires à donner dans la clef du cabinet de Luxembourg.* Ce petit écrit n'est proprement qu'une ébauche d'un plus grand ouvrage, que dom Calmet se proposoit de composer pour répondre au pere Nicolas Mansuy prémontré, sous-prieur de l'abbaye de Justemont. Ce pere fit insérer dans la clef du cabinet de Luxembourg, depuis le mois de novembre 1749. jusqu'au mois de décembre 1750. une longue dissertation, où il prétendoit redresser plusieurs écarts des chronologistes sur la chronologie du sixieme âge du monde, que l'on commence à la désolation du temple de Salomon. Il y attaquoit en particulier la chronologie qui est à la fin du dictionnaire de la bible de D. Calmet, que le P. Mansuy traite d'anacronismes & de paracronismes. Cet Abbé, pour lors occupé d'autres études, ne put répondre au P. Mansuy; ce qui demandoit beaucoup de tems & d'application, que les difficultés épineuses de la chronologie exigent nécessairement. Un anonyme y répondit dans le même journal aux mois de janvier & suivans

1751. D. Calmet n'en fut pas plus mauvais gré au P. Manſuy, quoiqu'il y ait dans ſa critique des expreſſions un peu dures & choquantes.

10°. *Diſſertation ſur les divinités payennes, adorées autrefois dans la Lorraine & dans d'autres pays voiſins.* Cette diſſertation devoit être placée à la fin du ſecond tome de la notice de Lorraine; mais ce volume ſe trouvant déja aſſez enflé par d'autres pieces qu'on y a ajoutées, celle-ci eſt demeurée manuſcrite.

11°. *Conjectures ſur le* fermentum *eccléſiaſtique*, que le Pape envoyoit autrefois dans toutes les paroiſſes de la ville de Rome, comme pour ſervir de levain au ſacrifice qu'on y devoit célébrer.

12°. *Réponſe à la critique de M. Chevrier.* Cet auteur, dans un ouvrage donné au public en 1755. en deux volumes *in*-4°. ſous ce titre: *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres de Lorraine, avec une réfutation de la bibliotheque Lorraine de dom Calmet abbé de Senones*, avoit parlé de dom Calmet & de pluſieurs autres perſonnes reſpectables de la province d'une maniere très-indécente & injurieuſe. Dom Calmet, que ſon grand âge, ſa modeſtie & ſes écrits mettoient au deſſus des invectives de M. Chevrier, ne jugea pas à propos de répondre à ſa critique, quoi-

qu'il en fût sollicité par plusieurs personnes. Il se contenta de faire quelques observations sur l'ouvrage de son censeur, qu'il a tenues secrettes, & ce n'est qu'après sa mort que l'on a su qu'il avoit travaillé à cette réponse. Il auroit pu relever bien d'autres défauts dans le livre de M. Chevrier; mais il en dit assez pour faire voir l'injustice des imputations de son adversaire.

13°. *Epître dédicatoire à notre très-saint pere le pape Benoit XIII.* Cette épître dédicatoire, qui est en latin, devoit être mise à la tête de la seconde édition du dictionnaire de la bible, que dom Calmet s'étoit proposé de dédier au pape Benoit XIII. mais ce Pape étant mort avant la fin de l'ouvrage, l'épître dédicatoire fut supprimée.

14°. *Notes critiques & historiques sur les preuves de l'histoire de Lorraine.* On trouve une partie de ces notes, qui sont curieuses & intéressantes, répandue dans l'histoire de Lorraine, mais fort en raccourci. Il auroit été à souhaiter qu'elles eussent pu toutes y trouver place.

15°. *Diverses remarques historiques, que j'ai faites dans mes voyages.* Il y a bien du curieux dans ces remarques. D. Calmet, à qui rien n'échapoit, a su tirer avantage, pour la composition de ses ouvrages, de tout ce qu'il

obſervoit dans ſes voyages. On voit par le détail des obſervations contenues dans ce recueil, qu'il mettoit tout à profit.

16°. Nous apprenons par deux lettres du R. P. dom Bernard de Montfaucon, écrites dès l'an 1727. à dom Calmet, que celui-ci avoit composé une diſſertation ſur *l'ame des bêtes*, dans laquelle il réfutoit le ſyſteme du P. Malbranche de l'Oratoire.

Dom Calmet ne jugea pas à propos de la faire imprimer, craignant le mauvais uſage que certains eſprits en auroient pu faire, & les conſéquences que les libertins en auroient tirées contre l'immortalité & la ſpiritualité de notre ame. Je n'ai pu déterrer cette diſſertation. Il l'avoit confiée à dom Grégoire Berthelet, qui avoit lui-même travaillé ſur la même matiere. Dom Calmet nous a dit pluſieurs fois qu'il l'avoit prêtée à un des fils de M. le Prince de Craon, & qu'il n'avoit jamais pu la recouvrer.

17°. *Diſſertation ſur la déeſſe Herta*, ou *la Terre.* Cette diſſertation fut composée à l'occaſion d'une figure de bronze, que l'on fit voir à dom Calmet dans l'abbaye de Moury, dans ſon voyage de Suiſſe. Il croit que cette figure n'eſt autre que la déeſſe *Hertus* ou *Herta*, la mere des Dieux, ou *la Terre*, adorée par les anciens Germains. Cette diſ-

ſertation, qui eſt en françois, a été traduite en latin, & inſérée à la fin de ſon itinéraire de Suiſſe, ou *diarium Helveticum.*

18°. *Epitaphes, inſcriptions & emblemes pour la pompe funebre de Leopold I. duc de Lorraine.* Dom Calmet fut invité de la part de M. le Prince de Lixin de compoſer des inſcriptions & emblemes, qui devoient ſervir à la décoration des obſeques de feû S. A. R. Leopold I. Il fit en conſéquence une grande inſcription, pour être miſe en dehors au deſſus du portail de l'égliſe des peres cordeliers de Nancy; une autre pour la chapelle où le corps devoit être mis en dépôt pendant un an; vingt-quatre emblemes; douze inſcriptions, pour être miſes autour de l'égliſe; une grande inſcription, qui devoit être placée au bas de l'égliſe en dedans, & une épitaphe.

19°. *Dictionnaire de vieux mots. Dictionnaire étymologique de pluſieurs mots lorrains. Coutumes & uſages pratiqués en Lorraine.*

20°. *Remarques ſur divers paſſages de l'écriture ſainte.* Ce ſont des petits lambeaux ſur quelques textes de l'écriture, que dom Calmet jettoit ſur le papier à meſure qu'ils ſe préſentoient à ſon eſprit, ou à l'occaſion des nouvelles découvertes qu'il faiſoit dans ſes lectures.

21°. *Dissertation, où l'on examine si le monde est tiré du néant, ou d'une matiere préexistante & éternelle.*

22°. *Réflexions sur l'idée que les Juifs se sont formée du messie qu'ils attendent.*

23°. *Contre les Mahométans.* C'est une méthode que dom Calmet propose pour disputer contre les sectateurs de Mahomet, & leur prouver la divinité de Jésus-Christ.

24°. *Généalogies de plusieurs maisons illustres de Lorraine*; de celles de Parroye, de Custine, d'Haussonville, d'Anglure, de Sailly, de Lenoncourt, de Rosieres, de Ligniville, d'Haraucourt, du Hautoy, de Mauleon, de Savigny, d'Ourches, de Gournay, de Saint Felix, de Raigecourt, &c.

25°. Dans une lettre du R. P. Lebrun de l'Oratoire, écrite à dom Calmet le 11 février 1720. il dit avoir appris que dom Calmet travailloit à un *recueil liturgique*; ce qui lui avoit été confirmé par M. de Camilly évêque de Toul. Je ne crois pas que dom Calmet ait jamais pensé à donner un tel ouvrage. On peut assurer qu'il a toujours eu cette matiere fort à cœur, comme il paroît par un recueil assez considérable de rits anciens & de cérémonies particulieres, que l'on conserve manuscrit dans la bibliotheque de Senones. Ce sont des extraits des peres, des

anciennes liturgies, de plusieurs anciens missels, ordinaires, rituels, & d'autres monumens ecclésiastiques, que dom Calmet avoit recueillis de ses lectures & dans ses voyages. Il engagea depuis son neveu à travailler sur cette matiere, lequel en conséquence a commencé un grand traité dogmatique, historique & moral sur tous les sacremens de l'église. Cet ouvrage a été interrompu par d'autres occupations.

On ne rapporte pas ici d'autres ouvrages de dom Calmet, tels que différens recueils qu'il a faits sur divers sujets, qui ne sont qu'ébauchés, ou qui ne sont que des observations qu'il faisoit dans ses lectures ou dans ses voyages, & qu'il avoit soin de mettre en écrit, pour y recourir dans le besoin. Ses porte-feuilles sont remplis de pieces qu'il ramassoit de toutes parts, & qui lui ont beaucoup servi dans la composition de ses ouvrages. Au reste il est bon d'avertir que ceux qui sont les dépositaires de ces recueils, se proposent de donner au public les œuvres posthumes de ce savant Abbé, qui comprendront plusieurs pieces, qui ne sont que manuscrites, & d'autres pieces fugitives, éparses dans les journaux, que l'on assemblera pour n'en faire qu'un corps d'ouvrage.

OUVRAGES

Fauſſement attribués à dom Calmet.

1°. JE ne ſais ſur quel fondement l'auteur des *nouvelles littéraires*, imprimées à la Haye, chez Henri du Sauzet, en 1718. *tom. VII. pag.* 249, a avancé que *dom Calmet préparoit une édition fort conſidérable de la bibliotheque de Cluny, & qu'il en avoit déja publié le projet.* Il ajoute que *la rareté des exemplaires avoit déterminé dom Calmet à entreprendre cet ouvrage, augmenté de pluſieurs pieces, diſpoſées ſelon l'ordre des tems; que tout l'ouvrage doit être partagé en douze volumes*, dont on donne le détail. L'auteur des nouvelles littéraires s'eſt trompé, ou a été mal informé. Il n'eſt jamais venu en penſée à dom Calmet de travailler à cette bibliotheque, étant d'ailleurs occupé à compoſer d'autres ouvrages.

2°. M. l'abbé Lenglet du Freſnoi, dans le ſupplément de ſa *méthode d'étudier l'hiſtoire*, in-quarto, *tom. II. p.* 181, donne à D. Calmet *l'hiſtoire de la maiſon des Sales, originaire de Bearn*, imprimée à Nancy, *in-folio*, chez Cuſſon, en 1716. Cette hiſtoire n'eſt point de dom Calmet, mais de M. Hugo abbé d'Etival, mort évêque de Ptolémaïde.

3°.

3o. Le même abbé Lenglet du Fresnoi, au même endroit, *pag.* 37, attribue aussi à D. Calmet le livre intitulé : *Historia Mediani-Monasterii* ; vol. *in-quarto*, imprimé à Strasbourg en 1724. mais il se trompe ; cet ouvrage est du R. P. D. Humbert Belhomme abbé de Moyenmoutier, mort en 1727.

4°. Lorsque dom Calmet fit imprimer à Nancy le projet de la nouvelle édition de l'histoire de Lorraine, plusieurs personnes de Nancy reçurent par la poste un imprimé, qui portoit que *M. le baron de .... célebre historiographe d'une des premieres cours d'Allemagne alloit faire imprimer à Amsterdam, chez Henri Wetstein, un supplément d'un seul tome de l'histoire de Lorraine, dans lequel on insérera non seulement ce qui est annoncé dans le projet publié par Lefeure imprimeur de la nouvelle édition de l'histoire de Lorraine, à Nancy, mais même des augmentations considérables, & de prétieux documens, propres à illustrer cet ouvrage, & que dom Calmet n'a pas vus.* L'imprimé ajoute que *depuis plusieurs années on a envoyé de tems en tems à M. dom Calmet quelques manuscrits, que le même Baron a composés sur l'histoire de Lorraine & d'Autriche, afin de savoir le sentiment de ce Prélat ; & ce dernier, après les avoir examinés, s'est servi dans ses réponses entre autres de ces ter-termes : Cet auteur, quel qu'il soit, est plus qu'au-*

teur, & son génie est au dessus du commun des savans, autant que l'aigle est au dessus du commun des autres volatils. C'est ce que porte cet imprimé.

Dom Calmet déclara dans le tems qu'il n'avoit jamais eu aucun commerce avec ce prétendu savant, qu'il ne lui avoit jamais écrit, & qu'il n'en avoit reçu aucune lettre; qu'il étoit persuadé que l'annonce du supplément à l'histoire de Lorraine n'étoit qu'une pure fanfaronade, & que le supplément ne paroîtroit jamais.

5°. On imprima à Venise, ou plutôt en Suisse, en 1740. un ouvrage, qui fut envoyé à dom Calmet par la poste, intitulé: *Illustrissimi ac reverendissimi domini Augustini Calmetii, ord. S. Benedicti, abbatis Senonensis, refutatio systematis genealogici à R. P. Marquardo Hergote benedictino professo ad Sanctum Blasium in nigra sylva, ibidemque magno cellerario, è gallico in latinum translatum. Editio II. Venetiis, anno* 1740. *in-quarto.* C'est une petite brochure de neuf pages d'imprimé, non compris le frontispice. Dom Calmet desavoua cet ouvrage, & déclara qu'il n'y avoit aucune part. Il convient que l'auteur de cet écrit s'est servi de ses preuves pour renverser le systeme du P. Hergott; mais D. Calmet n'a jamais connu l'auteur de cette réfu-

tation, ni ſu les motifs qui la lui ont fait entreprendre. Au reſte dom Calmet n'avoit garde de ſe reconnoître l'auteur d'un écrit, qui lui fait faire un ſolécisme dès le titre, en diſant : *Refutatio ſyſtematis . . . . . . è gallico in latinum tranſlatum*, au lieu de *tranſlata* ; & à la page 3, *Leodegarii epiſcopi Autunenſis*, au lieu d'*Auguſtodunenſis*. On a ſu depuis que ce libelle étoit l'ouvrage d'un négociant de Francfort.

6°. On lit dans un catalogue de livres de M. Briffaut libraire de l'Empereur, imprimé à Vienne en Autriche en 1736. le titre de l'ouvrage ſuivant : *Hiſtoire générale de l'ordre de S. Benoit : ce n'eſt pas ſeulement l'hiſtoire de cet ordre ; mais il y entre un nombre infini de faits curieux & intéreſſans ; avec figures ; grand in-quarto ; vol. II. ſous preſſe.*

On peut aſſurer que dom Calmet n'a jamais entrepris un ouvrage de cette nature. Peut-être a-t-on voulu parler de l'hiſtoire de la reforme de la congrégation de ſaint Vanne & de ſaint Hydulphe, à laquelle ce ſavant Abbé travailloit, & qui étoit déja bien avancée, lorſqu'il eſt mort en 1757.

Fin du catalogue des ouvrages de D. Calmet.



PIECES DIVERSES.

BREF

De notre ſaint Pere le Pape Benoit XIII. au R. P. D. Auguſtin Calmet Abbé de Senones ; par lequel Sa Sainteté lui témoigne qu'elle a admis ſes excuſes pour l'acceptation de l'Epiſcopat in Partibus.

Dilecto filio Auguſtino Calmet abbati ſancti Petri Senonienſis, ordinis S. Benedicti.

BENEDICTUS PP. XIII.

DILECTE fili, ſalutem & apoſtolicam benedictionem. Ut egregiam tuam in colendis ſacris ſtudiis alacritatem pontificiæ commendationis ſuffragio ſecundaremus, tuæque probitatis ac diſciplinæ regularis exemplis documenta paternæ laudationis adjicerentur, ad epiſcopalem te ordinem provehere conſtitueramus, minimè dubitantes quin ex ea loci ſublimitate virtus tua omnibus, qui in domo Dei ſunt, latiùs præluceret, eoque remu-



TRADUCTION
DU BREF
De notre ſaint Pere le Pape Benoit XIII. au R. P. D. Auguſtin Calmet Abbé de Senones ; par lequel Sa Sainteté lui témoigne qu'elle a admis ſes excuſes pour l'acceptation de l'Epiſcopat *in Partibus*.

A notre cher fils Auguſtin Calmet abbé de ſaint Pierre de Senones, ordre de S. Benoit.

BENOIT *Pape, XIII. du nom.*

NOTRE cher fils, ſalut & bénédiction apoſtolique. Dans la vue de ſeconder votre ardeur pour l'étude des ſaintes lettres, & de récompenſer par des marques publiques de notre approbation votre probité exemplaire & votre zele pour la diſcipline réguliere, nous avions pris la réſolution de vous promouvoir à l'ordre épiſcopal, perſuadés que ce ſeroit un moyen certain de procurer un nouveau luſtre à votre vertu, en la mettant en évidence comme dans un lieu élevé, à la vue de tous ceux qui demeurent dans la

nerationis officio non obscurum quidem tibi constaret argumentum benevolentiæ nostræ; cæteris verò ad pios labores suscipiendos admoveretur incitamentum.

Animi tamen tui moderatio, quæ supplicibus litteris, fusisque precibus, proposito honori sèse subducere conata est, nos de conferendæ dignitatis sententia deduxit: ita tamen ut præclaram, quam gerebamus de tuis meritis, opinionem ampliùs confirmaverit, eòque te bonorum laudibus digniorem probaverit, quò studiosiùs & enixiùs religiosam modestiam oblatis præmiis antetulisti.

Tam tibi igitur sensus istos instituto & moribus tuis pares, quàm venerabili fratri Dominico archiepiscopo Ephesino, tui nominis studiosissimo, gratulamur, cujus nimirùm luculenta, quæ nobis identidem perhibuerat de tuis virtutibus, testimonia comprobasti.

Perge igitur iis obedientiæ & reverentiæ

maison de Dieu, & que ces marques si distinguées de notre bienveillance, seroient aussi pour les autres de pressans motifs pour les animer efficacement à entreprendre, à votre exemple, des travaux utiles à la religion.

Mais votre modestie nous a fait tant d'instance, & par ses lettres & par ses prieres, pour être dispensé d'accepter cet honneur, que nous nous y sommes laissé fléchir, & que nous avons abandonné ce dessein, sans toutefois rien diminuer de l'estime que nous avions conçue pour votre mérite : votre humble résistance au contraire n'a servi qu'à l'augmenter, & à prouver que vous êtes d'autant plus digne des éloges des gens de bien, que vous témoignez plus de zele & d'instance à préférer l'humilité religieuse aux récompenses les plus élevées, qui vous étoient offertes.

Nous nous réjouissons de voir en vous des dispositions si conformes à votre état & à votre profession, & nous félicitons en même tems notre vénérable frere Dominique archevêque d'Ephese *, qui de tems en tems nous a écrit à votre sujet, de ce que les témoignages avantageux qu'il nous a rendus de votre vertu, se trouvent si heureusement vérifiés par les effets.

Continuez donc à donner au saint siege

* Mgr. Passionei Archevêq. d'Ephese, Nonce Apostolique dans les Cantons Suisses Catholiques.

erga hanc ſanctam ſedem officiis inſiſtere, quorum demiſſas ſignificationes in epiſtola tua libenti lætoque animo excepimus. Ac tibi, dilecte fili, apoſtolicam benedictionem peramanter impertimur.

DATUM *Romæ, apud ſanctum Petrum, ſub annulo piſcatoris, die xij. ſeptembris* M. DCC. XXIX. *pontificatûs noſtri anno ſexto.*

Sign. *C.* ARCHIEPISCOPUS EMISSENUS.



apoſtolique des preuves de ce reſpect & de cette obéiſſance que vous nous avez témoignés par votre lettre, que nous avons reçue avec autant de ſatisfaction que de joie. Nous vous accordons, notre cher fils, la bénédiction apoſtolique.

DONNÉ à Rome, ſous l'anneau du pêcheur, le douze de ſeptembre mil ſept cent vingt-neuf, le ſixieme de notre pontificat.

Signé, C. ARCHEVESQUE D'EMESE.



DÉCRET

De la Congrégation consistoriale, qui confere le titre épiscopal au R. P. dom Calmet abbé de Senones.

CONGREGATIO particularis à sanctissimo Domino nostro deputata, attentis eximiis meritis R. P. Augustini Calmet abbatis sancti Petri Senoniensis, ord. S. Bened. congregationis SS. Vitoni & Hydulphi, nullius, seu Tullensis diœcesis, censuit consulendum esse Sanctitati suæ, ut eidem præclaræ eruditionis viro titulum episcopalem *in partibus* concedere dignetur, cum facultate, servatis servandis, exercendi ea quæ sunt ordinis in locis exemptis Lotharingiæ, & cum retentione præfati monasterii; addito quòd quotiescumque, sivè per cessum, sivè per decessum supradicti P. Augustini, prædictum monasterium vacare contigerit, exceptis tamen vacationibus apud sedem apostolicam, & juxtà decretum ad electionem personæ idoneæ, de gremio dictæ congregationis desumendæ, monachi procedere liberè & licitè valeant; dummodò ipsa electio infrà tres menses à die vacationis fiat, & confirmatio infrà alios tres menses ex tunc imme-

diatè ſequentes à ſanctiſſimo Domino noſtro vel Romano Pontifice tunc exiſtente, poſtuletur, ut latiùs in indulto aliàs eiſdem per Sanctitatem ſuam conceſſo kalendis januarii ſuperioris anni continetur. Factâque relatione ſanctiſſimo Domino noſtro, congregationis ſententiam in omnibus benignè probavit. Datum Romæ hâc die 24 ſeptembris 1728. P. cardinalis Corradinus; loco † ſigni Dominic. Riviera congregationis ſecretarius.

EXTRAIT D'UNE LETTRE

Ecrite de Rome à M. Paſſionei nonce en Suiſſe, du 17 août 1729.

DANS une congrégation conſiſtoriale particuliere la remiſſion faite par le très-digne pere Calmet du titre épiſcopal, a été acceptée. Selon la réſolution qui a été priſe, on lui écrira un bref, duquel je ſuis chargé de faire le plan, pour le donner enſuite à M. Majella ſecrétaire des brefs, qui aura ſoin de le coucher au long. J'eſpere que ce religieux ſera très-ſatisfait d'une ſemblable démonſtration; il en pourra orner le frontiſpice d'un tome de ſes ouvrages; & il vous en ſaura tout le gré qu'il doit, puiſque c'eſt

vous qui avez principalement produit son mérite. Vous serez vous-même content de ce que je vous ai promptement servi & obéi.

LETTRE

Du R. P. dom Augustin Calmet à S. E. M. le cardinal Lercari.

MONSEIGNEUR,

L'ON m'écrit de Rome que je suis redevable à votre Eminence de l'honneur qu'il a plû à sa Sainteté de me faire, en me nommant évêque *in partibus*. Ma reconnoissance envers notre saint Pere égale la grandeur du bienfait ; mais, M. elle ne sauroit égaler la générosité & la maniere gracieuse dont il a plû à V. E. de s'employer pour un homme qui n'a jamais eu l'honneur de vous voir ni de vous écrire, & qui ne peut vous être connu que par des endroits qui ne mériteroient pas l'attention d'un Prélat aussi occupé de grandes affaires, si la bonté de son cœur & son amour pour les lettres ne surpassoient encore ses importans emplois & les éminentes qualités de son esprit.

La bienveillance dont il a plû à V. E. de me prévenir dans cette premiere occasion,

m'inſpire la hardieſſe de lui demander une ſeconde faveur : c'eſt, M. d'appuyer de votre crédit la très-humble priere que je fais à ſa Sainteté, de me diſpenſer de recevoir le caractere épiſcopal. Je le crois infiniment au deſſus de mon mérite ; il me ſeroit onéreux, inutile à mon abbaye, & me mettroit hors d'état de rendre deſormais ſervice à ma congrégation. Cette derniere grace, M. mettra le comble à la premiere, & ſera pour moi un nouveau motif de reconnoiſſance. J'ai l'honneur d'être dans le plus profond reſpect, &c.

LETTRE

De dom Calmet abbé de Sènones au pape Benoit XIII. pour le prier de l'excuſer d'accepter l'épiſcopat.

BEATISSIME PATER,

MIHI contingere nihil potuit gratius, honorificentius nihil, quàm quod placuit Sanctitati veſtræ, non modò meam electionem ad abbatiam Senonienſem confirmare, ſed etiam me nullis meis meritis, ſuo motu, ad epiſcopalem dignitatem deſtinare & promovere dignata ſit. Hanc ego gratiam

eâ mentis demiſſione, eo gratiſſimi animi ſenſu accepi, quæ beneficii magnitudo, & gratuita Sanctitatis veſtræ benevolentia, & mea mihi proſpecta meritorum mediocritas exigebant. Nimirùm perſpecta mihi eſt dignitas epiſcopalis, quæ eccleſiaſticarum dignitatum culmen eſt & apex: onus eſt angelicis formidandum humeris; epiſcopus tantis pollere debet virtutibus, ut Apoſtolorum locum tenere videatur: quippè qui ſit aut eſſe debeat caput fidelium, doctor populorum, oculus Domini, ſal terræ, lapis ſanctuarii, dominici ovilis paſtor, forma gregis, mediator Dei & hominum, chriſtianæ religionis lumen, perfectionis evangelicæ forma. Quæ quidem ornamenta epiſcopus niſi in ſe aut exprimat, aut ſaltem ſincerè cupiat, & viriliter acquirere ſtudeat, vacuum epiſcopi nomen geſtat, & tanti decoris gloriâ non honoratur, imò veluti pondere opprimitur.

Quocircà, beatiſſime Pater, genibus Sanctitatis veſtræ humillimè provolutus, obnixè deprecor, liceat mihi à benigniſſima Paternitate veſtra impetrare nè tanti oneris ſarcinam ſubire tenear: primam illam gratiam hâc etiam cumulate; multò mihi acceptior, multò pretioſior futura eſt epiſcopatûs accipiendi admiſſa excuſatio, quàm retinendi ne-

cessitas & obligatio. Accedit quòd dignitas illa futura sit mihi onerosa, ordini meo infructuosa, & Ecclesiæ prorsùs inutilis. Neque enim servo tuo tranquillo in statu, ut olim statu constituto, fas erit posteà sacrarum litterarum studiis incumbere, aut fratrum suorum monasteriique curæ & regimini invigilare, aut congregationi suæ prodesse; scilicèt ab omni officio, dignitate & regimine claustralibus excluditur episcopus ex monacho factus, juxtà felicis memoriæ prædecessoris vestri Pauli IV. constitutionem, *Omni*, *&c.* undè & mihi ipsi otiosus, & aliis nec præesse potero, nec prodesse. Summo, fateor, honore fulgebo, absque fructu & utilitate, quod & moribus meis & indoli, imò & Sanctitatis vestræ intentioni repugnat & exemplo, quippè quæ in summi pontificatûs apice constituta, nullum omittit vitæ religiosæ exercitium, nullum pontificis vigilantissimi munus & officium.

Sufficiat itaque, sanctissime Pater, benignitatis vestræ hactenùs indulta significatio, quæ & mihi multò perhonorifica, & congregationi meæ gratissima. Id si impetravero, immortales Deo optimo & Sanctitati vestræ gratias habebo; pergam ut olim in simplicitate cordis & humilitate mea, in solitudine & silentio professionis meæ, in-

ceptum converſionis opus exequi, & quod reliquum eſt annorum in ſtudiis ſacris & otio loborioſo inſumere; nec ullum diem intermittam, quin apud ſummum Epiſcopum animarum noſtrarum preces effundam, ut Sanctitatem veſtram diù multùmque ſervet Eccleſiæ ſuæ incolumem, & gregem ſuum Paſtor æternus dignis provideat paſtoribus, atque in dies novâ prole in bonis operibus divite augeat & amplificet.

Beatiſſime Pater,

Sanctitatis veſtræ, &c.

LETTRE

De dom Calmet à M. le nonce Paſſionei.

MONSEIGNEUR,

JE ſuis ſi pénétré de reconnoiſſance pour les bontés que ſa Sainteté a pour moi, & pour la dignité éminente dont elle veut m'honorer, que je n'ai point de termes pour en exprimer mes ſentimens. Je ſais d'ailleurs la ſoumiſſion qu'un prêtre & un religieux doit avoir pour le chef viſible de l'Egliſe, & l'obligation où il eſt de témoigner par-tout ſa reſpectueuſe ſoumiſſion, ſoit qu'on lui accorde des graces, ou même qu'on

qu'on les lui refuse. Les desirs du souverain Pontife seront toujours pour moi des ordres inviolables, & je me ferai gloire d'être jusqu'au dernier soupir un vrai enfant d'obéissance.

Mais, Monseigneur, me pardonnez-vous, si je prends la liberté de vous ouvrir encore une fois mon cœur avec tout le respect que je vous dois, & de vous témoigner ma répugnance à accepter la dignité épiscopale. Je ne prendrai pas la hardiesse de contredire les raisons que votre Excellence me propose pour m'y engager : le profond respect, dont je fais profession pour un Prélat si sage & si éclairé, ne me le permet pas. Son bon cœur, si j'ose le dire, paroît ici encore plus que son bon esprit ; & la maniere pleine de tendresse & d'affection dont elle me parle, me touche encore plus que la solidité des motifs qu'elle me propose.

Voici donc, Monseigneur, ce que j'ai à ajouter aux raisons que j'ai eu l'honneur de vous dire déja plus d'une fois. On a, dit-on, fait entendre à Rome qu'il étoit nécessaire d'avoir des évêques dans ces quartiers-ci, pour pouvoir les maintenir dans leur indépendance de la jurisdiction de l'ordinaire, contre les entreprises des évêques voisins. Il est vrai, Monseigneur, qu'il est avanta-

geux d'y avoir un évêque pour donner la confirmation aux peuples, & pour qu'on ne soit plus dans la nécessité de recourir aux évêques voisins pour certaines choses qui dépendent du caractere épiscopal: mais nous avons déja messeigneurs l'Archevêque de Césarée à Saint Diez, & l'Evêque de Prolémaïde à Etival, qui sont plus que suffisans pour exercer les fonctions épiscopales dans ces cantons. Pourquoi y en faire un troisieme? Permettez-moi de le dire à votre Excellence, plusieurs personnes très-sérieuses & très-sensées croient que cette pluralité d'évêques résidans dans un terrein de trois ou quatre lieues de chemin, n'inspire pas aux peuples autant de respect, que s'ils étoient plus rares & à plus grande distance.

Si je pouvois me persuader que ma promotion à l'épiscopat pourroit être de quelque utilité à l'Eglise catholique, au saint siege ou à ma congrégation, non seulement je ne m'excuserois pas d'accepter ce sacré caractere, je le briguerois même, s'il étoit permis, & je mettrois tout en œuvre pour le mériter. Mais, M. que puis-je faire pour l'Eglise dans une solitude comme celle-ci, sans occupation, & presque sans aucun exercice de fonction épiscopale? De plus la bulle du pape Paul IV. m'excluant de tout emploi,

non ſeulement dans le gouvernement de ma congrégation, mais encore de ma propre communauté & de mon monaſtere, à quoi donc ſe terminera mon miniſtere ? A veiller ſur ſix paroiſſes, qui compoſent mon diſtrict. Il eſt rare qu'on me permette d'exercer les fonctions épiſcopales dans tous les lieux exempts de la juriſdiction de l'ordinaire dans les Etats de S. A. R. de Lorraine ; mais meſſeigneurs nos Prélats voiſins de Saint Diez & d'Etival ont déja ce pouvoir.

Vous me propoſez, M. un tempérament, qui eſt de demander à ſa Sainteté un indult pour avoir le gouvernement du monaſtere de Senones, en dérogeant en cela à la bulle dont j'ai parlé : mais j'y vois deux inconvéniens ; le premier, du côté du mauvais exemple, la choſe pouvant être regardée de pluſieurs comme un deſir de dominer, & de me rendre maître en quelque ſorte pour toute ma vie du ſpirituel & du temporel de ce monaſtere ; le ſecond, du côté des premiers ſupérieurs de ma congrégation, qui ſe tiendroient offenſés que je veuille me perpétuer dans le régime indépendamment d'eux & du chapitre général.

Je vous dirai de plus, M. que S. A. R. de Lorraine mon ſouverain, qui a pour moi des bontés particulieres, m'ayant le premier an-

noncé que la ſacrée congrégation des cardinaux m'avoit fait l'honneur de me propoſer à ſa Sainteté pour l'épiſcopat, & lui ayant témoigné la réſolution où j'étois de m'excuſer de l'accepter, m'a dit qu'il louoit mon deſſein, & qu'étant encore en âge & en état de ſervir mon corps, je ne devois pas lui refuſer mon ſecours & mes ſervices.

En effet, M. le pourrois-je même en conſcience? Pourrois-je abandonner une maiſon qui a beſoin de mes exemples, & dans laquelle j'ai fait un ferment ſolemnel de maintenir l'obſervance & la reforme? Pourrois-je me refuſer à une communauté qui craint de me perdre, & qui ne m'a fait l'honneur de me choiſir pour ſon abbé, que dans la vue de me voir à ſa tête juſqu'à la fin?

On me dira que la dignité épiſcopale, bien loin de nuire à la régularité, contribuera à la maintenir par le nouveau poids d'autorité qu'elle donnera à mes exemples & à mes inſtructions: mais pourrai-je avec une certaine bienſéance demeurer en un lieu où je ferois conſidéré comme n'ayant rien à voir ni à commander; où mes remontrances ne feront pas bien reçues; où je ne pourrai diſpoſer d'aucun religieux pour me ſervir dans mes fonctions épiſcopales, dans mes viſites & dans mille autres circonſtan-

ces, où le bon ordre demandera que je ne paroiſſe qu'accompagné de mes confreres; où je ne pourrai, ni avertir, ni reprendre, ni corriger, ſans m'expoſer à certains deſagrémens, qu'il ne convient pas de s'attirer?

J'avoue, M. qu'à ne conſidérer les choſes que par les vues de la chair & du ſang, je devois être ravi de l'honneur qu'on me fait: c'eſt une voie belle & honorable pour me tirer du joug de la régularité & des obſervances pénibles de la regle, infiniment plus pénibles encore à un ſupérieur qui veut remplir ſes devoirs, qu'à un ſimple religieux.

J'ai un bénéfice conſidérable; il y a trente ans que je mene une vie très-laborieuſe, alliant les exercices du cloître avec la vie d'une étude continuelle. Hé! qui m'empêche de me tirer d'un état ſi violent, pour paſſer le reſte de mes jours dans une douce tranquilité, jouiſſant du fruit de mes travaux & de ma bonne fortune? Voilà, M. ce que je pourrois dire; mais je ſais que votre Excellence ſeroit la premiere à me condamner, ſi je prenois ce mauvais parti: je ſais tout le danger de la ſupériorité; je ſens tout le poids du gouvernement des ames: je ne ſuis entré dans le cloître que pour m'éloigner des emplois; mais puiſque la providence s'eſt déclarée en m'appellant canoniquement à la

conduite de ce monastere, je croirois commettre une vraie prévarication, si je m'en éloignois.

Quant à l'épiscopat, je suis persuadé que c'est uniquement pour me faire honneur, que messeigneurs les cardinaux m'ont proposé à sa Sainteté. Je suis infiniment reconnoissant de cette faveur, & je me tiens trop honoré de ce qu'ils ont seulement pensé à moi; cela me suffit. Pour le reste je supplie très-humblement votre Excellence d'employer son crédit & ses bons offices pour faire agréer mes excuses & mes très-humbles remercimens. Je lui demande cette grace par l'amitié dont elle a eu la bonté de me prévenir: elle me fera un sensible plaisir. Je suis, &c. *Signé*, D. Aug. Calmet.

A Senones, le 24 janvier 1729.

ARREST

Du conseil d'Etat de S. A. R. qui donne à dom Calmet prieur titulaire de Lay-Saint-Christophe, la riviere depuis les grands moulins de Nancy jusqu'à Champigneulle.

LEOPOLD, par la grace de Dieu, duc de Lorraine, de Bar, de Montferrat & de Teschen, roi de Jérusalem, marchis-duc

de Calabre, &c. A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Ayant mis en considération le mérite personnel, la profonde érudition & les services que vénérable notre cher & bien-amé dom Calmet prieur de Lay, de l'ordre de S. Benoit, a rendus au public par ses ouvrages de littérature, qui l'ont mis au nombre des plus savans hommes du tems, & voulant lui donner des marques de notre bienveillance & de notre estime, comme aussi de la satisfaction que nous avons de son attachement à nos intérêts, & du zele & fidélité qu'il a fait paroître à notre service: pour ces causes & autres bonnes considérations à ce nous mouvans, de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité souveraine, nous avons audit D. Calmet cédé & délaissé, cédons & délaissons par ces présentes la pêche de la partie de la riviere de Meurthe, qui s'étend depuis l'écusson du haut des vannes des grands moulins de Nancy jusqu'au gué de Champigneulle, avec la maison des pêcheurs & ses dépendances, en ce qui nous appartient, pour en jouir dès à présent & pendant sa vie, ainsi & de même qu'en a joui, pu & dû jouir le fermier de nos domaines de Nancy; à charge par lui de payer audit fermier deux cens livres par année, & que cette partie de riviere sera

& demeurera réunie après son décès de plein droit à notredit domaine ; de quoi il fournira lettres reversales lors de l'entérinement des présentes. Si donnons en mandement à nos très-chers & féaux les présidens, conseillers, maîtres, auditeurs & gens tenant notre chambre des comptes de Lorraine, & à tous autres qu'il appartiendra, que du contenu aux présentes ils & chacun d'eux, en droit soi, aient à faire & laisser jouir & user pleinement & paisiblement ledit dom Calmet, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires : car ainsi nous plaît. En foi de quoi nous avons aux présentes, signées de notre main, & contre-signées par un de nos conseillers-secrétaires d'Etat, commandemens & finances, fait mettre & appendre notre grand scel. Donné à Lunéville, le septieme mars mil sept cent vingt-six.

Signé, Leopold.

Par son Altesse royale.
Olivier.

Registrata, Guire
pro Tallange.

LETTRE

De S. A. R. François III. duc de Lorraine & de Bar, à dom Calmet.

A Vienne, le 17 septembre 1729.

J'AI reçu, Monsieur, les trois tomes de l'histoire de Lorraine, que vous m'avez envoyés, dont je vous suis fort obligé, de même que des témoignages du zele & de l'attachement dont vous m'assurez. Votre probité & votre mérite, qui me sont également connus, ne me laissent aucun lieu de douter de la sincérité de vos sentimens pour moi. J'en conserverai autant de souvenir que j'ai d'estime pour vous. François.

LETTRE

De S. A. R. madame la princesse Charlotte de Lorraine, au même.

A Schonbrunn, le 11 mai 1745.

J'AI reçu, Monsieur, les quatre volumes de votre dissertation sur les eaux de Plombieres, & j'en ai fait la distribution selon vos desirs. Leurs Majestés Impériales & S. A. R.

mon frere m'ont paru auſſi ſenſibles à votre attention, que je la ſuis moi-même. Nous y reconnoiſſons avec plaiſir la conſtance de votre attachement, dont vous nous avez ſouvent donné des preuves. Soyez perſuadé de toute ma reconnoiſſance, comme de l'eſtime & de la parfaite conſidération avec leſquelles je ſuis, Monſieur, votre affectionnée, Anne-Charlotte de Lorraine.

LETTRE

De S. A. R. le duc Charles de Lorraine, au même.

A Vienne, le premier de l'an 1749.

J'AI reçu, mon R. P. l'hiſtoire que vous avez compoſée de la vie de feû S. A. R. le duc Leopold mon très-honoré pere. Je vous la renverrai après l'examen qui en ſera fait, avec les remarques qui ſeront jugées convenables. En attendant je ne puis que vous témoigner ma ſenſibilité de votre application & de votre travail ſur un ſujet qui me touche de ſi près. C'eſt le plus puiſſant motif que vous puiſſiez me fournir de m'intéreſſer à la réputation que vous vous êtes acquiſe, & de ſouhaiter bien ſincerement que Dieu vous

ait toujours, mon R. P. en sa sainte & digne garde. Charles de Lorraine.

LETTRE

De S. A. S. monseigneur le Prince d'Elbeuf, au même.

A Gondreville, le 21 août 1729.

VOUS ne m'auriez pas prévenu, Monsieur, si je n'eusse compté vous voir à saint Leopold, & vous remercier de toutes les politesses qu'on m'a faites dans votre abbaye. C'est une maison complette depuis qu'elle vous a à sa tête. Je ferai charmé d'y accompagner M. le prince Charles, parce que cela me procurera l'occasion de vous assurer de vive voix qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que le fait, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur, le Prince d'Elbeuf.

LETTRE

Du Prince d'Hohenlohé à dom Calmet.

MONSIEUR,

LA juste renommée que vous vous êtes acquise d'un des plus illustres historiens de

notre ſiecle, me fait eſpérer de trouver par vos recherches ce que les auteurs d'Allemagne n'ont pu déterrer juſqu'ici, & fait cependant un des points les plus eſſentiels de l'hiſtoire, pour l'illuſtration de laquelle je m'intéreſſe, & tâche de procurer par mon aſſiſtance les lumieres néceſſaires à ceux qui en font l'objet de leur étude dans mes Etats, auſſi bien qu'une partie conſidérable d'Allemagne.

Vous m'obligeriez infiniment, Monſieur, ſi vous vouliez me communiquer vos ſentimens ſur la queſtion ci-jointe, & ce que vous pourrez trouver pour ou contre. Je ſerai charmé ſi je puis vous être en échange utile en quelque choſe dans ces pays, & vous prouver, Monſieur, la juſte eſtime que j'ai de votre digne perſonne. Votre très-affectionné, le Prince d'Hohenlohé.

A Schillingsfurt, le 10 *février* 1755.

Avertiſſement ſur les lettres ſuivantes.

On a vu dans la vie de dom Calmet que le Vaivode de Valachie ayant voulu établir un commerce de lettres avec cet Abbé, ce Prince lui écrivit pour cela de ſa réſidence en 1741. *La lettre fut adreſſée à M. Sevin garde des manuſcrits de la bibliotheque du Roi, qui la fit tenir à dom Calmet*

en son abbaye de Senones, avec celles de son secrétaire : nous les donnons toutes ici.

LETTRE
De M. Sevin à dom Calmet.

JE viens, mon R. P. de recevoir une lettre de S. A. monseigneur le Prince de Valachie. Dans le même paquet il y en avoit une à votre adresse, que je me hâte de vous envoyer. Rien de plus flatteur que la maniere dont il me parle de vos ouvrages, & rien de plus obligeant que l'envie qu'il témoigne de lier avec vous une étroite correspondance. Je n'en suis point surpris ; l'amour des sciences est héréditaire dans sa maison, & il étoit bien difficile qu'il ne fût pas touché, & de votre mérite personnel, & des services importans que vous avez rendus à la république des lettres. Pour moi, il y a longtems que je connois tout le fruit de vos travaux, & je ne puis trop me féliciter d'avoir enfin trouvé une si belle occasion de vous marquer l'estime sans borne, & l'attachement sincere avec lequel je suis, mon R. P. votre très-humble & très-obéissant serviteur, Sevin garde des manuscrits de la bibliotheque du Roi.

PREMIERE LETTRE

Du Secrétaire du Prince de Valachie, au R. P. D. Calmet.

A Bukoresti, ce 30 janvier 1741.

MONSIEUR, MON TRÉS-RÉVÉREND PERE,

QUOIQUE nous n'ayons pas l'honneur de votre connoissance, Monsieur, vous nous êtes assez connu par la lecture que nous faisons de vos célebres ouvrages, qui vous rendent agréablement présent à tous les gens de lettres, malgré la distance des pays, & leur font chercher l'avantage de votre amitié. C'est pourquoi ayant prié M. Brissaut marchand-libraire à Vienne, avec qui nous avons une ancienne correspondance pour des livres qu'il nous fournit, de nous frayer le chemin de profiter aussi de la vôtre, & en ayant reçu de lui une réponse à notre gré, je prends la liberté de vous prier de me permettre d'entamer notre commerce de lettres par des assurances de l'estime très-particuliere que S. A. monseigneur Jo. Constantin Mauro-Cordato de Scarlatti prince de Valachie, & auparavant de Moldavie, a de votre grande érudition, & de l'envie qu'il

a d'avoir avec vous, Monſieur, une littéraire correſpondance.

S. A. vient de lire avec toute attention les ſix tomes de votre chef-d'œuvre de l'hiſtoire univerſelle, & elle en a été ſi charmée, qu'elle en a fait traduire une grande partie en grec pour le profit de ſa nation, & elle attend impatiemment la fin de ce grand ouvrage pour en faire achever la traduction. En liſant la préface du tome I. dans laquelle on faiſoit eſpérer au public tout le corps de l'ouvrage en ſix tomes, avant que d'avoir le quatrieme & le cinquieme, que nous n'avons pu obtenir qu'après la paix, nous nous flattions de ſatisfaire bientôt notre curioſité, ſans avoir réfléchi que la quantité de la matiere ne pouvoit être compriſe dans les bornes de ſix volumes, & qu'elle a inondé, pour ainſi dire, la plaine de vos ſavans travaux, & les eſpérances que vous aviez conçues d'en atteindre plutôt le terme. En quoi pourtant la république des lettres vous en eſt d'autant redevable, que vous faites durer plus long-tems le plaiſir & le profit qu'on tire de vos excellens ouvrages. Je vous avoue, M. que mon Prince, qui a un certain penchant à l'avidité en fait de belles lettres, feroit ravi de ſatisfaire pleinement l'envie de voir que vous ayiez donné la derniere

main à votre incomparable entreprise; ou du moins vous lui feriez un sensible plaisir de nous apprendre en combien de tems vous espérez de l'achever, & combien de tomes il en faut encore attendre. Je prends aussi, M. la hardiesse de vous proposer, au cas qu'il y auroit du délai dans l'impression de quelque tome qui suivra, seroit-il possible de complaire à son Altesse, qui vous en auroit une très-grande obligation, & qui vous en donneroit une très-honorable récompense; seroit-il possible, dis-je, de nous envoyer la copie du manuscrit de la suite de la même histoire, qu'apparemment vous avez continuée, & dont une bonne partie peut-être est déja prête?

Comme on a remarqué qu'il y a beaucoup d'obscurité dans l'histoire touchant quelques événemens considérables, sous la domination des Princes de Valachie & de Moldavie, depuis presque 500 ans, dont on a fait très-peu de mention dans les historiens des pays voisins, son Altesse, en faisant mettre en écrit les choses les plus remarquables, qui sont arrivées du vivant de chaque prince de ces pays-ci, a donné beaucoup d'éclaircissemens à quiconque voudroit entreprendre ce louable travail. Si vous le trouvez à propos, M. son Altesse vous en fera communiquer

muniquer avec plaisir la copie, comme aussi de tous les grands visirs de l'Empire Ottoman, qui sont revêtus, comme il est notoire, d'un pouvoir & d'une autorité presque souveraine. Ce manuscrit, par des faits singuliers qu'il contient, pourroit bien, ce me semble, être au gré de quelque savant curieux.

Vous aurez la bonté, M. de nous faire tenir la réponse par la même voie qu'on vous fera tenir cette lettre. Je suis avec une très-particuliere vénération, M. mon très-révérend Pere, votre très-humble & très-obéissant serviteur, Antoine Epis secrétaire de son Altesse, &c.

SECONDE LETTRE

Du même à D. Calmet.

A Bukoresti, ce 7 août 1741.

MONSIEUR,

VERS la fin du mois de juin ayant reçu la très-obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je l'ai d'abord communiquée à S. A. S. qui a été fort ravie de lier une correspondance de lettres & d'amitié avec vous, comme elle-même vous en

assûre par sa lettre. Il ne me reste qu'à y ajouter deux mots sur le point de certains *rédivives*, qu'on dit avoir été découverts ici; mais je ne saurois vous répondre rien de bien vérifié la-dessus: c'est que presque dans tout l'Orient on débite bien des choses sujettes à caution, n'y ayant que rarement des personnes habiles & savantes pour déveloper la vérité des illusions, & pour en faire, en des cas semblables, un procès-verbal exact. C'est pourquoi, comme un philosophe disoit autrefois, je ne puis pas ce que je voudrois, & je ne veux pas ce que je pourrois, d'autant plus qu'il ne faut avancer rien d'incertain, lorsqu'on a à faire avec une personne très-éclairée comme vous êtes. Je suis avec tout le respect possible, Monsieur, votre très-humble & obéissant serviteur, Antoine Epis secrétaire de S. A. &c.

LETTRE

Du Prince de Valachie à dom Calmet.

A Bukoresti, ce 22 d'août 1741.

MONSIEUR,

J'APPRENDS avec un sensible plaisir la résolution que vous avez eu la bonté de

prendre, M. d'entretenir avec moi la correspondance de lettres que j'ai souhaitée. Je contribuerai de mon côté le peu que je pourrai pour satisfaire votre curiosité, & on a déja commencé à traduire en latin un manuscrit grec vulgaire, que je vous ferai tenir dans peu de tems. Vous m'obligerez donc infiniment de me donner de tems en tems de vos nouvelles littéraires, & je vous prie, M. d'être persuadé de ma sincere amitié & de ma particuliere reconnoissance, dont j'aurai toujours l'envie de vous donner des marques effectives, & de répondre aux sentimens très-obligeans que j'ai remarqués distinctement dans la lettre que vous avez écrite à mon secrétaire. Je suis avec toute l'estime & avec tout le respect, Monsieur, votre très-affectionné serviteur, J. C. de Scarlatti.

LETTRE

De M. le maréchal de Belle-Isle à D. Calmet.

J'AI reçu, mon T. R. P. pendant que j'étois encore à Paris, la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je suis extrêmement reconnoissant de la politesse avec laquelle vous voulez bien m'envoyer les car-

tons supprimés de votre histoire de Lorraine, ainsi que les additions que vous avez faites depuis son impression. Je les accepte avec un plaisir proportionné à tout le cas que je fais de tout ce qui vient de vous. La permission que vous desirez obtenir pour donner un supplément à votre histoire, seroit aussi utile qu'agréable au public; & s'il ne dépendoit que de moi de contribuer à vous la procurer, je m'y emploierois assurément de tout mon cœur, de même qu'en toutes les occasions où je serois assez heureux pour pouvoir vous marquer les sentimens pleins de vénération avec lesquels je suis, mon T. R. P. votre très-humble & très-obéissant serviteur, le comte de Belle-Isle.

A Metz, le 14 avril 1740.

LETTRE

De M. le cardinal de Rohan à dom Calmet.

PLEIN d'estime & d'amitié pour vous, R. P. Abbé, je ne négligerai jamais aucune occasion de faire ce qui pourra vous être agréable : vous me devez la justice d'en être persuadé. Me voici à Plombieres; je m'y

occupe quelquefois de la lecture de vos savantes dissertations. Conservez-moi votre prétieuse bienveillance, & ne doutez jamais que vous n'ayiez en moi un fidele serviteur, le cardinal de Rohan.

A Plombieres, le 7 septembre.

LETTRE

Du même à dom Calmet.

A Paris, le premier février 1748.

ON m'a prié, mon R. P. de vous envoyer le mémoire ci-joint, pour avoir de vous des lumieres sures & certaines sur les articles dudit mémoire, dont vous avez connoissance, & sur les lesquels vous pourrez donner des notices. Ce sont des personnes qui ont pour vous la plus haute estime, qui m'ont engagé à faire cette démarche auprès de vous. Je profite avec un vrai plaisir de cette occasion pour vous renouveller, mon R. P. les assurances de mon amitié, de mon estime & de ma vénération. Le cardinal de Rohan.

LETTRE

De M. Charvet conseiller aulique de S. A. R. le prince Charles de Lorraine, à dom Calmet.

MONSIEUR,

SON Altesse royale desirant avoir un monument du regne de Madame à Commercy, on me charge, M. de vous demander vos idées à ce sujet. On est dans le dessein d'en faire fraper à Vienne une médaille. Votre zele pour la maison & vos grandes connoissances vous fourniront de quoi répondre à l'attente dans laquelle on est à cet égard. Au surplus, M. vous concevez aisément que cette petite affaire ne doit point être divulguée. En mon particulier je suis charmé d'avoir occasion à vous renouveller la sensibilité que je dois à vos politesses, & les assurances de la vénération, comme du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, Charvet.

Lunéville, *ce* 10 *octobre* 1740.

LETTRE

De M. le cardinal Passionei au même.

Rome, le 9 juillet 1755.

JE vous assure, T. R. P. que j'ai ressenti la plus sensible consolation en recevant votre derniere lettre, quoique sans date, qui accompagnoit vos deux volumes des apparitions & votre petit traité de la confession générale, dont je vous suis obligé. Je vois toujours avec admiration la continuation de vos travaux, & avec satisfaction que votre grand âge ne met aucun obstacle à votre zele, soit pour les devoirs de votre état, soit pour l'utilité de la république des lettres. Sa Sainteté, à qui j'ai communiqué votre lettre, n'a pas été moins dans l'admiration que moi, & a ressenti un vrai plaisir de ce que je lui ai donné de vos nouvelles. Je ne puis vous exprimer tout ce qu'elle m'a dit de flatteur pour vous, en me recommandant sur-tout de ne pas vous laisser ignorer les sentimens de son amour paternel pour vous : & elle ne se contenta pas de me le dire une fois; car elle me le répéta plusieurs fois dans la même audience, me chargeant

de vous donner ſa bénédiction apoſtolique.

Je ſuis bien charmé de voir qu'à votre imitation le goût des lettres ſe continue toujours dans votre congrégation, pour qui vous ſavez mon attachement. Les différens ouvrages auſquels vos confreres travaillent, me paroiſſent conſidérables, auſſi bien que celui que vous avez ſous preſſe, & que je verrai dans ſon tems avec plaiſir.

Il y a long-tems que j'ai entendu parler de l'*iter Helveticum* & de l'*iter Germanicum* de votre Coadjuteur; je crois même de l'avoir demandé déja pluſieurs fois, ou à D. Joſeph Deliſle, ou à D. Remi Ceillier, je ne ſais lequel des deux, ſans pouvoir l'avoir; de maniere que s'il y a moyen d'en avoir un exemplaire, je vous ſerai très-obligé.

Je vous embraſſe tendrement, & vous demande toujours en grace de vous ſouvenir de moi dans vos ſaints ſacrifices, & d'être perſuadé que je ſuis du meilleur de mon cœur, avec cette haute eſtime que vous vous êtes généralement attirée, entierement & inviolablement à vous, & ſans aucune réſerve.

D. cardinal Paſſionei.

LETTRE

De la même Eminence à dom Fangé abbé de Senones, fur la mort de dom Calmet.

Rome, le 18 décembre 1757.

LA haute eftime que j'avois pour feû le R. P. Calmet votre digne oncle, doit vous affurer, T. R. P, des juftes regrets que je lui donne, & de la prétieufe mémoire que je conferve de lui. Votre lettre, qui m'apprenoit fa mort, m'eft arrivée en même tems que votre autre lettre du 27 mai, qui contenoit votre *iter Helveticum*; & ce n'eft que depuis deux jours que j'ai reçu l'une & l'autre, fans favoir pourquoi la premiere a demeuré fi long-tems en route. Ce retardement fait, comme vous le voyez, que je n'ai encore pu faire aucune tentative pour vous fervir dans l'affaire dont vous me parlez.

Je reviens au feû P. Calmet, que nous regrettons, en vous affurant que vous m'avez fait un vrai plaifir de m'envoyer fon épitaphe. La fimplicité dont elle eft me retrace bien l'humilité de celui qui l'a faite, & me paroît une belle leçon pour ceux qui ne s'occupent que des vanités de ce monde.

Je n'ai pu encore que parcourir votre *iter Helveticum*, où j'ai trouvé des choses fort instructives.

Les sentimens que j'avois pour feû votre oncle, je les dois à tout ce qui lui appartient : ainsi vous devez compter, T. R. P. que je saisirai toujours avec empressement les occasions de vous convaincre du véritable & entier dévouement avec lequel je suis du meilleur de mon cœur très-parfaitement à vous. D. cardinal Passionei.

LETTRE

De madame la marquise du Châtelet à D. Calmet.

JE me reproche depuis long-tems, Monsieur, de ne vous avoir pas marqué plutôt ma reconnoissance. Soyez persuadé qu'il n'y a personne de la maison qui sente plus vivement que moi tout ce qu'elle vous doit. Votre mérite m'est connu depuis long-tems, & vos ouvrages ont été les premiers livres de ma bibliotheque. Je trouve la maison où j'ai eu l'honneur d'entrer, bienheureuse d'avoir un nom comme le vôtre à la tête de son histoire, & une plume comme la vôtre pour l'écrire. J'envoie par cet ordinaire la

préface à M. le Chevalier; j'y ai inféré tous les changemens que M. Malard m'a marqués. Nous vous prions tous d'y ajouter tout ce que vous croirez qui y manquera, & furtout de me corriger, fi dans quelques endroits j'ai parlé trop affirmativement. M. de Voltaire, qui eft ici, & qui eft plein pour vous de l'eftime que tout homme qui penfe doit à votre mérite, me prie de vous en affurer. M. du Châtelet vous prie de recevoir fes remercimens, & moi, Monfieur, les affurances des fentimens pleins d'eftime & de reconnoiffance, avec lefquels je ferai toute ma vie, Monfieur, votre, &c.

Breteuil du Châtelet.

A Cirey, le 28 avril 1738.

AUTRE LETTRE

De la même à D. Calmet.

VOUS verrez, Monfieur, par le papier que j'ai l'honneur de vous envoyer, comment le bel ouvrage dont vous avez honoré notre maifon, a réuffi, & le jugement qu'en ont porté les judicieux auteurs du journal des favans. Le témoignage qu'ils lui ont rendu, me fait fentir dans toute fon éten-

due les obligations que nous vous avons; & c'eſt avec un plaiſir infini que je ſaiſis les occaſions de vous parler de ma reconnoiſſance, qui eſt égale à l'eſtime ſinguliere que j'ai pour vous depuis long-tems, & à tous les ſentimens avec leſquels j'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-humble, &c.

Breteuil du Châtelet.

A Cirey, le 30 novembre 1741.

AUTRE LETTRE

De la même à D. Calmet.

JE croirois manquer au devoir le plus ſacré, mon R. P. ſi je manquois à vous marquer ma reconnoiſſance du bel ouvrage qui paroît enfin ſous un nom ſi reſpectable, qu'il vaut ſeul une apologie. Le peu de perſonnes qui l'ont vu, m'en paroiſſent déja très-ſatisfaites. Je n'étois pas en peine du ſuccès d'un ouvrage compoſé par vous, & annoncé ſous votre nom : je ne ſuis en peine que de ſavoir comment la maiſon fera pour vous marquer ſa reconnoiſſance. La mienne ne s'effacera jamais de mon cœur, & n'abandonnera jamais l'eſtime & la vénération que j'ai depuis long-tems pour vous. C'eſt avec ces

fentimens que j'ai l'honneur d'être, mon révérend Pere, votre, &c.

P. S. Comme, autant que l'on peut, il ne faut laiffer aucune critique fans réponfe, permettez-moi de vous confulter fur une difficulté qu'un des journaliftes, chargé de faire l'extrait du livre, m'a communiquée. Il dit qu'il n'eft pas clair & démontré que Thierri d'enfer fils de Frederic de Bitche foit le même que Thierri le diable ou du diable; que Jean de Bayon, qui eft le premier qui faffe un feul & même homme de ces deux Thierri, n'eft pas un auteur contemporain; que Richer auteur contemporain, en parlant de Thierri du diable tige de notre maifon, ne dit point qu'il fut fils & frere des Ducs de Lorraine, circonftance qu'il n'eft pas vraifemblable qu'il eût omife; & qu'enfin on peut objecter qu'il y avoit en même tems en Lorraine deux Thierri, furnommés tous deux *d'enfer* ou *du diable*, l'un fils & frere des Ducs, & l'autre tige de notre maifon. Je ne doute pas que vous ne leviez très-aifément cette difficulté, & je vous aurai la plus grande obligation, fi vous voulez bien me mettre à portée d'en donner la folution aux critiques.

M. de Voltaire me prie de vous faire mille très-humbles complimens de fa part.

AUTRE LETTRE

De la même à D. Calmet.

IL est bien difficile, Monsieur, de vous exprimer le regret que j'ai eu de n'avoir pas eu l'honneur de vous voir à Lunéville. Le laquais à qui vous parlates, me rendit si mal votre nom, que j'étois à cent lieues d'imaginer que ce pût être vous, & je ne m'en doutai que quand vous n'y futes plus. On me dit que vous étiez allé à un couvent qui est à un quart de lieue de Lunéville. Le Roi vous y envoya un carosse pour me procurer la satisfaction de vous voir, & vous étiez déja parti. Enfin j'espere encore que je ne quitterai point ce pays-ci sans avoir eu le plaisir de voir un homme pour qui j'ai tant d'estime & de reconnoissance. Nous allons demain à la Malgrange. M. de Voltaire compte vous aller voir au retour, & le Roi compte qu'il vous ramenera, & on vous donnera ici une voiture pour votre retour. Si M. de Voltaire n'y va pas, j'espere que le Roi vous enverra chercher, & que de maniere ou d'autre j'aurai l'honneur de vous dire moi-même que personne ne sera jamais plus que moi, Monsieur, votre très-hum-

ble & très-obéiſſante ſervante, Breteuil du Châtelet.

A Lunéville, le 4 mars 1748.

LETTRE

De M. le marquis du Châtelet major-inſpecteur de la gendarmerie de France, à D. Calmet.

MADAME du Châtelet me mande, mon T. R. P. que votre amour pour la vérité & les inſtantes prieres que nous l'avons chargée de vous faire, vous ont engagé à écrire l'hiſtoire de notre maiſon, & à employer vos profondes lumieres pour conſtater les preuves de ſon origine, que le tems auroit pu enfin obſcurcir, ſi vous n'aviez pris la peine d'en remettre la certitude dans tout ſon jour par un ouvrage auquel votre nom doit donner le ſceau de l'immortalité.

Il paroît, mon T. R. P. que rien ne s'oppoſe plus au travail que vous voulez bien entreprendre. J'habite dans une des premieres cours du monde, où perſonne ne doute de la grandeur de notre naiſſance : les Princes de la maiſon de Lorraine me font l'honneur de me le confirmer ſouvent ; cependant nous avons beſoin de l'ineſtimable ſe-

cours que vous voulez bien nous accorder, pour que l'envie, l'ignorance ni le tems ne puissent jamais y donner atteinte.

Recevez, je vous supplie, ces premiers & très-foibles remercimens d'un service si important, en même tems que les marques du desir que j'ai de vous témoigner, mon T. R. P. que rien n'égale les sentimens respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble & obéissant serviteur, le marquis du Châtelet major-inspecteur de la gendarmerie de France.

A Paris, le 15 août 1737.

LETTRE

Du R. P. Mabillon à dom Calmet.

MON RÉVÉREND PERE,

J'AI reçu depuis peu de jours le paquet que votre Révérence a pris la peine de m'envoyer de la part de M. l'Abbé de Moyenmoutier, dont je vous remercie de tout mon cœur. J'ai lu vos doctes observations sur les chiffres, que l'on nomme d'ordinaire arabes. Personne n'a encore creusé si avant que votre Révérence sur cette matiere. Je souffre néanmoins encore quelques petites difficultés

ficultés à l'égard de votre sentiment ; mais avant que de m'expliquer, il faut que je m'éclaircisse sur quelques points que je n'ai pas encore eu le tems d'examiner. Il me paroît par ce petit échantillon que votre Révérence est en état de travailler avantageusement pour le public, & que ce n'est pas d'aujourd'hui que vous vous appliquez aux matieres d'érudition, ausquelles vous avez toute l'ouverture d'une personne très-versée. Je souhaiterois fort que quelqu'un des vôtres travaillât à l'histoire des monasteres de votre congrégation.

Je remercie encore votre Révérence de ce qu'elle a fait pour me procurer la collection des titres de Wissembourg. Je tâcherai d'en profiter, si M. le Doyen me les envoie, comme il vous l'a promis.

Obligez-moi, s'il vous plaît, de présenter mes très-humbles respects au R. P. Abbé & au R. P. Prieur. Je m'imagine qu'ils sauront aussi-tôt que nous que le P. Quesnel & le P. Gerberon ont été pris à Bruxelles, & livrés, à ce que l'on dit, à M. l'Archevêque de Malines. Il faut prier Dieu pour eux & pour l'Eglise. Je suis avec respect, mon révérend Pere, votre très-humble & très-obéissant serviteur & confrere, frere Jean Mabillon M. B. *A Paris, le 6 juin 1703.*

AUTRE LETTRE

Du même.

MON RÉVÉREND PERE,

JE suis très-obligé à votre Révérence de la grace qu'elle m'a faite de m'envoyer le traité des études de la part du T. R. P. Abbé de Moyenmoutier. Je lui ai écrit aujourd'hui pour l'en remercier, ne l'ayant pu faire jusqu'à présent.

J'ai vu les deux dissertations que votre Révérence m'a fait l'honneur de m'envoyer touchant le pays d'Ophir & celui de Tanis. La méthode que vous tenez dans votre académie, est très-bonne : on en peut juger par ces deux échantillons, que j'ai vus avec plaisir. Il y paroît beaucoup d'exactitude, & une lecture très-étendue de tous les auteurs qui pourroient faire à votre sujet, & de plus la connoissance des langues originales, qui étoit nécessaire pour votre emploi. J'ai été si satisfait de vos deux dissertations, que je les ai fait voir à nos peres, assemblés à la diete annuelle, pour les exciter à faire la même chose dans nos monasteres. Du reste, mon révérend Pere, je n'ai point d'autre avis à vous donner, que de suivre celui dont

vous vous êtes servi jusqu'à présent. Si j'avois quelqu'un à conseiller, je ne voudrois pas lui suggérer d'autres avis que les vôtres. Je ne doute pas que lorsqu'il se présentera quelque occasion considérable de morale dans le cours de votre étude de l'écriture sainte, vous ne la traitiez avec la même exactitude: ce sera le moyen de donner de l'onction à votre travail. Je souhaiterois avoir achevé tout ce que j'ai à faire, pour m'appliquer uniquement à l'étude de l'écriture sainte; mais il n'y a pas lieu d'espérer que je puisse avoir jamais cette satisfaction. Je prie notre Seigneur qu'il continue de donner ses bénédictions à de si saintes études, ausquelles vous vous appliquez si sérieusement. Je me recommande à vos saints sacrifices, & suis avec beaucoup de reconnoissance, mon révérend Pere, votre très-humble & très-obéissant serviteur,

F. Jean Mabillon M. B.

A Paris, le 19 mai 1704.

EPISTOLA

D. D. Fontanini archiepiscopi Ancyrani, ad R. P. D. Augustinum Calmet.

VIR præstantissime & plurimùm reverende,

INGENTES labores quos apud summum Pontificem impendi, ut abbatia Senoniensis bonæ memoriæ Episcopo Macrensi vestrisque cœnobitis restitueretur, eò cessisse maximè gratulor, ut vir optimus, cujus memoria in benedictione est, te virum laudatissimum in eadem abbatia successorem habuerit. Iterùm tibi mihique gratulor, quantùm scilicèt dormitionem Macrensis Præsulis dolui; & valdè te amo, quòd necessitudinem tuam in hac orbitate ultrò mihi offeras, quam perlibenter accipio, tibi futurus, qui fueram eidem Macrensi, ut experimentum facienti, factis ostendere non gravabor. Quòd historiam tuam Lotharingiæ mihi dono destinaveris, tibi plurimùm debeo. Vale, vir præstantissime, teque nobis & litteris interioribus diù incolumem serva. Tibi addictissimus, Justus Fontaninus archiepiscopus Ancyranus.

Dabam Romæ die 10 *octob.* 1728.

EJUSDEM EPISTOLA.

REVERENDISSIME PATER,

QUAS jamdudùm ingentes gratias tibi agere debeo, his tandem persolvo, tuæ isti generosi animi voluntati summè devinctus, quòd me donatum volueris historiâ tuâ Lotharingicâ, quam egregiè compactam accepi ab illustrissimo Nuncio apostolico Helvetiæ. In ea miratus sum totius antiquitatis probè deductam magnam rerum supellectilem, à te in aliis studiis occupatissimo operosè dispositam. Itaque tibi gratulor de novo hoc eruditionis tuæ fœtu, quo rem litterariam locupletasti, eumque opportunè laudavi in quadam mea dissertatione, quæ typis excuditur. Cùm verò observaverim tomo I. pag. 1093, num. III. in fine, à te scribi Stephanum IX. pont. max. filium Gozelonis ducis Lotharingiæ, matrem habuisse *Yuncam* filiam Berengarii regis Longobardorum, oro te ut me doceas undè istud acceperis : fieri quidem potest ut alicubi in ipso opere hoc disertiùs explanes, quod ego non animadverterim; sed hoc ipsum à te flagito mihi indicari. Interim tibi longam & annosam valetudinem à Deo adprecor,

ut talenta ab eo tibi tradita pro ejus gloria & litterarum ſplendore impendere pergas. Vale, vir præſtantiſſime; ſique meâ operâ in urbe indiges, eâ pro arbitratu tuo utere. Tibi addictiſſimus ſervus, F. archiepiſcopus Ancyranus.

Dabam Romæ die 3 decemb. 1729.

LETTRE

De M. l'abbé Fleury à dom Calmet.

A Paris, le 25 ſeptembre 1716.

JE devois répondre plutôt, mon R. P. à votre obligeante lettre du 26 d'août; mais j'eſpérois vous envoyer en même tems un petit mémoire pour dom Placide ſur la vie des Saints. Je l'ai commencé, & bien avancé; mais je n'ai pu encore l'achever, parce que je préfere toujours mon principal ouvrage, qui avance fort lentement. J'acheverai le mémoire à Argenteuil, où je l'ai commencé, & où j'eſpere être dans huit jours.

La relation que vous me faites de votre agréable ſolitude, de la bonne compagnie que vous y avez, des occupations & des projets de vos confreres, me fait un ſingu-

lier plaiſir, & il ne m'en falloit pas moins pour me conſoler de votre abſence. Je vous prie ſeulement de dire à ces bons ouvriers qu'ils aient toujours en vue de faire leurs ouvrages les plus courts qu'il ſera poſſible ; les gros livres ont beaucoup nui aux études ; peu de gens ont le loiſir & le courage de les lire, & encore moins ont de quoi les acheter. Il faut écrire avec un grand choix, pour ne donner, s'il ſe peut, que des choſes nouvelles & ſingulieres, ou du moins très-utiles. Je me recommande à vos ſaintes prieres & à celles de tous meſſieurs vos confreres, & ſuis de tout mon cœur, mon révérend Pere, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, Fleury.

LETTRE

Du R. P. Tournemine jéſuite, à dom Calmet.

MON RÉVÉREND PERE,

J'APPRENDS avec beaucoup de chagrin que votre libraire dit que votre Révérence ne reviendra plus à Paris. Quelque part que vous ſoyiez, vous aurez en moi un ami plein d'eſtime pour vous & de zele : mettez-moi à l'épreuve. Je ne doute pas que,

ſelon votre parole, vous n'ayiez donné l'ordre de m'envoyer la ſuite de votre ouvrage : cet ordre n'a pas encore été exécuté, quoique S. Luc & S. Jean ſoient enfin en vente depuis quelques jours. Vous ſavez l'uſage que je fais d'un préſent ſi précieux. Ayez la bonté de rendre parfait celui que vous m'avez fait, & vous n'êtes pas un homme à changer avec le tems. Eſt-il donc vrai que Paris vous ait perdu ? Je vous prie de me mander ſi vous ferez quelque uſage des deux petites diſſertations ſur des endroits difficiles de Joſephe. Je m'en ſervirai moi-même, ſi votre Révérence ne les emploie pas. Je vous demande la continuation de votre amitié, & même un peu de correſpondance. Je ſuis avec beaucoup de reſpect & d'attachement, mon révérend Pere, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, Tournemine jéſuite. *Ce 15 octobre.*

LETTRE

Du R. P. du Sollier jéſuite, à dom Calmet.

MON TRÈS-RÉVÉREND PERE ABBÉ,

LA très-obligeante lettre que votre Révérence m'a fait l'honneur de m'écrire le 10

de l'an, ne m'a été rendue que depuis deux jours dans un balot de livres, qui m'eſt venu de Paris. Je n'ai pas encore oublié, & je n'oublierai jamais la grace que votre Révérence me fit en paſſant par ici. Il y a quinze jours que j'écrivis à M. l'abbé Schannat, que je lui enviois le bonheur qu'il avoit eu de trouver votre Révérence dans le poſte qu'elle a ſi bien mérité, & dont je la félicite de tout mon cœur. L'hiſtoire que tous les curieux attendent avec impatience, n'eſt retardée, à ce que j'apprends, que par le peu de lumieres de vos cenſeurs, qui ſont bien fâcheux à ceux qui, ayant digéré la matiere, doivent eſſuyer l'ignorance des gens qui n'en ſavent bien ſouvent que très-peu. Après tout votre Révérence me conſole par les dernieres lignes de ſa lettre, qui nous promettent qu'enfin elle paroîtra. La piece que votre Révérence a la bonté de m'envoyer ſur le très-digne abbé Antoine, eſt des plus rares en ce genre, & elle ſuffiroit ſeule pour tenir la place de ſa vie dans nos actes, ſuppoſé qu'il y eût quelque apparence de culte eccléſiaſtique, dont je ne trouve aucun veſtige ni dans le poeme ni dans Richer, ſans quoi tant de belles vies, que nous avons encore d'ailleurs, ne peuvent paroître dans notre ouvrage, qui pour-

ra être ſuivi en ſon tems d'un autre, où l'on ramaſſera tous les perſonnages vénérables, qui, tout ſaints ou bienheureux qu'ils ſoient là-haut, n'ont pas l'honneur d'en porter le nom ici-bas. Le P. Tournemine, de qui je tiens votre chere lettre, eſt dans le même cas par rapport à Fulbert de Chartres, qui n'a place qu'entre nos *prætermiſſi*, au X. avril, comme Antoine pourra avoir au XXVII. octobre. J'ai l'honneur d'être avec une profonde & reſpectueuſe vénération, mon très-révérend Pere, votre très-humble & obéiſſant ſerviteur, J. B. du Sollier jéſuite.

Anvers, *ce* 4 *juin* 1729.

LETTRE

Du R. P. Lebrun de l'Oratoire, à D. Calmet.

MON RÉVÉREND PERE,

ON me dit, il y a près de deux mois, que vous penſiez à donner un recueil liturgique; ce qui me fut confirmé par M. l'Evêque de Toul, après m'avoir dit qu'il alloit me faire venir un miſſel de Spire, qu'il croit du douzieme ſiecle. Quelques perſonnes en furent un peu ſurpriſes, parce qu'il paroît plus naturel & plus utile de donner

une bibliotheque liturgique latine, aussi ample & aussi exacte qu'il se pourra, que de donner séparément divers recueils. Je travaille depuis onze ans à ramasser, ou par moi-même, ou par mes amis, tout ce qu'il m'est possible. J'en ai vingt-trois grands porte-feuilles, & je pensois déja que je devois vous abandonner tous ces recueils, où que vous eussiez la bonté de me faire part de ce que vous prenez la peine de ramasser depuis peu. Puisque vous avez eu la même pensée que moi, mon R. P. je vous suis infiniment obligé des offres que vous me faites. Je ferai connoître, autant que je le pourrai, votre générosité, & en me faisant part de vos vues, qui ne peuvent être que très-bonnes, je pourrai perfectionner le dessein que j'ai eu d'exposer sans controverse le dogme & la discipline de l'Eglise touchant l'eucharistie, comme sacrifice & comme sacrement.

Dans le catalogue historique & critique j'indiquerai seulement les livres où les liturgies Orientales se trouvent exactement, tels que ceux du P. Goar & de M. l'abbé Renaudot: j'excepte la liturgie des Arméniens, qu'il me faudra donner. Il est étonnant qu'avec toutes ces attestations qu'on fit venir pour la perpétuité de la foi, on n'ait pas eu

la liturgie des églises aussi célebres que l'étoient celles de la grande & de la petite Arménie au quatrieme siecle. Les schismatiques Arméniens qui rejetterent le concile de Calcédoine, ont toujours conservé leur liturgie, & c'est celle-là même, non Romanisée, que j'attends incessamment de Constantinople, d'Ispaham, & que nous aurons peut-être aussi d'Etzmiazin au mont Ararat, où est leur grand Patriarche. Il n'y en a aucune dans les bibliotheques du Roi, de M. Colbert, de l'abbaye de S. Germain, où sont, comme vous savez, les manuscrits de M. Seguier, à présent de M. de Metz, &c. C'est ce qui m'a donné bien de la peine, après avoir trouvé un savant Arménien, qui m'aidera; & c'est ce qui me fait différer encore quelques mois de donner un volume, quoiqu'on me presse de le faire. L'Espagne ne m'embarrasse gueres moins, pour avoir le vrai Mozarabe sans altération, & j'attends aussi depuis du tems des copies d'anciens manuscrits d'Angleterre, que les amis de dom Bernard de Montfaucon me font faire. J'ai beaucoup d'obligation à plusieurs de vos peres de S. Maur, qui m'aiment un peu; mais ce qui me viendra de votre part, m'encouragera beaucoup plus. Vous n'aurez qu'à me prescrire telle condi-

tion qu'il vous plaira, je l'accepterai volontiers.

Voici, mon T. R. P. comment j'ai cru devoir ranger mes recueils après mes dissertations. Outre le catalogue chronologique, qui marquera les pieces selon leur tems, j'ai dessein, si vous l'approuvez, de ranger par métropoles les anciennes liturgies des églises Latines : par exemple, pour ne parler ici que de la métropole où vous êtes, & sur laquelle vous pourrez plus facilement m'aider, j'ai fait des extraits de quatre pieces que je dois donner.

1°. J'ai un sacramentaire de l'église de Trêves, parfaitement bien conservé, écrit vers l'an 980. & qui, selon quelques additions faites au calendrier, doit avoir servi au douzieme siecle à l'église de la Magdeleine de Verdun. Une des choses particulieres de ce sacramentaire, & que je n'omettrai pas, c'est qu'au commencement on y trouve tout l'*ordo missæ*, avec toutes les prieres & les rubriques, en commençant par les préparations: *Incipit ordo qualiter episcopus seu presbyter ad missas celebrandas*, *&c.* 2°. Un pontifical, écrit vers l'an 1300. où est aussi l'*ordo missæ.* 3°. Le missel imprimé en 1547. 4°. *Rubricæ missalis Trevirensis, anno* 1585. où l'on joint une partie des rubriques du

nouveau missel de Rome avec les anciennes de Trêves.

Les monumens des trois évêchés doivent avoir leur place ensuite, aussi bien que ceux que j'ai des abbayes & des autres églises de ces dioceses. Je conçois bien que tous ces recueils avec des notes, outre ce que j'attends encore, & ce que vous me ferez la grace de me communiquer, excéderont deux & trois volumes *in-octavo*: mais le public ne pourra pas se plaindre, quand on lui donnera plus qu'on ne lui a promis ; il faudra seulement tâcher d'éviter les redites.

A l'égard des deux points que vous me faites l'honneur de me proposer, 1°. je crois que les anciens missels, où l'on trouve noté tout ce que le chœur chante, n'étoient pas écrits pour le célébrant. Vous avez pu remarquer, mon R. P. que le plus grand nombre des sacramentaires ne contiennent que ce que le prêtre devoit réciter à l'autel. Il est rare d'en trouver d'autres anciens.

Un des plus vieux que j'ai trouvé noté, avec des points & des crochets, & dont je fis l'extrait à Liege, écrit vers le milieu du neuvieme siecle pour le monastere de saint Villibrode d'Utrecht, qui devint, comme je crois, la cathédrale, est un petit *in*-4°. nullement propre à être mis sur l'autel. Je

pense donc que ces sortes de missels pléniers & notés étoient ainsi écrits tout de suite pour conserver tout l'office de la messe dans un seul volume, d'où l'on pouvoit tirer séparément, quand on vouloit, l'épistolier, le graduel, &c. Si le prêtre & les autres ministres de l'autel avoient chanté le graduel, ils ne se seroient pas avisés après l'épître de préparer d'abord le pain & le calice, & de prévenir ainsi le tems de l'oblation, comme on a fait depuis long-tems aux jacobins & ailleurs. Le prêtre, le diacre & le soudiacre ne l'ont fait que pour avancer, & employer le tems où ils se croyoient desœuvrés.

2°. Comme l'*ordo missæ* & les préparations étoient rarement dans les sacramentaires, & que les prêtres devoient apprendre ces prieres par cœur, on étoit facilement déterminé à les mettre dans ces manuels, rituels, sacerdotaux, que les prêtres avoient plus souvent & plus commodément à la main. Je voudrois, mon R. P. vous être bon à quelque chose. J'attends l'honneur de votre réponse, & je tâcherai dans toutes occasions de vous marquer les vifs sentimens d'estime & de reconnoissance avec lesquels je suis, mon R. P. votre, &c.

Lebrun prêtre de l'Oratoire.

A S. Magloire à Paris, ce 11 *février* 1720.

NOTE

De dom Calmet sur la lettre précédente du pere Lebrun.

JE suis surpris que le R. P. Lebrun me dit qu'il n'a vu qu'un missel, où ce que l'on chante au chœur soit noté. J'en ai vu un grand nombre, & de bien anciens, & de toutes les grandeurs. Je conjecture que dans plusieurs églises le prêtre chantoit, ou du moins entonnoit l'introït, le graduel, l'*alleluia*, l'offertoire & la post-communion, comme il fait encore le *Gloria in excelsis* & le *Credo*, & le samedi saint l'*alleluia* & la post-communion. Pourquoi, par exemple, à l'offertoire chante-t-il le *Dominus vobiscum* & l'*oremus*, & puis il laisse le reste à chanter au chœur? Cela est-il naturel? Ce qui me fait croire qu'il ne faisoit qu'entonner, c'est que dans les missels que j'ai vus, souvent l'introït, le graduel, &c. ne sont marqués que par leurs premiers mots, mais toujours notés, & ils renvoient le reste en un autre endroit.

Mais voici quelque chose de plus précis, tiré des statuts de Bertrand de la Tour évêque de Toul en 1369. *Item, de consuetudine antiqua*

antiquâ patronus tenetur administrare missale notatum; & si careat notâ, debet ministrare graduale cum missali, & parochiani debent ministrare omnes alios libros, cum omnibus ornamentis.

Reverendissimo, prænobili ac amplissimo
D. A. Calmet,

P. Bernardus Pez.

REVERENDISSIMAM dominationem tuam in perscribenda historia Lotharingica versari, omnis respublica litteraria sibi gratulatur. Qui enim celeberrima scripta tua vel de limite, quod aiunt, salutarit, facilè quid spei reliquum sit intelliget. Porrò ut præstantissima consilia tua pro modulo meo juvem, nullam non operam dabo. Propterea scripsi jam clar. Gentilotto & Buchelsio, quorum ille Cæsareæ Viennensis, hic Palatinæ Dulseldorpii bibliothecæ præfectus est, ambo amici mei, dignique quos tuî ipsius litteris honores, meîsque precibus pondus addas. Nuper Augustæ Vindelicorum tres tomos *in-folio* veterum monumentorum, sub titulo *thesauri anecdotorum novissimi*, publicavi, quos alii tres mox consequentur. In his quædam in rem tuam esse non dubitabis. Edo

seorsùm hæc monumenta, ne *bibliotheca benedictina* fusioribus appendicibus gravetur, quæ in se sat spissa erit. Interim posterius hoc opus in tanta quotidiè veterum monumentorum eruderatione edere nulli consultum videtur. P. Hieronymus Pez, germanus & contubernalis meus, novissimè Lipsiæ *rerum Austriacarum scriptores veteres ac genuinos* evulgavit. His ægrè carebis. Ante omnia tamen suaserim ut Hanoveram ad clar. Eccardum regiæ ibidem bibliothecæ præfectum & historiographum, amicum meum, in tuam rem des litteras. Vir ille in rebus genealogicis totius Europæ versatissimus, & ad communicanda quæque paratissimus est. Si quæ alia hujusmodi suggerenda occurrerint, nihil prætermittam. Jam verò cùm non nulla opuscula vetera, theologica vel historica, ad Lotharingiam haud spectantia, in vestris bibliothecis extare non dubitem, maximæ gratiæ loco habebo, si ea pro augendo thesauro meo mecum communicata fuerint. Sic enim Deus voluit mutuâ ope mortalium res crescere. Cæterùm in Austria utcunque saniora studia reflorescunt, favente Principe sapientissimo, cui ceu primitias ambo fratres nostra opuscula coram præsentes nuper obtulimus, gratiosissimè & clementissimè accepti. Si abbates nostri reverendissimi am-

pliùs hæc ſtudia foverent, brevi Galliam in media Germania haberemus. Sed Viennæ Gentilottus prelo maturam habet omnium latinorum codicum Cæſareæ bibliothecæ catalogum, ex quo omnes eruditi mirè proficient. Ibidem nunc agit homo eruditiſſimus è congregatione Caſinenſi Cæleſtinus l'Orefice, qui Paulum diaconum ampliſſimè commentariis illuſtrat. Tu, reverendiſſime Præſul, quàm diutiſſimè vale, flore, meque tuis gratiis perpetuò bea.

Mellicii, vulgò Molk in Auſtria,
22 novemb. 1721.

LETTRE

De M. l'abbé Dupin au R. P. Calmet.

JE commence, mon R. P. par vous rendre de très-humbles actions de graces de votre dernier volume, qui perfectionne l'un des plus excellens ouvrages de ma bibliotheque.

Je vous ſuis très-obligé de la part que vous prenez à la grace qui m'a été accordée : ce qui m'en a fait le plus de plaiſir, eſt la maniere dont cela s'eſt fait, & la joie que non ſeulement mes amis, mais encore les indifférens ont témoignée.

Je ne doute pas, mon R. P. que vous n'employiez bien vos momens de loisir dans le lieu où vous êtes. Heureux de jouir ainsi du bonheur de la solitude; pour moi, je mene une vie tracassée & turbulente, toujours occupé, tantôt à une chose, tantôt à une autre. Vous aurez su que nous avons entierement exclu le sieur Leroux; que nous travaillons fortement à des articles de doctrine sur les points qui font du bruit depuis cent ans; que nous aurons une convocation d'évêques au 20 du mois; que le pere de la Ferté a prêché devant le Roi, malgré M. le cardinal de Noailles, qui lui avoit refusé des pouvoirs. Cette affaire fait ici grand bruit, & pourra avoir de grandes suites. Peut-être que le grand Aumônier prendra fait & cause, prétendant avoir droit d'approuver les officiers de la chapelle. Cela est bien faux; mais enfin c'est une prétention qui commettra deux cardinaux.

Je travaille actuellement à un traité de l'amour de Dieu; à la bibliotheque des auteurs séparés de la communion de l'Eglise Romaine depuis Luther, de quelque secte ou opinion qu'ils aient été; à une histoire d'Espagne, sans compter une infinité de mémoires sur différentes affaires particulieres, dont je suis accablé. Priez Dieu qu'il

me soutienne dans ces occupations fâcheuses. Je suis avec respect, mon révérend Pere, votre très-humble & obéissant serviteur, Dupin.

Si vous voyez le P. Petitdidier, témoignez-lui combien je l'honore, & le priez d'être un peu de mes amis, malgré nos disputes de gens de lettres.

LETTRE

Du pere Ange religieux carme de Poitiers, à dom Calmet.

MON TRÈS-RÉVÉREND PERE,

JE vous demande très-humblement pardon, & pour les deux professeurs en théologie du couvent des carmes de Poitiers, qui vous ont condamné de jansénisme, & pour moi, qui ayant l'honneur de vous écrire, ai manqué de crédit, & peut-être même de raisons pour vous soustraire à leur téméraire censure. Je dois en premier lieu vous exposer le fait. Après avoir trouvé dans ceux de vos ouvrages qui m'ont passé par les mains, une très-vaste érudition, jointe à une profonde sagesse, & une grande discrétion, j'achetai, il y a dix mois, les trois to-

mes de vos dissertations; & après les avoir lus assez exactement dans ma cellule, je crus rendre un notable service à neuf écoliers & deux régens, qui font leur premiere année de théologie, si je leur en procurois la lecture durant les repas; ce que je n'eus pas de peine à obtenir de notre R. P. Prieur. On lisoit le troisieme tome, pendant que nos deux maîtres dictoient, l'un la prédestination *post prævisa merita*, & l'autre la grace versatile, dont les jésuites nous veulent faire présentement un article de foi. Un écolier un peu curieux lut par avance & en son particulier ce que votre Révérence a écrit de la prédestination, & ne l'ayant pas trouvé tout-à-fait conforme aux écrits qu'on lui dictoit, en parla à celui de ses maîtres qui expliquoit le traité *de Deo uno & trino*; & celui-ci, n'y ayant pas trouvé son compte, y chercha de quoi décrier un auteur dont les vives & saines lumieres l'incommodoient. Dans ce dessein un jour qu'après le repas on admiroit à la récréation les immenses & savans travaux du R. P. Augustin Calmet, il dit en fendant la presse : Il est vrai que c'est un savant auteur, mais c'est aussi un grand janséniste. Ce trait calomnieux me toucha vivement, moi qui étois très-persuadé de l'ortodoxie & de la prudence de l'auteur; je

répondis qu'il me feroit plaisir de bien prouver ce qu'il avoit avancé. Il alla chercher dans la chaire du lecteur le troisieme tome des dissertations, & il lut à la page 433 ces paroles : *Les sémi-pélagiens enseignoient que la grace n'est point efficace par elle-même, & que quelque secours que Dieu donne aux hommes, il dépend toujours d'eux de s'en servir ou de le rejetter*; d'où il inféra sans autre raisonnement que ce texte renfermoit tout le venin de la quatrieme des cinq fameuses propositions, qui consiste à dire que la grace est nécessitante, & que l'homme ne peut y résister. Je répondis, 1°. que ce texte me sembloit dire simplement que les sémi-pélagiens rejettoient la grace que S. Augustin appelle *auxilium quo*, mais qu'ils s'accommodoient aisément de l'*auxilium sine quo non*, qui est la grace des Anges & d'Adam dans le paradis. Je répondis, 2°. qu'il y avoit bien de la différence entre dire que l'on ne résiste jamais à la grace efficace, & dire que l'on n'y peut résister; que le premier étoit catholique, & le dernier hérétique. J'ajoutai, 3°. que quand j'aurois en main la quatrieme des cinq fameuses propositions, il me seroit aisé d'y trouver une grande différence; ce que je promis de faire dès le lendemain. Cependant les supérieurs ne s'étant pas trouvés à la

récréation, & personne n'y ayant mis cette these sur le tapis, je crus que le meilleur parti, pour éviter tout éclat, étoit de n'en point parler: mais nos deux maîtres s'étoient déja donné gain de cause, & ne manquerent pas d'instruire leurs écoliers de leur prétendue victoire; & quand on vint à lire votre dissertation, on en passa deux pages, tant on craignoit d'approcher de cet endroit contagieux. Ainsi, mon très-révérend Pere, nous voilà tous deux décriés dans l'école du Carmel, qui fait près de la moitié de notre communauté. Je sais que vous mépriserez avec justice la conduite déraisonnable de nos deux petits-maîtres, qui ont à peine chacun 30 ans; & moi, je m'estimerois heureux, si par cette petite mortification je pouvois avoir part aux grands mérites que vous acquérez par des travaux si utiles & si édifians. Je suis persuadé que trois lignes de votre main feront sentir au doigt l'injustice qu'on vous a faite. L'expression que l'on calomnie se trouve souvent dans les peres du cinquieme siecle :

Et quòd non cuncti mortales atria vitæ
Ingrediuntur, ita ex ipsis pendere putatis,
Ut tàm ex judicio constet cujusque quod intrat,

Quàm quod non intrat : seu par in utramque facultas
Suppetat ; ut tàm sit proprium bona quàm mala velle.

Vous feriez un acte de charité, si vous daigniez me faire savoir si je vous ai bien ou mal défendu ; car je suis avec un très-profond respect & une très-grande vénération, de votre Révérence le très-humble & obéissant serviteur, F. Ange religieux carme.

A Poitiers, le 6 juillet 1722.

LETTRE

De M. le chevalier de Folard à dom Calmet.

MON RÉVÉREND PERE,

J'AI appris par M. Martin, un de vos libraires, que votre Révérence craignoit fort que je ne publiasse les Hébreux beaucoup plus habiles qu'ils ne sont dans l'écriture en matiere de guerre ; cela me fait soupçonner que vous doutez de leur suffisance. Si cela est, on dira que vous pensez à leur égard un peu différemment de ce que vous en apprenez dans vos savantes dissertations, que

j'ai lues, & que je relis avec tout le fruit & tout le plaisir imaginables. Les Romains ne sont pas toujours Romains dans leurs guerres. Rien de plus grand & de plus éclairé que ce peuple dans la premiere punique : je ne les reconnois plus dans la seconde, dès que je me trace la conduite de la premiere. Mais tout cela m'étonne beaucoup moins que les Juifs, qui font la guerre comme des maîtres du tems de Moyse & de Josué. Ils y paroissent bien armés & bien conduits : peu après ils n'ont pas assez d'esprit & d'industrie pour forger des armes. Rien de plus sot que ce peuple dans ces tems-là ; ce sont les hommes du monde les plus éclairés & les plus industrieux. Que penser de cela, mon R. P ? Je ne vous en dirai pas la raison ; je laisse cette fusée à de plus habiles. Je me contente de les prendre dans les tems d'habileté, & de les laisser pour ce qu'ils valent dans ceux d'ignorance. Je ne les donnerai pas pour plus éclairés qu'ils ne sont ; tenez-vous tranquile là-dessus ; mais je ne saurai m'empêcher de les élever où ils me paroissent dignes de nos éloges. Je n'avancerai rien que je ne démontre par les faits, plutôt que par les paroles, & ce ne sera que par ces faits que nous les ferons connoître.

Je vois dans ces gens-là une maniere de

ſe ranger & de combattre, qui me ſurprend, & où le *virtus indocta* de Vegece ne ſe trouve point. Cette tactique vaut bien celle de ces Grecs & de ces Romains, qui font tant de bruit à nos oreilles. Ce qu'il y a de bien ſurprenant, c'eſt que tout me ſemble clair dans l'écriture à l'égard des ordres de bataille, & l'eſt en effet. Si ces ordres ſont beaux & profonds, & que nous les donnions tels qu'ils ſont, vous n'avez pas le mot à répliquer, mon R. P. Vous n'avez rien remarqué de cela, parce que vous n'avez pas travaillé ſur ces idées, outre qu'il faut être du métier, & très-expérimenté pour ſe les former. Je ne ſuis nullement ſurpris que vous ayiez penſé beaucoup moins avantageuſement des Hébreux & des peuples de l'Aſie, que des Grecs & des Romains. J'ai penſé comme vous: il y a plus que cela; comme je connoiſſois peu l'écriture, j'étois ſi fort prévenu contre les premiers à l'égard de la guerre, qu'avec beaucoup de valeur, je les croyois les plus ſottes gens du monde, leurs voiſins pêle-mêle avec eux. La lecture des livres ſacrés m'a beaucoup deſabuſé, & j'ai dit: Ces Orientaux valent bien ces Occidentaux, & ces barbares ne ſont pas ſi barbares que l'on diroit bien, & ces Juifs valent bien ces Grecs dans le militaire à bien des égards. Je me

garderai pourtant d'aller au delà des bornes raiſonnables des éloges qu'ils méritent ; je vous jure, mon R. P. que je leur rendrai juſtice, pas la moindre grace, la vérité toute entiere, & comme cela je me verrai à l'abri de toute critique. Je ne crois pas que qui que ce ſoit s'aviſe de me trouver à redire ; car les figures que je produirai de leurs ordres de batailles, ſeront vraies, & ſans diſpute : il y a déja un nombre de ces figures. Chaque ordre de bataille ſera accompagné d'obſervations, ſelon ma coutume. Il faut démontrer, & nous démontrerons, pour qu'on ne nous accuſe pas de donner nos imaginations pour des réalités. Vous ſerez régalé, outre ces curioſités, d'un très-grand nombre de découvertes militaires, qui ne vous déplairont peut-être pas. J'en tirerai beaucoup de mon commentaire ſur Polybe, qui en eſt tout parſemé. Je n'aurois jamais cru que l'écriture y pût entrer : elle y eſt pourtant entrée ; car elle me ſert de preuves contre les viſions de nos commentateurs militaires, qui ne font que radoter. Ils accordent tout aux Grecs, & laiſſent là les peuples de l'Aſie & les Hébreux prier Dieu dans leurs temples, comme s'ils ne ſavoient que cela. Ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que ces Grecs tant vantés ont tout pris des autres ſans aucune

conſcience. J'ai découvert toutes ces filouteries; ne fais-je pas bien de crier aux voleurs?

J'ai dit à M. Martin que je lui donnerois une diſſertation ſur la tactique des Hébreux & des peuples leurs voiſins, de qui les premiers ont tout pris, ou peu s'en faut. Je ne vois pas qu'Ozias ſoit l'inventeur des machines de jet: elles étoient du tems de David, & le bélier lui-même, que votre Révérence croit plus récent que le ſiecle de ce grand capitaine, & mille autres uſages, qui ont échapé aux commentateurs; ce qui ne pouvoit manquer d'arriver: car ſans l'expérience de la guerre, qui eſt la baguette divinatoire, il n'eſt pas poſſible de ſaiſir certaines choſes. Je prouve les forces mouvantes des baliſtes & des catapultes par l'écriture même: l'auriez-vous cru, mon R. P? Il ſe peut bien que non. Quoique vous ſembliez parler d'une maniere dans votre belle diſſertation ſur la milice des Juifs, qu'on diroit que vous avez compris ces forces agiſſantes, vous y avez mis la main deſſus, ſans ſavoir ce que vous touchiez, ni trop bien ce que c'étoit, dont j'en rends graces à Dieu, qui m'a ſauvé de la ſphere d'activité d'un eſprit comme le vôtre, qui m'auroit privé de la gloire d'être l'auteur ou le découvreur des machines de

jet des anciens, qui m'ont coûté tant de méditations, de recherches & de dépenses. J'en ai les modeles dans ma chambre, que nous avons exécutés mille & mille fois en très-nombreuse compagnie dans le jardin de l'abbaye. Je vous en régalerai quand vous reviendrez à Paris, s'il plaît à Dieu de vous ôter un petit peu de la passion que vous avez de bâtir ; car je crois que vous en êtes atteint & convaincu. J'en suis un peu fâché ; car nous avons un très-grand besoin de vos lumieres dans ce pays-ci ; car bien que mon voisinage soit plein d'excellentes lunettes, les unes meilleures que les autres, celles qui bâtissent, me seront plus favorables & plus propres pour l'objet que je veux voir.

Je serois curieux de savoir le sentiment de monseigneur le Duc de Lorraine sur mon livre *des nouvelles découvertes sur la guerre*, ce qu'il en pense, ce qu'il en dit, & s'il trouve mon systeme de tactique bien raisonné & bien prouvé. Les plus hupés dans la science militaire l'approuvent & l'embrassent ; les ignorans, qui n'y voient goûte, en raisonnent très-irraisonnablement ; & ceux-là me font rire, & les autres me rendent un peu vain, & presque beaucoup ; car le beaucoup est ordinaire aux Gascons. Croiriez-vous bien que j'ai fait secte ? J'ai des prédicans en

très-grand nombre en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, & partout où la vérité est en quelque considération, parmi lesquels j'ai M. de Staremberg, c'est-à-dire, un maître. Voilà donc une nouvelle secte, que l'on appellera ceux de la guerre reformée : & certes la guerre en a bien autant besoin que la cour de Rome. M. de Staremberg m'a fait dire par M. le Rhingrave qu'il étoit pour moi, & une infinité de généraux m'ont dit la même chose par leurs lettres. J'aime mieux les suffrages de ces gens-là, que celui du maréchal de Villars, qui m'est échapé : le mal n'est pas grand. Si j'avois traité gravement de la routine, je me serois trouvé à la portée de sa vue. Il veut qu'on respecte cette routine, afin que le hasard ou la fortune soit partout le maître : & comme il doit beaucoup à cette fortune, il veut que tous les autres s'y livrent, comme si nous devions tous compter sur elle, & qu'elle ne fût pas femme. Mon systeme la dispense de se mêler des affaires de la guerre, & de distribuer la gloire des armes à ses mignons : je fais en sorte que nous n'en ayions plus besoin ; j'espere de voir cela, si la guerre revient jamais.

Le public attend impatiemment votre histoire de Lorraine ; & comme il n'y a aucune inquisition chez vous, quoiqu'il y ait des

jésuites, nous espérons que votre Révérence n'écrira pas en Normand. J'ai l'honneur d'être très-respectueusement, mon révérend Pere, votre très-humble & très-obéissant serviteur, le chevalier de Folard.

A Paris, ce 16, 1726.

LETTRE

De l'Université de Saltzbourg au révérend peré dom Calmet.

Reverendissime, illustrissime ac amplissime PRÆSUL, D. D. plurimùm gratiose,

CAUSA non magìs nostra agitur, quàm reverendissimæ & illustrissimæ dominationis vestræ, aliundè pro ordinis nostri incremento & gloria studiosissimæ, quæ nos ut ut erubescentes ac invitos adigit tanti Præsulis gratiam afflictissimo etiam tempore implorare. Impellente itaque necessitate, durante adhuc studiorum cursu, duos clarissimos viros ad Amplitudinem vestram ablegamus, qui fautorum societatis JESU technas & notorias machinationes pro occupanda universitate nostra explicabunt, & remedia opportuna deposcent. Actum est enim de hac unica ordinis nostri gemma, si nunc reverendissimi

præsules

præſules magìs privato monaſteriorum quàm communi bono providere ſatagant, & neceſſariam opem renuant; eò quòd conſtitutum ſit à terræ Principe jeſuitis, jam ſua merita in profligatis viginti & pluribus emigratorum millibus parta pro obtinendo gymnaſio allegantibus; perpetuam miſſionis domum; ſub cujus prætextu nobis inſidiantur: ab ipſis benefactorum ope ſpontè fundandam concedere, hâc tamen conditione: Si nos benedictini idem quòd ipſi præſtare, & ponendâ ad quicunces in domo provinciali circà feſtum natæ Virginis fundationis pecuniâ, ab omni deinceps decimatione, alioque onere perpetuùm exemptâ, memoratam domum erigere, dotareque renuamus. Quocircà ſupplices efflictim rogamus nos hac in neceſſitate nullatenùs deſtitui: ſed porrigendo clariſſimis viris, qui in nuperna viſitatione à reverendiſſimo D. D. Præſide, cæteriſque confœderatarum provinciarum aſſiſtentibus oratores ordinis conſtituti, & in hoc negotio omni tractandi, contrahendi, recipiendique oblatum auxilium autoritate proviſi ſunt, ſubſidio ad fundandam memoratam domum cum aliis dominis præſulibus, qui partim jam contulerunt, partim chyrographo obligatorio ſe ad proximè conferendum obſtrinxerunt, pro eludendis adverſa-

riorum technis, ſub prætextu erigendæ miſſionis domûs, ſcholis noſtris inhiantibus liberaliter concurrere. Motivo ſerviant honor totius ordinis, animarum ſalus, & alia ex parte refundenda, divi patris noſtri Benedicti interventu, pro privatis neceſſitatibus remedia. Nos intereà ſpe freti quòd tantò citiùs conſolabimur, quantò libentiùs multi alii præſules ſe ad conferendum obligarunt; cùm aliud non habeamus, confœderationem cum univerſitate noſtra, illaque erigenda miſſionis domo reverenter offerimus, nec non inter preces & ſuſpiria vivimus. Reverendiſſimæ ac illuſtriſſimæ Amplitudinis veſtræ humillimi ſervi, P. Gregorius rector & cætera membra academica.

Saliſburgi, die 20 junii 1736.

LETTRE

Du P. Auguſtin Severi dominicain, doyen de la pénitencerie de Rome, à D. Calmet.

MON TRÉS-RÉVÉREND PERE,

IL y a bien du tèms que j'ai l'honneur de vous reſpecter, de vous entendre dans vos excellens ouvrages ſur le livre & ſur les livres du grand Dieu que nous ſervons, ſans que

par moi-même je me sois jamais fait connoître à votre Paternité révérendissime. Je commence aujourd'hui l'anniversaire de la vingt-deuxieme année que je suis placé pénitencier apostolique dans la sacrée basilique de sainte Marie majeure de Rome. Je confesse, mon T. R. P. que la mort de M. l'Evêque de Macra me fut d'une très-grande affliction; mais j'en fus bientôt surabondamment consolé, lorsque j'appris que votre savante congrégation avoit réparé cette perte en vous choisissant supérieur général. Votre prédécesseur, tout plein de mérite pour les services essentiels qu'il avoit rendus à l'Eglise & à la vérité, dont elle doit être le firmament & la colonne, m'étoit débiteur de quelques exemplaires de la juste morale d'Italie, pour le discernement de laquelle nous avions eu plusieurs conférences dans le collège apostolique, & pour laquelle Dieu a bien voulu, tout indigne que je suis, m'appliquer à la faire discerner dans cette métropole du monde chrétien, & d'en convaincre ce grand homme, que Dieu nous a enlevé. J'appris quelque tems après que vous vous étiez généreusement prêté pour satisfaire à cette dette littéraire; j'ose dans cette lettre vous en présenter mes titres, en vous priant de m'en favoriser, n'y ayant gueres

de personnes plus à portée d'en faire un usage plus utile, & par la part que Dieu a voulu que j'aie eue à l'*Expurgo* des célebres *Salmaticensi*, fait à Rome par mes soins, à obtenir que le pape Clement XI. d'heureuse mémoire, fit imprimer en Italie la morale de Genet (*c'est la morale de Grenoble*) mon ancien ami, que j'avois à Rome, & que ce grand Pape m'en fît porter ses ordres à M. le Drou évêque de Porphyre, & son sacristain, pour qu'il fît imprimer à Rome un excellent ouvrage sur la nécessité de la charité commencée pour obtenir la grace de la justification dans le sacrement de pénitence, & dans mille autres affaires de morale, portées de Louvain au siege apostolique sous les papes Innocent XII. & Clement XI. & ce qui a suivi pour le sacrement de pénitence, & principalement sur la constitution *Unigenitus*; lorsque le T. S. P. Clement XI. commanda & dicta à son confesseur maître du sacré palais & des premiers consultans théologiens, qui préparerent la susdite constitution, que le saint siege n'avoit condamné ces propositions que dans le sens que saint Augustin & saint Thomas d'Aquin docteurs de l'Eglise les avoient condamnées, & qu'il en étendît les preuves; ce qu'il a déja fait sur soixante-neuf propositions; qu'aujour-

d'hui nous avons pour cardinal de la ſainte Egliſe, du titre de S. Auguſtin, M. Grégoire Selleri, de l'ordre de S. Dominique.

Je ſuis en colere, mon T. R. P. de la dilation que les prêtres réguliers du nom de Marie font de l'impreſſion de vos ſavantes diſſertations. Ils nous avoient charmés par le beau dictionnaire que vous nous avez donné ſur l'écriture ſainte. Nous le dévorons continuellement. Nous preſſons, autant que nous pouvons, l'édition de vos ſavantes & ſages diſſertations, où vous avez obſervé que *omnia mihi licent, ſed non omnia expediunt*, & *non omnia ædificant*. Dieu nous les faſſe voir au plutôt; & vous, mon très-révérend Pere, permettez-moi que je vous proteſte que dans la ſoixante-treizieme de mon âge, & dans le décanat de pénitencerie, je ſuis avec un reſpect infini & profond, mon très-révérend & très-honoré Pere, votre très-humble, très-obéiſſant & très-fidele ſerviteur, F. Auguſtin Severi dominicain.

Rome, du college apoſtolique de ſainte Marie majeure, 24 *février* 1729.

LETTRE

De M. de Voltaire à dom Calmet.

A Lunéville, 13 *février* 1748.

JE préfere, Monsieur, la retraite à la cour, & les grands hommes aux Rois. J'aurois la plus grande envie de venir passer quelques semaines avec vous & vos livres. Il ne me faudroit qu'une cellule chaude ; & pourvu que j'eusse du potage gras, un peu de mouton & des œufs, j'aimerois mieux cette heureuse & saine frugalité, qu'une chere royale. Enfin, Monsieur, je ne veux pas avoir à me reprocher d'avoir été si près de vous, & de n'avoir point eu l'honneur de venir vous voir. Je veux m'instruire avec celui dont les livres m'ont formé, & aller puiser à la source : je vous en demande la permission. Je serai un de vos moines. Ce sera Paul qui ira visiter Antoine. Mandez-moi si vous voudrez bien me recevoir en solitaire. En ce cas je profiterai de la premiere occasion que je trouverai ici, pour venir dans le séjour de la science & de la sagesse. J'ai l'honneur d'être avec une estime respectueuse, Monsieur, votre, &c. Voltaire.

AUTRE LETTRE

Du même.

A Plombieres, 16 *juillet* 1755.

MONSIEUR,

LA lettre dont vous m'honorez, augmente mon regret d'avoir quitté votre respectable & charmante solitude. Je trouvois chez vous bien plus de secours pour mon ame, que je n'en trouve à Plombieres pour mon corps. Vos ouvrages & votre bibliotheque m'instruisoient plus que les eaux de Plombieres ne me soulagent : on mene d'ailleurs ici une vie un peu tumultueuse, qui me fait chérir encore davantage cette heureuse tranquilité dont je jouissois avec vous. J'ai pris la liberté de faire mettre à part quelques livres des savans d'Angleterre pour votre bibliotheque ; mais on n'a envoyé chez de Bure que les livres écrits en langue angloise. J'ai donné ordre qu'on y joignît les latins. Ce sont au moins des livres rares, qui seront bien mieux placés dans une bibliotheque comme la vôtre, que chez un particulier. Il faut de tout dans la belle collection que vous avez. Je vous souhaite une

ſanté meilleure que la mienne, & des jours auſſi durables que votre gloire, & que les ſervices que vous avez rendus à quiconque veut s'inſtruire. Je ſerai toute ma vie avec le plus reſpectueux & le plus tendre attachement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur, Voltaire.

LETTRE

De M. Titon du Tillet au R. P. D. Calmet.

MON TRÈS-RÉVÉREND PERE,

JE ſuis bien charmé que le ſupplément du Parnaſſe françois, que j'ai remis, il y a environ un an, au ſieur de Bure, ſoit enfin parvenu juſqu'à vous. Je ſouhaiterois fort que mes petits ouvrages, qui ſont ſur le ton gai & amuſant, puſſent vous délaſſer dans quelques momens de loiſir des grands, des ſolides & magnifiques ouvrages, qui ſont ſi utiles, & qui vous feront honneur, & à la nation, juſques dans la derniere poſtérité. Pour moi, j'avouerai que je fais quelques efforts pour n'être pas abſolument oublié dans la ſuite des ſiecles; & pour cet effet je m'étaie par les noms d'un grand nombre de ſavans & de génies ſupérieurs, que je

rassemble, & que je cite dans mes foibles écrits, pour leur donner par ce moyen plus de force, de noblesse & d'agrémens, & pour inspirer plus d'envie de les lire. Vous avez pu connoître, en ouvrant les deux livres que je me suis hasardé de donner à l'impression, que mon intention n'a été que d'y faire mention des célebres auteurs que la mort a enlevés, en laissant cependant quelques places en blanc, pour être remplies des noms de nos écrivains du premier ordre, qui jouissent, de leur vivant, de leur grande réputation. Je serai plus hardi dans les secondes éditions que je donnerai de ces deux ouvrages, sentant bien qu'il y a des écrivains qui ont acquis une grande réputation depuis 30 & 40 années, qui doivent être privilégiés, & dont le lecteur sait bon gré à ceux qui font paroître leurs noms illustres. Personne ne mérite mieux que vous, mon T. R. P. cette distinction, & j'ai besoin de mettre votre nom encore avec plus d'évidence que je n'ai fait dans les premieres éditions, pour m'étayer davantage, & donner plus de valeur aux secondes éditions.

Je m'amuse donc présentement à rendre ces éditions plus amples par des faits intéressans & enjoués, plus correctes, par les fautes qui s'y sont glissées, & plus coulantes

& agréables pour le ſtyle, que les précédentes. Je ſens bien que Rouſſeau a bien raiſon de dire qu'il faut qu'un écrivain paſſe la moitié de ſa vie à compoſer un ouvrage, & l'autre moitié à le corriger. Ce précepte me regarde bien plus qu'un autre, moi, de qui le ſeul amour des grands hommes & le ſeul zele pour ma nation, ſans une vraie connoiſſance de l'art d'écrire, ont conduit la plume, pour ainſi dire, au haſard dans un ouvrage aſſez étendu. Mais préſentement que j'en ſuis ſorti avec quelque difficulté, j'y vois très-clair, & je me ſens fort en état de de le polir & de le perfectionner. Je vous en ferai juge dans deux ou trois ans, en vous en préſentant un exemplaire. J'aurai attention cependant de donner aux perſonnes qui auront les exemplaires des premieres éditions, les augmentations & les corrections de fautes qui ſeront dans les nouvelles éditions.

Je recevrai certainement avec beaucoup de plaiſir un exemplaire du I. tome de la nouvelle édition de l'hiſtoire de Lorraine, dont vous me marquez vouloir bien me faire préſent. Ce ſera un grand honneur pour moi de le tenir de la main de ſon auteur, qui eſt ſi fort eſtimé dans toute l'Europe, me faiſant gloire de me dire avec un reſpectueux dévouement, mon très-revérend Pere, votre

très-humble & très-obéïssant serviteur,
Titon du Tillet.

16 *juin* 1745.

EPISTOLA

R. P. Magnoaldi Ziegelbaur benedictini Zuifaltensis, ad R. P. D. Aug. Calmet.

Reverendissime ac amplissime PRÆSUL,
Domine ac Patrone plurimùm gratiose,

REDDITÆ mihi fuerunt VIII. idus julii reverendissimæ Dominationis vestræ litteræ, kalendis junii scriptæ; quæ quàm gratæ mihi fuerint, quantâque lætitiâ animum perfuderint, haud facilè dixerim. Erant enim humanitatis, benignitatis & gratiarum plenissimæ. Ad eas verò statim respondissem, nisi expectare maluissem quoad prelo liberatus fuisset *prospectus*, ut ita loquar, *de conspectu rei litterariæ ord. S. Benedicti.* Negotium dedi D. Schmit bibliopolæ Norimbergensi, ut ejus complura exemplaria per D. Dulsecker bibliopolam Argentinensem ad reverendissimam Dominationem suam quamprimùm perferenda curet. Quæ, si videbitur, cum aliis viris doctis & superioribus almæ congregationis communicari poterunt. Summi

etiam beneficii loco ac gratiæ habebo, si reverendissima Dominatio vestra mentem suam hoc super conspectu aperire, & si quid mutandum, omittendum, addendum, &c. judicare dignabitur.

Acclusi aliud exemplar operis Parthenici, de cultu immaculatæ conceptionis B. Mariæ virginis, quod in vigesimo quinto ætatis anno à me dudùm compositum, hoc anno verò in lucem emissum, Archiepiscopo Strigoniensi è comitibus de Esterhazy, nuncupavi. Hoc opus devotis Virgini sine labe conceptæ, sed non criticis placere poterit: ad artis enim criticæ regulas quoad fidem historiarum & revelationum parùm exactum est. Cùm tamen in hoc opere mentionem fecissem de festo *electionis B. V. M.* non quidem jam instituto, sed instituendo, rationum momenta quæ proposui, ita gravia, tantique ponderis visa fuerunt celsissimo Archipræsuli, ut mihi spontè ultrò affirmarit se de hujus festi institutione, non minùs cum sanctissimo quàm augustissimo deditâ operâ acturum esse. Quid futurum sit, tempus docebit. Videor mihi quasi compedibus constrictus, ne Viennâ discedam, donec celsissimus Archipræsul negotium hoc Romæ confecerit. Et verò nullus dubito, quin pientissimus istic Hungariæ Primas, hisce

temporibus, queis Hungaria adversùs Turcas patrocinio B. V. opus habet, omnem ſit operam daturus, ut inſtitutione hujus feſti, velut novo devotionis obſequio demereri eam ſtudeat. Si quid vel minimum certæ ſpei affulſerit, cogito eccleſiaſticum officium de feſto *electionis* concinnare. Si autem rem in longum trahi animadvertero, vaſa colligam, & veniam in Lotharingiam.

At enim illud ſilentio præterire non debeo. Cùm per duas ferè horas cum ſapientiſſimo & doctiſſimo hoc Archiepiſcopo ſermocinari liceret, etiam reverendiſſimæ Dominationis veſtræ mentionem his verbis fecit : *Ego abbatis Calmet opera omnia ſcripturiſtica habeo, ſummè æſtimo. Autor non Cornelio à Lapide, non ulli alii in ſacram ſcripturam commentatori, verbo, nulli cedit.* Illuſtre elogium, quod ſuo tempore ac loco in lucem proferam.

Conſilium meum de edendo tomo VII. operum B. Rabani Mauri & collectione patrum ordinis S. Bened. qui de ſanctiſſimo euchariſtiæ ſacramento ſcripſerunt, reverendiſſimæ Dominationi veſtræ probari, animitùs gaudeo. Utriuſque operis in conſpectu reì litterariæ ordinis S. Bened. mentionem injiciam; & quidem collectionis de ſanctiſſimo euchariſtiæ ſacramento, ſub hoc

titulo : *Fides benedictina de sanctissimo eucharistiæ mysterio* ; hoc est, *patres, autores & scriptores ord. S. Bened. de sanctissimo altaris sacramento, à sæculo IX. usque ad XII. inclusivè, quorum scripta & opera in unum corpus seu bibliothecam collecta, ac notis & observationibus illustrata exhibentur.*

Tomus VII. B. Rabani Mauri 16 vel 17 tractatus & opera complectetur, quorum syllabum aliâ vice dabo. Ad editionem hujus tomi VII. opus est Mœcenate, & quidni Abbate & Principe Fuldensi ? Apud hunc litteræ commendatitiæ reverendissimæ Dominationis vestræ omnia possent. Collectio verò de sanctissimo eucharistiæ, &c. in Germania non difficilis modò, sed moraliter impossibilis mihi videtur. Tanta est hominum nostrorum morositas, tanta in vasta sylva librorum necessariorum & verè utilium inopia. Præter hæc plura alia non inutiliter elucubrari posse existimo, de quibus in aliis litteris syllabum apponam. Nunc si humillimè rogare fas est, vitam reverendissimi abbatis Petitdidier efflictim contendo ; quæ quàm mihi necessaria sit, ex *conspectu rei litterariæ* facilè intelliges. Quî enim aliàs fidem publico datam liberare possum ? Ad hæc inserui *conspectui* vitam Pauli Rabusson magni prioris Cluniacensis ; sed vereor ne hìc ite-

rùm crucem mihi fixerim, nisi reverendissima Dominatio vestra indicare dignabitur, undè illam comparare possim. Quantoperè étiam è re mea esse possit syllabus doctorum virorum, quem cum R. P. Ludov. Alvarez Hispano communicasti, ex *conspectu* iterùm intellectura est reverendissima Dominatio vestra; sed retineas illum; sic enim necessitate constringar iter litterarium in Lotharingiam instituendi. Et quia reverendissima Dominatio vestra accedendi ad suum celeberrimum monasterium gratiosam concessit facultatem, eâ, quamprimùm licuerit, utar. Concesserint quondam alii Romam, ut Livium viderent; ego in Lotharingiam contendam, ut reverendissimum & amplissimum abbatem Calmetum & videam, & humillimè devenerer : major est enim hic Livio. Quibus me demissimè commendans persisto. Reverendissimæ & amplissimæ Dominationis vestræ servus humillimus & obsequentissimus, P. Magnoaldus Ziegelbaur, ordinis S. Bened. professus Zwifalt.

Viennæ in Austria, 20 *julii* 1737.

Perilluſtri, maximè reverendo, doctiſſimoque domino Auguſtino Calmet, inclyti cœnobii Leopoldini, quod Nanceii eſt, abbati digniſſimo,

S. P. D. Mathias Bagger.

QUANQUAM religioſa modeſtia tua, quâ non minùs quàm multifario doctrinæ apparatu orbi olim notus es, te longè ſuprà ambitionem, gloriæque captandæ aviditatem collocarit, Antiſtes ſummè venerande; non ingratum tamen tibi fore puto, ſi acceperis quod litteratus orbis, qui elucubratis ſcriptis tuis non parùm auctus jam olim ornatuſque eſt, incredibili nunc deſiderio expectet univerſalis editionem hiſtoriæ, quâ eundem beaturum te ſignificaſti. Equidem complures tàm alibi gentium, quàm in hac noſtra Britannia vidi laudum tuarum admiratores, quos inter quinque vel ſex non mediocriter doctos hìc numero, quibus in animo eſt dictam hiſtoriam univerſalem anglicè reddere, eo cum ſtudio eaque cura, ut autoris nomini minimè fraudi fiet. Pervenit fortè ad aures tuas eſſe hìc bibliopolas binos, qui in eandem meſſem involare ſe velle produnt. At enim verendum ne id genus meſſores plus ſibi

ſibi conſulant, quàm domino fundi, cui à talibus operis calamitas ingruit : uti in dictionario tuo biblico Anglicâ civitate donato factum dolemus. Ea eſt cauſa cur amici mei, tui nominis ſtudioſiſſimi, id opus libentiùs in ſe ſuſciperent ; cùmque ego non parùm ſæpè coram eis deprædicarem benevolam voluntatem atque humanitatem inſignem tuam ergà me, cùm Nanceii morabar, judicarunt poſſe me à tua benignitate id impetrare, ut quoties aliquid typis divulgatum haberes ex dicta hiſtoria, haud gravatim nobis tranſmitteres, vel ſingulas, binas, ternaſve quaterniones : ut adeò noſtri amici ſuâ verſione nitidâ ac benè elaboratâ, alios iſtos, qui ab Hollandis, ni fallor, hiſtoriam tuam expectant, quibuſque verſionem feſtinam deproperare mens eſt, antevertere poſſint. De integritate juxtà ac doctrina horum hominum, tuîque æſtimatione ſumma poſſum ego certum te eſſe jubere ; inſuper de opibus ac facultate quâ inſtructi ſunt ad agnoſcendum favorem tantum. Ne ego verò in publica commoda peccem, tua, Præſul illuſtris, negotia ſacra interpellando, manum de tabula, ſi reſponſo digneris inſcribere libeat D. Jacobo Cortney, qui ſocietati iſti noſtræ ab epiſtolis eſt, qui & litteras tuas dictæ ſocietati prælecturus eſt. Inte-

Kk

rim te, vir summè venerande, Deus opt. max. Ecclesiæ suæ sanctoque ordini vestro diù sospitem velit, ex voto tui ad aras Baggeri.

Dabam Londini III. kalendas martii 1734.

IN OBITUM

Clarissimi ac doctissimi viri D. D. Aug. Calmet abbatis Senoniensis.

ILLE per immensum famâ celeberrimus orbem,
Par cui nullus erit, cui par non extitit unquam;
Quem dùm formaret, contraxit quidquid habebat,
Ingenii totas & opes natura profudit;
Ille suis scriptis . . . . . . Calmetus denique morti,
Proh dolor! occumbit. Quid vos sperabitis ultrà?
Frangite, scriptores, calamos, nil scribere prodest.
Hic qui (monstrum ingens) linguarum quinque peritus,
(Invideant Hebræus, Arabs, Romanus, Athenæ,)

Callebat cujusque sales, decora omnia, nervos;
Obscuras qui tot perfudit lumine mentes;
Reddidit & qui tot transactis tempora rebus;
Luminis orbatus, nec gaudet temporis usu:
Frangite, scriptores, calamos, nil scribere prodest.
Occidit historiæ sacræ pater atque profanæ:
Pristina sivè etenim præsentia sæcula reddat;
Seu priùs ignotum cæcis educat ab umbris;
Vel sacer interpres fidei mysteria pandat;
Aut arcana revelet, erant quæ impervia menti
Hactenùs humanæ, nemo præstantiùs illo.
Frangite, scriptores, calamos, nil scribere prodest.
Ille quot insomnes ausus producere noctes,
Promeret in multam ut numerosa volumina lucem!
Addideritque decem lustris licèt altera septem
Lustra, tamen libros si quis numerabit & annos,
Annos scripta prement. Sese detexit in illis
Qualis, quantus erat; morum candore nivali,
Insignis pietate vir, & contemptor honorum;
Vita cui semper fuit incorrupta, fidesque:

Quodque magìs, rara eſt adeò concordia, ſpectes,
Ingenio magno ſociata modeſtia, major.
Tantane crudeli debetur victima parcæ!
Frangite, ſcriptores, calamos, nil ſcribere prodeſt.
Qui norunt nullo terrarum occumbere damno,
Mille cadant; hi ſunt quos omnes una manet nox:
At cui non ſimilem fas eſt reperire, ſcelestum.
Quin magìs, heu! nullo mortem gaudere loquuntur.
Si verum, ex iſto, mors, gaudia quanta tuliſti!
Non tamen omne; ille eſt ſiquidem non mortuus omnis,
Parte ſui meliore fugit qui funeris umbras;
Namque opera exegit, quæ non abolere vetuſtas,
Non queat imber edax, rabies non deſtruet ignis.
Sumite, ſcriptores, calamos, nam ſcribere prodeſt.
Per terras quaſcumque vident occaſus & ortus,
Præpetibus pennis Calmeti fama volabit.
Et dum terra feret fruges, dum ſidera cœlum,

Cum ſole & luna Calmeti nomen in ævum
Fulgebit; nomen marmor, ſaxum æſque loquentur.
Sumite, ſcriptores, calamos, nam ſcribere prodeſt.
Felix Calmetum nimiùm quæ viderit ætas!
At plaga quæ dederit multò felicior ortum!
Fletibus ergo, parens Lotharingia, gaudia miſce.
Nam ſi lugeri, decorari & carmine par eſt,
Grande decus patriæ, quo floret, & undè ſuperbit.
Et tumulum facito, & tumulo ſuperadjice verſus:
Hìc tenui tumulatur humo, ſit vermibus eſca,
Ut miſerum vulgus, ſcriptis ſuper æthera notus,
Ingenio major, major virtutibus orbe.
Ah! ſi mortales poſſent ſubducere letho
Doctrina, ingenium, candor, pietaſque, fideſque,
Nomen ut ipſe ſuum vixiſſet funeris expers.

D. AMBROSIUS COLLIN
benedictinus.

EPITAPHE

Du R. P. D. Calmet, composée par lui-même.

HIc jacet F. Auguſtinus Calmet,
Patriâ Lotharus, religione chriſtianus,
Fide catholico-Romanus, profeſſione monachus,
Nomine abbas hujus monaſterii.

Legi, ſcripſi, oravi, utinam benè!
Hìc expecto donec veniat immutatio mea.
Veni, Domine Jeſu!

Natus die 26 februarii anni 1672.
Mortuus die 25 octobris anni 1757.

Outre cette épitaphe, on a encore ajouté au deſſous de ſa figure en buſte, gravée ſur la tombe de marbre ſous laquelle repoſe ſon corps, les ſix derniers vers de l'ode latine précédente, compoſée à l'occaſion de la mort de D. Calmet, par le R. P. D. Amb. Collin, & qui commencent par ces mots : *Hic tenuì tumulatur humo* . . . . .

FIN.

